BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
B
21
NAPOLI

HISTOIRE
DE
LOUIS XII.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME IV.

BIBLIOTECA NACIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais sur le second Perron de la sainte Chapelle.

M. DC. LXXXVIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

ARGUMENT
DU
SIXIE'ME LIVRE.

LEs Venitiens surprennent Vicense ; & ce n'est que pour avoir trop exactement observé les regles de l'art militaire, qu'ils manquent en mesme temps de reprendre Verone & toutes les autres Places que l'Empereur avoit conquises sur eux. D'Aubigny entre dans Verone, & empesche Petilien de l'assieger. Les Venitiens abandonnent le dessein de recouvrer sur l'Empereur l'Etat de Terre-Ferme, qui estoit infaillible pour châtier le Duc de Ferrare. Ils l'assiegent dans sa Ville Capitale, & les Confederez les contraignent d'en lever le siege par terre ; & le Duc par une action d'extreme valeur se desassiege luy-mesme par mer, en ruinant la Flotte des ennemis à coups de canon. Le Pape travaille en vain à reconcilier les Venitiens avec l'Empereur, & ne reussit pas

mieux à reunir l'Empereur avec le Roy Catholique. Mais par mal-heur pour la France le Cardinal d'Amboiſe entreprend cette negociation apres que le Pape y eut échoüé, & la conclud. Il tombe malade des fatigues qu'il y avoit ſouffertes; & Louis le voyant ſur le point de mourir, croit regagner l'affection de ſa Sainteté. Il luy fait confidence du deſſein qu'avoit l'Empereur de renoncer à ſa part de l'Etat de Terre-Ferme en faveur des François, & le Pape s'en ſert pour former une Ligue de toute la Chreſtienté contre la France. Il y engage les Venitiens en leur montrant le danger qu'ils venoient de courir: Il détourne les Suiſſes de continuer leur alliance avec Louis: Il fait reſerver le ſaint Siege dans celle des Anglois avec ſa Majeſté Tres-Chreſtienne; & tout cela ne luy coute que deux chapeaux donnez, l'un à Scheiner, & l'autre à Volſey. Loüis ſe raccommode avec l'Empereur qui ne peut executer les conditions dont il eſtoit convenu, parce que le Pape empeſche les Alemans de luy fournir de l'Argent. Iules offre à Loüis la paix, pourveu qu'il abandonne le Duc de Ferrare; mais Loüis bien loin de le faire, ne découvre point le

Traité de ce Duc avec la France, de crainte de le rendre irreconciliable avec le S. Siege. L'Armée Françoiſe & l'Imperiale ſe mettent en campagne. Les Venitiens abandonnent Vicenſe; & Hanauy veut tout tuer, & la brûler. Excellent diſcours de Chaumont pour l'en empeſcher. Hanau ſe contente enfin de la piller. Chaumont ſurprend Lemnicé, & Hanau la Scala. Les François emportent d'aſſaut le Mont Sicile, mais l'Empereur manque à le reprendre. Il eſſaye de les joindre pour aſſieger Padouë. Louïs veut gagner Iules: mais il ſe ſert du Comte de Carpi, qui ayant une querelle particuliere avec le Duc de Ferrare, la vange aux dépens de ſon Maître. Iules pour engager le Roy Catholique contre les François, luy accorde l'inveſtiture de Naples aux conditions qu'il luy plaiſt. Le Cardinal d'Auche eſt arreſté à Rome; & Marc Antoine Colonne & les Venitiens forment une entrepriſe ſur Genes, qui eſt déconcertée par l'arrivée de Prejean & par les Fieſques. Le Pape envoye deux armées dans le Ferrarois. La premiere ſe diſſipe devant la Luginiana: mais deux Traîtres introduiſent la ſeconde dans Modene.

ARGUMENT.

Douze mil Suisses prennent le passage par force dans le Duché de Milan, pour aller de là dans le Ferrarois. Chaumont ne peut les en empescher, mais ils se débandent faute d'argent. Les Venitiens assiegent Verone; & la Palice fait une sortie sur eux, qui les oblige à lever le siege. Ils joignent leur Flotte à celle du Pape pour surprendre Genes, mais leur effort est inutile. Sa Sainteté presse l'Ambassadeur de France à Rome, que Genes soit remise en pleine liberté; & sur ce qu'il declare de n'en avoir point de pouvoir elle se porte contre Louis à d'effroyables extremitez, Louis assemble à Tours un Concile National, & il y propose huit Articles qui sont favorablement receus. Le Pape fulmine contre luy toutes les Censures, & le Conseil de France est d'avis qu'il passe les Alpes à l'heure mesme, & qu'il entre en armes dans l'Estat Ecclesiastique. Mais il ne s'y peut resoudre, & Chaumont perd l'occasion d'enlever toute la Cour de Rome dans Boulogne. Il conserve aux Alemans Veronne, & manque de reprendre Modene. Iules ne peut engager les Anglois à la guerre contre les François.

HISTOIRE DE LOÜIS XII.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit le commencement des démélez de ce Prince avec la Cour de Rome ; & ce qui eſt arrivé de plus remarquable depuis le mois de Septembre mil cinq cens neuf, juſqu'au mois d'Octobre mil cinq cens dix.

LA Negociation entre le Pape Jules Second & la Republique de Veniſe étoit en l'état que l'on vient de repreſenter, lors que les autres 1509.

1509. Confederez la découvrirent nonobſtant le ſecret merveilleux que l'on y gardoit de part & d'autre. On n'a pas ſceu préciſement par quelle voye elle éclatta ; & il eſt à croire que ce fut le Duc de Ferrare qui dépenſoit en Eſpions plus que tous les autres ennemis des Venitiens, quoy qu'il fuſt le moins riche. Et de fait le Pape ſe l'imagina ſi fortement, qu'il ſe porta depuis contre luy aux extremitez que l'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire. Les Ambaſſadeurs de Loüis & de Maximilien allerent enſemble au Palais de ſa Sainteté. Ils luy montrerent l'Article de la Ligue de Cambray, qui contenoit en termes exprés qu'aucun des Confederez n'y donneroit atteinte, juſqu'à ce que chacun d'eux en particulier auroit recouvré ce qu'il prétendoit que les Venitiens euſſent uſurpé ſur luy ; & que de plus il ſe fût mis en poſſeſſion de la partie de l'Etat de Terreferme qui luy devoit appartenir. Ils ajoûterent que l'Empereur n'eſtoit pas encore le Maître de Padoüe ny de Treviſe : Ils préſuppoſerent que

Jules n'avoit rien à répondre, & le chargerent de tous les reproches qu'ils ne jugeoient pas tout à fait incompatibles avec sa dignité. 1509.

Jules ne pouvant désavoüer le fait, s'en excusa comme il avoit déja fait sur sa qualité de Pere commun, qui le contraignoit d'avoir toûjours une oreille attentive aux plaintes des Miserables dans les occasions mesmes qu'ils ne meritoient point de grace. Il promit d'observer ponctuellement le Traité de Cambray, & donna ses ordres aux troupes Ecclesiastiques pour joindre l'armée Imperiale dans la Lombardie aussi-tost qu'elle y rentreroit. L'Ambassadeur d'Espagne ne se trouva pas avec les deux autres, & feignit pour s'en dispenser une incommodité qui le retenoit au lict. Les Politiques soupçonnerent qu'il avoit apprehendé que sa conduite n'eût esté reconnuë ; & que les Ambassadeurs de Loüis & de Maximilien n'eussent remis à luy en faire la correction lors qu'ils seroient tous trois en presence de Jules, afin de la rendre plus éclatante.

1509. Le Roy Catholique luy avoit mandé d'assister sous main de tout son pouvoir les Députez de Venise, & il l'avoit executé avec beaucoup d'adresse. On chercha long-temps la cause de cette irregularité ; & l'on ne la trouva que dans la prévoyance du Conseil d'Espagne, qui pensoit déja à renvoyer les François delà les Alpes, & à former contre eux une Ligue sur le plan de celle de Cambray. Il prétendoit que le saint Siege & la Republique de Venise en fussent les fondemens, & travailloit ainsi à les reconcilier.

Les Venitiens ne se rebuterent pas de cette nouvelle disgrace ; & corrompirent la garnison de Vicense, apres avoir engagé dans leur party ses deux chefs, le Comte de Hanau & Fracasse. Hanau fut le premier des Alemans qui manqua de foy à son Souverain dans les dernieres guerres d'Italie, & l'on a veu que Fracasse estoit puisné de la Maison de saint Sevrin ; & que n'ayant pas de bien, il faisoit la guerre pour vivre. Leur marché fut si secret, que l'on n'en penetra rien. Tout ce qu'il

y a de coſtant eſt qu'à l'approche de 1509.
Petilien les portes de Vicenſe luy furent ouvertes, & que l'on ne tira pas de la Ville un ſeul coup contre l'armée de Veniſe.

Le Cardinal Bembe ſi jaloux de la gloire de ſa Republique qu'il ne peut ſouffrir qu'elle ait racheté ſes Villes, raconte d'une autre maniere la reduction de Vicenſe. Il écrit que la Bourgeoiſie s'y rendit la plus forte, & qu'incontinent apres elle députa vers le Senat de Veniſe pour luy donner avis de ce qu'elle venoit de faire. Qu'elle ne luy demanda pas d'autre récompenſe de ſa rare fidelité, ſinon qu'il luy donnât parole que la garniſon Imperiale de Vicenſe ſeroit renvoyée à Veronne avec ſes armes & ſon équipage, & que le Senat y conſentit : mais ce Cardinal ajoûte une circonſtance, qui ſert à le convaincre d'impoſture. Il ſoûtient que le Comte de Hanau commandoit actuellement dans la Place quatre mille quatre cens Alemans tous vieux ſoldats, & que Fracaſſe y avoit encore cent quatre-vingt Lances. Ce nombre

1509. estoit plus que suffisant pour donner la loy à la bourgeoisie, ou du moins pour luy resister si elle se fût ingerée de rendre Vicense malgré la garnison : cependant il n'y eut ny contestation ny tumulte, & tous les Historiens en conviennent. Bembe auroit mieux fait d'employer la délicatesse de son style à justifier sa Republique d'une faute irréparable qu'elle commit ensuite, pour avoir ordonné que l'on observât avec trop d'exactitude les plus certaines maximes de la guerre.

On a veu que l'Evesque de Trente s'estoit saisi de Veronne pour Maximilien ; & qu'il y avoit mené la plûpart de la garnison. Le revenu de son Evesché n'estoit pas capable de l'entretenir, & sa bourse avoit esté vuidée dés les premiers mois. Son credit ne s'estoit pas estendu bien loin ; & comme ce n'estoit pas encore la coûtume dans l'Italie que les Bourgeois entretinssent ceux qui les gardoient, les Alemans qui avoient suivy l'Evesque par honneur ou par amitié s'estoient bien-tôt lassez de servir à leurs dépens. Ils n'avoient pas

neanmoins osé le témoigner, & ils avoient mieux aimé deserter. Cet accident avoit affoibly de sorte la garnison de Verone, que les Bourgeois estoient en estat de luy donner la loy. Ils le connoissoient assez, & leur passion de retourner à leurs anciens Maîtres ne pouvoit estre plus grande. Mais ils avoient d'immenses richesses; & s'ils eussent appellé les Venitiens, & que leur entrepriſe eût esté découverte, ils n'auroient pas évité le pillage. 1509.

Ils attendoient donc avec impatience que l'armée de la Republique paruſt afin de luy ouvrir leurs portes, & ils esperoient que Petilien viendroit luy-même immediatement apres la surpriſe de Vicenſe. Mais la citadelle de cette derniere Place tenoit encore pour l'Empereur; & l'on sçavoit qu'elle estoit si mal pourveüe de munitions de guerre & de bouche, qu'il n'y en avoit que pour quatre jours au plus. Cela supposé si Petilien eût voulu entreprendre sur Verone, il luy auroit falu partager ses forces, & en laiſſer une partie de-

1509. vant la citadelle de Vicenſe pendant qu'il conduiroit le reſte à Verone, ou abandonner le premier de ces deux deſſeins pour s'attacher avec toutes ſes forces à l'execution du ſecond. S'il eût partagé ſes troupes, les François qui avoient un corps d'armée à ſix lieües de là n'auroient pas manqué d'aller droit à la Citadelle de Vicenſe, de paſſer au travers, & d'entrer par là dans la Ville, avant que les Bourgeois euſſent creuſé le retranchement dont ils avoient beſoin pour ſe garentir d'inſulte; & s'il fût allé à Verone avec toute ſon armée, outre qu'il n'eſtoit pas aſſeuré de la prendre, le temps qu'il employeroit dans ſon voyage ſuffiroit aux François pour recouvrer Vicenſe ſans rien hazarder.

Petilien ſuppoſoit encore que les Venitiens luy imputoient une partie de la perte qu'ils avoient faite ſur la campagne d'Agnadel; & comme ils ne luy avoient continué le Generalat que par politique, ils auroient plus de pretexte qu'il n'en faloit pour le dépoſer s'il eſtoit aſſez malheureux

pour manquer Veronne, & pour trouver Vicenſe recouvré par les Confederez lors qu'il y retourneroit. 1509.

Il n'eſtoit pas poſſible de raiſonner plus juſte, dans l'ignorance où Petilien vivoit de ce qui ſe paſſoit actuellement à Verone, & neanmoins il eut encore la précaution de ne s'en rapporter pas à luy-meſme. Il dépeſcha là-deſſus un Courrier au Senat, qui n'eſtant pas plus éclairé que luy approuva ſa conduite. Ainſi l'armée de Veniſe s'occupa toute entiere à fermer ſi bien les avenuës de la Citadelle de Vicenſe, que les Confederez n'y ayant pu rien jetter elle ſe rendit en effet le quatriéme jour : mais l'Eveſque de Trente eut le loiſir d'informer Chaumont du danger de Verone. Ce Gouverneur du Milan qui n'avoit pas encore tout-à-fait perdu l'eſperance de tirer Verone des mains de Maximilien pour de l'argent ; & qui préſuppoſoit que toute la dépenſe que les François avoient faite dans cette veuë ſeroit inutile, ſi les Alemans eſtoient chaſſez tout-à-fait de l'Eſtat de Terre-ferme, fit partir à l'inſtant

1509. le jeune d'Aubigny neveu de celuy qui eſtoit mort à la guerre de Naples avec un grand convoy & un renfort conſiderable. Les Relations ne parlent que de ſa cavalerie, qu'elles font monter à trois cens Lances, & paſſent ſous ſilence l'infanterie, quoyque celle-cy fût plus neceſſaire ſans comparaiſon dans l'entrepriſe dont il s'agiſſoit.

D'Aubigny avoit à peine achevé de ſe preparer pour défendre Verone, quand l'armée de Veniſe parut. Petilien qui manquoit toûjours plus par excez que par deffaut de prévoyance, avoit diviſé ſes forces en deux parties auſſi égales qu'il avoit pu ſans mécontenter les diverſes Nations dont elles eſtoient compoſées, qui ſouffroient avec beaucoup d'impatience une longue ſeparation. Il en avoit conduit une ſur le bord droit de la riviere d'Adice, & le Provediteur Gritti avec l'autre le cottoyoit à gauche. Son intention eſtoit ajuſtée à la ſituation de Verone, que cette riviere coupoit en deux. Il pretendoit ſe montrer en meſme-temps devant la haute Ville

&

& devant la baſſe, afin d'engager les Bourgeois à la revolte en leur perſuadant qu'ils ſeroient également aſſiſtez de quelque porte qu'ils ſe ſaiſiſſent: mais d'Aubigny ne luy donna pas le temps de faire parade de toutes ſes Troupes. Il ſortit bruſquement ſur luy avec une partie de ſa Garniſon; & le traita ſi mal, qu'il le contraignit de tourner viſage. Gritti le voyant reculer ſuivit ſon exemple, & Veronne ne fut plus menacée de ſiege; parce que les Officiers generaux de l'armée de Veniſe convaincus que d'Aubigny ne ſeroit pas ſorty ſur eux s'il n'eût eu plus de ſoldats qu'il n'en faloit pour garder Verone, n'eſpererent plus que la Bourgeoiſie ſe declaraſt en leur faveur, & ne s'eſtimerent pas aſſez forts pour attaquer la Place dans les regles. 1509.

Ils retournerent donc à Vicenſe, de crainte que les Confederez ne leur coupaſſent le chemin; & comme les Paiſans eſtoient pour eux, ils amaſſerent aiſément dans les places qu'ils avoient recouvrées la plûpart des proviſions de la campagne. Ils ſe propoſoient par là

1509. d'affamer Veronne, Vallegio, Baſſiano, & les autres places qui tenoient encore pour Maximilien; & à dire le vray il auroit eſté bien difficile de les en empécher, s'ils euſſent eu autant de perſeverance pour executer leur deſſein, qu'ils avoient eu de ſageſſe à le bien concerter.

Chaumont à la verité avoit jetté de belles troupes dans Verone : mais il n'avoit pu leur fournir de quoy ſubſiſter durant tout l'hyver, & il y faloit ſuppléer par des convois. La dépenſe eût eſté prodigieuſe, & il y avoit de l'apparence que les François ne la ſupporteroient pas long-temps pour Maximilien; qui d'un côté ne ſeroit jamais en eſtat de les rembourſer, & de l'autre ne vouloit point oüir parler de leur donner des gages. Verone en ce cas ſeroit redevenuë Venitienne ſans coup ferir; & Petilien pour y rentrer n'avoit qu'à diſtribuer toute ſon armée dans les Places voiſines, ſous pretexte de les y mettre en quartier d'hyver. Les garniſons eſtant ainſi renforcées auroient battu la campagne jour & nuit; & ſi les convois

destinez pour Verone eussent évité les courses de l'une, l'autre les auroit enlevez. Rien de tout ce que l'on vient de remarquer n'échappa à la penetration de Petilien. Il en dicta un long écrit, & l'envoya au Senat. Mais cette compagnie qui pretendoit avoir recouvré sa reputation par l'adresse avec laquelle elle avoit menagé le retour de la bonne fortune, fit une troisiéme faute, moins importante à la verité que celle d'avoir abandonné l'Etat de Terre-ferme, mais aussi plus grande que celle de n'avoir pensé à recouvrer Veronne qu'apres la reduction de la Citadelle de Vicense. 1509.

Il faut avoüer que les Venitiens depuis la paix qu'ils avoient concluë avec les Genois, n'avoient agi par passion ny au dedans ny au dehors. La raison d'Estat avoit esté leur seule regle; & bien loin qu'on leur eût reproché de l'avoir violée en quelque rencontre, leurs Historiens avoient de la peine à les deffendre du crime dont on les accusoit, de n'avoir eu d'égard ny à la Justice ny à la Religion, lors qu'il avoit esté question de

1509. pourſuivre leurs interêts. Mais les Republiques ne ſont pas plus exemptes d'inconſtance que les autres Souverains, quoy qu'elles ne changent pas ſi ſouvent qu'eux.

Alphonſe d'Eſte Marquis de Ferrare avoit offenſé les Venitiens en trois manieres irreparables ſelon eux. Son Eſtat eſtoit preſque enfermé dans le leur ; & il leur eſtoit aiſé de s'en emparer, avant que les Confederez euſſent le temps d'y envoyer des troupes capables de le deffendre. Il s'enſuivoit de là qu'ils devoient être en aſſeurance du coſté de ce petit Prince; & qu'Alphonſe ne pouvoit être plus mal conſeillé, que de ſe déclarer contre eux en entrant dans la Ligue de Cambray. Ce n'eſt pas qu'il eût pu ſe diſpenſer de donner du ſecours contre eux au Pape dont il eſtoit feudataire : mais s'il en eût demeuré là, comme ce ſecours eſtoit reglé, les Venitiens ne l'auroient pas trouvé mauvais, ou du moins ils euſſent manqué de pretexte pour s'en reſſentir. Mais Alphonſe voulut eſtre compris directement dans la Ligue ; & rompre de

gayeté de cœur avec des voiſins formidables & vindicatifs, dont les forces eſtoient beaucoup au deſſus des ſiennes. Il s'engagea poſitivement à fournir cent cinquante Lances & mille fantaſſins, outre les gens de guerre qu'il envoyeroit au Pape pour ſatisfaire à ſon inveſtiture; & afin de témoigner plus d'animoſité contre cette Republique, il fut le premier des confederez preſt de l'attaquer. Il n'en demeura pas là; & dés qu'il ſçût qu'elle avoit eſté battuë, il ne ſe contenta pas de recouvrer le Poleſine di Rovigo qu'elle avoit ôté à ſon Pere. Il porta la vengeance plus loin qu'il n'étoit bien-ſeant à un Souverain; & fit brûler ſans exception & ſans reſerve les delicieuſes maiſons de campagne, que les Gentilshommes de Veniſe y avoient bâties en grand nombre pour paſſer la belle ſaiſon. Enfin il prit l'occaſion que Maximilien venoit de lever le ſiege de Padouë, pour le ſolliciter de luy engager deux Places de l'Eſtat de Terre-ferme neceſſaires pour conſerver la Poleſine. L'une s'appelloit Eſte, & l'autre Montagnano. Il 1509.

1509. couvroit ſon ambition pour la premiere du pretexte qu'il en portoit le nom, & que ſes Anceſtres en eſtoient ſortis ; & pour la ſeconde de ce que cinq cens Cavaliers logez dans un lieu ſi commode pouvoient ravager le Poleſine en moins d'un jour, ſans qu'il fût poſſible de l'en garantir ny de s'oppoſer à leur retraitte.

Le Senat de Veniſe fut ſi touché de la hardieſſe d'Alphonſe qu'il traitoit de temerité, qu'il rappella ſon armée du Veronois pour l'envoyer à la conqueſte de l'Eſtat de Ferrare. Petilien eut beau luy remontrer qu'Alphonſe eſtoit content, & qu'il ne s'oppoſeroit plus aux deſſeins de la Republique. Qu'il n'y avoit plus rien à craindre de ſa part ; & que bien loin d'employer contre luy toutes les forces Venitiennes, on pouvoit en ſeureté dégarnir les Places qui confinoient avec le Ferrarois. Que l'Empereur & le Roy de France eſtoient de terribles ennemis ; & qu'il y auroit de la folie à prétendre leur reſiſter avec quelques garniſons qu'on laiſſeroit dans la partie de l'Eſtat de

Terre ferme que les Venitiens avoient recouvrée de nouveau, puis que le Roy Tres-Chreſtien ſeul avoit battu la plus belle armée que la Republique eût levée depuis ſa fondation. Que puis que la partie eſtoit trop inégale pour prendre ſur eux ce qu'ils avoient conquis ſur la Republique, il faloit tâcher de le recouvrer par adreſſe, & de profiter dans cette veuë de l'inclination des peuples également ennemis des François & des Alemans. Mais que tout cela dépendroit de la preſence de l'armée Venitienne; & que pour peu qu'elle s'éloignât non ſeulement on ôteroit aux Bourgeois & aux Paiſans la hardieſſe de ſe ſoûlever, mais encore on courroit riſque de perdre une ſeconde fois Treviſe, Padouë, & Vicenſe. 1509.

Le Senat ne fit point aſſez de reflexion ſur l'écrit de Petilien; & crut prevenir aſſez les inconveniens qui y eſtoient marquez en ſe diſpoſant à ruiner Alphonſe par un excez de puiſſance, & en uſurpant ſon Eſtat ſi viſte que Petilien auroit le temps de retourner vers les Places reconquiſes,

1509 & de les couvrir avant que les François & les Alemans ſe fuſſent preparez pour les attaquer. La Republique fit un effort ſi grand, que pour ne le pas traiter de Romanteſque, il faut préſuppoſer qu'elle avoit un Treſor caché en des lieux, dont le Doge ſeul & les Procurateurs de ſaint Marc avoient connoiſſance. Elle équipa deux Flottes inégales à la verité, mais dont la moindre eſtoit de plus de cinquante voiles; & la plus grande en contenoit un ſi grand nombre, que les Relations ne comptent que les gros Vaiſſeaux & ſoixante-cinq Galeres, & ſe contentent de dire qu'il y avoit une infinité d'autres bâtimens plus petits. La conduite de la principale fut donnée au Senateur Ange Treviſano, avec ordre d'entrer dans le Po par ſon emboucheure: de s'avancer en remontant cette riviere juſqu'au deſſus de Ferrare: de conſtruire ſur le bord le plus proche de cette Ville qu'il ſeroit poſſible un Fort qui favoriſât la décente des Venitiens toutes les fois qu'on la jugeroit utile; & de tenir de ce coſté-là Ferrare ſi étroitement bloquée,

bloquée, qu'elle ne pût recevoir au- 1509.
cun ſecours par eau.

Michel Loredano commanda l'autre Flotte, & ſe chargea de la mener à Comachio ; tant à deſſein de profiter du revenu de cette ſaline qui eſtoit le plus conſiderable d'Alphonſe, que pour oſter aux Ferrarois l'eſperance d'eſtre dégagez par les troupes Confederées Enfin Petilien eut une commiſſion expreſſe qu'il executa, quoy que malgré luy, de marcher avec toute ſon armée vers l'embouchеure du Po, de convoyer la Flotte de Treviſano, & de former par Terre le ſiege de Ferrare.

Ce deſſein eſtoit ſi bien concerté qu'il ne ſembloit pas que le merite & la valeur d'Alphonſe fuſſent capables de l'empeſcher d'eſtre dépoüillé : L'approche de tant de troupes ne le troubla pas neanmoins de ſorte, qu'il ne fiſt tout ce qui ſe pouvoit humainement pour retarder ſa perte. Il avoit peu de ſoldats dans Ferrare, les autres eſtant en partie dans a Romagne avec l'armée Eccleſiaſtique, & en partie dans le Veronois avec les troupes

1509. confederées. Mais en recompenſe la douceur du gouvernement de ſes Predeceſſeurs, & l'inclination qu'ils avoiét eüe de ſe familiariſer avec la Nobleſſe ſans avilir le caractere de leur ſouveraineté, avoient attiré auprés d'eux un ſi grand nombre de Gentils-hommes des plus illuſtres Maiſons d'Italie, qu'il y en avoit preſqu'autant dans Ferrare que d'autres habitans. Alphonſe en prit occaſion de confier la garde de la Ville aux Bougeois roturiers; & ſortit avec ſa Nobleſſe & ſes ſoldats pour s'ouvrir un chemin du coſté de l'Eſtat Eccleſiaſtique; par où il attendoit un renfort plus prompt. Mais il trouva l'armée de Petilien plus aguerrie que ſes ſujets, quoyqu'il eût pris le ſoin de les exercer aux armes toutes les Feſtes de l'année.

Il fut repouſſé: Il perdit les plus braves de ſes Gentils-hommes; & celuy d'entre-eux qu'il regretta le plus, fut Hercules de Cantelmo, à qui rien ne manquoit que l'uſage & l'experience pour devenir le plus grand Capitaine de ſon temps. Alphonſe fut

neanmoins assez adroit pour dégager du combat les autres, & pour se retirer avec eux; mais il ne le fut point assez pour cacher sa perte aux Bourgeois roturiers de Ferrare. Ils l'avoient veu sortir fort accompagné; & ne l'appercevant pas retourner de mêmes, ils devinerent le malheur qui luy estoit arrivé. Ils en eurent un abbattement de courage qui les auroit portez malgré leur Maître à capituler avant que le secours que les Confederez leur envoyoient fût arrivé, si Alphonse n'eût esté redevable de la conservation de ses Estats à une avanture à laquelle il n'avoit rien contribué. 1509.

La jalousie de Maximilien estoit allée jusqu'à ne permettre aux troupes d'Aubigny de loger que dans la partie de Verone la plus basse & la plus foible, & à mettre deux mille deux cens Espagnols naturels dans la haute qui estoit la principale, non seulement à cause de sa situation, mais encore parce qu'il y avoit deux citadelles. Les Espagnols persuadez qu'ils ne devoient servir gratuitement que

1509. leur Prince legitime, demanderent d'eſtre payez regulierement ; & les Commiſſaires de Maximilien aprés les avoir amuſez long-temps, furent contraints d'avoüer qu'il n'y avoit point d'argent dans leurs coffres.

Les Eſpagnols au lieu de ſe ſatisd'une excuſe ſi legitime, ſe mutinerent d'une maniere trop reglée pour donner lieu aux Commiſſaires de pretendre les appaiſer ; & le Chef que les ſeditieux venoient de créer déclara nettement qu'il traitteroit avec la Republique de Veniſe, ſi on ne les payoit entierement de ce qui leur eſtoit dû. On eut de la peine à obtenir d'eux le temps de dépeſcher vers Maximilien ; & ce Prince ne pouvant plus conſerver ce qui luy reſtoit dans l'Eſtat de Terre ferme que par l'engagement d'une place aux François, offrit Vallegio à Chaumont ſous condition qu'on luy preſteroit autant d'argent qu'il en faloit pour contenter la garniſon de Verone, pour la renvoyer, & pour mettre en ſa place des ſoldats moins exacts à ſe faire payer.

Chaumont fut tellement ravy de voir que Maximilien commençoit à se dessaisir de ses conquestes en Italie, qu'il le prit au mot. Les Espagnols qui gardoient Verone furent payez, & conduits au Royaume de Naples apres que l'on eut levé un pareil nombre d'Alemans ; & Maximilien eut de plus de l'argent comptant pour mettre sur pied une petite armée, qu'il luy prit envie de commander quoyque l'hyver eût déja rendu les chemins presque inaccessibles. La precipitation avec laquelle ce Traité fut fait, empescha Chaumont de consulter le Cardinal d'Amboise son oncle avant que de le conclure : mais la Cour de France ne laissa pas d'approuver sa conduite, parce qu'il sçut luy faire valoir la Place de Vallegio presqu'autant que celle de Verone. Il exagera l'avantage de sa situation, & n'oublia pas de remarquer qu'elle le rendoit Maistre de la riviere de Mincio jusqu'à son emboucheure. Il ajoûta qu'elle resserroit Verone de sorte, que quand Maximilien en voudroit traitrer avec d'autres que les François 1509.

1509. il ne luy ſeroit plus poſſible de l'executer.

La Palice envoyé par Chaumont avec ſept cens Lances & quatre mille fantaſſins pourveut à la conſervation de Vallegio ; & donna tant de jalouſie à Vicenſe, que le Senat de Veniſe convaincu de la faute qu'il avoit faite en éloignant à contretemps l'armée de Petilien, la renvova avec toute la diligence imaginable. Petilien ne raſſeura ceux de Vicenſe qu'en employant ſes ſoldats à creuſer un retranchement qui commençoit aux montagnes de cette Ville, & ne finiſſoit qu'aux Mareſts que forme l'Adice. Mais il auroit mieux valu pour les Venitiens qu'il ne fût point entré dans le Ferrarois, puiſque ſon abſence leur fit recevoir une nouvelle perte dont ils ne ſe ſeroient jamais relevez, ſi le Pape eût moins apprehẽdé que les François n'en profitaſſent.

On a veu qu'Alphonſe avoit appris la guerre dans toutes les occaſions où ſon pere avoit pu l'envoyer ſans préjudice de ſes intereſts ; & l'on doit ajoûter icy que le Cardinal de

Ferrare Hyppolite d'Este son second frere la sçavoit aussi bien que luy, & n'y avoit pas moins de disposition. Il y avoit déja prez d'un mois que l'un & l'autre se trouvoient assiegez dans Ferrare ; & ils n'esperoient plus de secours, parce qu'ils présuppoſoient que l'armée de Terre des Venitiens retournée aux environs de Verone y occuperoit tellement les forces des Confederez, qu'il n'y auroit plus lieu d'en faire aucun détachement. Les deux freres formerent là-dessus la resolution hardie de se desassieger eux-mêmes ; & l'executerent d'une maniere qui auroit esté plus loüée par toute l'Europe qu'elle ne le fut, si le succez en eût eu plus de suite. 1509.

Alphonse estoit né avec une extrême aversion pour le repos, & s'ajustoit presque toûjours à son inclination pour le travail. Il prenoit un plaisir particulier à fondre de l'Artillerie, & reüssissoit mieux en cet art que les Maistres les plus habiles. Ainsi il y avoit dans Ferrare un tres-grand nombre d'excellens Canons ; & Alphonse qui ne pouvoit attaquer les assiegeans avec

1509. des forces égales, ſe propoſa de les chaſſer de devant Ferrare en les foudroyant. Il convint avec le Cardinal d'Eſte ſon frere de partager avec luy tout ce qu'il y avoit de gens dans Ferrare capables de porter les armes: d'en former deux corps à la teſte deſquels ils ſe mettroient : de les conduire par deux ſentiers differens aux deux coſtez du Fort que les Venitiens avoient bâti : de l'inſulter à l'entrée d'une nuit tres-obſcure ; & de ne pas ſuſpendre l'attaque, quoyqu'il arrivât, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent pris. Ils s'en approcherent avec un profond ſilence. Alphonſe fut repouſſé, mais le Cardinal l'emporta.

Il y a de l'apparence que la garniſon Venitienne ne ſe défendit que foiblement du coſté de ce Prelat ; & à dire le vray elle n'eſt pas excuſable en ce qu'elle negligea de mander à Treviſano le danger où elle eſtoit, & de le prier de luy envoyer du ſecours. Alphonſe devenu le maiſtre du Fort, y fit tranſporter en peu de temps toute l'artillerie qu'il y put mettre ; & la fit tirer dés le lendemain

au point du jour contre la Flotte des Venitiens, qui ne sçûrent que par ce signal qu'ils avoient perdu le Fort. Le fracas des Vaisseaux fut horrible; & la guerre n'avoit point encore fourny d'occasion, où il eût esté si grand qu'en celle-là. Comme le Lit du Po estoit étroit à proportion du grand nombre de Vaisseaux qu'il portoit, on avoit esté contraint de les approcher les uns des autres, & cette circonstance mettoit les Ferrarois en état de ne pas tirer un coup en vain. 1509.

Les éclats d'une Galere ou d'un Vaisseau fracassez incommodoient les autres, & le mal augmentoit lorsque les boulets mettoient le feu aux poudres. Le bâtiment se brûloit alors, & son débris embrasoit ceux qu'il encontroit sur le courant de l'eau. Le General Trevisano qui montoit l'Amiral jugea sa Flotte perduë sans ressource, aussi-tôt qu'il comprit la maniere dont Alphonse se prenoit à la ruïner. Il se jetta promptement dans une chaloupe qui le tira du danger, & le reporta à Venise. Son vaisseau fut percé en tant d'endroits, qu'il coula

1509. bas à une lieüe de Ferrare. Les autres furent ſi mal-traittez qu'il n'en reſtoit plus que trois grands & quinze Galeres, quand les Venitiens qui eſtoient deſſus aimerent mieux ſe rendre que de perir inutilement pour leur patrie. Ils ſe ſoûmirent à la diſcretion d'Alphonſe, qui ſe contenta de les traitter en priſonniers de guerre.

La victoire fut ſi entiere, que ceux qui la remporterent paſſerent pluſieurs jours ſans en concevoir toute l'étenduë. Les Ferrarois avoient pris tant de bâtimens, qu'ils ne ſçavoient où les mettre ; & s'ils euſſent monté deſſus pour aller à Comachio contre l'autre Flotte des Venitiens, ils l'auroient encore deffaite : mais ils s'en aviſerent trop tard. Elle avoit appris le malheur de Treviſano ; & s'en eſtoit auſſi-tôt retournée, de crainte qu'il ne luy en arrivât autant. Alphonſe la manqua de cette ſorte, mais il recouvra facilement le Poleſine & les autres places que ſes ennemis luy avoient ôtées ; & le danger où il s'eſtoit veu l'ayant convaincu de l'inégalité de ſes forces avec celles

des Venitiens, il leur fit entendre par une voye si secrette qu'elle ne pouvoit venir à la connoissance des Confederez, qu'il restituëroit à la Republique tout ce qu'il avoit pris sur elle aussi-tôt qu'elle se seroit reconciliée avec le Pape. Sa prévoyance avoit esté si fine que l'on crut que la Cour de Rome luy avoit envoyé un ordre secret de s'avancer jusques-là ; & l'on se confirma dans cette opinion, quand on sçut peu de temps aprés qu'il s'observoit entre les Venitiens & les Ferrarois une suspension d'armes avec autant d'exactitude, que si les parties en eussent convenu. 1508.

Maximilien au premier bruit du succez d'Alphonse s'avança du costé de Vicense avec autant de confiance, que s'il se fût veu à la teste d'une armée aussi puissante que celle qui avoit assiegé Padoüe. Ceux qui furent témoins de sa marche dans une posture si differente de celle-là, eurent de la peine à concevoir que sa Majesté Imperiale n'eût pas fait scrupule de donner une marque si évidente de foiblesse, & de

1509. devenir ſimple Commandant de quinze cens chevaux & de quatre mil hommes de pied, aprés avoir compté ſous ſes enſeignes prés de ſoixante dix mille Maiſtres. Elle n'alla pas loin ſans trouver l'obſtacle que les Venitiens luy avoient preparé. Le retranchement dont on a parlé l'arreſta & Petilien parut de l'autre coſté avec un plus grand nombre de ſoldats que n'en avoit Maximilien. Il y auroit eu de la temerité à ſe promettre de luy paſſer ſur le ventre, puis que ſes gens eſtoient plus aguerris que les Alemans, & la raiſon l'emporta cette fois ſur la hardieſſe & ſur l'animoſité de ſa Majeſté Imperiale. Elle s'en retourna par le meſme chemin qu'elle eſtoit venuë: mais elle ne prit pas garde que l'entrepriſe qu'elle avoit formée à contre-temps, eſtoit de celles qu'on ne tâche jamais d'executer impunément; & que quand elles manquent par quelque occaſion que ce ſoit, il en coûte toûjours à celuy qui a mal pris ſes meſures.

Maximilien avoit conſervé juſques-là dans l'Eſtat de Terre-fermes trois

places importantes, qui eſtoient celles de Baſſiano, de Cogolo, & du détroit de la Scala; & elle en avoit d'autant plus de beſoin, qu'elles facilitoient la décente des Alemans dans la Lombardie. Mais quand les garniſons qu'il y avoit miſes eurent ſçû qu'il s'en retournoit ſi tôt, & ſans avoir rien fait de remarquable, elles s'imaginerent qu'il avoit achevé de perdre l'eſperance de conſerver ce qu'il tenoit dans l'Italie, & cette prévention les tint plus reſſerrées qu'elles n'avoient accoûtumé de l'eſtre. Petilien qui l'apperceut ſuppoſa qu'elles euſſent perdu courage, & attaqua Baſſiano la plus forte des trois Places. 1509.

Il connut par experience qu'il s'étoit trompé, parce que les Alemans ſe défendirent avec autant de vigueur que ſi leurs affaires euſſent eſté en meilleur eſtat. Mais ce vieux General qui ne s'eſtoit pas attendu à une ſi longue reſiſtance n'avoit pas laiſſé de ſe preparer pour la ſurmonter. Il avoit diviſé toute ſon armée en deux corps; & lorſque le premier fut repouſſé, il commanda au ſecond de donner. Les

1509. Alemans qui n'eſtoient pas en aſſez grand nombre pour ſe rafraichir, ſuccomberent par laſſitude, & furent tous tuez. Ceux de la meſme Nation qui défendoient le détroit de la Scala, & Cogolo, aimerent mieux ſe reſerver pour une meilleure occaſion, que d'imiter ceux de Baſſiano. Ils envoyerent au devant de Petilien ; & offrirent de luy remettre ces deux Places, à condition qu'il leur permettroit d'en ſortir en équipage de guerre.

On les prit au mot ; & on leur tint meſme plus qu'on ne leur avoit promis, puis qu'on les eſcorta dans la ſeule veuë d'empeſcher que les païſans ne les dépoüillaſſent. Cette action fut là derniere de celles de Petilien ; & couronna les autres, quoy qu'à dire le vray elle ne le meritât pas. Les Venitiens qui par politique augmentoient à l'infiny leurs bons ſuccez, decernerent des honneurs extraordinaires à leur General, mais il ne ſe trouva pas en eſtat de les recevoir. Il eſtoit parvenu à l'âge de ſoixante dix ſept ans ſans aucune incom-

modité de vieilleſſe, & avec une vigueur capable de ſupporter toutes les fatigues militaires. Cependant un temperament ſi robuſte ceſſa tout d'un coup. Il s'affoiblit ſans qu'il en parût de cauſe, & Petilien mourut en deux jours dans Vicenſe ſans maladie. 1509.

Les Venitiens eſſayerent alors en vain d'obliger Loüis à mettre l'Aviane à rançon. Le Conſeil de France ne jugea pas à propos de le délivrer ſi toſt; & le Senat qui n'avoit aſſez de confiance en aucun autre qu'à l'Alviane pour luy donner la charge de Petilien, reſolut de s'accommoder avec l'Empereur. Il propoſa une conference entre Verone & Vicenſe, & l'Empereur l'accepta par une contravention manifeſte à la Ligue de Cambray. Les Députez de Sa Majeſté Imperiale ne ſont pas nommez; & tout ce que l'on en ſçait, eſt qu'il ne tint pas à eux que la negociation ne reüſſiſt. Le Senat envoya Jean Cornaro, & Loüis Mocenigo; & le Pape qui juſques-là s'eſtoit contenté de contrevenir indirectement à la Ligue de Cambray, ne put, ou ne jugea plus à propos de

1509. ſe faire violence. On luy rapportoit tous les jours que le Cardinal d'Amboiſe travailloit à gagner des ſuffrages dans le ſacré College ; & il ne le pouvoit concevoir, à moins que ce Cardinal ne fût aſſez méchant pour attenter à la vie de Sa Sainteté, auſſitoſt qu'il auroit formé ſa brigue.

Il n'y avoit pas d'autre moyen de parer ce coup, qu'en chaſſant les François d'Italie ; & il n'y avoit pas lieu d'y penſer, tant que les Venitiens ſeroient mal avec Maximilien. Il s'agiſſoit donc de les reconcilier ; & comme les parties eſtoient trop animées pour y contribuër d'elles mêmes tout ce qui ſeroit neceſſaire, il faloit qu'un tiers s'en mêlât ; & que ce tiers eût aſſez d'autorité ſur elles, pour les faire paſſer pardeſſus une infinité de mécontentemens reciproques que la continuation de la guerre avoit fait naiſtre. Il n'y avoit perſonne dans l'Europe au ſentiment du Pape qui y fût plus propre que luy ; & ce fut-là la veritable cauſe qui luy fit negliger le ſcandale, qu'il alloit donner à la Chreſtienté par une infidelité publique.

publique. Achilles Graſſis Evêque de Perouſe l'avoit ſervy à ſon gré dans beaucoup d'intrigues, ſans luy eſtre à charge comme les autres Courtiſans de la Cour de Rome, dont la coûtume eſtoit alors de prétendre au chapeau pour la moindre Negociation qui leur avoit reüſſi. 1509.

Le Pape l'envoya en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire à la conference entre l'Empereur & les Venitiens; & ne luy défendit pas de communiquer aux deux Parties ſon pouvoir & ſon inſtruction. L'affaire fut pourſuivie des trois coſtez avec beaucoup de chaleur, & les Venitiens ſe relâcherent au delà de ce qu'on attendoit d'eux. Ils offrirent à l'Empereur de le rembourſer non ſeulement des frais qu'il avoit faits, mais encore de ce que la France avoit dépenſé à ſon occaſion. La ſomme étoit immenſe; & il n'eſtoit pas à preſumer que celuy des hommes qui aimoit le plus l'argent, quoy qu'il ne l'aimât que pour le prodiguer, eût ſur luy-meſme aſſez de pouvoir pour la refuſer. Ses Ambaſſadeurs en furent

1509. auſſi-bien perſuadez que les Miniſtres de la Republique & du Pape, & demanderent ſeulement le temps d'informer leur Maître de ce qu'on leur offroit. Mais il y a des rencontres où l'on ſurmonte un deffaut quelque grand qu'il ſoit par un autre deffaut, pourveu que celuy-cy domine dans le moment qu'il donne l'excluſion à l'autre.

Les ſoldats de l'armée de Veniſe qui avoient détourné Maximilien d'attaquer le retranchement de Vicenſe, le voyant retourner en Alemagne l'avoient inſulté, en demandant par raillerie aux Alemans quand ils retourneroient. Maximilien s'eſtoit plus choqué de ces termes que de ſa mauvaiſe fortune; & avoit juré qu'il repaſſeroit les Alpes au commencement du Printemps, quoy qu'il en puſt arriver. Il ſe piqua de tenir ſon ſerment; & manda à ſes Ambaſſadeurs de ne rien conclure, à moins que la Republique ne luy rendiſt Padouë, Treviſe, & Vicenſe. Les Ambaſſadeurs de Veniſe eurent beau repreſenter que le pis qui pouvoit arriver à

leur Republique, eſtoit de perdre ces trois Places ; & que l'Empereur bien loin de les prendre, n'eſtoit pas meſme en état de les aſſieger. 1509

L'ordre envoyé aux Ambaſſadeurs d'Alemagne eſtoit précis, & cela ſuffit pour les obliger à rompre la Conference. Maximilien s'applaudit à luy meſme d'avoir montré à toute l'Europe qu'il ſçavoit mépriſer le bien quand il luy plaiſoit : Mais on n'en demeura d'accord qu'en luy reprochant qu'il n'eſtoit pas toûjours à propos d'affecter de l'indifference pour l'argent, & qu'il eſtoit bon d'en recevoir quand il n'y avoit pas lieu de mieux faire.

Le Pape fut ſi fâché de la rupture de cette negociation, qu'il s'en vangea ſur une perſonne qui n'y avoit point eu de part. Pierre de Medicis noyé à la deroute du Garillan avoit laiſſé deux freres, dont Julien eſtoit l'aîné, & le Cardinal le cadet. Le Cardinal eſtoit en France ; & s'y divertiſſoit avec le Comte d'Angouleſme dont il tâchoit de gagner l'amitié, ſur l'eſperance que ce Prince rétabli-

1509. roit les Medicis dans Florence à ſon avenement à la Couronne. Julien travailloit de plus prez aux affaires de ſa Maiſon, & demeuroit à Cremone, où il eſtoit convenu avec les Bentivoles de les aider à ſurprendre Boulogne, ſur la promeſſe qu'ils luy avoient faite reciproquement de luy rendre la pareille ; & de le ramener enſuite dans ſon païs tambour battant. Mais Jules eſtoit jaloux de la conſervation de Boulogne, comme de la principale de ſes Conqueſtes. Il ne la confioit qu'à des Officiers ſi vigilans qu'ils ſe trouvoient toûjours ſur leurs gardes ; & de fait il ſembla qu'ils euſſent eſté informez de l'attaque qui leur eſtoit preparée, tant ils furent preſts de la ſoûtenir. Ils la repouſſerent vigoureuſement ; & quoyque Julien de Medicis n'y eût point aſſiſté, Jules ne laiſſa pas d'apprendre ou pour le moins de ſoupçonner qu'il en eſtoit complice. Il le fit obſerver par des gens, qui le tirerent hors de Cremone ſous pretexte d'une partie de chaſſe, & l'enleverent.

Mais la joye qu'en reçut Jules eſ- 1509.
toit petite, en comparaiſon du dépit qu'il eut d'avoir manqué d'accorder la Republique de Veniſe avec Maximilien. Ce Pape fruſtré de l'eſperance de ſatisfaire en ce point ſon averſion pour les François, s'ingera de donner atteinte à la Ligue de Cambray par une autre voye, qui fut celle d'appaiſer la conteſtation entre l'Empereur & le Roy Catholique pour ce qui regardoit l'adminiſtration de la Caſtille. Il eut aſſez d'autorité ſur leurs Majeſtez pour les obliger à le choiſir en qualité de Mediateur, & à donner plein pouvoir à leurs Ambaſſadeurs en Cour de Rome : mais la ſuite de la negociation ne fut pas ſi facile que l'avoient eſté les Preliminaires.

Jules avec toute ſon experience, & toute ſon adreſſe, ne put ſurmonter la premiere difficulté qui ſe preſenta. Elle conſiſtoit à tirer de l'Empereur une renonciation en bonne forme à ſes pretentions en faveur du Roy Catholique ; & l'Empereur offroit bien de donner parole de ne les

1509. plus poursuivre, mais il soûtenoit qu'il y alloit de son honneur de ne rien faire au delà. Le Pape se mit inutilement en peine de luy promettre que Sa Sainteté seroit dépositaire de l'écrit, & ne le montreroit à personne pourveu que l'Empereur n'y contrevint pas. Cet expedient ne satisfit pas l'Empereur, & la negociation fut rompuë là-dessus.

La France n'auroit donc pas eu sujet de craindre l'union des Espagnols avec les Alemans si elle n'eut elle-mesme travaillé plus utilement à sa propre ruine que n'avoit pu faire le plus grand de ses ennemis. Le Cardinal d'Amboise se souvenoit de ce que le Roy Catholique luy avoit dit à l'entreveuë de Savonne, qu'il ne seroit jamais Pape sans le secours des Cardinaux Espagnols; & il y avoit ajoûté d'autant plus de foy, qu'il sçavoit d'ailleurs que Jules ne l'avoit supplanté qu'en s'asseurant de leurs suffrages. Il estoit encore persuadé que tant que l'Empereur seroit le Maître de Verone, il auroit assez de credit dans les Conclaves pour empê-

cher que celuy qu'il voudroit exclure de la Papauté n'y fût élevé, s'il n'en avoit assez pour faire élire celuy qu'il souhaitteroit. Il s'ensuivoit de ces deux principes, que le Cardinal d'Amboise ne pourroit arriver à sa fin contre le gré des Alemans & des Espagnols; & comme il estoit François il n'y avoit pas d'apparence que ces deux Nations consentissent à son Exaltation, & le reconnussent pour legitime Pape aprés qu'il seroit élû, s'il ne les y engageoit par un bien-fait d'aussi grande importance que seroit celuy de les reconcilier l'une avec l'autre. 1509.

Il ne faloit avoir de l'esprit que mediocrement, pour appercevoir d'abord la fausseté de cette raison. L'Empereur estoit trop ennemy des Francois, pour contribuër à mettre aucun d'eux sur le saint Siege; & le Roy Catholique alloit trop droit à ses veritables interests, pour procurer la Papauté à un Prelat qui luy auroit pû ôter le Royaume de Naples. Il n'avoit executé de bonne foy aucun des Traitez qu'il avoit conclus avec

1509. la France; & il n'étoit pas à préſumer qu'il eût à l'avenir plus de fidelité pour une promeſſe faite au Cardinal d'Amboiſe ſeul à ſeul, & qu'il pouvoit deſavoüer quand il luy plairoit.

Cependant ce Cardinal s'ébloüit luy-meſme juſqu'à ſuppoſer de l'amitié dans l'Empereur, & de la ſincerité dans le Roy Catholique, quoy qu'il eût plus de ſujet qu'aucun autre de ſe défier du contraire; & quand ſes plus intimes amis eſſayerent de le déſabuſer, il leur avoüa qu'il hazardoit beaucoup: mais il ajoûta qu'il eſtoit abſolument neceſſaire pour la France qu'il fût Pape, & que le Roy luy avoit commandé de ne rien negliger de ce qui ſerviroit à cela.

Il entreprit là-deſſus de renoüer la négociation entre l'Empereur & le Roy Catholique, que le Pape avoit commencée; & Sa Sainteté le laiſſa faire, parce qu'elle crut qu'il ne reüſſiroit pas; & que pendant qu'il s'occuperoit à une affaire ſi difficile qui demandoit une entiere application, il ne penſeroit pas à la Papauté.

Le Cardinal fut aſſez malheureux pour

pour ne pas trouver de difficulté dans les preliminaires. Maximilien eut plus d'égard pour luy qu'il n'en avoit eu pour le Pape; & le Roy Catholique ne s'y oppoſa pas, parce que s'il reuſſiſſoit l'Eſpagne y trouveroit ſon avantage; & s'il ne reuſſiſſoit pas elle demeureroit nonobſtant aux meſmes termes où elle ſe trouvoit. 1509.

La négociation fut donc transferée de Rome à Paris au commencement de Novembre mil cinq cens neuf, & le Cardinal d'Amboiſe ne s'arreſta pas beaucoup à la difficulté où le Pape avoit échoüé. Il repreſenta à Maximilien par divers Courriers dépeſchez l'un ſur l'autre, qu'il y alloit de ſon intereſt d'accorder au Roy Catholique la renonciation par écrit qu'il demandoit. Que ſi Sa Majeſté Imperiale avoit beſoin de ce Prince; non pas à la verité pour conſerver Verone, puis que les François en prendroient toûjours le ſoin: mais pour recouvrer Vicenſe, Treviſe, & Padouë, à quoy ils ne pouvoient ſeuls contribuer ſans donner de la jalouſie aux Eſpagnols. Que ſa Majeſté Imperiale n'avoit

1509. point de Flotte, & meſme ne ſe voyoit pas en eſtat d'en avoir ; puiſque pour obliger les Venitiens à l'accommoder d'une partie de leurs Vaiſſeaux, il auroit falu leur rendre les Places qu'elle tenoit dans l'Eſtat de Terre-ferme, & qu'elle ne pouvoit s'y reſoudre. Que quand elle auroit plus de Vaiſſeaux qu'il ne luy en faloit, il luy ſeroit impoſſible de deſcendre en Eſpagne où elle n'avoit aucun port ; & que les Grands de Caſtille qui luy avoient eſté favorables laſſez de l'attendre, & ne recevans point de ſes nouvelles s'eſtoient reconciliez avec le Roy Catholique : Qu'il ne ſuffiroit pas à ſa Majeſté Imperiale de ſe montrer aux Eſpagnols ; & qu'il faudroit de plus pour les faire ſoulever contre le Roy Catholique, leur mener le jeune Archiduc qui devoit un jour eſtre leur Souverain. Que les Flamans n'auroient garde de conſentir qu'on le tirât des Païs-bas ; & qu'enfin il valoit mieux profiter de l'argent comptant du Roy Catholique, que de conſerver une prétention qui devenoit ſurannée fau-

te des moyens neceſſaires à la pour- 1509.
ſuivre.

Dans la derniere negociation du Cardinal d'Amboiſe.

Maximilien ceda à ces conſiderations, quoy qu'elles ne fuſſent pas plus fortes que celles que le Pape luy avoit repreſentées, & convint de renoncer à l'adminiſtration de la Caſtille, pourveu que le Roy Catholique luy payâſt une ſomme dont le Cardinal ſeroit arbitre.

Il y eut pourtant une modification inſerée dans cet article ſans que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne eût le front de la contredire, parce qu'elle eſtoit ſi conforme aux loix fondamentales de la Caſtille, que ſi elle eût eſté obmiſe les Eſtats du païs n'auroient pas approuvé la tranſaction dont il s'agiſſoit. Le Roy Catholique conſentit que s'il luy naiſſoit un fils legitime, il fût à l'inſtant privé de l'adminiſtration dont l'Empereur ſe deſſaiſiſſoit en ſa faveur, & qu'elle retournât de plein droit à ſa Majeſté Imperiale. La principale difficulté parut alors terminée, mais elle recommença bientoſt aprez par un autre incident.

Maximilien eſtoit bien exclus de

1509. l'adminiſtration de la Caſtille, mais l'Archiduc ſon petit fils ne l'eſtoit point ; & il n'y avoit pas lieu de le faire, puis qu'il eſtoit heritier préſomptif & neceſſaire de la Caſtille. Il eſtoit ſeulement queſtion de determiner le temps dans lequel il en ſeroit capable ; & l'Empereur qui s'imaginoit de tirer plus aiſément de l'argent de ce jeune Prince que de ſon Ayeul maternel, vouloit que le Gouvernement de la Caſtille qu'il cedoit au Roy Catholique, ceſſât auſſi-toſt que l'Archiduc auroit dix huit ans accomplis. Il ſe fondoit ſur ce que d'un coſté il eſtoit Prince Alemand, & les Loix de l'Empire le reconnoiſſoient majeur à cét âge, & d'un autre coſté il n'y avoit rien de contraire à cette diſpoſition dans les Ordonnances de la Caſtille.

Le Roy Catholique oppoſoit à cela le Teſtament de la Reine Iſabelle, où il eſtoit écrit en termes exprés que l'Archiduc ne recueilleroit ſa ſucceſſion qu'à vingt-ans accomplis, & n'en troubleroit pas l'adminiſtration avant cet âge. Mais ſi le Teſtament d'Iſabelle

étoit favorable au Roy Catholique en ce point, il luy étoit contraire en un autre. Sa Majesté ne vouloit renoncer à l'administration que lors que l'Archiduc auroit 25. ans accomplis, & sa raison étoit subtile. Il soûtenoit que ce jeune Prince ne pouvoit regner en Castille du vivant de sa Mere qui avoit perdu l'esprit, qu'en qualité de Tuteur; & que les Loix Romaines qui permettoient quelquesfois aux Mineurs d'administrer leur propre bien, ne les autorisoient point assez pour prendre tout le soin necessaire de celuy d'autruy. Il demeura si ferme là-dessus; & les plus celebres Jurisconsultes de l'Europe luy fournirent tant de consultations favorables, que l'Ambassadeur de Maximilien fut contraint de se relâcher. 1509.

Le troisiéme embaras vint de la qualité de Roy de Castille, que Maximilien vouloit donner dés lors à son petit fils. Il appuyoit sa prétention sur ce que le Duc de Medina-Celi, & quelques autres Grands de Castille, avoient des prétentions à la Couronne; & il supposoit que si les Castillans ne reconnoissoient au plustest

1509. l'Archiduc pour Roy, & ne luy prétoient ſerment en cette qualité, il ſe formeroit dans le païs tant de brigues contre luy durant la longue adminiſtration de ſon Ayeul maternel, qu'il luy ſeroit tres-difficile de monter ſur le Trône au terme preſcrit par la preſente tranſaction. Mais le Roy Catholique avoit plus d'intereſt à cela, que ne penſoient l'Empereur & le Cardinal d'Amboiſe. Il n'aimoit pas beaucoup l'Archiduc ; & le trouvoit aſſez bien partagé des Païs-bas qu'il tenoit de ſon pere, des dix Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche que ſon Ayeul paternel ne luy pouvoit ôter, & de l'Empire où il y avoit apparence qu'il parviendroit.

Sa Majeſté Catholique deſtinoit au ſecond la Caſtille, & meſme l'Arragon en cas qu'elle n'eût point de fils; & elle ſe ſeroit miſe hors d'eſtat d'éxecuter ſon deſſein, ſi elle eût ſouffert que les Caſtillans prêtaſſent le ſerment à l'Archiduc. Elle prit neanmoins tant de précautions pour cacher ce qu'elle penſoit, que ſon propre Ambaſſadeur n'en fut point infor-

mé. Elle s'étoit contentée de mettre dans son instruction que si on le pressoit d'acquiescer à la reconnoissance de l'Archiduc pour Roy de Castille, il répondit que le Roy Catholique son Maistre n'estoit pas si dénaturé, ny si peu touché de l'infirmité de sa fille aînée, que de luy donner un Successeur pendant qu'elle vivroit. Qu'il y avoit sujet d'esperer que Dieu la délivreroit de sa folie, & qu'en ce cas elle ne manqueroit d'aucune des qualitez necessaires pour regner. Qu'elle étoit au reste d'un temperament qui promettoit une longue vie, & que son fils aîné n'avoit rien à la Castille que par elle. 1509.

L'Ambassadeur à qui ces raisons sembloient suffire, s'obstina si fort à les faire valoir que Maximilien stipula pour l'Archiduc qu'il ne prendroit durant la vie de sa Mere ny le nom ny les armes de Castille. Et de fait si cét arcicle eût esté accomply dans toute son étenduë, l'Archiduc n'auroit regné dans la meilleure partie de l'Espagne qu'un an au plus, puis qu'il n'y avoit pas plus long temps

1509. que ſa mere eſtoit morte quand il reſigna ſes Royaumes au Prince d'Eſpagne ſon fils.

Le Roy Catholique venoit d'obtenir à peu prez ce qu'il prétendoit, & devoit enſuite dédommager Maximilien. Il n'offroit pour cela que cinquante mil écus ; & le Cardinal d'Amboiſe fut contraint de prier Maximilien de s'en contenter, parce qu'on luy fit voir qu'il n'y avoit que cela d'argent comptant dans le treſor d'Eſpagne, le reſte ayant eſté employé à la découverte de l'Amerique. Maximilien en attendoit beaucoup davantage : mais le Cardinal d'Amboiſe s'aviſa pour ne le pas mécontenter abſolument, d'exiger du Roy Catholique une penſion de quarante mil écus par an pour l'Archiduc, établie ſur le plus clair revenu de la Caſtille ; & de convenir que l'Empereur la recevroit, & que ſon petit fils luy en envoyeroit tous les ans les quittances.

Ainſi fut terminée la plus difficile Negociation du commencement du ſiecle paſſé. On ne s'amuſe point

à remarquer icy par avance que tous les malheurs du regne de François Premier en furent les funeſtes ſuites ; & l'on ſe contente de dire que la peine que prit le Cardinal d'Amboiſe pour la faire reüſſir acheva de ruïner ſa ſanté, & luy cauſa la longue maladie dont il mourut. Heureux ſi aprés avoir ſervy le Roy ſon Maiſtre autant que ſon peu de capacité pour les affaires d'Eſtat avoit pu s'étendre, il n'eût pas employé ſans le ſçavoir ce qui luy reſtoit de forces à reconcilier les deux plus puiſſans ennemis de ſa Majeſté Tres-Chrêtienne, tellement animez l'un contre l'autre qu'ils n'auroient jamais conſpiré comme ils firent depuis à luy ravir le Duché de Milan. 1509.

Le Pape ne douta pas que l'Empereur & le Roy Catholique aprés leur accommodement, n'agiſſent de concert contre la Rebublique de Veniſe ; & ce fut pour diminuër l'autorité du premier de ces deux Princes, qu'il envoya le meſme Graſſis, dont on a déja parlé, aux Electeurs Eccleſiaſtiques, ſous pretexte de les engager à la guerre contre les Turcs ; qui

1509. paroiſſoit alors d'autant plus facile, que Selim avoit tourné toutes ſes forces contre les Mammelus, mais en effet pour les détourner d'aſſiſter Maximilien contre les Venitiens. Il n'y avoit pas d'apparence que les intrigues de Graſſis euſſent beaucoup de ſuccez, cependant il fit au delà de ce qu'on luy avoit ordonné. Les quatre vingt-dix mille écus que Maximilien venoit de toucher en ſignant le Traité de Paris, luy ſuffiſoient bien pour lever des Alemans & des Suiſſes, mais non pas pour les entretenir, ny pour acheter les munitions de guerre & de bouche dont ils auroient beſoin. Il en faloit au moins deux fois autant ſi Maximilien vouloit éviter l'affront qu'il avoit receu à ſa derniere entrée dans l'Italie, & ce fut dans cette veüe qu'il convoqua une
1510. Diette à Francfort pour le commencement de Février mil cinq cens dix. Il s'y trouva luy-meſme, afin que ſa preſence eût plus d'effet; & les Princes ſeculiers ſe laiſſerent perſuader de le ſatisfaire, par la neceſſité qu'il y avoit d'acquerir & de conſerver à

l'Empire quelques Places sur la fron- 1510.
tiere de Lombardie, quand ce ne se-
roit que pour remettre les Italiens dans
le respect qu'ils avoient eu pour les
Empereurs tant qu'ils les avoient ap-
prehendez. Mais les Electeurs Eccle-
siastiques refuserent absolument de
contribuër pour la guerre contre la
Rebublique de Venise, & s'en excu-
serent sur les raisons que Grassis leur
avoit suggerées.

Elles consistoient en ce que si l'Em-
pire avoit à recouvrer son ancienne
autorité dans l'Italie, ce ne devoit
pas estre en commençant par faire la
guerre aux Venitiens dans la conjon-
cture d'alors, puis qu'ils estoient les
seuls qui resistoient à la puissance des
Infideles par mer; & que si on ache-
voit de leur ôter l'Estat de Terre-
ferme, ils n'auroient plus le moyen
d'entrenir leurs Flottes, ny par con-
sequent de conserver leurs Isles. Que
Selim ne les auroit pas plûtost veus
renfermez dans leurs Marests, qu'il
remettroit à un autre temps la con-
queste de l'Egypte & de la Syrie, &
monteroit sur mer pour enlever Cy-

1510. pre, Candie, Corfou, Zante, & Cephalonie. Que Veniſe apres avoir perdu ſes dehors ne ſe défendroit pas long-temps ; & que les Turcs ayant mis le pied dans l'Italie, étendroient bien toſt leurs courſes juſqu'à Rome. Que ſi Maximilien penſoit ſerieuſement à recouvrer l'Italie, il faloit commencer par les fiefs dont ſes Predeceſſeurs avoient aliené la proprieté, & que le Piemont, le Duché de Milan, l'Eſtat de Genes, & la Toſcane, eſtoient de cette nature. Que ſi l'on y vouloit porter la guerre, les Electeurs Eccleſiaſtiques étoient preſts d'y contribuër : mais que la conſcience ne leur permettoit pas de mettre les Infideles en eſtat de chaſſer le Pape de ſon Siege.

Maximilien eut beau repliquer que Selim eſtoit deſormais trop engagé contre les Mammelus, pour leur tourner le dos ſans perdre ſa reputation ; & que s'il donnoit cette marque de lâcheté, il luy en couteroit prés de la moitié de ſon Empire. Que quand il le feroit, les Iſles des Venitiens n'eſtoient pas ſi faciles à pren-

dre qu'on ſe l'imaginoit, & que la reſiſtance qu'il y trouveroit ne ſeroit pas moindre que celle de ſon Ayeul à Rhodes. Que la conſervation de Veniſe n'eſtoit pas tout à fait attachée aux Iſles qui la couvroient ; & que quand le Senat deviendroit incapable de ſurvenir à la dépenſe neceſſaire pour garder la mer Adriatique, ſa Majeſté Imperiale, le Roy Catholique, & le Pape dont les Eſtats s'étendoient juſqu'au Golfe, y entretiendroient une Flotte à communs frais. Que l'Eſtat de Terre-ferme n'eſtoit pas moins de l'Empire que les fiefs que l'on venoit de nommer ; & qu'eſtant ſans comparaiſon plus facile à recouvrer, il y auroit de l'imprudence à ne pas continuer une entrepriſe qui d'abord avoit ſi bien reüſſi. 1510.

Mais les Electeurs Eccleſiaſtiques qui s'eſtoient engagez de parole à Graſſis, perſiſterent dans leur refus ; & pluſieurs Députez des Princes Seculiers & des Villes libres eſtant revenus à leur avis par le ſeul motif de l'épargne, Maximilien eut le chagrin d'avoir aſſemblé en vain une Diette, &

1510. donné à ſes ennemis des marques de ſon impuiſſance dont il leur ſeroit aiſé de profiter. Il eſtoit le Prince de l'Europe qui ſe conſoloit le plus aiſément de toutes ſortes de diſgraces : cependant il perdit patience à celle-cy, & ſe porta dans un extremité dont on n'avoit garde de le ſoupçonner. Il ne ſe ſoucia pas qui priſt Vicenſe, Padoüe, & Treviſe, pourveu que les Venitiens n'en fuſſent plus les Maiſtres ; & il ſurmonta la paſſion de conſerver Veronne, qui l'avoit juſques-là dominé.

Il choiſit le plus habile de ſes domeſtiques, & luy donna des lettres d'une entiere creance. Il l'inſtruiſit à fond de ſes ſentimens ; & l'envoya à Lyon où la Cour de France eſtoit alors, pour dire à Loüis que s'il vouloit aſſieger & prendre les trois Places que l'on vient de nommer, ſa Majeſté Imperiale luy donneroit preſentement en gage celle de Verone ; à condition que s'il eſtoit rembourſé dans un temps limité de tous ſes frais & des intereſts, il la rendroit de bonne foy ; & s'il ne l'eſtoit pas,

elle luy demeureroit acquiſe. 1510.

Cette propoſition eſtoit ſi avantageuſe, que Maximilien & ſon domeſtique n'avoient pas douté qu'on ne l'acceptât : mais le Roy l'écouta avec l'indifference, qu'il avoit accoûtumé de témoigner pour celles où il trouvoit de la difficulté. Il repartit ſeulement qu'il en parleroit à ſon Conſeil, & il l'aſſembla extraordinairement le meſme jour ſur cét unique ſujet. Le Cardinal d'Amboiſe voulut s'y faire porter, & fut contraint de s'en retourner à my-chemin. La plûpart des Conſeillers d'Eſtat furent d'avis de preſſer Maximilien de conſentir que les trois Places, ſuppoſé qu'elles fuſſent priſes par les François, leur demeuraſſent juſqu'à l'entiere rembourſement auſſi-bien que Verone ; & que ſi ſa Majeſté Imperiale inſiſtoit au contraire, on ne laiſsât pas de la prendre au mot. Ils ſe fonderent ſur trois raiſons qui leur paroiſſoient convaincantes.

La premiere eſtoit que la partie de l'Eſtat de Terre-ferme que les François avoient conquiſe, eſtoit ſituée

1510. de maniere que ſans Verone elle coûteroit beaucoup plus à garder qu'elle ne rapporteroit, & avec Veronne on la conſerveroit en logeant entre ſes murailles & ſur ſon territoire un tiers des forces deſtinées pour garder le Duché de Milan. La ſeconde raiſon que les Venitiens avoient éprouvé à leurs dépens, qu'il n'y avoit que la France qui fût capable de les dépoüiller ; & que pour ſe garentir de ſon voiſinage ils ne ſe contenteroient pas de recouvrer ce qu'elle avoit conquis ſur eux, & ce qu'elle leur avoit cedé pour les engager à la guerre contre Sforce : mais que de plus ils ne ceſſeroient d'agir ouvertement ou par intrigues, juſqu'à ce qu'ils euſſent renvoyé les François de là les Alpes. Qu'ainſi Loüis ne pouvoit conſerver le Duché de Milan ſans perdre les Venitiens, & ne ſe tiendroit pas aſſeuré de la ſucceſſion de ſon Ayeule tant qu'ils auroient un pied en Terre-ferme. Que la probité ne permettoit pas à Loüis pour y parvenir de dépoüiller Maximilien de ce qu'il avoit conquis dans l'Eſtat de Terre-ferme : mais que puiſque ce

Prince

Prince propoſoit luy-meſme des ex- 1510.
pediens pour s'en deſſaiſir en faveur de la France, il ne luy faloit pas donner le temps de ſe raviſer. La troiſiéme raiſon que les Italiens ne voyoient pas de bon œil les François dans leur païs ; & qu'ils s'uniroient infaillible-pour les en chaſſer, à moins que l'on ne trouvât le ſecret neceſſaire pour les convaincre que cette Nation leur étoit abſolument neceſſaire, & qu'ils ne s'en pouvoient paſſer.

Ce ſecret conſiſtoit à faire en ſorte que Maximilien recouvrât Vicenſe, & s'emparaſt de Treviſe & de Padoüe par quelque voye que ce fût ; puis que les Alemans ayant des établiſſemens ſi conſiderables en Lombardie, il y auroit lieu de rappeller en la memoire des Italiens les cruautés que cette Nation avoit exercées ſur eux toutes les fois que les Empereurs avoient paſſé les Alpes : d'oppoſer à ces violences la douceur avec laquelle Charles Huit & Loüis Douze avoient traverſé tant de fois l'Italie ; & de les obliger à conclure que s'il n'étoit de leur intereſt d'aider les François à chaſ-

1510. ſer les Alemans, il l'eſtoit au moins de les retenir dans l'Italie juſqu'à ce que les Alemans en fuſſent chaſſez.

Loüis ne contredit pas ſes Miniſtres, mais il leur répondit qu'à ſon avenement à la Couronne il s'eſtoit propoſé de regner en bon pere de famille. Qu'il ne pouvoit executer l'entrepriſe dont il eſtoit queſtion, ſans mettre de nouveaux impoſts ſur ſes ſujets Qu'il ne croyoit pas le devoir faire ; & que cela ſeroit peut-eſtre bon s'il s'agiſſoit de conſerver une Province de la Monarchie, mais qu'il n'eſtoit queſtion maintenant que des intereſts particuliers du Monarque. Qu'il importoit bien à Loüis d'établir les Alemans dans la Lombardie, afin d'aſſeurer le Duché de Milan à ſes filles, mais qu'il ne le devoit pas aux dépens des François ; d'autant plus indifferens pour la conſervation de ce Duché qu'il ne tenoit pas au reſte de leur Monarchie, & qu'ainſi il leur coûteroit trop à garder.

Sa Majeſté parla d'une maniere ſi reſoluë, que ſes Conſeillers d'Eſtat

n'oſerent repliquer ; & le Domeſtique de Maximilien auroit eſté renvoyé ſans rien conclure , s'il ne ſe fût aviſé de ſubſtituër une ſeconde propoſition à la premiere. Il dit que puiſque le Roy eſtoit aſſez ennemy de ſon propre bien pour ne pas accepter la plus importante Place de l'Italie qu'on luy jettoit pour ainſi dire à la teſte , au moins ne refuſeroit-il pas de preſter à Maximilien cinquante mil écus ſur Vallegio : à condition que ſi ſa Majeſté Imperiale ne les rembourſoit dans un an , cette Place fût unie à la Monarchie Françoiſe. 1510

Cette propoſition fut acceptée ; & l'on compta les cinquante mille écus au Député de ſa Majeſté Imperiale , dés qu'il eut fourny le contract d'engagement avec la condition que l'on vient de rapporter. La maladie du Cardinal d'Amboiſe augmentoit chaque jour ; & les Medecins avertirent Loüis qu'elle eſtoit incurable , aprés qu'ils l'eurent diſpoſé à recevoir une ſi fâcheuſe nouvelle. Comme ce Prelat avoit gouverné ſous le Regne de

1510. ſa Majeſté de maniere, que ſi ſes conſeils n'avoient pas toûjours eſté ſuivis, on n'avoit au moins rien entrepris de ce qu'il déſapprouvoit, ſa mort prochaine fit prendre de nouvelles meſures, & le Conſeil fut d'avis que la France tirât le ſeul avantage qui luy en pouvoit revenir.

On ſuppoſoit que la haine du Pape pour toute la Nation Françoiſe fût uniquement fondée ſur les prétentions du Cardinal d'Amboiſe à la Papauté, & ſur la crainte qu'il ne ſe vangeât de l'excluſion qui luy avoit eſté donnée; & l'on avoit raiſon de le croire, puis qu'avant cela il n'y avoit eu jamais d'homme plus attaché que Sa Sainteté aux intereſts de la France. Outre cette inclination generale, il y avoit eu une amitié particuliere entre Jules & Loüis. Elle avoit commencé dés le temps que ſa Majeſté n'eſtoit que Duc d'Orleans; & pour concevoir combien elle étoit déja forte, il n'y a qu'à remarquer qu'aprés la bataille de Saint Aubin, lors que Loüis y avoit eſté pris & enfermé dans la Tour de Bourges, il

avoit demandé pour une grace singuliere la permiſſion de voir Jules qui n'eſtoit encore que Cardinal de Saint Pierre aux liens ; & la Comteſſe de Beaujeu qui gouvernoit n'ayant pas voulu le ſatisfaire en ce point, le Cardinal de Saint Pierre aux liens pour ne pas ceder à Loüis en affection, avoit tout hazardé pour ſolliciter la liberté de ce Prince, quoyqu'il eût à craindre que la Comteſſe ne le renvoyât dans l'Italie, & qu'en ce cas il auroit perdu la vie par le fer ou par le poiſon. 1510.

Apres l'avenément de Loüis à la Couronne, le Cardinal de Saint Pierre aux liens n'avoit ceſſé de l'exciter à recouvrer le Duché de Milan & le Royaume de Naples, & de luy en faciliter les moyens. Loüis de ſon coſté avoit témoigné de l'horreur pour les propoſitions que le Duc de Valentinois luy avoit ſi ſouvent reïterées, de renvoyer le Cardinal de Saint Pierre aux liens en Italie, & de l'abandonner à la diſcretion d'Alexandre Six, quoyque la Cour de Rome ſe fuſt expliquée qu'avec cela elle ſeconderoit les

1510. desſeins de la France, & que ſans cela elle s'obſtineroit à les traverſer. Il eſtoit donc à croire qu'une union ſi étroite, & miſe tant de fois à l'épreuve, eſtoit plûtoſt relâchée que rompuë, & que la mort du Cardinal d'Amboiſe n'auroit pas plûtoſt levé l'obſtacle qui avoit eſté mis à ſa continuation, que le nœud deviendroit auſſi fort qu'il l'avoit eſté.

Tous les Miniſtres de Loüis le crurent; & Sa Majeſté en fut ſi perſuadée, qu'elle agit comme auparavant avec le Pape, auſſi-toſt qu'elle l'eut informé qu'il n'y avoit plus d'eſperance de vie pour le Cardinal d'Amboiſe. Elle rappella de la Cour de Rome en France le Cardinal d'Auche neveu de celuy d'Amboiſe: Elle déconcerta toutes les intrigues que l'un & l'autre avoient formées pour le Conclave prochain. Elle ne ſe ſervit plus d'aucun des Miniſtres ſubalternes que l'on y avoit employez; & pour achever d'adoucir l'eſprit de Jules, ſuppoſé qu'il y reſtât encore de l'aigreur, elle luy ouvrit entierement ſon cœur, & luy fit confidence de la

propoſition de Maximilien qu'elle avoit rebutée. 1510.

Mais bien loin que Jules fuſt encore à l'égard de Loüis ce qu'il avoit eſté, il avoit paſſé de l'extréme affection à la haine la plus implacable. Il auroit voulu que ſa Majeſté luy eût ſacrifié le Cardinal d'Amboiſe, ou du moins qu'elle l'eut éloigné de ſes Conſeils; & parce qu'elle n'avoit fait ny l'un ny l'autre, il ſuppoſoit qu'elle fuſt auſſi irritée contre luy, qu'il l'eſtoit contre elle. Il s'attendoit qu'elle le perdroit à la premiere occaſion qui s'en offriroit, & c'eſtoit principalement pour l'en empeſcher qu'il s'appliquoit à chaſſer les François d'Italie. Le ſecret que Loüis venoit de reveler à Sa Sainteté eſtoit de telle nature, qu'il la confirmoit dans ſa reſolution au lieu de l'en détourner. Il n'avoit tenu qu'à ſa Majeſté Tres-Chrêtienne que les trois Puiſſances les plus formidables de la Chrêtienté, la France, l'Empire, & l'Eſpagne, ne ſe fuſſent établies en meſme temps dans une partie de l'Italie de maniere, que l'autre partie

1510. fût menacée d'une entiere sujetion. Il estoit évident que Loüis avoit negligé en ce point son veritable interest. Ce Prince ne manquoit pas d'esprit. Il pouvoit s'en appercevoir, & toutes les fois qu'il luy prendroit envie de recouvrer l'occasion qu'il n'avoit perduë que par sa negligence, il estoit assuré du succés. Il n'y avoit pas d'autre moyen de l'en empescher qu'en le prévenant, & Jules fonda là-dessus les dernieres précautions qu'il prit pour renvoyer les François delà les Alpes.

Il informa les Venitiens du peril qu'ils venoient d'éviter, & le Senat y fit plus de reflexion qu'il ne devoit. Il considera que sa perte avoit esté plus proche & plus infaillible par les offres que Maximilien avoit faites à Loüis, qu'elle ne l'avoit esté par la bataille d'Agnadel; & que si Sa Majesté Tres-Chrêtienne en acceptant Verone pour gage se fût chargée de prendre Vicense, Padoüe, & Trevise, non seulement les Venitiens auroient esté resserrez dans leurs Marests, mais encore ils eussent esté frustrez

ſtrez de l'eſperance de remettre le pied dans l'Eſtat de Terre-Ferme, puis qu'ils ne l'auroient pu qu'en attaquant les François ou les Alemans, dont les forces eſtoient, & ſeroient toûjours au deſſus des leurs. 1510.

Cette conjoncture n'eſtoit pas ſi éloignée, qu'elle ne revinſt quand il plairoit à Loüis; & le Senat apres une meure deliberation n'y vit point d'autre reſſource que de ſe mettre abſolument à la diſcretion du Pape, & d'acheter la Paix avec le ſaint Siege à telles conditions qu'on la luy voudroit impoſer. Il ſe fonda ſur deux conjectures. L'une, que Jules n'ayant d'abord exigé que la ſuppreſſion du Vidame de Ferrare, & la décharge de ſes Sujets en ce qui regardoit l'impoſt pour le commerce de la mer Adriatique, il ſe contenteroit de cela. L'autre, qu'il avoit entretenu une liaiſon tres-étroite avec les Venitiens, durant les quarante années qu'il n'avoit eſté que Cardinal. Que leurs Eſtats luy avoient ſervy d'aſyle avant qu'il paſsât en France; & que les Senateurs qui l'avoient connu plus par-

1510. ticulierement, le tenoient pour genereux & pour reconnoiſſant.

Jules devint ainſi l'Arbitre de la Republique de Veniſe, mais il avoit tellement changé depuis ſon Exaltation qu'il n'eſtoit plus connoiſſable. Il s'imaginoit avoir aſſez témoigné de reconnoiſſance aux Venitiens par les bons offices qu'il leur avoit rendus à la Cour de France pendant qu'il y avoit demeuré ; & il n'eſtimoit pas que la generoſité fût de ſaiſon, quand il n'eſtoit poſſible de la pratiquer qu'aux dépens du ſaint Siege. Ainſi bien loin de ſe contenter de ce qu'il avoit demandé, il y ajoûta des loix ſi rudes, qu'il ne s'en trouve point de ſemblables impoſées par aucun Pape ſur des Eſtats Chreſtiens. Il ordonna que la Republique de Veniſe ſe deſiſtaſt de l'appel qu'elle avoit interjetté au Concile : Qu'elle renonçât à la Nomination de tous les benefices de ſon domaine : Qu'elle acceptaſt indifferemment toutes les perſonnes qu'il plairoit aux Papes d'en pourvoir : Qu'elle ne les reduiſiſt plus à choiſir des gens du païs : Qu'elle de-

mandât à ſa Sainteté l'abſolution; & la reçût dans la poſture la plus humiliée : Qu'elle renonçât à toutes ſes prétentions ſur l'Eſtat Eccleſiaſtique, de quelque nature qu'elles fuſſent : Qu'elle ne donnât retraitte à qui que ce fût des ſujets des Papes ſans leur permiſſion ; & que ſi dans les Traittez qu'elle avoit faits avec les Predeceſſeurs de Jules ils luy avoient accordé quelque grace préjudiciable à la Chambre Apoſtolique, elle ſeroit nulle, ſans qu'il fût beſoin d'une plus expreſſe declaration. 1510.

Il eſt étonnant que Jules nonobſtant cela ne laiſſa pas d'établir les Venitiens pour fondement de la Ligue qu'il prétendoit former contre la France aprés les avoir ſi mal-traittez, & qu'il ſe propoſât d'y faire entrer les Suiſſes en ſecond lieu. L'argent luy manquoit; & il ſçavoit bien que cette Nation ne s'eſtoit donnée qu'à ceux qui luy en avoient offert davantage, depuis qu'elle avoit recouvré ſa liberté. Mais il ſe fondoit ſur le credit d'un homme, qui eſt le ſeul qui ſe puiſſe vanter de l'avoir gouvernée tant qu'il a vêcu.

1510. C'eſtoit Mathieu Scheiner Gentilhomme Valeſan, dont on a repreſenté le caractere dans l'Hiſtoire de François Premier. Il ne s'eſtoit pas volontairement engagé dans l'Eſtat Eccleſiaſtique ; & neanmoins il n'y eſtoit pas plûtoſt entré qu'il avoit aſpiré par toutes ſortes de voyes à la Pourpre. Il s'eſtoit fait élire Eveſque de Sion l'épée à la main : Il avoit gagné l'amitié des plus puiſſans des Treize Cantons : Il les avoit ſondez s'ils ſeroient d'humeur à quitter l'alliance des François ; & les y trouvant diſpoſez à cauſe qu'on les preſſoit trop de reſtituer pour de l'argent la ville de Bellizone, qui leur auroit fermé l'entrée la plus commode dans le Duché de Milan, il promit à Jules que pourveu qu'on luy donât un Chapeau de Cardinal il ôteroit à Loüis ſa principale Infanterie.

Jules n'écouta pas cette propoſition avec toute la joye qu'il pouvoit reſſentir, parce qu'il ne jugea pas l'Eveſque de Sion capable de l'executer. Il ne luy en témoigna pourtant rien ; & ſe contenta de l'aſſeurer du Cha-

peau, s'il tenoit parole. Il luy envoya le pouvoir & les instructions dont il avoit besoin ; & luy manda de ne pas épargner l'argent pour les pensions particulieres, pourveu que ceux qui les recevroient les eussent meritées. L'Evesque prit l'occasion de l'Assemblée de Bade, & s'y trouva sous pretexte de terminer quelques differens survenus entre son Eglise & le Canton de Berne. Il ne negligea rien de ce qui servoit à donner aux Suisses de la défiance pour les François, fondée sur leur voisinage : mais quelque soin qu'il eût pris de gagner les Députez en particulier, ils se declarerent presque tous contre luy lors qu'ils opinerent en pleine Assemblée. 1510.

Il y avoit plus de quarante ans que les Cantons estoient aux gages des Roys Tres-Chrêtiens. Ils en tiroient soixante mille livres par an en pensions generales, sans compter les particulieres qui montoient à presqu'autant. C'estoit un revenu certain ; & payé avec tant d'exactitude, qu'il n'en estoit point dû d'arrerages. Il n'y avoit pas d'apparence de s'en priver, à

1510. moins que de gagner autant ou plus d'un autre coſté. Cependant l'Evêque ne parloit que du Pape, & les Suiſſes ne ſçavoient que trop que ſa Sainteté n'eſtoit pas en état de ſurvenir à une telle dépenſe. Ainſi la Negociation de l'Eveſque auroit échoüé, s'il ſe fût rebuté par le mauvais ſuccez de ſon coup d'eſſay, & s'il n'eût profité d'un different qui ſurvint à propos pour luy entre Loüis & les Cantons.

Il avoit informé l'Aſſemblée de Bade à deſſein de ſe la rendre plus favorable, que le Pape vouloit chaſſer d'Italie les François à quelque prix que ce fût; & il avoit ajoûté à cela par une pure flaterie que quoyque l'on fît de part & d'autre les Suiſſes ſeroient Arbitres de la querelle, & qu'il n'en arriveroit que ce qui leur plairoit. Les Cantons avoient pris ſerieuſement cette loüange; & s'étoient perſuadez qu'elle eſtoit vraye, lors qu'ils s'eſtoient ſouvenus que Charles Huit leur devoit la conqueſte de Naples, & que Loüis ſans eux n'auroit pas dépoüillé Sforce. Ils avoient paſſé de la préſomption au deſir de

profiter de la consideration où ils s'é- 1510.
toient mis, & ils avoient sollicité
l'Ambassadeur de France de faire re-
hausser de vingt mille livres leur pen-
sion publique.

L'Ambassadeur prévoyant les diffi-
cultez de l'affaire, s'estoit mis en de-
voir de remontrer que d'un costé il
n'estoit rien arrivé d'extraordinaire
aux Suisses pour les obliger à ne se
pas contenter de la pension ordinai-
re, & d'un autre costé ils n'estoient
pas devenus plus necessaires au Roy
son Maistre qu'ils l'estoient auparа-
vant. Au contraire la réunion de la
Provence & de la Bretagne à la Mo-
narchie Françoise l'avoient renduë as-
sez puissante pour subsister d'elle-mê-
me, & pour entretenir les soldats
qu'elle leveroit dans ses Provinces.
Que quand le Roy Tres-Chrêtien
auroit eu besoin des Cantons pour
recouvrer le Duché de Milan, il le
pouvoit aisément conserver sans eux,
puisque son Alliance avec le Duc de
Savoye luy donnoit lieu d'y faire
passer autant de troupes que si ce
Duché eût confiné aves la France.

1510. Que Loüis Onze qui avoit commencé à ſe ſervir des Suiſſes, ne leur avoit donné que vingt mille livres de Penſion. Que Charles Huit l'avoit doublée, par la crainte qu'on avoit ſceu luy donner que les fantaſſins François mourroient tous de maladie, auſſi-toſt qu'ils ſeroient entrez dans le Royaume de Naples qu'il vouloit conquerir; & qu'enfin Loüis pour reconnoiſtre le bon office que les Suiſſes luy avoient rendu en livrant Sforce, avoit encore augmenté de vingt mille livres leur Penſion. Qu'il n'eſtoit rien arrivé depuis qui meritât de la rehauſſer; & que ſi l'on s'obſtinoit à le prétendre, il ſembleroit que l'on eût intention de faire changer une pure grace en une debte.

Les Cantons ne repliquerent rien à ces raiſons: mais ils ne laiſſerent pas de témoigner à l'Ambaſſadeur de France que les douze années pour leſquelles l'Alliance des François avec les Suiſſes avoit eſté renouvellée, eſtoient ſur le point d'expirer; & que ſi Loüis prétendoit qu'elle fût

prolongée, il faloit qu'il donnât qua- 1510.
tre-vingt mille livres de penſion ordinaire. L'Ambaſſadeur en écrivit au Roy ; & par malheur pour la France, ſa Majeſté n'eſtoit pas en eſtat de recevoir cette nouvelle de la maniere qu'il faloit. Elle venoit de perdre le Cardinal d'Amboiſe ; & ſe trouvoit par conſequent chargée de tout le poids de ſes affaires, n'y ayant aucun autre Miniſtre en qui elle euſt aſſez de confiance pour en partager le ſoin avec luy. Elle aimoit que ſes Sujets vécuſſent dans l'abondance ; & rien ne la touchoit ſi ſenſiblement, que lors qu'elle apprenoit que l'on ſe réjoüiſſoit auſſi bien à la Campagne que dans les Villes. Elle n'avoit pas voulu achever la conqueſte de l'Eſtat de Terre-ferme, de peur de troubler cette joye ; & il luy ſembloit que ſes Peuples ſeroient incommodez de payer une penſion, qui devoit durer dans la paix auſſi bien que dans la guerre. Et de fait la ſomme de quatre vingt mille livres pour les penſions des Cantons, jointe à celles des particuliers qu'il faudroit augmenter à proportion,

1501. deviendroit ſi conſiderable dans la ſuite du temps, que les Suiſſes auroient autant de droit de l'appeller Tribut, que les Anglois en avoient eu de donner ce nom à la penſion de cinquante mille livres que Loüis Onze leur avoit payée.

De plus Loüis Douze eſtoit irrité que des païſans montagnards, il appelloit ainſi les Suiſſes, s'ingeraſſent de luy faire la loy; & il concevoit de l'infamie à témoigner en la recevant, qu'il ne ſe ſentoit pas capable de garder le Duché de Milan par ſes propres forces. Il en délibera neanmoins dans ſon Conſeil; & il y eut quelques Miniſtres qui furent d'avis de ne pas hazarder pour vingt mille livres par an, ce que la France tenoit en Italie. Mais le plus grand nombre ſeconda l'inclination du Roy; & Georges Supplex Reſident pour ſa Majeſté auprés des Griſons, eut ordre de traiter avec eux, & de les engager à la deffenſe de ce Duché dont ils eſtoient auſſi proches que les Suiſſes, & où ils pouvoient entrer plus commodement qu'eux.

Les Grisons accepterent avec joye l'offre de la France, & Supplex n'eut qu'à dresser les articles du Traitté. Il n'y eut point de contestation, & la France en fut quitte pour la dixiéme partie de ce que luy coûtoit l'alliance des Suisses : mais le contrecoup de cette Negociation porta plus loin que Loüis n'avoit crû. Les Cantons, incapables de supporter le mépris qu'il sembloit que Loüis eût fait d'eux en leur preferant les Grisons, se jetterent absolument entre les bras du Pape ; & l'Evesque de Sion n'eut plus de peine à meriter le Chapeau, en les ménageant comme il voulut. Il ne leur offrit au lieu de la pension de France, que mille livres par an pour chaque Canton. Il ne parla ny de pensions particulieres, ny de chaînes d'or pour les plus considerables de chaque Canton, & il ne donna aucune seureté pour le payement de ce qu'il promettoit. 1510.

Cependant les Suisses contracterent pour si peu de chose avec le saint Siege, & renoncerent en bonne forme à l'amitié des Rois Tres-Chrestiens.

1510. Ce fut là la premiere fois depuis qu'ils s'eſtoient mis en Republique ; qu'ils trahirent leurs veritables intereſts ; & l'on s'en étonna d'autant plus par toute l'Europe, que l'on ſçavoit bien que Jules ne payeroit les Suiſſes que juſqu'à ce que les François euſſent eſté chaſſez d'Italie.

Le troiſiéme Souverain ſur qui Sa Sainteté jetta les yeux pour l'oppoſer à Loüis, fut le Roy d'Angleterre. On a remarqué que Volſey n'avoit pas moins d'ambition que Scheiner ; & il ſe voyoit d'autant plus prés de la ſatisfaire, qu'il eſtoit Miniſtre, & Favory d'un Monarque plus puiſſant que les Suiſſes. Ce n'eſt pas qu'il n'euſt eſté mortifié de ce que Jules luy avoit manqué de parole, en exigeant des Venitiens d'autres conditions que les deux auſquelles il s'eſtoit retranché. Mais la Cour de Rome l'avoit appaiſé en luy repreſentant que l'affaire avoit changé de face ; & que les Venitiens avoient eſté les premiers à ſe deſiſter de la Mediation de Volſey, puis qu'ils s'eſtoient addreſſez directement à Sa Sainteté, & qu'ils luy avoient offert la carte blanche.

On avoit ajoûté à cela l'eſperance de ſucceder à la place vacante dans le ſacré College par la mort du Cardinal d'Amboiſe ; & Volſey devint à ce prix ennemy des François, quoyque Loüis le ménageât avec un ſoin extraordinaire. La France preſſoit Henry Huit Roy d'Angleterre de confirmer l'Alliance concluë avec Henry Sept ſon Pere ; & la choſe paroiſſoit d'autant plus facile, que ce Prince avoit employé ſes dernieres paroles à dire à ſon fils qu'il regneroit heureuſement tant qu'il ſeroit bien avec les François : mais qu'au moment qu'il ſe broüilleroit avec eux, il verroit recommencer à ſes dépens les guerres civiles d'Angleterre. 1510.

Le Fils avoit promis d'executer de bonne foy la derniere volonté de ſon pere : mais comme Henry Sept n'avoit point eu de déference pour ſa mere, quoyqu'il tint d'elle le droit de ſucceder à la Couronne, & que d'ailleurs elle l'eût fait par ſes intrigues triompher de ſes ennemis, Dieu ne permit pas que Henry Huit luy fût plus obeïſſant, & la derniere volonté

1510. du pere fut negligée dans le premier acte autentique du fils à l'égard des étrangers.

Jules avoit preveu que l'Angleterre ne traitteroit pas directement avec le ſaint Siege une Ligue offenſive & deffenſive ; car outre que leurs Eſtats eſtoient trop éloignez les uns des autres, il auroit trop coûté à l'un des Confederez d'envoyer du ſecours à l'autre, & il ne pouvoit l'aſſiſter que par la voye des Banquiers. De plus Jules avant que d'eſtre Pape ne s'étoit pas fait aſſez de violence pour diſſimuler profondement ; & depuis ſon Exaltation il cachoit ſi mal ſes veritables ſentimens, qu'il ſuffiſoit d'avoir mediocrement de l'eſprit pour s'en appercevoir. Les Anglois ne doutoient pas plus que les Italiens, que ſa Sainteté ne travaillât bien-tôt à remettre le Duché de Milan ſous la domination des Sforces ; & qu'auſſi-tôt qu'elle auroit executé ce deſſein, elle poſeroit les armes, quand ce ne ſeroit que par la pure impuiſſance où elle ſe trouveroit alors de continuer la guerre.

Il n'en iroit pas de mêmes des Princes

étrangers qu'elle auroit engagez dans son party, & sur tout du Roy d'Angleterre; parce que son voisinage avec la France, & les anciennes querelles des deux Nations, allumeroient entre Loüis & luy une guerre qui seroit de tres-longue durée, & ne se termineroit que par la repriſe de Calais, du Comté de Guines, & des Isles de Gerzay & de Grenezay, si les François avoient l'avantage; ou par le recouvrement de la Normandie & de la Guyenne, si les Anglois estoient vainqueurs. 1510.

Cette consequence estoit trop inégale; & il y avoit si peu de proportion entre l'Estat Ecclesiastique & l'Angleterre d'un costé, & la France & l'Angleterre de l'autre, que si la Cour de Rome eût proposé au Conseil de Henry de rompre en sa faveur avec Loüis, on l'eût traitté de ridicule. Jules vint à la même fin par une autre voye; & ne demanda de Volsey pour l'élever à la Pourpre, sinon qu'il fist inserer dans la confirmation de la paix entre le Roy son Maître & le Roy Tres-Chrêtien, qu'elle n'auroit lieu que tant que la France & le saint Siege vivroient en bonne intel-

1510. ligence ; & que hors de ce cas, les Anglois ſeroient libres d'agir comme ils le jugeroient à propos.

Cette ruſe étoit ſubtile ; & ceux qui l'examinerent aſſez pour en découvrir toute l'étenduë, la firent paſſer pour le chef-d'œuvre de Jules en politique. Il tiroit par là tout le fruit qu'il eut recueilly d'une Ligue offenſive & deffenſive, ſignée & ratifiée dans les formes, & neanmoins il ne s'engageoit à rien ; & la ſocieté qu'il formoit eſtoit de telle nature, qu'il en devoit remporter tout le ſuccez ſans encourir aucun riſque. Il ſeroit difficile de deviner ſi le Conſeil d'Angleterre ne découvrit pas le piege qu'on luy tendoit, ou ſi Volſey y avoit déja le credit de faire paſſer ſans contredit tout ce qu'il vouloit. Mais il eſt conſtant que quand les Députez de France & d'Angleterre s'aſſemblerent ſelon la couſtume entre Ardres & Calais à deſſein de renouveller l'Alliance, les Anglois voulurent en toute maniere ajouter au Traitté précedent le Memoire envoyé de Rome à Volſey, qui exceptoit l'Eſtat Eccleſiaſtique de ceux auſquels il ſeroit permis à la France de faire

faire la guerre, ſans que l'Angleterre eut occaſion de s'en formaliſer. 1510.

Les Députez de France ſe recrierent contre cette nouveauté, & la traitterent de condition inſerée à deſſein de rompre ſous couleur de juſtice quand il plairoit aux Anglois. Ils repreſenterent un prodigieux nombre de Traittez conclus entre les deux Nations depuis Loüis le jeune juſqu'à Loüis Douze, & montrerent qu'aucune d'elles ne s'eſtoit aviſée de parler du S. Siege. Ils envoyerent à Lyon où la Cour eſtoit encore, pour obtenir un pouvoir plus ample; & le Roy aprés avoir ſçeu de ſon Ambaſſadeur à Londres que les Anglois ne confirmeroient l'Alliance qu'avec la modification de la Cour de Rome, manda que l'on paſsât outre, dans l'eſperance d'obliger Henry Huit à ſe relâcher, lors qu'il appercevroit de plus prez l'embaras où il s'engageoit.

Les Venitiens aſſeurez ainſi du Pape, des Suiſſes, & des Anglois, renforcerent leur armée, & mirent à ſa tête deux Officiers Generaux en la place de Petilien & de l'Alviane. Ils eſtoient convaincus que Baglion étoit un des plus

1510. méchans hommes du monde, & qu'il ne faiſoit pas ſcrupule de commettre les crimes les plus atroces. Mais à cela prés ils le connoiſſoient bon Capitaine ; & croyoient pouvoir impunément ſe fier à luy, parce qu'il s'étoit rendu irreconciliable avec les François en les trahiſſant, & tournant contre eux en faveur de l'Eſpagne les troupes qu'il avoit levées de leur argent.

Laurens de Ceri au contraire, que nos Hiſtoriens pour abbreger appellent Rance de Cere, avoit joint la qualité de fort honneſte homme à celle d'excellent Officier de guerre ; & menoit une vie innocente dans les troupes Italiennes, extraordinairement corrompuës depuis le voyage de Charles Huit à Naples. Le Senat jetta les yeux ſur luy, pour corriger par ſa vertu les défauts de Baglion ; & ſur la préſuppoſition que l'antipathie de leurs humeurs, les empeſcheroit d'abuſer des forces qu'on leur mettoit en main. Baglion fut General, & Ceri ſon Lieutenant. Il importoit à la Republique qu'ils ſe ſignalaſſent d'abord, & ce fut pour cela qu'on leur commit l'execution d'une entrepriſe formée de

nouveau pour insulter Vérone. 1510.

Les François vivoient assez bien dans leur quartier avec la Bourgeoisie de cette Ville : mais les Alemans l'avoient tellement irritée dans le leur, qu'elle conspira pour les faire égorger. Elle envoya au Senat un homme de confiance, qui prit avec luy toutes les mesures pour introduire l'armée Venitienne dans Verone. Mais la hauteur des murailles n'en fut pas mesurée avec assez d'exactitude, & les échelles que l'on prepara se trouverent trop courtes. Le temps que l'on perdit à n'en faire qu'une de deux ; & le bruit que l'on fit en y travaillant, découvrirent l'intelligence. Les Alemans accourus sur les murailles, trouverent ceux des Bourgeois qui devoient favoriser l'entrée des Venitiens. Ils s'en saisirent : Ils les mirent à la question : Ils arracherent la verité de leurs bouches, & les condamnerent à la roüe selon l'usage de leur païs.

Jules mortifié de cet accident, détourna les Venitiens de bloquer Verone comme ils l'avoient ordonné à Baglion ; & les contraignit de ren-

1510. voyer leur armée dans le Poleſine ; afin qu'elle appuyât de plus prés la querelle d'Alemand qu'il prétendoit faire à Alphonſe Duc de Ferrare. Sa Sainteté fit dire à ce Prince qu'il ne vendiſt plus le ſel de Commachio à ceux qui n'eſtoient pas ſes Sujets ; & qu'il laiſsât debiter celuy de Cervia, qui faiſoit le principal revenu du ſaint Siege dans la Romagne. Alphonſe répondit que par la meſme raiſon que Jules vouloit profiter de l'avantage que la Nature avoit donné à Cervia, toute la Terre auroit ſujet de le blâmer s'il ſe privoit de celuy de Commachio. Que c'eſtoit-là le meilleur & le plus clair de ſon revenu. Qu'il n'empeſchoit pas les Marchands d'aller à Cervia : mais qu'il ſeroit ennemy de ſon propre bien s'il les chaſſoit, lors qu'ils arrivoient ſi ſouvent & en ſi grand nombre dans ſon Eſtat. Qu'il n'en avoit pas introduit la couſtume. Qu'il l'avoit trouvée à ſon avenement au Duché ; & que l'ayant receuë de ſon Pere, il croyoit eſtre obligé de la conſerver à ſa poſterité.

Jules en repliquant demeura d'ac-

cord qu'il y avoit long-temps que les Ferrarois estoient en possession de vendre leur sel au préjudice de celuy de Cervia, mais il ajoûta que ç'avoit esté toûjours du consentement du S. Siege. Il revela là-dessus le secret que ses Predecesseurs avoient tenu caché; & dit que quand les Venitiens s'étoient emparez de Cervia, la Cour de Rome qui n'avoit pû l'empêcher, & qui craignoit avec raison de perdre le reste de la Romagne, avoit sollicité sous main les Ferrarois de mettre en vente le sel de Commachio; qui se trouvant beaucoup meilleur que celuy de Cervia avoit attiré les Marchands, & reduit les Venitiens à charger leurs finances de la dépense necessaire pour garder cette Ville, au lieu qu'ils en esperoient tirer le tiers de la subsistance de leurs troupes. Que Sa Sainteté n'estoit pas fâchée que les Ferrarois se fussent enrichis par un si long commerce : mais que puisque cette cause cessoit par la reünion de Cervia au domaine de l'Eglise, il falloit que l'usage du sel retournât au même estat qu'il avoit esté. 1510

Siege un Prince qui relevoit de luy ; 1509.
& Loüis ne s'en deffendit pas comme
Alphonſe par la diverſité des Seigneurs Suzerains, & par la liberté qu'il avoit eüe de traitter avec luy en qualité de feudataire de l'Empereur. Cette diſtinction parut trop Metaphyſique ; & ſa Majeſté Tres-Chrêtienne aima mieux avoüer de bonne foy qu'Alphonſe avoit eſté compris dans l'article de la Ligue de Cambray, qui portoit que les confederez ne prendroient point ſous quelque cauſe ou pretexte que ce fût la protection des feudataires l'un de l'autre. Mais elle ſoûtint que Jules avoit le premier violé ce Traitté en recevant les Députez des Venitiens ; & en levant l'excommunication qu'elle avoit fulminée contre eux, avant que l'Empereur eût achevé de conquerir ſa part de l'Eſtat de Terre-Ferme ; & qu'il eſtoit contre les bonnes mœurs d'obliger ſes Aſſociez à quelque choſe de plus, que l'on ne ſe croyoit obligé.

Jules ne repartit que foiblement à cette inſtance ; & tâcha d'obtenir par

1501. l'aſſiſtance de ſes nouveaux Alliez ; ce qu'il ne pouvoit par ſes propres forces. Mais Loüis qui avoit tant de fois éprouvé la fermeté de Jules, ne douta pas qu'il ne portât la guerre dans le Ferrarois, s'il ne l'en détournoit par une diverſion capable d'occuper ailleurs les troupes du ſaint Siege & celles des Venitiens. Il convint là-deſſus avec Maximilien que les François d'un coſté & les Alemans de l'autre, attaqueroient au commencement du mois de May mil cinq cens dix les Places qui reſtoient à la Republique de Veniſe dans l'Eſtat de Terre-ferme, le païs qui eſtoit marécageux ne permettant pas à leurs armées d'y entrer plutoſt. Que ſi Maximilien jettoit dans le Frioul autant de gens de guerre qu'il en faloit pour l'ôter à cette Republique, & qu'il en vint à bout, il ne ſeroit obligé d'en faire aucune part au Roy Tres-Chrêtien : Bien entendu que ce que les François emporteroient en meſme temps dans l'Eſtat de Terre-ferme, leur demeureroit auſſi. Mais ſi les Alemans ne venoient point en aſſez grand

grand nombre pour former un corps d'armée à part, & qu'ils fussent reduits à se joindre aux François, le gain que feroient les deux Nations seroit partagé entre elles, à proportion de ce que chacune y auroit contribué ; sans y comprendre neanmoins les frais de l'Artillerie dont le Roy se chargeroit seul à cause que l'Empereur n'en avoit pas trop dans Verone, & n'en pouvoit mener par les montagnes de Vicense qu'avec un travail inconcevable. 1510.

Maximilien estoit accoûtumé à se promettre trop de luy-mesme au commencement des grandes entrepriſes, & à ne s'en promettre pas assez dans la suite. Il crut qu'à ce coup la portion de l'Estat de Terre-ferme qui luy avoit esté donnée par le Traitté de Cambray, ne luy pourroit échaper ; & que les Alemans le voyant appuyé des François, n'oseroient plus luy refuser une subvention suffisante pour rétablir la Majesté de l'Empire delà les Alpes. Il envoya deux Ambassades Extraordinaires, l'une au Roy Catholique, & l'autre au Pape.

1510. Celle qui partit pour l'Eſpagne n'avoit pour but que de demander au Roy Catholique le ſecours qu'il devoit donner à ſa Majeſté Imperiale par la Ligue de Cambray ; & le Roy Catholique qui mépriſoit Maximilien depuis qu'il avoit renoncé ſi legerement à l'adminiſtration de la Caſtille, repartit froidement que la Ligue de Cambray eſtoit finie, puis que chacun des Confederez avoit obtenu ce qu'il demandoit, excepté Maximilien qui avoit trouvé plus de facilité que les autres à s'emparer de ſa portion, & l'avoit pourtant negligée par un manquement qui n'eſtoit pas excuſable. Que neanmoins on luy promettoit par pure grace d'envoyer quatre cens chevaux pour renforcer ſon armée, auſſi-tôt que l'on ſeroit aſſeuré qu'elle auroit traverſé les montagnes de Vicenſe.

L'Ambaſſadeur de Maximilien repartit en vain que ſon Maître n'avoit pas beſoin de gens, mais d'argent. Que ſa Majeſté Catholique ne pouvoit envoyer dans la Lombardie que de la Cavalerie Neapolitaine, qui

n'eſtoit pas ſi bonne à beaucoup prés 1510.
que l'Alemande. Que c'eſtoit offrir de l'eau à la mer, que de promettre des ſoldats à l'Empereur ; & qu'enfin on leveroit dans les Cercles d'Alemagne les plus proches d'Italie, un corps formidable des Lances pour la moitié de ce qu'il coûteroit à lever dans le Royaume de Naples quatre cens chevaux, & à les faire paſſer de là dans la Lombardie.

Le Roy Catholique demeura ferme dans ſa propoſition ; & l'Ambaſſadeur de Maximilien qui avoit ordre de ménager les Eſpagnols, accepta leur Cavalerie. L'Ambaſſadeur Extraordinaire de ſa Majeſté Imperiale à Rome, harangua Jules d'un autre ton. Il luy demanda ſans compliment un prêt de deux cens mille écus ; & menaça en cas de refus, que Maximilien paſſeroit de Vicenſe à Rome pour y prendre la Couronne Imperiale. Jules eſtoit timide dans les rencontres qui le ſurprenoient, de ſorte qu'il n'avoit pas le loiſir d'en prevoir toutes les ſuites. Ce que l'Ambaſſadeur de Maximilien luy diſoit pou-

1510. voit eſtre vray en deux rencontres. L'une ſi la France fourniſſoit l'argent pour la levée des Alemans, & prenoit ſes meſures pour empêcher qu'on ne le détournât à d'autres uſages. L'autre ſi la nouvelle Diette que ſa Majeſté Imperiale avoit convoquée à Francfort incontinent aprés la concluſion de ſon dernier Traitté avec Loüis, accordoit à ſa Majeſté Imperiale le don ſi celebre en Alemagne ſous le nom des Mois Romains.

Il n'y avoit pas d'apparence que l'Ambaſſadeur de Maximilien ſe fût avancé juſqu'à tenir au Pape le langage que l'on vient de rapporter ſi ſon Maître n'eût eſté aſſeuré de l'un ou de l'autre ; & Jules en fut tellement perſuadé qu'il dompta ſes premiers mouvemens, qui ſans cela ſe fuſſent portez à quelque choſe de fâcheux contre la perſonne de l'Ambaſſadeur. Il eſtoit bien au pouvoir de Sa Sainteté en de telles occaſions de s'abſtenir de parler : mais en cas qu'elle ſe relâchât juſqu'à prononcer quelques mots, il n'eſtoit plus en elle de retenir le reſte. Elle congedia donc

l'Ambaſſadeur ſans luy répondre ; & aprés qu'elle eut aſſez reflechi ſur le diſcours qu'il luy avoit tenu elle forma la reſolution de s'accommoder avec Loüis pourveu qu'il luy ſacrifiât le Duc de Ferrare. Elle en fit l'ouverture elle-meſme à l'Ambaſſadeur de France ; & s'avança juſqu'à luy declarer qu'il ne tiendroit qu'à cela que l'Italie ne recouvrât ſa premiere tranquillité ; & que chacun y poſſedât en ſeureté ce qu'il tenoit. 1510.

L'avantage que Jules offroit à la France eſtoit grand, puis qu'elle conſervoit tout le Duché de Milan, & toute la partie de l'Eſtat de Terre-ferme qui couvroit ce Duché. Elle ſe déchargeoit de toute la dépenſe neceſſaire pour entretenir un corps d'armée ; & au lieu qu'il avoit falu juſques-là envoyer de l'argent en Italie, elle en auroit tiré, la moitié du domaine Ducal eſtant plus que ſuffiſante pour entretenir les garniſons des Places en temps de paix.

Mais il s'agiſſoit de contrevenir à deux Traittez conclus, l'un avec le Duc de Ferrare, & l'autre avec Ma-

1510. ximilien, & Loüis n'avoit rien de plus cher que l'execution de ſes promeſſes. Il comprit aſſez les inconveniens qui pouvoient arriver du refus qu'il feroit, mais il ne les crut pas capables de le diſpenſer de la fidelité qu'il devoit à ſes Alliez. Il pouſſa mêmes plus loin ſa generoſité; & il s'abſtint de reveler au Pape que le Duc de Ferrare avoit fait un Traitté particulier avec les François, de crainte que ſi ce Prince eſtoit aſſez malheureux pour ſuccomber dans la querelle, Jules n'en devint plus implacable à ſon égard.

Mais avant que le Pape eût appris la reſolution de Loüis, Sa Sainteté avoit changé de deſſein. Son Nonce à la Diette de Francfort avoit eu le credit d'empêcher que l'on accordât à Maximilien les Mois Romains, & de reduire la liberalité des dix Cercles de l'Empire à ſix vingt mille florins du Rhin, qui n'avoient point de proportion avec le beſoin de l'Empereur. On ſçavoit à Rome que Maximilien devoit la moitié de cette ſomme qu'il avoit dépenſée par avance; & que ſes creanciers ne manqueroient pas de la

saisir, dans la certitude où ils étoient 1510.
que sans cela ils ne seroient jamais payez. Ainsi les soixante mille florins qui restoient n'estant pas suffisans à peine pour lever un camp volant, & pour l'entretenir trois mois, le Pape n'eut plus de peur, & rentra dans sa premiere confiance. Il pensoit aux moyens de suspendre la Negociation commencée avec Loüis, lorsque le refus de sa Majesté le tira de peine. Mais il manquoit d'argent aussi bien que Maximilien; & ses trop vastes desseins ayant épuisé le revenu de la Chambre Apostolique, il y crut suppléer en restablissant l'usage d'une Loy que la coûtume avoit abrogée.

Le Cardinal d'Amboise avoit disposé de ses Benefices, & de trois cens mille écus qu'il avoit en argent ou en meubles. Jules ne trouva rien à redire en ce qui regardoit les Benefices, quoyque cét article ne fût pas fort Canonique : mais il prétendit que l'argent & les meubles luy devoient appartenir, par la constitution qui adjugeoit au saint Siege les Acquests des Cardinaux mourans. Le Roy ou pour

1510. mieux dire les heritiers du Cardinal d'Amboiſe ne revoquerent pas en doute cette conſtitution. Ils ſoûtinrent ſeulement que les Papes qui l'avoient faite ou confirmée ne l'avoient pu qu'en qualité de Princes Temporels, dont les Ordonnances avoient lieu ſeulement dans leurs Eſtats, & ne s'étendoient point au delà. Que le Cardinal d'Amboiſe n'eſtoit pas mort dans l'Eſtat Eccleſiaſtique. Que les biens que Sa Sainteté conteſtoit ne s'y trouvoient pas, & qu'ainſi le Teſtament avoit lieu.

Le Pape repliqua qu'Alexandre Six ſon Predeceſſeur avoit donné le Chapeau au Cardinal d'Amboiſe à la priere de Loüis ; qui l'ayant demandé s'étoit ſoûmis aux charges attachées à cette dignité, & par conſequent à permettre que le ſaint Siege fût heritier de ce Prelat. Mais on ne convint pas que la pourſuite de ſa Majeſté eût eſté accompagnée d'aucun engagement ; & l'on prouva au contraire par les exemples des Cardinaux François qui étoient morts riches ſous les regnes précedens, que la Cour de Rome ne

s'eſtoit pas meſme aviſée d'en partager la ſucceſſion avec leurs heritiers, bien loin de la prétendre toute entiere. 1510.

Cette conteſtation dura juſqu'au commencement de May, que Chaumont qui y avoit le principal intereſt la fit ceſſer, en tirant des Places du Duché de Milan une armée plus aguerrie que nombreuſe. Elle n'eſtoit que de quinze cens Lances, d'autant de chevaux legers, & de dix mille hommes de pied : mais Trivulce & la Palice en eſtoient Lieutenans Generaux, & l'on y voyoit rouler ſoixante pieces de Canon. L'Infanterie avoit ſervy les années précedentes ; & quelque ſoin qu'euſſent pris les Cantons d'empeſcher leurs Sujets de s'enrôler ſous les Enſeignes de la France, il y en avoit plus de deux mille qui n'ayant point de bien dans leur païs s'eſtoient laiſſez gagner par les promeſſes de Chaumont, d'augmenter leur ſolde durant la guerre, & de leur procurer enſuite un établiſſement dans le Duché de Milan ou dans le Royaume de France à leur choix. Ces Suiſſes étoient des plus braves de leur Nation, & l'on

1510. convenoit que les levées qui ſe faiſoient dans les Treize Cantons pour le Pape, n'approcheroient pas de leur valeur. Enfin comme il s'agiſſoit de marcher ſur un Terrein inégal, & entrecoupé de rivieres, Chaumont avoit levé trois mille Pionniers qui recevoient la paye de ſoldats, & précedoient l'armée pour applanir les chemins, & pour les rendre plus acceſſibles à l'artillerie.

Il s'attendoit que Maximilien envoyeroit une armée du moins auſſi forte que celle de France, mais il ne put mettre ſur pied que deux cens Lances & trois mille Fantaſſins ; & il ne fut pas honteux de leur faire paſſer les montagnes de Vicenſe ſous le meſme Comte de Hanau, qui avoit eu l'addreſſe de ſe raccommoder avec luy, & de rentrer dans ſa confiance apres l'avoir trahi comme l'on a veu. Hanau ſe joignit aux François aprés qu'ils ſe furent avancez pour favoriſer ſa deſcente dans la Lombardie, & ne laiſſa pas de prétendre l'égalité toute entiere avec Chaumont, quoyqu'il y eût une tres-grande inégalité entre leurs forces.

Le Duc de Ferrare perſuadé que ſon Eſtat n'auroit rien à craindre tant que les François ſeroient Maîtres de la campagne, renforça leur armée de deux cens Lances, & de deux mille hommes de pied ; & quoyque ſes troupes égalaſſent les Imperiales en cavalerie, & les ſurpaſſaſſent dans l'experience de l'infanterie ſi elles leur eſtoient inferieures pour le nombre, non ſeulement il ne prétendit pas qu'elles fuſſent indépendantes, mais encore il obligea ſon jeune frere qui les commandoit, à recevoir & executer à point nommé les ordres de Chaumont. 1510.

Le Senat de Veniſe s'eſtoit corrigé de ſes fautes précedentes à la maniere des perſonnes les plus emportées, qui ne croyent s'amander qu'en paſſant tout d'un coup & ſans milieu à l'extremité la plus oppoſée à celle qui leur a eſté mal-heureuſe. Il avoit préveu le danger plus grand qu'il n'étoit en effet, & préſuppoſé que Maximilien viendroit en perſonne avec une armée de ſoixante mille hommes joindre celle de France, & recouvre-

1510. roit par un excez de puissance les Villes qu'il avoit perduës. Sur cette supposition le dessein avoit esté pris d'abandonner Vicense, parce que l'on avoit perdu l'esperance de la sauver à moins que de hazarder une seconde bataille, & c'estoit-là ce que l'on vouloit éviter sur toutes choses. Il avoit falu garnir toutes les places exposées à l'insulte des François ; & on ne l'avoit pu qu'en affoiblissant de sorte les troupes de la Republique de Venise, qu'elles n'estoient plus que de six cens Lances, de quatre mille chevaux legers & de huit mille Fantassins. Ainsi cette armée n'avoit aucune proportion pour la cavalerie ny pour l'infanterie avec celles des ennemis. Ceri qui la connoissoit parfaitement, ne fut pas d'avis qu'on l'opposât aux leurs dans toutes les rencontres où elle ne les surpasseroit pas en nombre. On avoit de plus découvert que la multitude des Proveditеurs nuisoit dans la conjoncture d'alors, quoyque d'ailleurs elle fût assez conforme à la coûtume de cette Republique, de ne pas donner beau-

coup d'autorité à une ſeule perſonne; & dans cette veüe Gritti avoit eſté declaré ſeul Provediteur, & devoit appaiſer les conteſtations qui ſurviendroient entre Baglion & Ceri, en appuyant de ſon ſuffrage l'avis de celuy des deux qu'il eſtimeroit le meilleur. 1510.

Il ne s'agiſſoit plus que de mettre en ſeureté l'Armée Venitienne, puiſque le ſalut de la Republique y eſtoit attaché, & le Senat choiſit dans cette veüe le poſte de Brentella; ſur ce que d'un coſté il n'y avoit pas plus de terrein qu'elle en pouvoit occuper, & de l'autre il eſtoit comme Iſolé par trois rivieres qui l'enfermoient; & le rendroient inacceſſible, pour peu que l'on eût ſoin d'en relever les bords.

Le Senat avoit encore éprouvé l'impatience des François; & ne doutoit pas qu'aprés qu'ils auroient repris Vicenſe, & qu'ils ſe ſeroient approchez de Brentella, ſi leur General ne jugeoit pas à propos d'attaquer les Venitiens trop avantageuſement retranchez, il s'iroit mettre entre eux & les Villes de leur party, afin de leur couper les vivres. Il falloit donc l'en

1510. empêcher, & luy donner de l'exercice pour long-temps ; & l'on fortifia dans cette intention la Ville de Lemnicé, tellement propre à cela qu'il estoit étonnant que la Republique ne s'en fût pas plûtost avisée.

Le fleuve de l'Adicé la coupoit en deux parties à peu prez égales, & fermoit la basse en se divisant au dessus, & se rejoignant au dessous. La haute commandoit à la basse par sa situation ; & n'avoit communication avec elle que par des ponts de bois, qu'il estoit aisé de rompre en peu de temps Les Venitiens y avoient ajoûté pendant l'hyver tous les ouvrages capables d'une longue défense ; & pour détourner les ennemis de l'assieger regulierement, ils avoient creusé quatre grands Canaux. Ils les avoient remplis de l'eau du fleuve & les avoient disposez de sorte, qu'en deux heures ils inonderoient la campagne deux lieuës autour de la Ville, au premier bruit de l'approche des ennemis.

Les Coureurs de Baglion ne l'eurent pas plûtost informé de la marche de Chaumont, qu'il consulta la Repu-

blique de Veniſe ſi elle perſeveroit dans la reſolution d'abandonner Vicenſe. Sa raiſon de douter eſtoit fondée ſur le petit nombre des Imperiaux joints à l'armée Françoiſe. Mais le Senat répondit que cette armée ne laiſſoit pas d'eſtre meilleure ſans comparaiſon que la ſienne ; & que par conſequent elle eſtoit aſſeurée de la battre, ſuppoſé qu'elle s'avançât pour ouvrir ou pour dégager Vicenſe comme il ſeroit neceſſaire. Ainſi l'on tira la garniſon de Vicenſe, & l'on dit enſuite à la Bourgeoiſie de penſer à ſes affaires ſelon qu'elle le jugeroit à propos. Cette ingratitude ne pouvoit eſtre excuſée que par les loix inexorables de la guerre. 1510.

Vicenſe avoit trahi les Alemans pour ſe remettre ſous la domination du Senat ; & le Senat la ſacrifioit à la vengeance des Alemans, quoyqu'il n'eût pas lieu de douter qu'ils n'en fiſſent un exemple capable de tenir toute l'Italie dans le reſpect à leur égard. Mais un des plus grands malheurs de la bourgeoiſie de Vicenſe, eſtoit de n'avoir pas meſmes le temps

1510. de reflechir ſur ſa propre miſere. Cependant elle ne s'amuſa point à ſe plaindre ; & ne s'aſſembla que pour députer les plus conſiderables de ſon corps vers Chaumont & vers Hanau, les Magiſtrats que les Venitiens lüy avoient donné s'eſtant retirés avec la garniſon.

La harangue des Vicentins fut pathetique, & diverſement écoutée. Chaumont eut peine à retenir ſes larmes, & Hanau voulut interrompre au premier mot celuy qui portoit la parole pour les Vicentins. Il s'imaginoit que plus il maltraitteroit Vicenſe, moins il reſteroit à la poſterité des marques de la perfidie qu'il y avoit commiſe, & ce ne fut qu'à la priere de Chaumont qu'il laiſſa finir le diſcours. On fit enſuite paſſer les Deputez dans une autre Chambre, en attendant le reſultat du Conſeil de guerre ; & quoyque Chaumont, la Palice, & Trivulce, panchaſſent vers la pitié, Hanau ſoûtint ſeul qu'il ne faloit recevoir Vicenſe qu'à diſcretion; & qu'il eſtoit important de la punir par les loix les plus ſeveres de l'Art militaire

militaire, qui la condamnoient au pillage, au fer, & au feu. 1510.

Il fonda ce cruel avis sur deux raisons. L'une que la campagne commençoit ; & que si l'on traittoit doucement la premiere des Places que l'on vouloit recouvrer, on exciteroit les autres à se deffendre jusqu'à l'extremité, les Peuples ny estant pas moins affectionnez à la Republique de Venise que ceux de Vicense. L'autre que les troupes Imperiales suffiroient à peine pour garder cette Ville ; & que si l'armée Françoise en estoit privée, elle ne se trouveroit plus en état d'assieger Padoüe, dont la circonvallation estoit d'autant plus grande, que les Venitiens y avoient ajoûté de nouveaux dehors depuis le siege de Maximilien.

Hanau supprimoit une troisiéme raison plus forte que les precedentes. Elle consistoit en ce que si les François seuls eussent assiegé Padoüe, ils auroient eu sujet d'en pretendre la garde suivant le dernier Traitté de leur Roy avec l'Empereur ; & ce n'étoit pas là le compte des Alemans,

1510. qui n'eſperoient point de la tirer jamais en cas des mains des François, ſur la préſuppoſition que leur Empereur n'en auroit jamais le moyen. Chaumont ne s'en douta que trop, mais ce n'eſtoit pas là ce qui l'embaraſſoit davantage. Il vouloit ſauver Vicenſe, & ne le pouvoit en executant à la lettre les Ordres du Roy ſon Maiſtre. On luy avoit mandé de paſſer à l'avis ne Hanau, dans toutes les rencontres où il s'agiroit de recouvrer la portion de l'Eſtat de Terreferme qui devoit appartenir à Maximilien ; & par conſequent ſi Hanau s'obſtinoit à vouloir ruïner Vicenſe, il faloit abſolument le laiſſer agir à ſa mode.

Mais la bonté naturelle de Chaumont ne luy permit de ceder, qu'apres avoir employé toutes les raiſons qu'elle luy ſuggera pour ſauver les malheureux Vicentins. Il repreſenta que les Alemans pour eſtre ſoldats n'en eſtoient pas moins Cheſtiens, & que l'Evangile ne pouvoit s'accorder avec l'extréme ſeverité dont ils prétendoient uſer. Que les Payens,

meſmes en auroient de l'horreur pour peu qu'ils fuſſent civiliſez ; & que ſi l'on trouvoit dans l'Hiſtoire quelque Peuple qui ſe fût émancipé juſques-là, on n'en trouveroit point qui ne s'en fût repenty en effet, ou qui du moins n'eût eu occaſion de s'en repentir par les funeſtes contrecoups qui en avoient réjally ſur luy. Que les Confederez faiſoient la guerre dans une contrée, où ils n'eſtoient déja que trop haïs ; & que s'ils ajoûtoient à l'antipathie generale que les Italiens avoient pour eux l'entiere deſolation de Vicenſe, on ne les regarderoient plus tant comme des ennemis ordinaires, que comme des deſtructeurs du genre humain. Que chaque Bourgeois, & meſme chaque Païſan deviendroit alors homme de guerre ; & ſe deffendroit avec toute l'obſtination ordinaire aux gens d'eſprit, qui n'attendent plus de quartier. Que cette reſiſtance obligeroit les Confederez à former autant de ſieges qu'ils trouveroient de Villages, & que la conqueſte de la portion de Maximilien ſeroit d'un travail infiny. 1510

1510. Qu'il eſtoit aiſé de deviner par le peu de troupes que le Roy Catholique avoit envoyé à l'armée des Confederez, qu'il cherchoit pretexte de rompre la Ligue de Cambray ; & qu'on le luy fourniroit en détruiſant une Ville, qui n'eſtoit coupable que par un excez de fidelité pour ſes anciens Maiſtres. Que le Duc de Ferrare auroit plus de ſujet que les Eſpagnols de penſer à ſes affaires, & n'eſtoit pas moins éclairé qu'eux dans ſes veritables intereſts. Que ſon Eſtat eſtoit plus expoſé ſans comparaiſon que ceux des autres Confederez à la vangeance des Venitiens ; & qu'il prévoyoit aſſez que ſi les armes qui ſont ſi journalieres leur eſtoient favorables, ils traitteroient Ferrare de même que Vicenſe l'auroit eſté. Qu'il en préviendroit le coup par un prompt accommodement avec le Pape, quand il devroit luy en coûter Commachio ; & que les Confederez n'ayant plus d'Italiens pour Aſſociez, en ſeroient moins redoutables de la moitié à la République de Veniſe. Que l'on formeroit contre eux une Ligue du dé-

bris de celle de Cambray ; & que les François & les Alemans au lieu de vivre dans les pays d'autruy, seroient occupez à deffendre le leur. 1510.

Hanau ne put repartir à ces raisons, mais il n'en demeura pas moins inflexible ; & Chaumont pour le ramener, inventa cet expedient qui luy réüssit. Il guerit la jalousie des Alemans en offrant de mettre dans Vicense une Garnison Françoise aux dépens du Roy son maistre, qui prêteroit serment à l'Empereur en attendant que l'on y pût mettre les nouvelles levées qui se faisoient dans le Tirol. Il conjura ensuitte Hanau de faire réflexion que le camp-volant qu'il commandoit, se dissiperoit bien-tost faute de solde ; & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen pour l'en détourner, que de luy permettre de piller Vicense par methode, à condition que la moitié de ce que chaque Officier & soldat prendroit dans les Maisons particulieres & dans les Magazins publics, seroit mis en inventaire, & luy tiendroit lieu de montre payée par avance. Que l'on s'asseureroit ain-

1510. ſi du camp-volant pour une année au moins ; & que l'on n'en donneroit pas moins aux autres Villes un exemple de ſeverité, puis qu'elles n'avoient point de Bourgeois accommodé qui ne fiſt plus d'eſtat de ſes biens que de ſa vie.

On ne ſçait ſi Hanau fut perſuadé, ou s'il ſe laſſa de conteſter : mais il eſt conſtant que l'on accorda à ceux de Vicenſe la vie & la liberté, & que l'on ſe contenta de leur oſter l'argent & les meubles qui ſe trouverent dans leurs Maiſons. Ils ſe retirerent preſque tous dans Padoüe ou dans Treviſe ; & on les reçut par tout avec tant de charité, qu'ils en oublierent une partie du dépit qu'ils avoient contre la République de Veniſe.

Mais il n'eſt rien de ſi difficile que de preſcrire des bornes à la vangeance. Elle reſſemble aux Digues trop pleines d'eau, qui s'écoule par un coſté dans le temps que l'on eſt occupé à réhauſſer les autres. Les Alemans s'eſtoient faits une violence toute extraordinaire en ſauvant la vie aux Vicenſiens ; & ils en devinrent

plus animez contre les Payſans de la Campagne, qui les avoient ſi mal-traittez la ſeconde fois que Maximilien avoit paſſé les Alpes. Ils réſolurent de les exterminer tous ; & les Payſans ne pouvant éviter d'eſtre enlevez les uns apres les autre s'ils demeuroient dans leurs Villages, prirent divers partis. Les uns ſe ſauverent dans le Duché de Milan, & les autres au nombre de ſix mille s'enfermerent dans trois carrieres où ils avoient accoûtumé de travailler. 1510

Les Alemans attaquerent la premiere avec une extrême vigueur, & les plus hardis d'entre eux y entrerent aprés un aſſez long combat, mais ils n'en furent pas plus avancez. L'obſcurité où ils ſe trouverent, & la diverſité des détours par où ils pouvoient avancer, les obligerent à ſe diviſer ; & les Payſans les ayant ainſi partagez, les aſſommerent à leur aiſe. Ceux qui s'eſtoient abſtenus d'entrer ſe doutant du malheur de leurs compagnons, ceſſerent l'attaque de cette carriere ; & tournerent du coſté de la ſeconde, où ils attendoient

1510. moins de réſiſtance. Ils en furent neanmoins plûtôt & plus vigoureuſement repouſſez ; & Hanau qui ſe ſeroit expoſé à la raillerie publique s'il avoit manqué ſon coup, eut recours à la fumée pour étouffer ceux qu'il ne pouvoit vaincre. Il fit porter force paille & force foin à demy moüillez, ſur l'endroit de la caverne où le vent ſouffloit : Il y fit mettre le feu, & donna le loiſir à ſa fumée de produire ſon effet. Il penetra enſuitte dans la carriere, & y trouva morts les hommes, les femmes, les enfans, & les beſtes, peſle-meſle. Les ſoldats pillerent ce que les Payſans avoient cru y mettre en ſeureté ; & l'avidité du butin les obligea à ſe diviſer en deux troupes, pour courir en même temps aux deux autres carrieres. Mais l'avis de leur ſtratagême les avoit précedé ; & les Payſans s'eſtoient ſauvez dans les détroits des Montagnes, où ils ne craignoient pas d'eſtre pourſuivis.

Les cruautez de Hanau diminuerent plus ſa réputation qu'elles ne luy apporterent de profit ; & il n'eſt pas ſurprenant que le Cardinal Bembe, qui

qui invente des occasions de maltraiter les François lors qu'il en manque, leur ait imputé la barbarie dont on vient de parler. Il y auroit lieu de s'en rapporter à luy, s'il s'estoit fondé sur quelque Relation imprimée ou manuscritte : mais il est seul de son avis, & cette circonstance est plus que suffisante pour le refuter. 1510.

Les François & les Imperiaux marcherent immediatement aprés du côté de Minervio petite Place, dont ils devoient s'asseurer avant que de penser au Siege de Padoüe : mais un accident impréveu leur donna lieu de former une entrepriſe plus considerable que celle-là. Ils passerent assez prés de Lemenice, où les Venitiens avoient jetté plus de gens de Guerre qu'il n'en faloit pour la garder. La Garnison de cette Place crut qu'il y alloit de son honneur de ne pas souffrir les ennemis si prés d'elle, sans les tâter par quelque escarmouche, & sortit en assez grand nombre pour attaquer l'avant-garde de Chaumont. Elle estoit par bon-heur composée de l'élite des Troupes Françoises,

1510. qui s'arreſta auſſi-toſt qu'elle eut découvert les ennemis, & ne ſe contenta pas de les repouſſer. Elle les pourſuivit juſqu'au Canal qui deffendoit l'entrée de la baſſe Ville, & ſe jettant à la nage le paſſa ſans quitter ſes armes. L'eau dont elle eſtoit couverte, & le déſordre où elle s'eſtoit miſe en nageant, ne la détournerent pas de donner l'aſſaut à la baſſe Ville avec autant de vigueur que ſi elle s'y fût diſpoſée.

On la repouſſa au premier & au ſecond, mais le troiſiéme luy fut heureux. Elle penetra dans la baſſe Ville : Elle y coupa la gorge à la Garniſon : Elle donna quartier à la Bourgeoiſie ; & manda à Chaumont de luy venir aider à prendre la haute Ville, qu'elle ne pouvoit attaquer faute d'Artillerie & de Pont. Chaumont qui n'avoit garde de négliger le ſuccez des ſiens, les rejoignit avec toute la diligence poſſible, & détacha cependant le Baron de Molart avec quatre mille Gaſcons. Il luy donna la moitié de ſes gros canons : Il l'envoya paſſer l'Adice une demie

lieuë au deſſus de la baſſe Ville ; & luy commanda d'aſſieger la haute par la rive gauche de ce Fleuve, pendant qu'il l'aſſiegeroit luy-même par la droitte. L'ordre de Chaumont fut executé ponctuellement, & l'Artillerie de Molart ſe fit ouïr preſqu'auſſi-toſt que celle de Chaumont. Il y eut breche raiſonnable des deux côtez ; & les Venitiens ſe deffendoient avec une obſtination qui oſtoit l'eſperance de les prendre autrement que par famine, lors que le Gouverneur de Lemenice perdit le jugement. Il s'enfuit avec les Magiſtrats dans une vieille Tour qui ſervoit de Citadelle à cette Place ; & ſes ſoldats ſe voyant abandonnez, envoyerent à Chaumont un Trompette & des Députez pour capituler. 1570.

Chaumont leur accorda tous les articles qu'ils propoſerent, & les fit eſcorter juſqu'à Padoüe. Il tourna ſon Artillerie enſuitte contre la Tour ; mais le ſuccez des ennemis n'eſt pas un remede propre à guerir de la peur. Le Gouverneur ſe ſentant preſſé ; & ne doutant pas que Chau-

1510. mont n'eût autant d'indulgence pour luy, qu'il en avoit eu pour ſa garniſon, demanda d'eſtre compris dans la capitulation qu'elle avoit faite, mais on luy repartit qu'il ne l'avoit pas merité comme elle. On ne le voulut recevoir qu'en qualité de Priſonnier de Guerre ; & comme il n'y avoit pas d'apparence de traitter plus favorablement ceux qui s'eſtoient enfermez avec luy, & que c'eſtoit des gens les plus riches du pays, Chaumont profita de leur rançon, & la partagea avec Hanau.

Il ne reſtoit plus que d'aſſieger Padoüe : Mais les ordres que Chaumont avoit reçeus de Loüis ne s'accordoient pas avec un deſſein ſi vaſte. Sa Majeſté s'eſtoit doutée que Maximilien ne ſeroit pas plus exact obſervateur de ſes promeſſes, qu'il l'avoit eſté juſques-là ; & lors qu'elle avoit ſçeu qu'il n'avoit mis ſur pied qu'un camp-volant, elle avoit écrit à Chaumont que ſi les Alemans ne décendoient pas dans la Lombardie avec une armée qui fût au moins égale à la Françoiſe, il ſe gardât bien d'en-

treprendre ſur Padoüe & ſur Treviſe. 1510.
Qu'il ſe contentât d'attaquer les moindres places juſqu'à la fin du mois de Juin ; & que pour lors il retournât ſur ſes pas, & rentrât dans le Duché de Milan, aprés avoir proteſté qu'il ne tenoit pas au Roy ſon Maiſtre que le dernier Traité entre Sa Majeſté Tres-Chreſtienne & l'Imperiale ne fuſt executé.

Chaumont ne jugea pas à propos d'en informer Hanau ; parce qu'il prévoyoit que les Alemans n'apprendroient pas pluſtoſt que les François les abandonneroient au milieu de la Campagne qu'ils ſe diſſiperoient par avance, quand ce ne ſeroit que pour aller mettre en ſeureté le butin de Vicenſe. Il luy répondit ſeulement lors qu'il luy propoſa d'aſſieger Padoüe, que leurs forces ſuffiroient à peine pour remplir un tiers de la circonvallation de cette Place ; & que les deux autres eſtant abandonnez, rien n'empeſcheroit la communication des Aſſiegez avec l'armée de Veniſe. Que Baglion n'auroit garde d'imiter Petilien qui s'eſtoit enfermé

1510. dans la Place, & qu'en effet la conjoncture eſtoit entierement differente. Que ſi les Venitiens euſſent alors perdu Padoüe, c'en eſtoit fait pour eux de l'Eſtat de Terre-ferme ; & que preſentement quand elle ſe perdroit, ils ne laiſſeroient pas de conſerver Treviſe. Que Maximilien avoit alors compté prez de ſoixante dix mille hommes ſous ſes Enſeignes, les troupes auxiliaires y eſtant compriſes ; & que preſentement les François, les Alemans, & les Ferrarois, ne montoient pas à vingt-cinq mille. Que ſi le Senat vouloit que ſon armée fût toute occupée à deffendre les dehors de Padoüe, il n'y auroit pas lieu de prétendre la forcer ; & s'il ſe contentoit d'y en mettre la moitié, & d'employer l'autre à reſſerrer les Aſſiegeans, & à leur oſter les vivres, il les affameroit ſans rien hazarder. Hanau convint de tous ces faits, & n'inſiſta plus au Siege de Padoüe.

Mais il eſtoit ſi prévenu de l'opinion que Maximilien arriveroit bientoſt avec des troupes proportionnées à ſon deſſein, qu'il ſubſtitua l'entre-

prise de la Scala à celle de Padoüe, dans la seule veuë de faciliter aux Alemans qu'il attendoit, l'entrée la plus commode qu'il y eust dans la Lombardie. Chaumont y consentit; & parce qu'il n'étoit pas necessaire d'occuper toute l'armée à si peu de chose, il permit à Hanau d'en détacher ses Alemans, & de choisir entre les François les Compagnies de Cavallerie & d'Infanterie dont il demandoit d'estre renforcé. Hanau alla droit à la Scala; & fut d'autant moins embarrassé dans sa marche, que Chaumont s'estoit saisi des avenuës par où les Venitiens pouvoient l'incommoder. Mais les Alemans trouverent plus de difficulté qu'ils ne croyoient, lors qu'il fut question de forcer le défilé où aboutissoient les deux chemins, dont l'un conduisoit à la Scala, & l'autre à la montagne de Covolo. 1510.

Les Venitiens pour épargner la dépense qu'ils auroient faite à entretenir la Garnison de ces deux Places, s'estoient contentez de garnir le défilé d'autant de soldats qu'il en faloit

1510. pour le garder ; & il eſtoit ſi eſtroit, qu'à peine y en avoient-ils pu mettre deux cent. Un ſi petit nombre ſuffit pour arreſter Hanau ; & pour luy tuër à coups de pierre tant de ſoldats, qu'il fut contraint de ſuſpendre l'attaque. Il eſtoit meſmes réſolu de s'en retourner, lors qu'un Aleman qui avoit long-temps demeuré dans le pays, offrit de mener par un chemin inconnu les plus adroits de ſes Fantaſſins à la Scala & à Covolo. Hanau n'ajoûta pas trop de foy à la propoſition de cét Aleman ; mais l'impoſſibilité de mieux faire, & ſa bonne fortune, luy firent hazarder une partie de ſes gens de Guerre ſur la bonne foy de ſon compatriote. Il leur donna ce qu'il avoit de proviſions, & retourna joindre Chaumont.

Les Alemans traverſerent des lieux qui paroiſſoient inacceſſibles, & grimperent enfin ſur la montagne de Covolo. Ils y trouverent la Fortereſſe abandonnée, & s'en ſaiſirent. Ils paſſerent delà avec moins de peine à la Scala, & perſonne ne ſe preſenta pour leur en conteſter l'entrée. Ils

crurent alors qu'il eſtoit temps de ſe repoſer, mais leur Commandant ne le permit pas. Il profita de l'occaſion dans toute ſon étenduë, & marcha vers le défilé d'où Hanau avoit eſté repouſſé. 1510.

Les Venitiens qui le gardoient, avoient négligé d'envoyer aux nouvelles, & ne ſçavoient pas que Hanau ſe fût retiré. Ils ſuppoſoient qu'il priſt haleine, & qu'il ſe préparaſt pour une ſeconde inſulte. Ainſi quand ils apperçeurent un corps d'Alemans preſts à les attaquer par derriere, dans le meſme temps que le Combat, ſelon eux, recommenceroit par devant, ils en furent tellement effraiyez qu'ils poſerent les armes, & accepterent la Loy qu'il plut au Commandant de leur donner

Le chemin des Alpes fut donc libre à Maximilien, & Chaumont & Hanau envoyerent au devant de luy juſqu'à Inſpruc : mais on ne l'y trouva pas, & l'on ne vit point de troupes en eſtat de marcher. Le mois de Juin eſtoit ſur le point de finir ; & Chaument ſe diſpoſoit à retourner

1510. dans le Duché de Milan, lors qu'il reçut de Loüis un ordre contraire.

Maximilien toujours impatient de faire plus qu'il ne pouvoit, avoit traitté avec le Roy de Hongrie, & en avoit tiré des troupes qui devoient joindre celles de la haute & de la baſſe Autriche. Il ne faloit qu'un mois ou ſix ſemaines au plus pour les mener en Lombardie. Mais elles n'étoient pas aſſez fortes pour agir ſeules, & couroient riſque d'eſtre taillées en pieces par l'armée de Veniſe, ſi Chaumont ne les attendoit dans l'Eſtat de Terre-ferme.

Il s'agiſſoit donc de l'y retenir à quelque prix que ce fût; & Maximilien y travailla par un nouveau Traitté que Loüis ne put refuſer honneſtement, quoy qu'il ſe doutât bien qu'il ne ſeroit pas mieux accompli que les précedens l'avoient eſté. Il n'y eut rien de changé dans les Articles que l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté Imperiale préſenta, & Loüis les ſigna le meſme jour. Ils contenoient que la France ne ſeroit obligée qu'aux frais ordinaires de la Guerre, & que

l'Empereur ſurviendroit aux extraordinaires. Que Chaumont demeureroit dans l'Eſtat de Terre-ferme juſqu'au quinziéme jour du mois d'Août, & retiendroit par ſon credit durant ce temps-là les Troupes de Ferrare. Que Loüis preſteroit à Maximilien cinquante mille écus, outre les cinquante mille qu'il luy avoit avancez au commencement du mois d'Avril. Que ces deux ſommes ſeroient acquittées dans le premier Juillet de mil cinq cens onze; & que par quelque raiſon que l'Empereur y manquât, la Ville de Veronne ſeroit miſe le meſme jour entre les mains des François pour ſeureté de leur rembourſement, & des frais extraordinaires qu'ils auroient faits juſques-là. Que les deux Nations en tiendroient Regiſtre; & qu'en quelque temps qu'il pluſt aux Alemans de ſatisfaire les François pour le principal & pour les intereſts, on leur reſtituëroit Verone dans le meſme eſtat qu'ils l'auroient engagée. 1510.

Chaumont receut de Paris avec la copie de ce Traitté l'ordre de l'ac-

1510. complir, & témoigna à Hanau qu'il eſtoit preſt de le ſuivre à l'attaque de la Place qu'il jugeroit à propos. Hanau ſçavoit que le deſſein de ſon Maiſtre eſtoit toujours ſur Padoüe : mais l'abord n'en eſtoit plus facile, depuis que les Venitiens avoient fortifié la Tour du Mont Silice. Ils ne s'eſtoient pas amuſez à fermer de tranchées le Bourg qui eſtoit au bas : mais au lieu de cela ils avoient fait trois ſortes de rampars à la roche eſcarpée, ſur laquelle la Tour eſtoit baſtie. Le premier eſtoit au pied. Le ſecond vers le milieu, & le troiſiéme enfermoit toute la cime. Ces travaux eſtoient ſi bien entendus, que ſi l'on eût employé pour les garder autant d'hommes qu'il en falloit, Chaumont y auroit trouvé de l'exercice pour le reſte de la Campagne : mais les Venitiens fâchez d'y avoir dépencé la moitié plus qu'ils ne croyoient, n'y avoient mis que ſept cens hommes, quoy qu'il en falût au moins deux mille pour le ſeul rampart fait au pied de la roche.

Les Confederez n'en ſçavoient rien,

& ne l'apprirent que par l'évene- 1510.
ment. Ils perdirent tant de ſoldats dans leur approche du Mont Silicé, qu'ils furent ſur le point d'abandonner cette entrepriſe, & ne la continuerent que parce qu'ils ne voyoient rien de meilleur à faire. Baglion, Cery, & Gritti, furent toujours à leur teſte, à leurs flancs, ou à leur queuë. Tous les traîneurs furent enlevez, & il ſe ſauva peu des Cavaliers & des Fantaſſins qui s'écartoient pour la picorée. Gritti refuſa de traitter en Priſonnier de Guerre, Sonzino Benzone, qui tomba entre les mains de ſes Coureurs. Il l'excepta des Loix de la Guerre; & répondit à Chaumont qui demandoit qu'on le miſt à rançon, que c'eſtoit un traiſtre qui ne meritoit plus de vivre apres avoir livré la Ville de Creme ſa Patrie pour une Compagnie d'homme d'armes, qu'il pouvoit auſſi bien obtenir dans l'armée de Veniſe que dans celle de France. Il le fit pendre; & ne crut pas que l'Envoyé de Chaumont parlât tout de bon, quand il menaçoit de traitter de meſme le premier Gentil-homme Venitien que les François

1510. prendroient. Il ne faloit qu'une experience mediocre, pour deviner que le deſſein des Confederez eſtoit ſur le Mont Silicé. Il eſtoit facile à Baglion d'en renforcer la Garniſon ; & comme il le négligea, & que les Hiſtoriens du temps ne l'en blâment pas, il y a de l'apparence que ce n'étoit point à luy de pourvoir aux Garniſons, & qu'il crut que celle de la Place ménacée eſtoit ſuffiſante pour la deffendre.

Les Confederez s'appliquerent d'abord à l'inſulte du Mont Silice, & certes à dire le vray ils n'avoient pas les moyens d'y former un Siege régulier. Ils environnerent le premier rempart, & l'attaquerent en même temps par divers endroits. Toute la Cavalerie Françoiſe mit pied à terre, & donna l'aſſaut ſans ſe mêler avec l'Infanterie. Les Venitiens du premier rampart furent emportez avec tant de furie, que la conſternation ſe mit entre eux. Ils voulurent ſe réfugier dans le ſecond : mais ils y furent pourſuivis de ſi prés, que les Confederez y entrerent avec eux. Il en arriva de mê-

mes au troiſiéme rampart & à la Tour; & cet avantage pour avoir eſté remporté par des voyes extraordinaires, ne coûta pas beaucoup de ſang. 1510.

La priſe de Mont Silice mettoit les Confederez en eſtat d'aſſieger Padoüe ou Treviſe, ſelon qu'ils le jugeroient à propos ; & ils l'auroient fait, ſi Maximilien eût tenu parole. Mais les ſix ſemaines portées par l'accommodement de ſa Majeſté Imperiale s'écoulerent ſans que l'on eût de ſes nouvelles ; & Chaumont ſe retira dans le Duché de Milan, apres avoir laiſſé à Hanau les trois cent lances, & l'Infanterie qu'il demanda.

Jules fit alors une nouvelle Tentative pour détourner Loüis de proteger le Duc de Ferrare, & ſon Nonce montra un Acte qu'il diſoit avoir eſté trouvé dans les Archives du Chaſteau Saint Ange. Cette piece paroiſſoit en bonne forme, & contenoit une reconnoiſſance par laquelle il paroiſſoit que les premiers de la Maiſon d'Eſte tenoient Commachio en Fief du ſaint Siege. Sa Sainteté ſe fondoit là-deſſus pour pretendre que

1510. le ſel de cette Ville ne devoit point eſtre vendu au préjudice de celuy de Cervia, & que la France avoit tort d'appuyer la Felonie d'un Feudataire contre ſon Seigneur Suzerain. Elle menaçoit de ſe ſervir du meſme Acte pour fulminer contre le Duc de Ferrare les Cenſures Eccleſiaſtiques ; & offroit neanmoins en cas qu'on la ſatisfiſt en ce point, de ſe relâcher ſur une autre conteſtation qu'elle avoit avec luy.

Pour la mieux repreſenter il faut remarquer que ce Duc avoit eſté preſque contraint d'épouſer Lucrece Borgia fille naturelle d'Alexandre Six, qui ne luy avoit rien apporté quoy que ſon Contrat de Mariage avec elle fût chargé d'une Dot conſiderable. Alexandre l'avoit mariée aux dépens du ſaint Siege ; & au lieu que les Ducs de Ferrare avoient accoûtumé de payer ſix mil écus de redevance, il avoit réduit cette ſomme à cent écus ſeulement. Jules ſoutenoit qu'Alexandre n'avoit pu diſpoſer du patrimoine de l'Egliſe ; & que quand il l'auroit pu, ce n'eſtoit que pour ſa vie, & non pas pour ſes Succeſſeurs. Il ne tenoit pas pourtant

pourtant ſi ferme là-deſſus que ſur l'Article de Commachio, parce que le préjudice qu'il en recevoit eſtoit beaucoup moindre. 1510.

Loüis perſuadé que puis que Jules en eſtoit là, il ne ſeroit pas impoſſible de s'accommoder avec luy pour de l'argent, écrivit au Comte Carpi de ne pas l'épargner : mais comme la France avoit perdu la premiere fois le Duché de Milan pour s'eſtre trop fiée à un Etranger dont les intereſts n'étoient pas tout à fait conformes aux ſiens, elle le perdit, dit-on, la ſeconde par un ſemblable manquement.

On a veu que Loüis avoit établi Trivulce Gouverneur du Duché de Milan immediatement aprés la fuite de Loüis Sforce en Alemagne ; & que Sa Majeſté n'avoit pas tant eu d'égard au merite de cét Italien, qu'à la ſatisfaction qu'elle vouloit donner à ſes nouveaux ſujets, en les ſoûmettant à l'authorité d'un homme de leur pays. Trivulce auroit eſté digne de ce Gouvernement s'il n'avoit pas eſté Guelphe, ou ſi cette faction n'eût pas eſté la plus foible dans la

1510. Lombardie. Mais les Gibelins y eſtoient cent contre un ; & ils n'avoient pas pluſtoſt aperçeu que Trivulce accordoit aux Guelphes toutes les Magiſtratures, qu'ils avoient rappellé Sforce ; & ſecoüé le joug des François dans la ſeule veuë de ſe délivrer de celuy des Gibelins.

Albert Pio Comte de Carpi eſtoit à la verité un des plus ſçavans & des plus adroits hommes de ſon ſiecle, mais avec tout cela il n'eſtoit pas propre à negocier avec le Pape ſur les intereſts du Duc de Ferrare ; & l'on eut raiſon de blâmer le Cardinal d'Amboiſe apres ſa mort, de l'avoir preſenté au Roy pour ſervir de Miniſtre en Italie. On a déja veu plus d'une fois que les inimitiez delà les Alpes ne finiſſoient pas avec la vie, & qu'elles duroient autant que la poſterité de ceux qui avoient fait ou receu des injures. Hercule d'Eſte Pere du Duc de Ferrare avoit formé le deſſein de s'emparer du Comte de Carpi ; & parce que les Papes qui ne ſe trouvoient déja que trop puiſſant n'auroient pas ſouffert volontiers qu'il

s'aggrandiſt, il n'avoit oſé recourir d'abord à la violence. Il s'eſtoit contenté de propoſer à Gilbert Pio frere aîné d'Albert l'échange de la moitié de ſon Comté contre Saſſolo, & quelques autres Terres du Domaine de Ferrare; ſur la préſuppoſition qu'apres qu'il auroit acquis la moitié de ce fief, il ſeroit plus facile à ſes Succeſſeurs d'en avoir l'autre moitié de gré ou de force. 1510.

Gilbert avoit aſſez apperceu le piege qu'on luy tendoit; & ne s'eſtoit pourtant excuſé de conclure le marché, que ſur ce que les Terres qu'on luy propoſoit en échange ne valoient pas tant, & n'apportoient pas tant de revenu que la moitié de ſon Comté. Mais il avoit enfin cedé aux importunitez de Hercule; & l'on avoit cru que c'eſtoit à cauſe qu'on l'avoit menacé de luy rendre ſon Comté inutile par une infinité de voyes indirectes que les Ducs de Ferrare pouvoient mettre en uſage, ſans que la Cour de Rome eût ſujet de s'en formaliſer.

Ainſi Albert n'avoit ſuccedé qu'à la

1510. moitié du Comté de Carpi. Il en avoit tout le ressentiment dont il estoit capable ; & lors qu'Alphonse Duc de Ferrare fils aîné de Hercule l'avoit fait solliciter de recevoir recompense pour l'autre moitié de son fief, il avoit bien preveu qu'on le pousseroit à bout s'il ne se banniſſoit volontairement de son petit Estat. Il avoit cherché de l'employ à la Cour de France, autant pour se vanger du Duc de Ferrare que pour se garentir de sa persecution ; & il avoit tres-bien servy Loüis dans toutes les affaires d'Italie, où l'interest du Duc de Ferrare n'estoit point entré. Mais quand on le chargea de negocier la reconciliation de ce Prince avec Jules, on pretend que sa passion l'emporta sur sa raison ; & qu'il sacrifia les affaires que Loüis luy avoit confiées, au desir de perdre son capital ennemy. Que non seulement il n'executa aucun article de l'Instruction que Sa Majesté luy avoit donnée, mais qu'il épuisa toute la force & la subtilité de son esprit pour rendre Jules irreconciliable avec le Duc de Ferrare ; & que pour

arriver plus certainement à une fin si malicieuſe, il communiqua à Sa Sainteté la copie du dernier Traitté avec Maximilien, qui luy avoit eſté envoyée de Paris ſans qu'il en eût affaire. 1510.

Il luy fit remarquer l'application de Loüis à ſe ſaiſir de Verone, ſous couleur d'avancer de l'argent à un Empereur prodigue ; & il en tira cette conſequence qu'il faloit que les François vouluſſent en toute maniere empeſcher les Alemans de s'établir en Italie, afin qu'il ne leur reſtât plus que les Eſpagnols à chaſſer du Royaume de Naples, & qu'enſuite ils miſſent ſous l'eſclavage le ſaint Siege, & les Republiques de Veniſe & de Florence. Que le Pape avoit deferé beaucoup à cette raiſon ; & qu'Albert pour achever de le convaincre en avoit ajoûté une ſeconde, tirée de ce que d'un coſté Jules ne pouvoit rien faire de plus glorieux pour ſa reputation, ny qui le diſtingât mieux des autres Papes, qu'en renvoyant à main armée les François delà les Alpes ; puis que ſans cela ils ne diſcontinuëroient jamais de proteger le Duc de Ferrare, &

1510. Sa Sainteté auroit le chagrin de mourir ſans avoir rangé à la raiſon ſon feudataire ; & d'un autre coſté elle hazarderoit de gagner beaucoup ſans courir riſque de rien perdre, parce qu'en ôtant le Duché de Milan à Loüis, elle demeureroit ſeul arbitre de l'Italie ; & ſe mettroit en eſtat de chaſſer encore de Naples les Eſpagnols, au moment qu'elle n'en auroit plus beſoin pour les oppoſer aux François ; & ſi Loüis eſtoit aſſez heureux pour ſe maintenir dans l'Italie contre tous les ennemis que le ſaint Siege luy ſuſciteroit, Sa Majeſté Tres-Chrêtienne avoit la conſcience ſi tendre, & faiſoit profeſſion d'une ſi haute probité, que quand Jules luy auroit fait tous les maux imaginables elle luy pardonneroit ſincerement, & ne toucheroit ny à l'Eſtat Eccleſiaſtique, ny à la Perſonne du Souverain Pontife, dans laquelle le Fils Aîné de l'Egliſe ne s'abſtiendroit jamais de reverer celle de Jeſus-Chriſt.

On ne pouvoit rien ajoûter à la fineſſe de ce diſcours ; & d'ailleurs comme il eſtoit ſelon les ſentimens

de Jules, il acheva de le determiner à remuër toute l'Europe contre les François. Il commença par le Roy Catholique, qu'il connoiſſoit le plus attaché à ſes intereſts particuliers : mais auſſi le plus difficile à ébranler, lors qu'il s'agiſſoit d'une guerre dans laquelle il n'eſtoit pas tout à fait preſſé d'entrer. 1510.

Sa Majeſté n'eſtoit que trop perſuadée que la Couronne de Naples ne luy ſeroit jamais aſſeurée, tant que les François poſſederoient un Eſtat dans l'Italie ; & que cette conſideration quand elle ſeroit ſeule, l'engageoit indiſpenſablement à ſeconder de toute ſa force le deſſein de Jules. Mais il y alloit de ſa reputation de le ſeconder puiſſamment ; & non pas avec un petit corps de cavalerie, comme il avoit aſſiſté ſes Alliez de Cambray. Cependant il ne le pouvoit, qu'en tirant du Royaume de Naples une grande partie des troupes qui ſervoient à le retenir ſous ſa domination. S'il le faiſoit il fourniroit aux Peuples ſurchargez d'impoſts, & aux Gentilhommes mécontens dans ce Royau-

1510. me, l'occaſion qu'ils cherchoient de ſe revolter, & il hazarderoit ſa Conqueſte en ſatisfaiſant la paſſion d'autruy. De plus on ne luy propoſoit rien de ſolide pour armer contre les François ; & l'on ſe contentoit de luy repreſenter un inconvenient qui paroiſſoit fort éloigné, puiſque tant qu'il ſeroit Adminiſtrateur de la Caſtille il auroit de quoy conſerver Naples ; & quand il ne le ſeroit plus, l'Archiduc ſon Succeſſeur ſe trouvant beaucoup plus puiſſant que luy, reduiroit la France à la peine de deffendre ſes anciennes Provinces, bien loin de penſer à reprendre Naples.

Enfin ſi Loüis eſtoit chaſſé d'Italie les Venitiens recouvreroient ce qu'il avoit conquis ſur eux, & les enfans de Sforce rentreroient dans le Duché de Milan. Il ne reſteroit à ſa Majeſté Catholique que l'honneur d'y avoir contribué ; & elle ne s'en piquoit pas beaucoup, lorſqu'il n'eſtoit pas accompagné de l'intereſt.

Elle receut donc ſi froidement les offices de l'Envoyé Extraordinaire de Jules qui le ſollicitoit d'entrer avec

Sa

Sa Sainteté dans une nouvelle Ligue, qu'elle fut contrainte de mettre en pratique ce qu'elle venoit de blâmer dans son Predecesseur. 1510.

Il paroist par les huit Investitures que les Papes avoient accordées à autant de Roys des deux Maisons d'Anjou, que le Royaume de Naples devoit au saint Siege quarante mille écus par an de redevance. Alphonse d'Arragon avoit trouvé la somme trop grosse, & s'estoit le plus souvent dispensé de la payer. Son fils & ses petits fils l'avoient imité, avec cette difference qu'ils en avoient esté quittes selon la faveur qu'ils avoient eüe auprés des Papes.

Le Roy Catholique en partageant le Royaume de Naples avec Loüis, avoit esté assez adroit pour engager Sa Majesté Tres-Chrêtienne à payer seule la redevance; sous pretexte qu'il luy cedoit la qualité de Roy, & qu'il ne se reservoit que celle de Duc de la Poüille & de Calabre. Il avoit tâché de se maintenir dans cette exemption apres la victoire de Consalve; & lorsque Jules l'avoit pressé de satisfaire le

1510. saint Siege, il s'en estoit excusé tantôt sur ses dettes, tantost sur la dépense extraordinaire qu'il faisoit, sans oser demander aux Castillans qu'ils contribuassent pour la conservation d'une Couronne qui n'estoit pas de leur Monarchie.

Jules pour terminer l'affaire estoit allé à Ostie attendre le Roy Catholique à son retour de Naples : mais Sa Majesté avoit passé outre sans voir la Cour de Rome afin de ne la point irriter, & de la satisfaire. L'Ambassadeur d'Espagne à Rome n'avoit pas laissé de solliciter toûjours la mesme Investiture pour son Maître ; & le Pape crut enfin qu'en l'accordant de bonne grace, il obligeroit le Roy Catholique à devenir son Confederé. Il la fit expedier en bonne forme ; & laissa en blanc la redevance, afin que les Espagnols la taxassent selon qu'ils le jugeroient à propos.

Le Roy Catholique qui ne s'estoit jusque-là piqué de generosité dans aucune rencontre, ne voulut pas ceder à Jules & luy envoya à son tour un blanc signé pour estre compris dans la

nouvelle Ligue. Le ſtile de la Cour de Rome eſtoit alors de propoſer dans le Conſiſtoire les Actes des Inveſtitures ; & le Cardinal d'Auche qui s'y trouva quand on lut celle qui avoit eſté expediée pour le Roy Catholique, ne douta plus que le ſaint Siege & les Eſpagnols ne fuſſent d'accord contre les François. Il fut confirmé dans ſa penſée par l'ordre qu'il reçut de Jules de ne pas ſortir de Rome ſans permiſſion ; mais comme il aimoit la chaſſe ; & qu'il ſuppoſoit d'ailleurs que ſous le mot Rome on avoit compris le Territoire de cette Ville, il ſortit quelques jours aprés en équipage de Chaſſeur. On courut apres luy : on l'arreſta, & on le ramena dans Rome. On le renferma dans le Chaſteau ſaint-Ange ; & l'on examina ſes papiers avec autant de ſoin, que ſi on l'eût ſoupçonné de quelque Conſpiration contre Sa Sainteté. Le Plan fut dreſſé immediatement apres pour attaquer la France par tant d'endroits en meſme temps, qu'elle ne pût eſtre par tout ſur ſes gardes. Douze mille Suiſſes des plus agueris promirent d'entrer dans le Duché de 1510.

1510. Milan par la porte qu'ils y avoient conſervée. Marc Antoine Colonne, Octavien Fregoſe, Hyerôme Doria, & les autres bannis de Gennes, leverent des troupes dans la Toſcane & dans la Romagne pour eſſayer de rentrer dans leur Patrie par Terre, pendant que la Flote de Veniſe l'aſſiegeroit par Mer. L'Armée Eccleſiaſtique s'approcha toute entiere du Ferrarois : Baglion, Ceri, & Gritti, tinrent leurs forces prêtes à Bergame : L'Eveſque de Sion avec ſes Valeſans ſe chargea de faire une irruption en France, pendant que les Eſpagnols feroient diverſion dans la Guyenne & dans le Languedoc ; & l'Etat Eccleſiaſtique tint prêtes les Etapes pour la Cavalerie Neapolitaine, qui iroit en Toſcane pour obliger les Florentins à ſe déclarer contre la France, ou du moins à demeurer neutres.

L'entrepriſe ſur Gennes éclatta la premiere. Jules y avoit remué ſes vieilles intelligences, & Marc Antoine Colonne avoit agy avec aſſez de diſſimulation pour ne pas donner d'ombrage à Chaumont. Il eſtoit à la ſolde des Florentins, & s'eſtoit fait deman-

der par le Pape en qualité de Seigneur Suzerain. Il avoit levé de la Cavallerie en des lieux si proches du Ferrarois, qu'il sembloit y devoir estre occupé ; & lors que ses Compagnies avoient esté completes il s'étoit avancé vers Genes avec tant de diligence, qu'il n'en estoit plus qu'à une lieüe quand les François s'estoient apperçeus de son veritable dessein. Les Bannis de Genes avoient pris d'aussi justes mesures que Colonne ; & s'estoient trouvez assez forts pour investir leur Ville par Terre, dans un temps où il n'y avoit presque pas d'autres François que ceux qui gardoient la Citadelle & la Lanterne. Sebastien Contarini s'estoit presenté devant le Port ; & le fermoit avec un si grand nombre de Galeres & d'autres Bâtimens, qu'il ne sembloit pas qu'il y pût rien entrer sans son consentement. 1510.

Mais Jean Loüis de Fiesque averty du danger que couroit sa Patrie de changer de Maistre, mit sur pied en peu d'heures huit cens hommes qui étoient presque tous ses Vassaux ; & les mena avec si peu de bruit par les

1510. avenuës des Montagnes qu'il connoiſſoit mieux qu'aucun autre, qu'il les introduiſit dans Genes. Le Neveu du Cardinal de Final y en jetta autant; & pour comble de bon-heur, Prejan ſe trouva en Mer avec la pluſpart des Vaiſſeaux que la France avoit équippez ſur la Mer Mediterrannée; parce qu'il avoit receu de la Cour ordre d'obſerver la Flotte de Veniſe, que l'on croyoit devoir entrer par l'embouchure du Po, & mettre encore une fois le Siege devant Ferrare. Une Felouque l'avertit qu'il avoit aupres de luy ce qu'il alloit chercher bien loin, & que les Venitiens venoient d'inveſtir le Port de Genes. Un autre moins hardy que luy auroit envoyé les reconnoiſtre avant que de s'engager entre-eux, mais ſon experience conſommée luy donna lieu de prévoir, que les momens qu'il perdroit augmenteroient les difficultez à l'infiny; & qu'il ne luy ſeroit plus poſſible d'entrer dans le Port de Genes, s'il donnoit à Contarini le loiſir de ranger toute ſa Flotte avec tant d'art qu'elle n'eût pas à craindre que le vent qui ſoufloit alors l'écartaſt,

ou la pouſsât contre le rivage. Ce vent eſtoit favorable aux François; & Prejan s'en prévalut ſi bien, qu'il ſe coula au travers des Ennemis ſans rien perdre. Ce n'eſt pas qu'ils ne luy euſſent tiré force coups de Canon, mais il n'y eut que ſes voiles qui en furent endommagées; ſa preſence fut la principale cauſe de la conſervation de Genes, puis qu'elle raſſeura les amis des François, qui juſques-là n'avoient oſé ſortir de leurs maiſons. Comme il eſtoit parti de Provence pour obſerver les Venitiens & non pas pour les combattre, il avoit chargé ſur ſes Baſtimens ſi peu de Gens de guerre, qu'ils n'auroient pas ſuffi pour deffendre le vaſte circuit qu'on leur donna à garder, ſi on les eût attaquez avec toute la vigueur neceſſaire pour les emporter d'aſſaut. Car enfin il n'y avoit qu'eux qui fuſſent aguerris. Les ſoldats de Fieſque & du neveu du Cardinal de Final ne ſervoient que de nombre; & s'ils euſſent tenu ferme contre les ennemis du dehors, ils auroient cedé aux Genois amis du Pape, qui n'auroient pas manqué de les 1510.

1510. charger par derriere en meſme temps. Ce projet eſtoit ſi bien concerté, qu'il ne pouvoit manquer que par la lâcheté de ceux qui travailleroient à l'executer : mais il arriva que les deux perſonnes ſur leſquelles Jules avoit fait plus de fondement, luy manquerent au beſoin. Marc Antoine Colonne informé des trois renforts entrez dans Genes, ne jugea pas à propos d'inſulter cette Place avant que de l'avoir réſolu avec Contarini. Il l'alla trouver : Il luy parla de ſon entrepriſe comme ſi elle eſtoit manquée, & Contarini ſe trouva de meſme ſentiment. Ils ne délibererent donc que ſur la maniere de faire leur retraite ; & Colonne prouva invinciblement qu'il luy ſeroit impoſſible de la faire par Terre, tout l'Eſtat de Genes eſtant ſoulevé contre luy. Il pria Contarini de le recevoir ſur ſa Flotte avec ſa Compagnie d'hommes d'armes, & Contarini ne luy permit de s'embarquer qu'avec ſoixante de ſes Cavaliers. Les Bannis de Genes plus intereſſez dans l'affaire que ceux qui les abandonnoient, taſcherent en vain de les raſſeurer, en

remontrant que les gens de Fiesque, & de Carreto, le neveu du Cardinal de Finel se nommoit ainsi, ne les empescheroient pas de rentrer dans leur Patrie, & en offrant de se mettre tous à la teste des Troupes qui donneroient l'assaut : mais on ne les écouta pas, & Genes ne demeura bloquée que vingt-quatre heures. Il parut que la précaution de Colonne n'avoit pas esté inutile, puis qu'il ne se sauva de ses troupes que les soixante Cavaliers qui s'étoient embarquez avec luy sur la Flotte de Venise. Le reste fut taillé en pieces par les Fiesques qui le poursuivirent ; ou assommé par les Païsans. 1510.

L'entreprise de Jules sur le Ferrarois ne reüssit pas mieux d'abord. Il avoit donné le commandement de son armée au Duc d'Urbin son neveu, à condition qu'il n'agiroit que par les conseils du Cardinal de Pavie qui en estoit Legat; & ce Duc l'avoit conduite avec tant de promptitude, que le Duc de Ferrare n'avoit pas eu le loisir de s'avancer jusques sur sa Frontiere pour la deffendre. Ainsi le Duc d'Urbin s'empara sans résistances des Places les plus

1510. foibles où il n'y avoit point de Garnison : mais il échoüa devant la Forteresse de la Lunigiana, où il s'adressa ensuite. Le Duc de Ferrare n'y avoit mis que peu de gens, parce qu'il n'en avoit pas assez pour estre par tout sur la deffensive & pour tenir la Campagne en mesme temps. Cependant il y en eut assez pour arrester la premiere furie des Ennemis. Le Duc d'Urbin disposa ses quartiers : ajusta son artillerie, & prit toutes les autres mesures pour un Siege régulier. Mais il n'avoit pas encore fait de breche, quand on l'avertit que le Duc de Ferrare aprés avoir joint à ses troupes trois cens Lances Françoises, & tiré le tiers de la Garnison de Ferrare, venoit droit à luy. Il n'estoit pas en estat de l'attendre ; & d'ailleurs il luy auroit falu trop de temps pour tirer son armée des divers lieux où il l'avoit logée, & pour la ranger en Bataille. Il ne pouvoit empescher le Duc de Ferrare de passer au travers du quartier qu'il attaqueroit ; ny d'entrer dans la Forteresse, d'où il auroit le choix de se jetter sur celuy des autres quartiers qu'il verroit

le moins en deffenſe. La ruïne de l'armée du Pape eſtoit infaillible en ce cas; & le Duc d'Urbin propoſa au Cardinal de Pavie de ſe retirer, en abandonnant l'artillerie & les lignes ſans les avoir comblées. Le Cardinal n'y conſentit pas, mais le Duc d'Urbin n'en fit pas moins ſa retraitte; & qui pis eſt, il la fit dans un déſordre qui tenoit lieu de fuitte. Le dommage en fut d'autant plus grand pour le Pape, que la plûpart de ſes ſoldats qui avoient eſté levez dans la Romagne, & ne ſervoient pas de bon gré contre le Duc de Ferrare, profiterent de l'occaſion pour ſe diſſiper. Il eſt étonnant que le Duc d'Urbin apres cette diſgrace, eut la hardieſſe de ſe preſenter devant ſon Oncle; qui le receut ſi mal, qu'il y a des Relations qui portent que Jules le menaça du bâton. Comme l'affront que le Pape venoit de recevoir devant la Lunigiana luy eſtoit inſupportable, il travailla ſi puiſſamment à le réparer, qu'il y eut bien-toſt ſur pied une armée du ſaint Siege plus forte que la précedente. Le Cardinal de Pavie la commanda en Chef, & ce Prélat qui ſçavoit 1510.

1510. que le Duc de Ferrare avoit ravitaillé la Forteresſe de la Lunigiana, marchoit pour la raſſieger, quand deux infames déſerteurs le vinrent trouver, & luy vendirent leur Patrie. Gerard & François Marie Rancone freres eſtoient ſortis d'une des plus anciennes & des plus illuſtres Maiſons de Modene. Ils avoient beaucoup de bien; & ſi le Duc de Ferrare ne les avoit pas avancez aux principales charges de ſon Eſtat, c'étoit parce qu'il les avoit crus trop attachez à la vie voluptueuſe. Il n'avoit pas lieu de ſe défier d'eux, puis qu'il ne leur avoit donné aucun ſujet de mécontentement; & il y a peu de gens de cette nature qui ſe portent d'abord aux plus grands crimes, ſans en avoir ny cauſe ny pretexte. Cependant le ſimple deſir de la nouveauté les rendit traiſtres à leur Prince legitime. Ils employerent tout le credit qu'ils avoient dans Modene à former une conſpiration contre le Duc de Ferrare; & quand ils l'eurent miſe en eſtat de ne pouvoir eſtre déconcertée, Gerard l'aiſné des deux ſe traveſtit: alla trouver le Cardinal de Pavie: convint

avec luy de certains articles qui demeurerent ſecrets, & le mena à une porte de Modene qui luy fut ouverte. Cette Ville changea de Maiſtre par cette voye; & le Duc de Ferrare en fut preſque auſſi troublé, que s'il eût perdu Ferrare. Il ſe renferma dans celle-cy, d'où il écrivit à Loüis pour le prier de ſe raccommoder avec les Suiſſes; & pour luy remontrer que ſans cela il auroit peine à ſe deffendre contre quatre armées qui entreroient en même temps dans le Duché de Milan, celle du Pape n'eſtant plus aſſez occupée dans le Ferrarois apres la ſurpriſe de Modene. 1510.

Loüis examina la lettre du Duc de Ferrare dans ſon Conſeil, & mit l'affaire en deliberation. Les Miniſtres furent preſque tous d'avis d'offrir aux Suiſſes d'augmenter leurs Penſions; ſur ce que ce Peuple extraordinairement attaché au gain, renonceroit auſſi-toſt à toutes les liaiſons qu'il avoit avec le Pape. Ils ajoûterent que la Monarchie Françoiſe ne ſeroit pas pour cela chargée d'une nouvelle dépenſe, ou ne la ſoûtiendroit au plus que pour un an. Que les Venitiens n'avoient plus

1510. de quoy continuer la Guerre ; & que s'ils ne pouvoient dans cinq ou ſix mois recouvrer leur Eſtat de Terre-ferme, ils s'accommoderoient infailliblement avec les plus redoutables de leurs ennemis qui eſtoient les François. Qu'en ce cas la moitié des troupes que la France avoit dans le Duché de Milan, ſuffiroit pour le garder. Qu'on licentieroit l'autre ; & que du tiers de ce qu'elle coûtoit à entretenir, on payeroit les Suiſſes. Que le Roy alloit avoir toute l'Europe pour ennemie. Que le Roy Catholique ne manqueroit pas de ſe déclarer contre luy, dés qu'il verroit l'occaſion de luy faire perdre le Duché de Milan ; & que l'Empereur n'eſtoit pas moins inconſtant dans ſes Traitez, que dans ſes autres actions civiles. Qu'il y avoit dans ſon ame un fond de haine pour les François, qui dureroit autant que ſa vie ; & que comme il n'avoit jamais eu de liaiſon avec eux lors qu'il avoit eſté en ſon pouvoir de s'en diſpenſer, il romproit celle-cy auſſi-tôt qu'on luy feroit voir qu'il luy ſeroit avantageux de paſſer dans le party contraire. Qu'il ne reſtoit donc que les

Suiſſes, & qu'il ne faloit plus délibe- 1510.
rer ſi l'on renoüeroit avec eux.

Mais Loüis eſtoit perſuadé qu'il y auroit de l'infamie pour ſa Perſonne & pour ſa Couronne, s'il ſe relâchoit à l'égard des Suiſſes, quoy que ce fuſt dans la conjoncture que toute l'Europe alloit ſeſtre liguée contre luy; & ceux de ſon Conſeil auſquels il avoit découvert ſon ſentiment l'appuyerent avec d'autant plus de chaleur, qu'ils étoient aſſurez de luy faire plaiſir; & comme ils manquoient de raiſons auſſi fortes que celles de l'avis contraire, & de réponſes valables pour y ſatisfaire, ils tournerent en ridicule l'affaire toute ſerieuſe qu'elle eſtoit. Ils traitterent les Suiſſes de Païſans montagnards & de gueux reveſtus; & prétendirent que le Roy offuſqueroit tout ce qu'il y avoit eu juſques-là de plus éclatant dans ſa vie, s'il recevoit la Loy de ceux auſquels il avoit tâché en vain de la donner. Il n'y eut rien d'arreſté ce jour-là ſixiéme de Juillet mil cinq cens dix: mais le lendemain les Miniſtres de France en Italie & en Alemagne, informerent Sa Majeſté de deux

1510. particularitez également importantes. L'une que le Roy Catholique eſtoit enfin entré dans la Ligue du Pape & des Venitiens. L'autre que le College Electoral gagné par les Offices du Nonce de ſa Sainteté en Alemagne, preſſoit l'Empereur de rompre avec la France, & luy offroit en ce cas les trois cens mille écus qu'il avoit demandez pour continuer la Guerre dans l'Eſtat de Terre-ferme. Ceux du Conſeil qui avoient opiné pour renoüer avec les Suiſſes, crûrent à ce coup l'emporter : mais le reſpect qu'ils eurent pour ſa Majeſté preſente les fit parler avec plus de retenuë qu'il ne faloit, & d'ailleurs Loüis parut plus inflexible qu'il ne l'avoit eſté juſques-là. Il ſoûtint qu'il ne pouvoit ſans lâcheté rechercher les Suiſſes, aprés les avoir mépriſez juſqu'à leur préferer les Griſons ; & qu'il aimoit mieux perdre ſes conqueſtes, que de ſe porter à une baſſeſſe dont il auroit un regret éternel.

On reconnut alors qu'il avoit perdu plus qu'il ne penſoit à la mort du Cardinal d'Amboiſe ; & que l'on avoit

avoit eu tort d'imputer uniquement à ce Prelat les fautes les plus remarquables, dont on a parlé dans les livres précedens. On s'imagina que s'il euſt encore eſté Chef du Conſeil, il auroit ramené Loüis au ſentiment le plus utile ; & l'on ſe fonda ſur ce que ſi ſa Majeſté n'avoit pas toûjours déferé aux avis qu'il luy avoit donnez, elle avoit eu au moins la conſideration de ne rien faire qui y fût contraire. On conclut de-là que le Cardinal qui auroit perdu l'eſperance de la Papauté, ſi le Duché de Milan avoit changé de Maiſtre, n'auroit rien oublié pour le conſerver ; & que ſi ſa Majeſté n'eût eſté perſuadée des raiſons qu'il luy auroit repreſentées pour regagner les Suiſſes, elle eût au moins cedé à ſes importunitez. 1510.

Quoy qu'il en ſoit les Venitiens & les treize Cantons convinrent avec le Pape d'entrer dans le Duché de Milan au commencement de Septembre, pendant que ſa Sainteté attaqueroit le Ferrarois ; & il ne s'agiſſoit plus que d'avancer une montre aux douze mille

1510. Suisses qui s'estoient enrolez sous les Enseignes de l'Eglise avec tant d'émulation, que les Officiers avoient rebuté plus de soldats qu'ils n'en avoient arresté. Le Pape n'avoit point d'argent à leur donner, & ç'avoit esté par pure impuissance qu'il avoit traitté avec Franger le plus riche des Banquiers de Rome; & qu'il luy avoit promis un gros interest, à condition qu'il fist compter aux Suisses un premier mois de solde. Franger estoit Alemand, & ses meilleurs effets se trouvoient alors dans l'Empire. Il avoit accepté la proposition du Pape sans en prévoir les suittes; & quand il eut refléchi sur le prétexte qu'il fournissoit à Maximilien de se saisir de son bien, il se dispensa de tenir parole. Les Suisses demanderent à leur ordinaire d'estre payez avant que de sortir de leur pays; & les Facteurs de Franger ayant declaré qu'il avoit revoqué l'ordre d'avancer de l'argent pour le Pape, l'Armée fut sur le point de se dissiper.

L'Evêque de Sion y auroit perdu plus qu'aucun autre, puis que la dignité de Cardinal qu'il attendoit estoit attachée

au ſuccez des Suiſſes; & qu'il prévoyoit qu'on ne manqueroit pas de luy en imputer le débandement; quand ce ne ſeroit que pour avoir pretexte de luy manquer de parole. Il employa donc l'éloquence qui luy eſtoit naturelle à l'égard des Suiſſes, & les amis qu'il s'eſtoit faits dans chaque Canton pour obtenir que l'Armée demeuraſt ſur pied juſqu'au retour d'un Courrier qu'il alloit dépeſcher à Rome; & lors qu'il l'eut obtenu, il profita de l'occaſion pour remontrer que l'Armée Suiſſe en ſe diſſipant ſe mettoit en eſtat non ſeulement de perdre ce qu'elle avoit accoûtumé de tirer de la France, mais encore de ne rien recevoir des autres Nations qui la conſolaſt d'une perte ſi conſiderable; puis que la Cour de Rome, les Eſpagnols, & les Venitiens, ne ſe promettant plus de l'oppoſer aux François, la mépriſeroient aſſez pour ne l'eſtimer propre qu'à garder ſes Montagnes; & ne penſeroient non plus à elle, que ſi elle n'eſtoit pas au monde. Au lieu que ſi elle entroit dans le Duché de Milan; & que ce Duché fuſt conquis par les Confederez, elle en recevroit la 1510.

1510. principale gloire, & preſque tout l'avantage. On attribuëroit à ſes armes la tranquillité que l'Italie recouvreroit par l'éloignement des François ; & comme on paſſe ordinairement dans l'excez en diſtribuant la gloire auſſi bien que le mépris, on publieroit par toute l'Europe que la deſtinée du Duché de Milan dépendoit deſormais des treize Cantons ; & que par la meſme raiſon qu'ils l'avoient oſté à Loüis, ils le luy reſtituëroient quand il leur plairoit. Que les Confederez acheteroient alors bien cher l'amitié des Suiſſes ; & que les François accoûtumez à rencherir ſur les autres Peuples, n'épargneroient rien pour rétablir leur domination de-là les Alpes. Qu'ils offriroient de payer les arrerages de la Penſion qu'ils avoient diſcontinuée ; & que pour peu que les Cantons fiſſent les renchéris, on leur donneroit cent mille écus par an, au lieu des quatre-vingt mille livres qu'on leur avoit refuſez.

Les Suiſſes eſtoient fâchez de ne plus recevoir l'argent de France par quartier, & l'Evêque de Sion promettoit qu'ils en ſeroient dédommagez avec

uſure. On a de l'inclination à croire ce que l'on déſire avec ardeur ; & quoy qu'il y eût tres-peu d'apparence à l'augmentation, & meſmes au rétabliſſement de la Penſion puis que la Conqueſte du Duché de Milan n'eſtoit pas facile, les Suiſſes ſe laiſſerent à ce coup flatter d'eſperance, & demeurerent ſous les Enſeignes de l'Egliſe. L'Evêque de Sion avoüa depuis qu'il n'eſtoit pas perſuadé de ce qu'il leur avoit dit : cependant il parut par l'évenement que le tout eſtoit veritable, tant les hommes manquent de diſpoſition pour juger de la verité ou de la fauſſeté des choſes qu'ils ont le plus d'intereſt de connoiſtre. 1519.

Chaumont ne fut averti de l'irruption des Suiſſes que peu de jours avant qu'elle arrivât ; & ſe trouva d'autant plus embaraſſé à leur reſiſter, que d'un coſté il avoit envoyé deux Corps de ſes Troupes à Ferrare. L'un pour ſoûtenir le Siege que le Pape en perſonne menaçoit d'y former. L'autre aux environs de Verone pour empêcher l'Armée Venitienne d'y faire le degât ; & d'un autre coſté comme il ne ſçavoit

1510. pas preciſement par où les Suiſſes entreroient dans le Duché de Milan, il eſtoit contraint de diviſer le reſte de ſes forces. Il avoit deux principaux ſujets de craindre. L'un que le Duché de Milan ne fût attaqué par la voye ordinaire; & en ce cas les François auroient à ſe retrancher ſur le bord des Rivieres du Po & de l'Oglio, & à en deffendre le trajet le plus long-temps qu'il ſeroit poſſible. L'autre que les Suiſſes pouvoient encore ſe couler par leurs Montagnes juſqu'au Lac de Come, d'où ils fuſſent allez à Savonne; & delà ils auroient aſſiegé Genes par Terre, ou paſſé dans le Ferrarois, ſuivant l'ordre que le Pape leur eût envoyé. Chaumont ſe prepara pour leur couper ces deux chemins: mais il auroit éprouvé ce que c'eſt que de deffendre une nouvelle Conqueſte avec des Troupes beaucoup plus foibles que celles des Ennemis: ſi les Venitiens euſſent accompli de bonne foy la parole qu'ils avoient donnée au Pape, que leur Armée entreroit dans le Duché de Milan du côté de Breſſe le même jour que celle des Suiſſes y penetreroit par Bel-

lenzone. Mais Baglion differa de ſe mettre en Campagne; & il y a de l'apparence que ce fut malgré le Senat de Veniſe, puis qu'il l'en punit en le privant du Generalat. 1510.

Les Suiſſes entrerent par l'autre chemin que l'on vient de marquer; & vinrent juſqu'à Variſi, avant que Chaumont eût réüny ce qu'il avoit de forces en campagne dans le Duché de Milan pour aller au devant d'eux. Elles étoient reduites à cinq cens Lances, & à quatre mille hommes de pied preſque tous Gaſcons; & il n'avoit pu tirer de France les recreuës qu'on avoit accoûtumé de luy envoyer, parce que la maladie de la Coqueluche dont on peut voir les terribles effets dans tous les Hiſtoriens d'alors, y faiſoit de grands ravages. Les Suiſſes luy manderent à ſon abord qu'ils ſervoient le Pape qui les avoit levez: & qu'en cette qualité ils demandoient paſſage pour aller dans le Ferrarois, où ſa Sainteté leur avoit ordonné de ſe rendre. Chaumont répondit que le Duc de Ferrare étoit ancien Alié du Roy ſon Maître, & que de plus Sa Majeſté Tres-Chrêtienne l'avoit pris en ſa pro-

1510. tection. Qu'il eſtoit nommé en termes expres dans la Ligue de Cambray ; & que le ſaint Siege ne pouvoit l'attaquer directement, ny envoyer dans ſes Eſtats contre ſon gré une Armée de Mercenaires, ſans en avoir informé ſes Confederez, & meſmes ſans les avoir convaincus de la juſtice de cette irruption. Que le Roy ſon Maiſtre eſtoit le plus conſiderable de tous. Que le Pape ſembloit l'avoir negligé, puis qu'il ne luy avoit rien fait dire de ſon deſſein ; & qu'ainſi les Suiſſes ne devoient pas trouver mauvais que l'on s'oppoſaſt à leur marche, s'ils n'aimoient mieux déferer à la priere qu'on leur faiſoit de prendre une autre route.

Les Suiſſes au lieu de repliquer ſe mirent en chemin, avec des précautions qui marquoient aſſez qu'ils mépriſoient l'Infanterie de Chaumont, mais auſſi qu'ils apprehendoient beaucoup ſa Cavalerie. Ils ſe montroient en pleine Campagne le moins qu'il leur eſtoit poſſible ; & quand ils y eſtoient contraints, ils oppoſoient toûjours à l'Armée Françoiſe cent Mouſquetaires de front, qui par leurs continuelles décharges

charges l'empéchoient d'approcher. Ils marchoient le plus qu'ils pouvoient entre les montagnes, quoy que les sentiers en fussent beaucoup plus longs & plus incommodes, & la difficulté d'y porter des Vivres ne les en détournoit pas. 1510.

Chaumont de son costé prévoyoit que la conservation du Duché de Milan dépendoit alors de sa petite armée, & ne s'appliquoit qu'à mettre en pratique tous les expediens inventez pour embarrasser, ou pour retarder la marche des Suisses. Il les prevenoit en visitant avec soin les endroits par où ils devoient passer. Il n'y laissoit rien de ce qui les auroit pu accommoder, & il brûloit les Vivres & les Fourrages qu'il n'avoit pas le loisir de mettre en lieu seur. Il fatiguoit extraordinairement ses troupes, & leur donnoit aussi peu de repos la nuit que le jour. Il se trouvoit toujours à la teste, aux costez, ou à à la queüe des Suisses, & il les tenoit en haleine par de continuelles escarmouches feintes ou veritables. Il se saisissoit par avance des pointes des Montagnes, lors qu'elles comman-

1510. doient aux Vallées. Il y faiſoit porter à force de bras, ou tirer par des cables, les pieces de Campagne dont il avoit fait proviſion, & il battoit de là directement ou à revers les Compagnies Suiſſes à meſure qu'elles paſſoient.

Il ne put neanmoins empêcher qu'elles n'arrivaſſent le quatriéme jour de leur marche dans le Duché de Milan au Pont de Vedano, que le Baron de Molard s'eſtoit chargé de garder avec deux mille Fantaſſins Gaſcons : mais il n'avoit pas eu le loiſir de s'y retrancher, & les Suiſſes employerent contre luy des armes qui intimiderent ſes ſoldats. C'eſtoient des Arquebuſes ſi groſſes, qu'il les faloit mettre ſur des fourchettes pour les tirer. L'effet en eſtoit ſi grand, qu'elles perçoient pluſieurs hommes d'un ſeul coup nonobſtant leurs Corſelets, quand elles les rencontroient de droit fil ; & la bleſſure qu'elles faiſoient au travers du corps du premier eſtoit ſi large, que l'on y auroit fourré le bras. Les François étonnez de cette ſorte de bleſſures, tournerent le dos, quelque effort que

fiſſent leurs Officiers pour les retenir; & Molard fut enfin reduit à les ſuivre. Cet avantage donna lieu aux Suiſſes de s'avancer juſqu'à Centurio ſans eſtre pourſuivis, parce que Chaumont ne jugea pas à propos de continuer de les fatiguer, juſqu'à ce que la conſternation de ceux qui s'étoient ſauvez de Vedano eût ceſſé. Mais il ſe remit aux trouſſes des ennemis : Il les atteignit au ſortir de Centurio; & ne les perdit plus de veüe qu'aprés qu'il les eut apperceus entrer dans Come, où la Bourgeoiſie les receut de crainte du pillage qu'elle ne croyoit pas éviter, puis qu'on n'y avoit laiſſé que cent cinquante François en garniſon. Les difficultez qui reſtoient à ſurmonter eſtoient moindres ſans conparaiſon que celles que les Suiſſes avoient évitées, & il n'eſtoit plus au pouvoir de Chaumont de traverſer leur marche dans le Ferrarois. Il ne penſoit qu'à les y ſuivre, lors que leur caprice le tira de la plus étrange peine où il ſe fût trouvé de ſa vie. Ceux des ſoldats Suiſſes les moins accoutumez à l'épargne, manquerent d'ar- 1510.

1510. gent; & en demanderent à leurs Officiers à condition de conſentir qu'on le rabbatiſt ſur la premiere montre. Les Officiers y auroient peut-eſtre acquiéſcé, ſi le nombre des demandeurs eût eſté plus petit: mais ils s'en excuſerent par l'impuiſſance où ils étoient de contenter tant de gens qui les ſollicitoient à la fois; ou de crainte que s'ils ſe mettoient en devoir de les ſatisfaire, les autres Suiſſes ne préſentaſſent à leur tour une ſemblable Requeſte. Les Mécontens ſe mutinerent; & cabalerent ſi fortement dans l'armée qu'elle prit l'étrange reſolution de ne paſſer pas plus avant: de s'en retourner comme elle eſtoit venuë, & de ſe diſſiper auſſi-toſt qu'elle ſeroit rentrée dans la Suiſſe.

Chaumont la voyant tourner teſte, crut d'abord que c'eſtoit pour le combattre, & ſe mit dans un poſte où il auroit eſté difficile de le forcer: mais elle ne penſoit pas plus à luy, que s'il eût eſté à cent lieuës de là. Et de fait elle ne s'amuſa plus à prendre les détours des Montagnes: Elle marcha par le chemin le plus court & le

plus uni ; Elle ne fit pas de trop lon- 1510.
gues traites ; & les François contens
de ce qu'elle n'entreprenoit rien ſur
eux, la laiſſerent retourner à Bellin-
zone, quoy qu'elle eût ſaccagé en paſ-
ſant quelques Bourgs qui luy avoient
refuſé les Vivres & le couvert. Il au-
roit eſté à deſirer que la prudence dont
ils uſerent en cela eût eſté plus lon-
gue : mais ils s'émanciperent incontinent apres, juſquà triompher en public d'un avantage qu'ils avoient remporté ſans y rien contribuer.

Leurs Emiſſaires publierent par toute l'Europe au nom de Loüis, qu'il avoit eu des raiſons invincibles pour renoncer à l'alliance des Suiſſes : Qu'il n'eſtoit plus poſſible de s'accommoder de ce Peuple à cauſe de ſon obſtination à ſuivre ſes premiers ſentimens : Qu'il n'y avoit point de Roy dans la Chreſtienté qui fuſt aſſez riche pour ſatisfaire ſon avarice, tant elle eſtoit inſatiable : Que ſi on ne le payoit au jour nommé, il quittoit le ſervice, quelque beſoin qu'on eût de luy ; & ſi on le payoit, il ne laiſſoit pas d'exciter chaque jour de nouvelles ſe-

1510. ditions, qui donnoient un pernicieux exemple aux Soldats François : Que de l'humeur qu'eſtoit le Pape, les Suiſſes luy feroient plus de peine en un jour qu'il n'en tireroit de profit en dix ans ; & que Sa Sainteté reconnoiſtroit par ſa propre experience, qu'il vaut mieux n'avoir point d'Armée que d'en avoir une dont on ne ſoit pas le Maiſtre, quoy que l'on en faſſe toute la dépence.

Le Senat de Veniſe, apres avoir dépoſé Baglion, donna ſa charge à Luc Maluezzy ; & luy commanda de reprendre les Places que les Confederez avoient emportées au commencement de la Campagne, & d'aſſieger enſuite Verone. Il eſtoit plus aiſé d'executer ces ordres, que Maluezzi ne croyoit ; parce que Chaumont qui n'avoit pas le tiers des troupes neceſſaires pour conſerver le Duché de Milan, avoit affoibli de ſorte les Garniſons Françoiſes de l'Eſtat de Terreferme, qu'à la reſerve de Breſſe & de Peſchera, il n'y en avoit pas une en eſtat de ſoûtenir un aſſaut general. Ainſi l'épouvante ſe mit par tout

où l'Armée de Veniſe ſe preſenta, & il ne tint d'abord qu'à elle de faire de plus grands progrez. Le Proveditеur Gritti venoit d'y compter dans une reveuë tres-exacte huit cens hommes d'armes à trois Archers pour chaque Lance, trois mille Chevaux Legers, & dix mille vieux Fantaſſins ; & afin que le bruit de ſon approche eût plus d'effet ſur l'imagination de ceux qu'elle ſommeroit de ſe rendre, on avoit doublé les Compagnies d'infanterie en y mêlant les Païſans, qui continuoient de ſervir la Republique de Veniſe avec autant de zele, que s'ils euſſent eu part au Gouvernement. 1510.

Mont-Silice fut le premier attaqué. Il ne ſe défendit que trois jours, & Vicenſe retourna enſuite ſous la domination de ſes anciens Maîtres : mais ils la trouverent dans un eſtat ſi pitoyable, qu'elle leur fut plus à charge qu'à profit. Sa repriſe ne fut ſignalée que par la mort du Comte de Hanau, qui y fut tué. Maximilien ne le regretta pas beaucoup, parce qu'il en avoit receu autant de mal que de bien.

1510. Les autres petites Places ouvrirent leurs portes à Maluezzi ; & le mois de Septembre de mil cinq cens dix n'étoit pas encore paſſé, quand l'Armée de Veniſe forma un ſiege regulier devant Verone. L'abondance n'étoit pas moindre dans ſon Camp qu'elle avoit eſté dans Padoüe ; & l'on y voyoit un nombre ſi prodigieux d'Artillerie, qu'il y en avoit aſſez pour battre en meſme temps tous les quartiers de la Ville. Cependant on la tourna toute contre celuy des Alemans ; ſoit que Gritti eût de l'intelligence avec les Officiers de cette Nation, ou qu'il crût en avoir meilleur marché que des François. La Palice n'en fut point incommodé dans le ſien & ſes quatre cens Lances Françoiſes reduites à l'oiſiveté, importunerent les Alemans de les mêler avec eux quand ils feroient des ſorties. Leurs meilleurs remparts conſiſtoient dans la Fortereſſe de Saint Felix, & dans le boulevard qui en eſtoit proche. L'une & l'autre furent bien-tôt percez à jour : mais les Venitiens y receurent preſqu'autant de dommage qu'ils en cauſoient, & perdirent

beaucoup plus de ſoldats que les assiegez. La Roche eſtoit ſi dure au tour du quartier des Alemans, qu'il n'avoit pas eſté poſſible de s'y couvrir ; & quand les assiegeans évitoient d'eſtre tuez par ceux qui les miroient de haut en bas, ils eſtoient fracaſſez, ou du moins eſtropiez par les morceaux de pierre que les canonades des assiegez détachoient du Roc. 1510.

La multitude des ſoldats Venitiens ſupplea pourtant à cet inconvenient ; & la Forteresſe de Saint Felix & le boulevard voiſin furent tellement endommagez, que les Alemans perdirent l'eſperance de les garder plus long-temps. Ils propoſerent dans un Conſeil de Guerre où la Pallice assiſta, d'abandonner l'une & l'autre apres les avoir rendus inutiles par des fourneaux aux assiegeans, & de ſe retirer dans les Ramparts, qui dans cette veuë avoient eſté élevez derriere. La Pallice convaincu de la néceſſité de cette retraite, ne s'y oppoſa pas abſolument : mais il demanda que l'on fiſt auparavant une ſortie ſur les Venitiens

1510. opposez aux quartiers des Alemans. Il ajoûta qu'il fourniroit pour cela dix-huit cens hommes, & permettroit à la Cavalerie Françoise de se mettre à leur teste.

Les Alemans y consentirent d'autant plus volontiers; que d'un costé la Cavalerie Venitienne presque toute Albanoise n'avoit encore pû soûtenir l'effort de celle de la France, quelque inégalité qu'il y eût dans le nombre, & d'un autre costé la reputation des armes étoit tellement changée, que l'infanterie Italienne qui sous les anciens Romains l'avoit emporté sur toutes les autres pour l'experience & pour la valeur, cedoit presentement à toutes pour l'une & pour l'autre.

Ce dessein fut executé avec une vigueur inconcevable; & les Venitiens pour avoir esté trouvez sur leurs gardes, n'en furent pas moins poussez. La plus grande partie d'entre eux s'enfuit, & le reste fut tué sur la place. Leurs travaux furent comblez; & leur Artillerie enclouée, à la reserve de deux grosses pieces que les François se picquerent de traîner dans la Ville pour

marque de leur avantage. Mais comme ils ne le pouvoient à force de bras, ou que du moins ils n'y étoient pas accoutumez comme les Suisses, ils marcherent si lentement que Maluezzi pour reparer en quelque maniere l'affront qu'il venoit de recevoir, eut le temps d'envoyer à leurs trousses les deux meilleurs de ses Officiers Generaux Citolo & Naldi, avec l'Elite de son Infanterie. Citolo dormoit profondement dans le temps que l'attaque avoit commencé, & s'estoit reveillé au bruit. Il avoit couru à la tente de son General; & ne s'estoit pas excusé de la commission qu'il luy avoit donnée d'embaraſſer la retraite des assiegez, quoy qu'il fût encore à demy nud. Il s'estoit mis en cette posture à la teste des Venitiens; & avoit chargé les François avec tant d'impetuosité, qu'il avoit repris sur eux les deux canons qu'ils trainoient: mais en les ramenant il reçeut un coup, qui ne le trouvant pas armé de cuiraſſe le perça à jour. Il ne vescut que peu de momens apres, & laiſſa un extrême regret de sa perte. 1510.

1510. Naldi fit la retraite des assiegeans, mais la Pallice ne laissa pas d'arriver à la fin qu'il s'estoit proposée dans sa sortie. Les Païsans du Camp, qui y avoient esté le plus maltraitez, parce qu'on leur en vouloit plus qu'aux autres, deserterent presque generalement ; & Maluezzi se voyant par leur absence hors d'estat de continuer le siege, le leva du consentement du Senat. Les Alemans & les François en auroient remporté toute la gloire, s'ils ne l'eussent eux-mesmes diminuée par une précipitation qui leur coûta cher. Ils ne se réjoüissoient pas tant d'avoir tué un tres grand nombre de Païsans, qu'ils estoient fâchez d'en avoir laissé sauver le reste ; & comme il n'y avoit pas lieu de douter que cette canaille ne fût retournée dans ses Bourgs & dans ses Villages pour y prendre ce qu'elle avoit de meilleur, & pour le transporter ailleurs, ils se hasterent à dessein de la prevenir.

L'armée de Venise ne fut pas plûtost à une lieuë de Verone, que la moitié de la Garnison de cette Place en sortit, & s'étendit aux environs

pour ſe rafraichir. La Cavalerie Alba- 1510.
noiſe qui s'y eſtoit attenduë, ou en
avoit eu l'avis à propos, retourna ſur
ſes pas, & eut bon marché des Fran-
çois & des Alemans qu'elle trouva
mieux diſpoſez à piller qu'à ſe dé-
fendre. Si le Senat de Veniſe eût vou-
lu plus donner au hazard qu'il n'a-
voit accoutumé, il auroit envoyé
l'ordre à ſon Armée de remettre le
Siege devant Veronne, & l'eût appa-
remment emportée à cauſe de la conſ-
ternation qu'il y auroit euë entre les
Aſſiegeans. Mais il n'en témoigna rien
à Maluezzi; & ce General ne ſe ſen-
tit pas aſſez authoriſé, pour entre-
prendre de luy-meſme une action ſi
hardie.

La Garniſon de Treviſe eut plus de
courage; & le ſuccez qu'elle eut em-
pêcha qu'on ne la punît d'une téme-
rité, qui ſans cela n'auroit pas eſté
pardonnable. Il y avoit auprés d'elle
une petite place nommée Aſulo, où
Maximilien avoit logé huit cens Ale-
mans qui ravageoient toute la Con-
trée. Le Senat n'avoit pas jugé à pro-
pos d'envoyer une armée pour la re-

1510. prendre dans les regles, & pourtant il ſembloit qu'elle fût hors d'inſulte. Mais le Gouverneur de Treviſe prit ſi bien ſon temps, qu'il ſe delivra d'un ſi fâcheux voiſinage. Ses Eſpions l'informerent qu'il étoit ſorti d'Aſulo deux cens Alemans à la fois, & il tira de ſa Garniſon douze cens hommes. Il les mena droit à Aſulo: Il y preſenta l'Eſcalade: Il monta ſur les remparts: Il ſe rendit maiſtre de la Ville: Il tourna les Canons qu'il y trouva contre le Chaſteau: Il y fit brêche, & contraignit de capituler ceux qui s'y étoient refugiez, avant que leurs compagnons fuſſent de retour de la picorée.

Il étoit déja temps de mettre les Troupes en quartier d'hyver; & l'on ſe ſeroit repoſé par toute l'Italie, ſi le Pape eût eſté capable de ſe rebuter par les deux vaines tentatives contre Ferrare & contre Genes, dont on vient de parler. Mais il crut eſtre plus heureux à la fin de la Campagne qu'il ne l'avoit été au commencement & au milieu, & il forma une nouvelle entrepriſe ſur Genes. On eut beau lui remontrer que s'il n'avoit pû chaſſer de ſa Patrie les

François lors qu'ils ne se défioient pas de luy, & qu'ils n'avoient presque pas de Garnison dans Genes, il luy seroit bien moins possible de le faire dans la conjoncture qu'ils estolent alarmez. Qu'ils avoient achevé de prendre leurs mesures pour se garantir des intelligences de Sa Saintеté au dedans, & de ses insultes au dehors. Qu'ils avoient dans le Port de Genes une Armée navalle; & que Jean Loüis de Fiesque tenoit dans les Places voisines deux mille Fantassins, qu'il jetteroit dans Genes au premier bruit. 1510.

Le Pape s'obstina contre toutes ces précautions; & menaça les Venitiens de rompre avec eux, s'ils ne luy fournissoient l'Armée navalle qui gardoit l'embouchure du Po. Les Venitiens y consentirent contre leur gré; & pour comble de civilité donnerent le Commandement de leurs Vaisseaux & de leurs Galleres à Georges Contarini, sur la simple demonstration que fit sa Saintеté que ce Senateur luy étoit plus agreable qu'aucun autre. Contarini mit à la voile; & parut à la hauteur de Civita-Vecchia, où le Pape

1510. eſtoit allé pour le recevoir. Sa Sainteté luy donna en ceremonie la Banniere de l'Egliſe, & luy fit en particulier de tres-riches preſens. Il n'y eut pas juſqu'aux Forçats de cette Flotte qui ne ſe reſſentiſſent de ſa liberalité; & elle avoüa que leurs acclamations luy avoient plû davantage, que la meilleure Muſique de Rome. Elle avoit eu ſoin d'aſſembler en meſme temps de nouvelles Troupes dans la Lunigiana ſous les vieux Officiers Saſſolo & Saſſatello, & elle leur envoya l'Archeveſque de Salerne frere d'Octavien Fregoſe pour les commander. Octavien de ſon coſté donna rendez-vous aux Bannis de Genes à trois lieuës de cette Ville; & aucun d'eux n'y manqua, quoy qu'ils ſemblaſſent devoir eſtre rebutez par l'extreme difficulté qu'ils avoient euë à ſe ſauver ſix mois auparavant dans une ſemblable occaſion.

Mais l'appareil du Pape avoit eſté trop grand pour demeurer caché. Chaumont en fut averty, & envoya ſes ordres à Prejan, qui ne voulut pas s'enfermer dans le Port de Genes, parce

parce que ſa Flotte eſtoit beaucoup inferieure à celle des ennemis, qui auroient pu l'inveſtir. Il aima mieux s'aller mettre à couvert dans Porto-Venere, & attendre là les Ennemis au paſſage ; dans ſa reſolution que ſi la Flotte du Pape & celle de la Republique de Veniſe voguoient ſéparement, il attaqueroit celle des deux qui ſeroit la plus foible ; & ſi elles eſtoient unies, il éviteroit le combat ; & ſe contenteroit en les pourſuivant de loin d'enlever les baſtimens, que le vent, le hazard, ou quelqu'autre cauſe ; détacheroit du gros. 1510.

Contarini s'approcha de Porto-Venere aprés avoir mélé les Galeres du Pape avec les ſiennes, & n'oublia aucune ruſe pour attirer les François en pleine mer. Mais Préjan qui ſçavoit que la perte ou la conſervation de Genes dépendoit de ſa conduite, ne fit ſortir de Porto-Venere que les meilleurs Voiliers de ſes Vaiſſeaux pour reconnoiſtre & pour harceler l'Ennemy. Contarini fut ainſi réduit à paſſer outre, & ſe préſenta devant Genes. Il excita la Bourgeoiſie

1510. à la revolte, mais il n'y eut perſonne qui l'écoutât. Les François n'avoient jamais eſté ſi forts dans la Ville qu'ils l'eſtoient alors. Ils y avoient plus de trois mille hommes, & Fieſque y étoit entré avec ceux de ſes Vaſſaux qu'il tenoit preſts. Dans cette veuë on avoit ordonné aux habitans dont on ſe défioit, de ſe tenir dans leurs Maiſons: & l'on avoit diſpoſé dans chaque ruë des gens pour les obſerver, & meſmes pour les charger, ſuppoſé qu'ils s'attroupaſſent. Les Bourgeois amis du Pape eſtoient eſpiez de plus prés que les autres; & l'on avoit menacé de les faire pendre devant leurs portes, s'ils en ſortoient armez.

Les avenuës du Port & le rivage étoient bordez de Cavalerie & d'infanterie; & la Flotte ennemie ne pouvoit mettre en Terre aucuns ſoldats, qui ne fuſſent auſſi toſt environnez & pris. Ainſi les Venitiens apres avoir continué durant trois jours la montre inutile de leurs Galeaſſes ſuperbement parées, & le nombre prodigieux de leurs autres Baſtimens, furent obligez à s'en retourner ſans rien faire.

La raiſon qu'en rendit Contarini eſtoit tirée de ce que toutes les precautions imaginables qu'il avoit priſes, n'avoient pas empéché que Préjan ne luy eût déja enlevé cinq grand Vaiſſeux ; & n'eût augmenté d'autant ſa Flotte. Que ce General de l'Armée navale de France auroit trouvé plus d'occaſions d'enlever les Vaiſſeaux du Pape & des Venitiens, lors que ceux de la France reſtez dans la Provence & dans le Languedoc ſeroient arrivez, ou de faire au moins conſumer aux deux Flottes ennemis ce qui leur reſtoit de Vivres : mais qu'il ne s'attendoit pas tant à cela qu'aux tempeſtes qui eſtoient frequentes ſur la riviere de Genes en tout temps, & ſur tout vers la fin de l'Autonne. Que la premiere dont les Baſtimens du Pape & de la Republique euſſent eſté battus, les auroit écartez les uns des autres, & par conſequent expoſez à la diſcretion de Prejan ; & que comme ils n'avoient point de Ports voiſins pour favoriſer leur retraite, ils euſſent eſté réduits à s'abandonner à la mercy de l'orage, ou à perir 1510.

1510. contre les Montagnes de Genes. La Flotte du Pape & celle de la Republique retournerent enſemble à Civita-Veche; & ne laiſſerent pas de perdre en chemin cinq ou ſix Vaiſſeaux tombez entre les mains de Préjan, qui s'eſtoit mis à leurs trouſſes. Les Venitiens pourſuivirent de-là leur route vers la mer Adriatique: mais ils furent ſi mal-traitez en paſſant par le Golphe de Meſſine, que la pluſpart de leurs Vaiſſeaux perirent par une tempeſte qui dura pluſieurs jours de ſuite, & les autres eurent béſoin de radoub.

Le dommage en fut beaucoup plus grand qu'il ne paroiſſoit; & la Republique qui le cachoit d'ailleurs autant qu'elle pouvoit, ne put ſe diſpenſer d'en donner une marque, en preſſant le Pape d'accorder la Paix à l'Italie par un accommodement quel qu'il fût avec les François & les Alemans. Elle repreſenta à Sa Sainteté qu'il n'y avoit preſque point d'exemple que les ligues euſſent réüſſi dans la ſuite, lors qu'elles avoient eſté malheureuſes dans le commen-

cement ; & que celle de Sa Sainteté avec les Venitiens & les Suiſſes avoit eſté fruſtrée non ſeulement de ſon premier ſuccez : mais encore des trois ſuivans, puis que les deux entrepriſes ſur Genes, celle des Suiſſes ſur le Duché de Milan, & celle de l'Armée Eccleſiaſtique ſur le Duché de Ferrare, avoient échoüé. Que le Roy Catholique ſe contentoit de donner des Conſeils, & ne fourniſſoit ny argent ny ſoldats. Qu'à la verité il avoit employé ſes Offices pour un accommodement particulier entre l'Empereur & les Venitiens : mais qu'il les avoit diſcontinuez au moment qu'il avoit appris que l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Imperiale à Rome, avoit déclaré au Pape que ſon Maiſtre le traiteroit d'Ennemy s'il ne reſtituoit incontinent à Alphonſe d'Eſte la Ville de Modene & les autres Terres qui relevoient de l'Empire. Que Maximilien n'aimoit pas les François : mais que tant qu'ils auroient de l'argent à luy donner, il ſeroit de leur coſté, & que cependant il n'y avoit point de puiſ- 1510.

1510. ſance dans l'Europe qui luy en pût fournir autant qu'eux. Que l'antipatie du nouveau Roy d'Angleterre pour les François n'eſtoit pas moindre que celle de Maximilien : mais qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour les attaquer ſeul, & que pour l'y porter il faudroit au moins mettre les Flamans de ſon coſté : ce qui ſeroit d'autant moins poſſible, que Loüis s'appliquoit extraordinairement à les menager ; & que d'ailleurs ils n'auroient garde d'entrer avec l'Angleterre dans une Societé, dont ils pourroient bien partager avec elle l'avantage, mais non pas le deſavantage, puis que les Anglois en cas de mal-heur en ſeroient quittes pour la perte de leur Flotte ; & les François ne feroient pas deſcente dans leur Païs : au lieu que ſi les Flamans eſtoient battus, Loüis leur enleveroit au moins une partie des Provinces Valonnes.

Mais le Pape n'eſtoit pas accoûtumé à ſuivre le conſeil d'autruy, lors qu'il l'empeſchoit de ſatisfaire ſa paſſion dominante. Sa Sainteté ne

ſe contenta pas de ſçavoir mauvais gré au Senat, de l'inclination qu'il témoignoit pour la paix : mais de plus afin de ſe délivrer pour une bonne fois de ſemblables importunitez, elle reſolut de porter l'affaire dans la derniere extremité en feignant de la terminer. Elle negocia de nouveau avec la France, & n'inſiſta plus tant ſur les articles de Commachio, & d'Alphonſe d'Eſte. Elle conſentit que l'on ne parlaſt plus du premier, & que pour le ſecond Alphonſe d'Eſte fût reçu en grace à la recommandation de Sa Majeſté Tres Chrêtienne: mais en recompenſe elle fit une propoſition ſur laquelle l'Ambaſſadeur de France à Rome n'avoit receu ny inſtruction ny pouvoir, parce que l'on ne s'eſtoit point attendu qu'elle duſt eſtre faite. Il y avoit plus de cent ans que Genes s'eſtoit donnée au Roy Tres-Chreſtien Charles Six. Loüis onze l'avoit depuis cedée à François Sforce, & Loüis Douze l'avoit recouvrée ſur Loüis Sforce avec le Duché de Milan. La France avoit ainſi ajouſté à ſon droit ſur 1510.

1510. Genes celuy de Conqueſte, en la reprenant par les armes lors qu'elle s'eſtoit revoltée, & le Pape n'oſa le revoquer en doute. Il prétendit ſeulement qu'il y alloit de la charité qu'il devoit avoir pour ſa Patrie, de la remettre en pleine liberté; & qu'il ne mouroit pas content, s'il ne faiſoit durant ſon Pontificat une ſi bonne œuvre. Il demanda pour grace qu'on la rétablît dans le meſme eſtat qu'elle avoit eſté avant l'année mil quatre cens deux. Il offrit en ce cas de ſe reconcilier avec Loüis : d'eſtre amy de ſes amis, & ennemi de ſes ennemis; & menaça ſi on le refuſoit, d'imiter & meſme de ſurpaſſer en ſeverité la conduite de Boniface VIII. à l'égard de Philippe le Bel. L'Ambaſſadeur de France ſurpris de ce diſcours, avoüa de n'être pas ſuffiſamment autoriſé pour y repondre. Il ajoûta pourtant comme de luy même que le Duché de Genes apartenoit inconteſtablement au Roy ſon Maiſtre; & que bien-loin que Sa Sainteté n'en eût pas demeuré d'accord, c'eſtoit principalement elle-meſme, qui avoit excité les

les François à le recouvrer. Qu'elle leur avoit fourny pour cela les intelligences qu'elle avoit dans le Pays. Qu'elle avoit confirmé aprés ſon avenement à la Papauté, ce qu'elle avoit fait n'eſtant encore alors que Cardinal de ſaint Pierre aux Liens ; & que maintenant elle avoit d'autant moins d'occaſion de ſe retracter, qu'elle s'en eſtoit oſté le pouvoir en ſignant l'Article de la Ligue de Cambray, qui contenoit que les Confederez ſe maintiendroient reciproquement dans la poſſeſſion des Eſtats & des Places qu'ils tenoient alors dans l'Italie. Le Pape ne repliqua rien, & rompit uniquement là-deſſus avec la France d'une maniere qui ne pouvoit eſtre plus atroce. Il excommunia Loüis, & ſes Sujets : Il abandonna la France au premier occupant : Il employa toutes ſortes de moyens pour luy ſuſciter de nouveaux ennemis, & voulut tourner contre elle les préparatifs qui ſe faiſoient dans la Chreſtienté pour arreſter les progrez des Turcs. 1510.

Loüis ne parut jamais ſi grand ny ſi moderé que dans une ſi fâcheuſe

1510. conjoncture. Il ne luy échappa rien de trop aigre ; & il ne diſtingua pas à l'exemple de Philippe le Bel, le Pape d'avec le ſaint Siege qu'il rempliſſoit. Il tâcha d'accommoder ce qu'il devoit au Vicaire de JESUS-CHRIST avec ce qu'il ſe devoit, & à ſes Sujets ; & il ne penſa meſmes à ſe mettre ſur la deffenſive, que juſqu'à ce que Sa Sainteté fût revenuë à elle meſme, & eût changé d'avis. Il employa dans cette veuë tous les Offices des amis qu'il avoit auprés d'elle ; & ce ne fut qu'apres qu'on luy eut mandé que ceux qui eſtoient Sujets du Pape n'avoient pas eu la hardieſſe de luy parler, & qu'il avoit fermé la bouche aux autres en les menaçant de les traitter de meſmes que la France, s'ils luy parloient en ſa faveur, qu'il travailla à former avec l'Empereur une liaiſon plus étroite que les precedentes.

Loüis ſçavoit que les Alemans eſtoient ſi jaloux de recouvrer leur ancienne authorité dans l'Italie que pour peu de diſpoſition qu'ils y viſſent ils n'épargneroient ny argent ny troupes;

& il offrit de leur abandonner cette belle partie de l'Europe, à la reserve du Duché de Milan, tel qu'il estoit alors, c'est à dire avec Genes, & avec la jonction d'une partie de l'Estat de Terre-ferme; & parce que le même Loüis s'étoit engagé par écrit à la protection d'Alphonse d'Este & de la République de Florence, & que d'ailleurs il luy estoit important de ne pas donner prétexte au Roy Catholique de se déclarer contre luy, il excepta en troisiéme lieu le Royaume de Naples. 1510.

L'Empereur ne se formalisa pas beaucoup de ces modifications; parce qu'il prévit qu'il luy seroit aisé de n'y avoir point d'égard, lors qu'il se verroit Maistre du reste de l'Italie. Il conclut là-dessus avec Loüis un Traité, dont les principaux Articles furent: Que l'Empereur & le Roy Tres-Chrestien s'appliqueroient, toutes autres affaires cessantes, à ranger Jules Second à la raison: Qu'ils commenceroient par une remontrance sur les défauts que l'on prétendoit s'estre rencontrez dans son élection, & sur les divers

1510. projets qu'il avoit formez au de-là de son pouvoir : Que s'il n'y avoit point d'égard, on convoqueroit un Concile general à l'imitation de celuy de Constance, où son procez luy seroit fait, & on le déposeroit s'il l'avoit merité.

L'Empereur signa ce Traité avec joye ; & envoya l'Evesque de Garce à la Cour de France, pour en presser l'execution. On le commença par la tenuë d'un Concile National à Tours sur la fin du mois de Septembre mil cinq cens dix. On y fit huit propositions de la part du Roy, avec un temperament qui témoignoit assez que Sa Majesté ménageoit encore son plus grand ennemy en la personne de Jules. On les avoit mises par escrit en forme de consultation, & le respect pour le saint Siege paroissoit à chaque ligne.

On demandoit premierement si un Pape pouvoit en conscience déclarer la Guerre : lever des troupes : les entretenir ; & les mettre en action, lors qu'il ne s'agissoit ny de la Religion ny du Domaine de l'Eglise, & les Peres du Concile repartirent que non.

En second lieu s'il estoit permis de s'opposer aux desseins d'un Pape, non pas dans la veuë de luy nuire, ou de s'accommoder de quelque partie du patrimoine de saint Pierre : mais seulement pour l'empescher de mal-faire, & dans l'intention de luy rendre ce qu'on luy auroit osté au moment qu'il donneroit des marques d'un veritable repentir ; ou s'il persistoit dans l'endurcissement d'en differer la restitution jusqu'à ce qu'on luy eût donné un Successeur, & le Concile se déclara pour l'affirmative. 1510.

En troisiéme lieu si pour réduire un Pape à l'impossibilité de mal-faire, ou du moins pour garentir d'insulte un Estat, on pouvoit se saisir d'une Place dont on avoit procuré à ce Pape la possession, quoy que son droit eût esté prescrit par plus de cent années. On vouloit parler de la Ville de Boulogne ; & le Concile se contenta de mettre au bas de cét Article, qu'il n'y voyoit pas d'inconvenient.

En quatriéme lieu si supposé qu'un Pape eût usé de Censures, il ne seroit pas permis de luy refuser l'obeïs-

1510 ſance pour un temps, & ce qu'il y auroit à faire en ce cas ; & la réſolution du Concile fut qu'il faudroit ſuivre l'exemple déja pratiqué dans une ſemblable rencontre, c'eſt à dire n'avoir plus de commerce avec Rome, & ſe gouverner par la Juriſprudence des anciens Canons.

En cinquiéme lieu ſi un Feudataire du ſaint Siege pouvoit eſtre excommunié pour un differend purement temporel qu'il avoit avec la Cour de Rome, ſur une matiere ſi problematique de part & d'autre que les avis des plus celebres Juriſconſultes étoient partagez là-deſſus ; & le Concile déclara, que ce n'eſtoit là l'uſage ny de la Juriſprudence ſeculiere ny de l'Eccleſiaſtique.

En ſixiéme lieu ſi un Feudataire du ſaint Siege ſeroit obligé de comparoiſtre, ſuppoſé qu'un Pape le fiſt citer à Rome pour répondre devant des Commiſſaires ; & le Concile prétendit que non, ſuppoſé qu'il n'y eût pas de ſeureté pour ce Feudataire.

En ſeptiéme lieu ſi l'on condamnoit le meſme Feudataire faute d'a-

voit comparu ; & ſi l'on réünifloit 1510.
ſon Fief à la Chambre Apoſtolique, —
& le Concile ſouſtint qu'en ce cas le jugement des Commiſſaires ne ſeroit pas valable.

En huitiéme lieu ſi les Cenſures Eccleſiaſtiques ſeroient valables, ſuppoſé que le ſaint Siege en uſaſt pour executer la Sentence prononcée contre ce meſme Feudataire ; & le Concile fut d'avis que ces Cenſures ſeroient nulles, comme eſtant appuyées ſur une injuſtice toute manifeſte.

Le Conſeil d'Eſtat de Loüis n'eut pas pluſtoſt veu les déciſions que l'on vient d'abreger, qu'il eſſaya de perſuader le Roy de partir à l'heure même : de paſſer les Alpes : de porter la Guerre en perſonne dans le Boulonois ; & d'obliger par cette irruption le Pape de penſer à ſa propre ſeureté, au lieu de paſſer comme il faiſoit les jours & les nuits à multiplier les ennemis de la France. Les raiſons ſur leſquelles il ſe fonda, conſiſtoient dans l'uſage des Guerres entre les Empereurs d'Alemagne & les Papes, qui avoient eſté ſi conſtant en ce point

1510. que toutes les fois que les Empereurs avoient esté assez diligens pour porter la Guerre dans l'Italie en prévenant leurs aversaires, ils avoient toujours triomphé d'eux ; & lors qu'au contraire ils leur avoient donné le loisir de se reconnoistre, & de prendre leurs mesures avec les autres Puissances de l'Europe, leurs Majestez Imperiales avoient eu sujet de s'en repentir. Que Charles Huit avoit tiré d'Alexandre Six tout ce qu'il souhaittoit de luy, en allant droit à Rome au premier avis que Sa Sainteté ne luy estoit plus favorable ; & que pour avoir négligé de faire de mesmes au retour de Naples, il s'estoit exposé à des dangers qu'il n'avoit surmontez que par bon-heur.

Loüis avoüa de bonne foy qu'il luy seroit avantageux de suivre l'avis de son Conseil : mais il arrive rarement que l'on fasse en temps & lieu, ce que l'on fait contre son gré. Il faloit que Sa Majesté se fist en passant les Alpes pour porter la Guerre dans l'Estat Ecclesiastique, une plus grande violence que n'avoit esté celle que Cesar

s'eſtoit faite en traverſant le Rubicon 1510.
pour aſſujetir ſon Païs. Elle cherchoit
un prétexte pour differer ſa marche,
ſur l'eſperance que cependant le Pape
rentreroit dans luy-meſme ; & ce fut
ſur cet unique fondement, qu'elle dit
que la ſaiſon eſtoit déſormais trop a-
vancée. Qu'il faloit donner à Jules tout
l'Hiver prochain pour ſe reconnoiſtre ;
& que ce ſeroit aſſez tôt l'attaquer,
que de marcher contre luy au com-
mencement du Printemps. Le Conſeil
repliqua en vain que l'occaſion ſe per-
droit, & ne ſe recouvreroit peut-eſtre
jamais : Que l'Armée de Jules eſtoit
plus de la moitié diſſipée ; Qu'un ef-
fort mediocre ſuffiroit pour en vaincre
les reſtes : Qu'il accorderoit alors à la
neceſſité, ce qu'il refuſoit maintenant
à la Juſtice ; & que les Eſpagnols qui
avoient attendu juſques-là à ſe décla-
rer, ne ſeroient pas pour luy. Au lieu
que ſi on luy donnoit l'Hyver pour les
engager dans ſes intereſts, & pour trou-
ver de quoy payer les Suiſſes, la Partie
deviendroit à peu pres égale, & les
François auroient beſoin de toute leur
valeur pour vaincre.

1510. L'apprehenſion des Conſeillers d'Eſtat n'etoit pas mal fondée ; & Jules perſuadé que s'il ſe contentoit d'agir par ſes Lieutenans ſon Armée & ſes Alliez ne le ſeconderoient pas à ſon gré, partit de Rome au commencement de Septembre, & arriva à Boulogne vers le milieu de ce mois. Il fit luy meſme la reveüe de ſes gens de guerre ; & ne trouva que huit cens Lances, ſix cens Chevaux Legers, & ſix mille hommes de pied ſous le Duc d'Urbin ſon neveu, qui avoit encore pour Directeur de ſa jeuneſſe le Cardinal de Pavie en qualité de Legat, & Jean Paul Baglion, Marc Antoine Colonne, & Jean Vitelli, pour Officiers Generaux. Sa Sainteté s'eſtoit propoſée d'enlever tout d'un coup l'Eſtat de Ferrare : mais elle apprit dés le lendemain que Chaumont y avoit encore envoyé deux cens cinquante Lances ſous la conduite de Chaſtillon, & deux mille hommes de pied ſous le jeune d'Allegre. Le Duc de Ferrare avoit outre cela trois cens Lances Françoiſes, deux cens Italiennes, & trois mille Fantaſſins vieux ſoldats ; &

d'ailleurs ſes Sujets luy eſtoient aſſez affectionnez pour attendre à ſa conſideration les dernieres extrémitez, avant que de parler de ſe rendre. Il avoit eu l'adreſſe de les confirmer dans une diſpoſition qui luy eſtoit ſi avantageuſe en les aguerriſſant, & en leur donnant de petites & de fréquentes occaſions de piller. Il leur avoit fourni deux Galeres, & quelques autres moindres Bâtimens, avec leſquels ils ſortoient par les embouchures du Po & de l'Adice: Ils enlevoient force Vaiſſeaux Marchands Venitiens: Ils alloient vendre leur charge aux Ports les plus proches, qui appartenoient aux Princes amis de la France: Ils équipoient ces Vaiſſeaux en Guerre, & devenoient par là tous les jours plus redoutables à leurs ennemis. Ainſi Jules prévit que s'il entreprenoit ſeul de les châtier, il perdroit trop de temps; & preſſa le Senat de Veniſe de renvoyer deux nouvelles Flottes, l'une devant Ferrare, & l'autre devant Commachio. Le Senat luy remontra en vain que l'Arſenal de Veniſe eſtoit vuide, & qu'il luy faudroit pluſieurs années pour 1510.

1510. mettre en mer des Vaiſſeaux ſemblables à ceux que la tempeſte luy avoit coulez-bas au Golphe de Meſſine. Cette raiſon toute convaincante qu'elle eſtoit, ne ſatisfit pas ſa Sainteté qui vouloit une obeïſſance aveugle ; & les Venitiens en attendant qu'ils euſſent équipé une Flotte réguliere, loüerent une partie des Vaiſſeaux qui reſtoient aux Marchands de leur République : tirerent de leurs Iſles ceux qu'ils y tenoient, & compoſerent de tout cela une apparence d'Armée Navale. Ils la diviſerent en deux corps, & l'envoyerent aux lieux qui leur avoient été marquez.

Mais Jules qui voyoit aſſez qu'ils avoient fait plus qu'ils ne pouvoient ; exigea encore d'eux qu'ils fiſſent marcher vers le Ferrarois la moitié de leurs forces de Terre, ſous prétexte qu'elles leur eſtoient inutiles aprés la levée du Siege de Verone. Le Duc de Ferrare fut ainſi preſſé plus qu'il ne s'attendoit de l'eſtre : mais l'étonnement de ſes Peuples ceſſa, lors qu'ils eurent reconnu le mauvais eſtat des deux Flottes ennemies. Ils n'oſerent pas à la verité les ataquer directement :

mais pendant que leur Prince les bat- 1510.
toit à coups de canon, ils les incommoderent de sorte en les diminüant d'autant de Bâtimens qu'il s'en separoit du gros à quelque occasion que ce fût, qu'elles furent contraintes de retourner vers les embouchures du Po. L'Armée Ecclesiastique, & la moitié de la Venitienne qui l'avoit jointe, voyant éloigner les Flottes, jugerent qu'il leur seroit inutile d'assieger Ferrare par Terre pendant qu'elle ne le seroit plus par eau, & craignirent avec raison que le Duc de Ferrare n'enlevât tous leurs quartiers l'un apres l'autre. Elles s'éloignerent à leur tour; & le Pape n'ayant plus d'autre ressource que celle du Roy Catholique, le pressa de luy fournir les troupes auxquelles il estoit obligé comme Roy de Naples, toutes les fois qu'il y auroit guerre dans l'Estat Ecclesiastique.

Le Roy Catholique estoit trop habile pour ne pas profiter de cette occasion. Jules avoit à la verité fait expedier l'investiture dans les termes que l'Espagne la demandoit : mais il ne s'en estoit pas encore dessaisi, soit qu'il

1510. prétendît la rendre plus considerable en la faisant demander plus long-temps ; ou qu'il crût qu'en differant de la donner, il obligeroit les Espagnols à consentir qu'il y mît certaines conditions dont ils n'étoient pas jusques-là demeurez d'accord. Le Roy Catholique écrivit là-dessus à Cardonne Viceroy de Naples d'envoyer les Troupes que demandoit la Cour de Rome, apres qu'il leur auroit donné un ordre secret de s'arrêter tout court sur le bord de la riviere de Truento ; & de ne la pas traverser, jusqu'à ce que l'investiture de Naples eût esté remise entre les mains d'une personne de confiance. Cardonne s'acquitta de sa commission avec beaucoup d'adresse. Il entretint long-temps Jules de l'esperance de voir renforcer dans le Ferrarois l'Armée Ecclesiastique par l'élite de celle d'Espagne ; & quand il eut appris que Jules attendoit l'effet de cette promesse pour former un nouveau Siege devant Ferrare, il fit montrer à Sa Sainteté l'Ordre du Roy Catholique, qui deffendoit à ses soldats le Trajet de Truento avant que l'investiture eût esté fournie.

Le plus grand chagrin de Jules consistoit à faire par force, ce qu'il se vantoit d'avoir accordé volontairement, & quelque violence qu'il se fît dans cette rencontre, il ne put se relâcher si tost. Il aima mieux négocier avec Cardonne; & parce que ce Viceroy avoit témoigné qu'il desiroit la liberté du Marquis de Mantoüe, sa Sainteté crea ce Prince grand Gonfalonier de l'Eglise, afin d'oster aux Venitiens le pretexte de le retenir en prison. Il les obligea mesmes de le remettre à la teste de leurs Troupes; & il auroit falu que le Senat eût avallé ce Calice, si le Marquis de Mantouë n'eût luy-mesme sollicité Jules de ne pas presser le rétablissement de son Generalat; sur ce que les François n'en seroient pas plûtost informez, qu'ils travailleroient à se saisir du Mantoüan, qu'ils avoient laissé jusque-là dans la neutralité. 1510.

Toutes ces précautions de Jules ne l'auroient pas neanmoins empéché de recevoir un affront signalé, si Chaumont eût eu autant d'intelligence dans l'art de la Guerre dont il se mêloit, que de zele pour le service de son

1510. Maiſtre. Il eſtoit informé que les meilleures Troupes du ſaint Siege eſtoient dans le Ferrarois; & que Jules en les y envoyant avoit commis une faute qui n'eſtoit excuſable, que par la ſuppoſition que ſes Ennemis ne manqueroient pas de reſpect pour luy dans le temps meſme qu'il les pouſſoit à bout. Il ſçavoit encore qu'il n'y avoit pas aſſez de gens de guerre dans Boulogne pour y garder la Cour de Rome; & que la Bourgeoiſie de cette Ville qui avoit ſouhaitté avec tant de paſſion de retourner ſous la domination de l'Egliſe, s'en eſtoit repentie à cauſe qu'on luy donnoit ſouvent de nouveaux Gouverneurs, qui ſe haſtoient de la piller afin de s'enrichir, & qu'elle maudiſſoit le jour qu'elle avoit ouvert ſes portes à Jules. Enfin il n'avoit pas le meſme égard que le Roy ſon Maiſtre pour la perſonne de ſa Sainteté. Il eſtoit perſuadé que puis qu'elle avoit commencé la Guerre, il faloit la luy faire à toute outrance. Il ne s'eſtoit pas mis beaucoup en peine de l'excommunication en particulier qui luy avoit eſté ſignifiée; & il ſe mocquoit du Roy de Naples

ples qui ayant pris en Bataille rangée un Pape Prisonnier, s'estoit mis à genoux devant luy en le conjurant d'accepter sa liberté. 1510.

Il avoit assez de lumiere pour découvrir qu'il ne devoit pas negliger une si belle occasion; & que puis que le Pape s'estoit engagé plus avant qu'il ne devoit dans le Ferrarois, il pourroit recevoir ailleurs une injure sensible. Mais il manqua dans le choix de la Place qu'il faloit insulter; & au lieu de marcher droit à Boulogne, où il auroit terminé la Guerre sans rien hazarder en enlevant toute la Cour de Rome, il prit à contre-temps le chemin de Modene, sur l'avis certain qui luy vint que le Pape n'y avoit laissé que l'apparence d'une Garnison; & que la Bourgeoisie n'en pouvant douter, & devenant chaque jour de plus en plus affectionnée au Duc de Ferrare, ne manqueroit pas de se soûlever à la veuë des François. Mais on court risque le plus souvent de manquer un dessein mediocre, quand pour y réüssir on en a negligé un autre de plus grande importance sans comparaison, comme si les

1510. hommes meritoient d'estre punis pour n'avoir pas assez de conduite dans les grandes affaires dont ils se meslent.

Chaumont n'estoit plus qu'à deux lieuës de Modene, quand le Comte de Valdec qui avoit succedé à celuy de Hanau pour le Commandement des Armes Imperiales dans l'Estat de Terre-ferme, luy envoya un homme de confiance pour luy dire que la Garnison Alemande de Verone s'estoit revoltée faute de solde, & que la seule presence de l'Armée Françoise estoit capable d'empescher que les seditieux ne livrassent la Place aux Venitiens.

Chaumont prévenu de la pensée qu'il perdroit davantage en manquant de sauver Verone, qu'il ne gagneroit à la surprise de Modene, tourna ses Enseignes du costé le plus pressant, & arriva avec une extrême diligence devant Verone. Il n'y fit pas entrer son Armée par le quartier où commandoit la Palice, de crainte de jetter les seditieux dans le désespoir en leur donnant trop d'ombrage. Il se contenta de ranger sa Cavalerie autour d'eux, afin de leur oster la communication avec l'Armée

de Veniſe, & leur envoya enſuite des Députez pour traitter avec eux. Cette Negociation ne fut pas longue, & Chaumont en fut quitte à bon marché. Les Alemans rentrerent dans leur devoir, apres qu'on les eut entierement payez des arrerages qui leur eſtoient dûs, & que Chaumont leur eut donné des aſſeurances pour la montre qu'ils devoient recevoir un mois apres. Il ſe remit auſſi-tôſt en marche : mais il fut encore arreſté par un ſecond obſtacle, qui le touchoit de plus pres que le precedent. 1510.

Le Gouverneur de Lemnicé avoit formé le deſſein de ſurprendre la Ville de Montagnano, & de la piller ſur ce que l'Armée Venitienne s'en eſtoit éloignée. Il y eſtoit allé avec plus de la moitié de ſa Garniſon, mais il avoit trouvé les choſes dans un autre eſtat qu'on ne les luy avoit figurées. Ceux de Montagnano s'eſtoient garentis d'inſulte, & leur réſiſtance avoit donné le temps aux Garniſons voiſines du Pape & des Venitiens de s'attrouper. Elles avoient rompu le Pont par où le Gouverneur de Lemnicé pouvoit s'en

1510. retourner; & elles l'avoient enſuite attaqué avec tant de vigueur, qu'il ne s'eſtoit ſauvé de leurs mains que luy troiſiéme. Si aprés cette action elles fuſſent allées droit à Lemnicé, il n'y a pas de doute qu'elles ne l'euſſent enlevée; mais elles s'eſtoient tenuës à leur avantage. Il eſtoit à craindre qu'elles ne ſe raviſaſſent, ou que le Senat ne leur donnât ordre de pourſuivre leur victoire; & Chaumont pour les prévenir, viſita Lemnicé. Il en changea la Garniſon & le Gouverneur: mais le ſéjour qu'il y fit, quoy qu'il ne fut que de deux ou trois jours, donna le loiſir á ſes Ennemis de jetter tant de gens de guerre & de munitions dans Modene, que Chaumont ne jugea plus à propos de l'aſſieger. Il ne s'en éloigna pas pourtant, à cauſe que la Ville de Rubiera qui en eſtoit proche luy ſembloit tout-à-fait propre pour obſerver les Ennemis, & il s'en ſaiſit avec peu de perte. Il y demeura trop long-temps pour le beſoin que l'on avoit ailleurs de ſa preſence, quoy que ſa marche du coſté de Verone euſt

fait lever le Blocus de Ferrare. Les Troupes du Pape & des Venitiens s'avancerent jusques dans les Fauxbourgs de Modene, & les François leur présenterent la Bataille: mais elles la refuserent, & se mirent en estat de n'y pouvoir estre forcées. 1510.

Et de fait il n'y avoit pas assez de bonne intelligence entre elles pour une si grande action. L'animosité du Duc d'Urbin contre le Cardinal de Pavie s'estoit renouvellée, & l'on estoit venu de part & d'autre à de fâcheuses extremitez Le Cardinal de Pavie avoit écrit à Jules que l'imprudence de son neveu gasteroit tout, & Jules en avoit pris occasion de faire au Duc d'Urbin une severe réprimande. Ce Duc fier & vindicatif de son naturel, avoit trouvé ou supposé des actes par écrit qui convainquoient de trahison le Cardinal de Pavie. Il s'estoit là-dessus saisi de sa personne, & l'avoit mené Prisonnier à Jules. Le Cardinal de Pavie n'avoit perdu ny le courage, ny la présence d'esprit. Il avoit

1510. demandé à Jules qu'avant que de le condamner, on le confrontât avec ſa partie, & Jules y avoit conſenti. La confrontation ne réüſſit pas au Duc d'Urbin ; ſoit qu'il ne fût pas aſſez méchant pour ſoûtenir de ſang froid les plus grandes impoſtures, ou que la preſence de ſon Oncle ne luy eût pas laiſſé toute la liberté d'eſprit dont il avoit beſoin. Il n'appuya pas fortement ce qu'il avoit avancé ; & le Cardinal de Pavie au contraire tirant avantage du déconcertement de ſon averſaire ſe juſtifia ſi bien, qu'il ne perdit ny les bonnes graces de Jules, ny la commiſſion qu'il exerçoit.

La Cataſtrophe de cette piece fut bizarre, puis que le mal tomba ſur la perſonne qui l'avoit le moins merité. Le foibſe de Jules eſtoit ſon penchant pour le Duc d'Urbin. Il avoit deſſein de l'élever autant que la Papauté luy en fourniroit de moyens ; & il y a de l'apparence que c'eſtoit principalement dans cette veuë, qu'il tâchoit de chaſſer d'Italie les François ; ſur la préſuppoſition qu'enſuite il n'y

auroit point d'Eſtat dans cette contrée, qu'il ne luy fût aiſé de mettre dans ſa Maiſon. Tout ce qu'il demandoit du Duc eſtoit qu'il répondiſt aux vaſtes deſſeins qu'il avoit ſur luy ; & le Duc bien loin de s'en rendre digne, venoit de noircir ſa reputation par une violence & par une fauſſeté qui avoient eu trop d'éclat pour eſtre diſſimulées. Il n'y avoit plus moyen, ny de les cacher ny de les excuſer ; & le regret que Jules en conceut luy cauſa une maladie qui auroit eſté mortelle, s'il y eût eu moins de vigueur dans ſon temperament. Les Medecins déſeſperoient preſque de ſa gueriſon, lors qu'il luy ſurvint une occaſion nouvelle de chagrin, que l'on eut ſoin de luy celer. 1510.

Comme il s'eſtoit juſques-là fait plus craindre qu'aimer, Maximilien & Loüis ne luy eurent pas pluſtoſt déclaré qu'il ſe tiendroit au commencement du mois de Mars mil cinq cens onze un Concile general, où l'on examineroit la maniere dont il eſtoit monté ſur le ſaint Siege ; & les

1510. injuſtices qu'il y avoit exercées, que la pluſpart des Cardinaux fut tentée de l'abandonner. Mais il s'eſtoit comporté durant ſon Pontificat d'un air ſi terrible ; & il y avoit tant de raiſon de croire que s'il avoit le deſſus il ſe vangeroit d'une maniere dont il ſeroit parlé dans tous les ſiecles, qu'il ne ſe trouva que cinq perſonnes dans le ſacré College qui euſſent la hardieſſe de le quitter, encore ne l'oſerent-elles directement, & voicy la ruſe dont elles uſerent.

Les Cardinaux de ſainte Croix & de Coſence avoient eſté les plus mal-traitez de tout le ſacré College, ſoit que Jules eût depuis long-temps de l'averſion pour eux ; ou qu'il n'eût pû ſouffrir la liberté qu'ils avoient priſe de le preſſer d'accomplir les promeſſes qu'il leur avoit faites, en demandant leurs ſuffrages pour la Papauté. Ils apprehendoient qu'on ne les pouſſaſt à bout, ſi les progrez de Jules réüſſiſſoient ; & ils ſçavoient que les Cardinaux de Bayeux & de ſaint Malo craignoient qu'on ne les arreſtât comme on avoit fait le Cardinal d'Auche,

d'Auche, par la seule consideration qu'ils estoient François aussi bien que luy. 1510.

La communauté du danger forme souvent les plus estroites liaisons ; & les quatre Cardinaux qu'on vient de nommer courant un mesme risque, convinrent bien-tost d'un expedient pour l'éviter. Le Cardinal de saint Severin se joignit encore avec eux ; parce que ayant toujours suivy les interests de la France, & tirant d'elle tous les ans les moyens de subsister depuis que les Espagnols avoient saisi le revenu des Benefices qu'il possedoit dans le Royaume de Naples, il s'attendoit de faire une fâcheuse figure à la Cour de Rome durant la Guerre. Le dessein de ces cinq Prélats estoit d'aller au Concile, & d'y travailler à la déposition de Jules. Le plus grand obstacle qu'ils y voyoient, consistoit à sortir de Rome sans que l'on s'en apperceût ; & à se sauver si viste dans le Duché de Milan, que ceux que l'on dépescheroit à leurs trousses ne les arrestassent pas en chemin ; & Jules sans y penser facilita luy mesme leur éva-

1510. ſion, en publiant ſon voyage de tres-bonne heure. Il pretendoit que toute ſa Cour le ſuiviſt ; & prévoyoit qu'elle ſeroit incommodée, ſi elle prenoit une meſme route. Il accordoit là-deſſus avec joye la permiſſion qu'on luy demandoit de s'écarter, pourveu que l'on s'obligeaſt à ſe trouver dans Boulogne le meſme jour qu'il y devoit arriver ; & les cinq Cardinaux profiterent de l'occaſion pour aller par des ſentiers deſtournez juſqu'à Florence, d'où ils paſſerent en ſeureté à Milan.

Il ne fut pas mal-aiſé de cacher leur abſence à Jules ; parce que ne les aimant pas, il ne demanda point de leurs nouvelles durant ſa maladie. Il employa les premiers momens de ſa gueriſon, à terminer l'affaire qu'il avoit avec le Roy Catholique pour l'inveſtiture de Naples ; & il convint avec l'Ambaſſadeur de ce Prince qu'elle ſeroit miſe en dépoſt entre les mains du Cardinal de Rhege, qui feroit ſerment de ne la pas rendre à Sa Sainteté, quelque ordre qu'il reçeût d'elle au contraire ; & de l'envoyer au Roy Catholique par celuy qui

viendroit donner avis que les Troupes Eſpagnoles arreſtées ſur la riviere de Truento l'avoient paſſée, & marchoient vers le Ferrarois. 1510.

Dés que Jules fut en eſtat d'apprendre la déſertion des cinq Cardinaux ſans qu'il y euſt à craindre qu'elle ne luy cauſaſt une recheute, il en fut informé ; & l'emportement où il entra d'abord contre-eux, ne dura que juſqu'à la reflexion qu'il fit que c'eſtoit l'affaire la plus dangereuſe qui luy fût arrivée depuis ſon avenement à la Papauté. Ceux qui l'avoient abandonné eſtoient des plus conſiderables du ſacré College, & des plus capables d'intrigue. Ils avoient beaucoup d'amis dans leur compagnie ; & il leur eſtoit aiſé de la diviſer, pourveu que le credit de l'Empereur, & la liberalité du Roy Tres-Chreſtien, ne leur manquaſſent pas.

L'amour propre n'avoit pas aſſez aveuglé Jules pour luy cacher le mécontentement de la pluſpart de ſes Courtiſans ; & il eſtoit à croire qu'ils ſuivroient l'exemple qu'on venoit de leur donner, s'ils apprenoient par le

1510. bruit commun que l'on eût fait en France un accuëil extraordinaire aux cinq Cardinaux ; & que les gratifications dont on auroit uſé à leur égard, fuſſent proportionnées non ſeulement aux ſervices qu'ils avoient déja rendus, mais encore à celuy que l'on attendoit d'eux. Ainſi Jules qui eſtoit de ſon temperament le plus fier des hommes s'adoucit par politique ; & ne paſſa pas neanmoins ſi generalement de la premiere de ces deux extrémitez à la ſeconde, qu'il ne réſolût d'y revenir en cas qu'il ne tiraſt aucun avantage de s'eſtre relâché. Il mit en uſage tous les expediens qu'on luy ſuggera, pour ramener les cinq Cardinaux à ſa Cour. Il leur fit offrir de l'argent, des Benefices, des Gouvernemens, & trouva des gens irréprochables qui répondirent de l'execution de ſes promeſſes : mais il eſt dangereux de paſſer pour inflexible.

Les cinq Cardinaux eſtoient perſuadez qu'il n'y auroit point de pardon pour eux ; & qu'à moins que de perdre la raiſon, ils ne pouvoient ſe fier à Jules apres l'avoir quitté. Et de fait

ils ne demeurerent pas tant attachez aux intereſts de Loüis par la douceur & la magnificence dont il les receut, que par la crainte de devenir les plus mal-heureux des hommes s'ils étoient inconſtans. Ils repouſſerent donc comme autant de tentations les diſcours des Emiſſaires de Jules pour les ramener à Boulogne ; & Sa Sainteté revenuë à ſon genie, mit en uſage contre eux les Cenſures, & n'oublia rien de ce qui pouvoit irriter le Roy Catholique contre les Cardinaux de ſainte Croix, de Coſence, & de ſaint Severin. Elle ſollicita de nouveau les Anglois de rompre avec la France, mais ce fut encore en vain. 1510.

Henry Huit l'auroit bien voulu par la demangeaiſon ordinaire à ceux qui n'ont pas reſſenti les incommoditez de la Guerre, qui eſt de la déclarer à leurs voiſins en quelque maniere que ce ſoit. Mais il eſtoit trop jeune ; & il y avoit trop peu de temps qu'il regnoit, pour former une entrepriſe de cette nature contre le gré de ſon Parlement. Il ſe chargea de l'aſſembler, & tint parole : mais la douceur de

1510. Loüis ſembloit avoir arraché du cœur des Anglois leur antipatie pour la France. Ils avoient ſcrupule d'attaquer un Prince qui évitoit avec ſoin les occaſions de les mécontenter, & qui leur oſtoit juſqu'aux prétextes de ſe plaindre de luy.

Le Parlement demanda s'il y avoit une cauſe ſuffiſante pour porter la guerre dans la Picardie ; & comme Henry ne luy en put donner d'autre que celle que Loüis & Charles Huit s'eſtoient exemptez de payer la Penſion que Loüis Onze faiſoit à l'Angleterre, les deux Chambres ne prononcerent pas à la verité contre ce motif, mais elles refuſerent de contribuër pour la Guerre qui s'en devoit ſuivre; & Henry qui avoit déja diſſipé le Tréſor que ſon Pere luy avoit laiſſé, fut contraint de demeurer en paix.

Fin du Sixiéme Livre.

ARGUMENT
DU
SEPTIE'ME LIVRE.

LEs Bentivoles engagent Chaumont à ſurprendre Boulogne où le Pape & toute la Cour de Rome ſe trouvoient alorsmal-gardés. Mais Chaumont s'arreſte imprudemment à trois lieuës de là, ſous pretexte de ſe repoſer. Il ſe laiſſe amuſer le lendemain par le Prince de la Mirandole, qui l'occupe à dreſſer des Articles ſous promeſſe que le Pape les ſignera aveuglement. Mais l'Armée de Veniſe arrive le meſme jour, & dégage le Pape. Chaumont s'en retourne ſans avoir rien

fait, & le Pape raſſiege Ferrare. Le Marquis de Mantouë fait ravager ſon propre Pays, afin d'avoir pretexte d'y mener l'Armée de Veniſe, & contraint ainſi le Pape de lever le Siege. Loüis & Maximilien preſſent en vain le Roy Catholique de ſe déclarer pour eux. Le Pape va en perſonne au Siege de la Mirandole, & Chaumont manque de ſecourir la Place faute d'argent. Le Roy Catholique perſuade le Pape de rendre Modene à l'Empereur; & Chaumont s'y veut oppoſer, mais la mort le ſurprend. L'Empereur oblige Loüis à envoyer l'Eveſque de Paris à l'Aſſemblée de Mantoüe; & le Pape y gagne les pincipaux Miniſtres des Princes Etrangers, en leur diſtribuant neuf Chapeaux. Il ne peut neanmoins fléchir l'Eveſque de Gurce, qui ſe pique de fidelité pour les

François : mais la diviſion entre le Cardinal de Pavie & le Duc d'Vrbin fait diſſiper l'Armée du Pape. Les Bentivoles rentrent dans Boulogne, & le Pape ne ſe croit pas en ſeureté dans Rome. Le Duc d'Vrbin poignarde le Cardinal de Pavie, & les Imperiaux produiſent l'Acte Original de Jules, qui avoit conſenti à ſa propre dégradation en certains cas. Le Concile de Piſe fait imprimer le Formulaire que Jules avoit ſigné pour eſtre Pape ; & Jules en eſtant averti, écrivit au Cardinal de Nantes de l'accommoder en toute maniere avec les François. Mais le Roy Catholique le raſſure, en luy envoyant une Armée d'Eſpagnols naturels, qui avoient eſté deſtinez a continuër les conqueſtes de Barbarie. Loüis commet pluſieurs fautes d'importance, dont la principale eſt de ne pas accorder

à Maximilien tout ce qu'il demãdoit. Le Cardinal Sanſovino conſeille à Jules de ruiner le Concile de Piſe en convoquant celuy de Latran.

HISTOIRE DE LOÜIS XII.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable depuis le mois d'Octobre mil cinq cens dix, juſqu'au mois de May mil cinq cens onze.

LES quatre Bentivoles s'étoient réjoüis de la rupture entre le Pape Jules Second & le Roy Loüis Douze, parce qu'il n'y avoit point d'autre conjoncture que celle-là qui fuſt capable de les rétablir dans Boulogne. 1510.

1510. Ils avoient excité Chaumont à profiter de l'occaſion que l'Armée Eccleſiaſtique s'eſtoit engagée dans le Ferrarois contre les maximes de la bonne Guerre ; & il n'avoit pas tenu à eux que les François au lieu de penſer à recouvrer Modene, n'euſſent marché droit à Boulogne. Le change que Chaumont avoit pris & le ſecours que le Pape avoit jetté dans Modene rendant ſon ſejour inutile dans Ruberia, les Bentivoles luy remontrerent avec plus de vigueur qu'auparavant qu'il perdroit ſon temps par tout ailleurs où il porteroit ſes armes ; & que Boulogne ſeule où ſe trouvoit la Cour de Rome, eſtoit digne de les occuper. Que la plus grande faute que les François avoient commiſe en Italie depuis douze ans, eſtoit d'avoir aidé Jules à prendre Boulogne. Qu'il n'eût jamais oſé ſans eux ſe preſenter devant elle en poſture d'Ennemy ; & que pourtant elle luy eſtoit abſolument neceſſaire, pour conſerver la Romagne qu'il avoit oſté au Duc de Valentinois & aux Venitiens. Que tant que Boulogne avoit eu des Souve-

verains particuliers sous la protection des Roys Tres-Chrestiens, les Papes n'avoient osé entreprendre de renvoyer les François delà les Alpes, parce qu'ils manquoient de Place d'Armes assez considerable pour assembler les diverses Troupes de leurs Confederez, & assez proche du Duché de Milan pour en solliciter les peuples à la révolte. Mais qu'aussi-tost que Jules s'en estoit saisi, il n'avoit pas cessé d'attirer à la France de nouveaux Ennemis, & s'il ne l'avoit pas plustost attaquée ouvertement, c'estoit à cause qu'il n'avoit pas encore alors gagné les Suisses qu'il croyoit necessaires à l'execution de son dessein. Que comme Sa Sainteté n'avoit garde de se relascher tant qu'elle seroit Maîtresse de Boulogne, elle ne l'auroit pas si-tost perduë qu'elle se renfermeroit dans les bornes où elle avoit trouvé l'Estat Ecclesiastique, & ne se mesleroit plus des affaires de la Lombardie. Qu'elle n'avoit presque point de Gardes. Que les deux tiers des siennes estoient allées par son ordre à Modene; & que les 1510.

1510. François l'auroient enlevée, avant qu'elle ſe fût apperceuë de ſa négligence. Qu'il dépendroit alors d'eux de l'élargir aux conditions qu'ils jugeroient les plus utiles à la tranquillité de l'Italie, ou de la traiter ſelon les loix de la Guerre, dont le privilege eſt de rendre toutes les perſonnes égales ſans diſtinction de dignitez ny de caracteres. Qu'à la verité ce coup eſtoit hardi : mais qu'il n'y avoit rien de plus aiſé que de le faire, pourveu que l'on uſaſt d'une diligence mediocre ; & que les Bentivoles qui y avoient intereſt, offroient d'eſſuyer le plus grand danger en marchant à la teſte de l'Armée Françoiſe avec les deux cens Lances aguerries, & les mille vieux Fantaſſins qu'ils avoient levez à leurs dépens.

Chaumont animé par ce diſcours, & par une excommunication en particulier qui venoit de luy eſtre dénoncée, s'avança du coſté de Boulogne ; & arriva en trois jours de marche au bourg de Criſpolano, qui n'en eſt éloigné que de trois lieuës. Il y avoit encore trois heures de ſoleil ;

& s'il les eût employées à continuer sa route, il est constant qu'il seroit entré sans obstacle dans Boulogne ; & qu'il y auroit pris la Cour de Rome avec d'autant plus de facilité, qu'elle n'avoit aucun avis de son approche, & qu'elle supposoit qu'il fût encore dans Ruberia. 1510.

Les Bentivoles le presserent d'abord de ne pas si tost chercher du repos ; & ne pouvant l'obtenir, se réduisirent à proposer qu'il détachast au moins sa Cavalerie, & qu'il luy fist recevoir en croupe les meilleurs de ses Fantassins, en attendant que le reste de l'Armée suivît apres s'estre délassé. Mais cet expedient ne fut pas plus agréé que le precedent ; & pour comble de dépit les Bentivoles demanderent inutilement qu'on leur permît d'aller aux Portes de Boulogne avec leurs Troupes, dont ils pretendoient que la presence suffiroit pour l'execution de leur dessein : mais Chaumont fut inflexible, & remit la partie au lendemain. Jules eut bientost de ses nouvelles, & la consternation de la Cour de Rome n'avoit

1510. jamais eſté ſi grande qu'elle le fut alors.

Les Cardinaux ſans demander ainſi qu'ils avoient accouſtumé la permiſſion de voir le Pape, entrerent dans ſa chambre comme dans un lieu d'aſile, & ſe mirent au tour de ſon lict. Ils le prierent de penſer au pluſtoſt à ſa propre ſeureté, & à la leur. Ils luy remontrerent les larmes aux yeux qu'ils n'avoient point de deffenſeurs; & que ce qu'il y avoit de Gens de Guerre dans Boulogne, n'eſtoit pas capable de les eſcorter en chemin, bien loin de garder le vaſte circuit des murailles de cette Ville. Que les Bourgeois n'en eſtoient pas trop affectionnez au ſaint Siege; & ſe plaignoient que ſi les Bentivoles avoient uſé de concuſſion, leur luxe faiſoit gagner au Peuple ce que leur avarice luy oſtoit: au lieu que les Gouverneurs que le ſaint Siege changeoit ſi ſouvent, alloient dépenſer à Rome ce qu'ils avoient pillé dans Boulogne. Que c'en eſtoit aſſez pour former une conſpiration; & que pour la prévenir, il n'y avoit qu'à traitter avec Chaumont. Que les François avoient toûjours

jours témoigné qu'ils s'acorderoient à des conditions raiſonnables, & qu'en tout cas l'on en ſeroit quitte pour les laiſſer joüir paiſiblement du Duché de Milan : mais que pour cela il faloit éviter leur premiere rencontre, & ſe mettre au pluſtoſt en ſeureté. 1510.

Jules n'avoit pas plus d'attachement à la vie depuis ſon Pontificat, qu'il en avoit eu auparavant. Il préferoit la mort, & meſmes la dépoſition qu'il apprehendoit plus que la mort, à la perte de Boulogne, dont il tenoit la conqueſte pour ſon chef-d'œuvre ; Et ny le danger dont il eſtoit menacé, ny les larmes du ſacré Collége, ny la maladie dont il avoit peine à revenir, ny le reſſentiment des François qu'il croyoit implacable, parce qu'il le meſuroit à la haine qu'il avoit pour eux, ne l'obligerent point de penſer à luy. Il répondit aux Cardinaux qu'il ſuivroit leur conſeil, & qu'il alloit députer vers Chaumont : mais il n'ajoûta pas que ſon intention eſtoit de ne rien conclure avec les François,

1510. ſuppoſé qu'ils ne conſentiſſent pas que Boulogne & le reſte de ſes conqueſtes luy demeuraſſent.

Il les congedia là-deſſus, & manda l'Ambaſſadeur de Veniſe. Il le receut avec toutes les marques de chagrin qui luy eſtoient ordinaires, quand le ſuccez ne répondoit pas à ſes eſperances ; & luy dit qu'il s'eſtoit expoſé au danger dont il eſtoit menacé, pour avoir pris trop à cœur les intereſts des Venitiens. Que les François luy avoient offert une entiere ſatisfaction pour luy & pour le Duc d'Urbin ſon neveu ; & n'avoient exigé de Sa Sainteté autre choſe ſinon, que l'Eſtat de Terre-Ferme leur fût abandonné. Qu'elle avoit refuſé de traiter à cette condition, & que pour cela elle ſe voyoit à la veille d'eſtre priſe : mais qu'enfin la néceſſité arracheroit bien-toſt d'elle, ce qu'elle avoit refuſé juſques-là par principe de pure generoſité. Que le Senat luy avoit promis d'envoyer à Boulogne une partie de ſon Armée de Terre ; & que s'il ne le faiſoit dans le lendemain pour tout delay, le ſaint

Siege traiteroit avec Chaumont aux dépens de ceux qui luy manquoient de parole. 1510.

L'Ambaſſadeur crut aſſez que la menace de Jules ſeroit ſuivie de ſon effet ; & ſortit à l'inſtant pour renvoyer à l'Armée de Terre de Veniſe le Courier qu'elle luy avoit dépêché, à deſſein de l'informer qu'elle venoit de traverſer le Po ; & Jules apres avoir compoſé ſon viſage, manda les Magiſtrats de Boulogne, les Corps des Métiers, & les Chefs des Confrairies. Il tâcha de leur faire valoir la bonne opinion qu'il avoit euë de leur fidelité, puis qu'il eſtoit demeuré dans Boulogne ſur leur bonne foy : Il exagera la tyrannie des Bentivoles : Il l'oppoſa à la douceur de ſon Gouvernement : Il remit tous les impoſts qui s'étoient juſques-là payez pour les choſes abſolument néceſſaires à la vie, & promit d'oſter les autres avec le temps. Il demanda ſeulement que le peuple prît les armes pour le ſaint Siege & ne put l'obtenir, parce que les Bourgeois raiſonnoient trop juſte

1510. pour luy donner contentement.

Ceux qui favoriſoient en ſecret les Bentivoles, attendoient à ſe déclarer pour eux qu'ils ſe preſentaſſent à l'une des portes; & ceux qui avoient de l'indifference pour eux, croyoient qu'il leur ſeroit inutile de s'armer, puis qu'ils n'empeſcheroient pas les François d'entrer dans Boulogne. Ainſi chacun ſe renferma dans ſa maiſon, & y attendit ſa derniere heure dans une diſpoſition qui n'eſtoit pas beaucoup differente de l'agonie.

Les Courtiſans de Jules, les Cardinaux, & les Ambaſſadeurs de l'Empereur & des Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, firent de concert une derniere tentative pour obliger Sa Sainteté de demander à Chaumont un ſauf-conduit pour une perſonne de qualité, & Chaumont l'accorda. Peu de gens vouloient s'expoſer pour le bien public; & Jean François Pic oncle paternel du Prince de la Mirandole & de Concorde qui s'offrit volontairement à cela fut pris au mot. C'étoit le meilleur homme qu'il y eût alors en Italie; & ſa profonde érudition

n'empéchoit pas qu'il ne fût aisé de le tromper, quoy qu'il fût incapable de tromper les autres. Sa douceur étoit incomparable : Il s'insinuoit assez dans l'affection des personnes avec lesquelles il conferoit, encore qu'il n'y tâchât pas : Il estoit agreable aux François, parce qu'il les avoit favorisez constamment depuis leur premier voyage en Italie, & sur tout il estoit amy particulier de Chaumont. 1510.

Il ne falut donc pas que Jules se contraignist beaucoup, pour persuader Pic de la Mirandole qu'il avoit une intention sincere de traiter. Ce Prince se chargea volontiers de la Negociation, & se presenta à la porte de la chambre de Chaumont au point du jour suivant. Il le trouva prest de partir, & le retint en l'asseurant que Jules recevroit la Loy qu'il plairoit aux François de luy imposer.

Chaumont agissoit à regret, & auroit bien voulu qu'un autre que luy eût esté chargé de la commission qu'il avoit. L'excommunication fulminée contre luy ne laissoit pas de l'embarasser, nonostant que l'on n'eût rien

1510. oublié pour mettre en seureté sa conscience de ce costé là ; & il estoit prevenu de l'opinion presque generale de ceux qui n'avoient point estudié, que les censures de l'Eglise étoient mesmes nuisibles à ceux qui ne les avoient pas meritées. Ses principaux Officiers n'osoient luy conseiller de passer outre, & souhaittoient pourtant qu'il ne le fist pas.

Il connoissoit le profond respect du Roy son Maistre pour la Papauté, lors mesmes que le plus grand de ses ennemis en estoit revestu, & il craignoit de l'irriter en ne l'imitant pas. Enfin le Cardinal d'Amboise son oncle luy manquoit au besoin, & n'estoit plus en estat d'excuser les fautes qu'il commettroit. Il ne s'estoit pas empêché durant la vie de ce Prelat de de se gouverner à sa mode, parce qu'il avoit presuppose que quoy qu'il arrivast son employ luy seroit conservé. Mais presentement qu'il n'avoit plus de Protecteur à la Cour, & qu'il estoit reduit à se gouverner par sa propre vertu, il apprehendoit, en maltraitant Jules, que ses Ennemis, &

ſes envieux n'en priſſent occaſion de ſolliciter ſon rappel. 1510.

Toutes ces raiſons enſemble luy firent continuer la faute du jour precedent, & promettre à Pic de la Mirandole qu'il ne partiroit de Criſpolano que le lendemain. Ils furent pluſieurs heures enſemble à dreſſer les Articles que Jules devoit ſigner, & convinrent de ceux-cy. Que toutes les Cenſures ſeroient levées, & qu'il y auroit une Treve de ſix mois entre le ſaint Siege & le Duc de Ferrare. Que la Ville de Modene ſeroit inceſſamment miſe en dépoſt entre les mains de l'Empereur; & que durant la ſuſpenſion d'armes les deux parties nommeroient des Arbitres, qui prononceroient définitivement ſur l'affaire de Commachio. Que la Sentence en ſeroit executée ſans appel & ſans délay; & que les Papes ſuivans ne s'en pourroient relever, quand meſmes elle ſe trouveroit leur eſtre prejudiciable. Que l'on reſtituëroit aux Bentivoles les biens qui leur appartenoient inconteſtablement; & que pour les autres à l'occaſion deſquels

1510. il y avoit des procez intentez, il leur ſeroit permis de choiſir des Tribunaux non ſuſpects : bien entendu qu'apres qu'ils ſe ſeroient une fois déterminez, ils n'auroient plus la liberté de ſe pourvoir ailleurs. Qu'on leur accorderoit une Amniſtie en la meilleure forme ; & que quiconque les avoit favoriſez directement ou indirectement, y ſeroient compris, quand meſmes il ſe trouveroit Sujet ou Courtiſan de Jules. Qu'il leur ſeroit libre de demeurer ſéparement ou tous quatre enſemble en quelque lieu d'Italie qu'il leur plairoit, pourveu qu'il fût éloigné de quatre vingt-mille au moins de Boulogne. Que Loüis nommeroit à tous les Benefices ſituez dans ſes Etats d'Italie. Que le Cardinal d'Auche ſeroit mis en liberté : & que ceux de ſainte Croix, de Coſence, de ſaint Severain, de Bayeux, & de ſaint Malo, rentreroient en grace. Pic de la Mirandole porta ces Articles à Jules ſur les trois heures apres midy, & Sa Sainteté entra dans une colere qui rengregea ſon mal. Elle s'écrioit à chaque ligne comme ſi on luy eût donné

donné autant de coups de poignard; & lors qu'elle eut achevé la lecture de ces Articles, elle proteſta qu'elle aimoit mieux mourir que de ſe deshonnorer par la ſignature d'un ſi infame Traitté. Mais un incident nouveau la contraignit de changer de langage. 1510.

Comme Chaumont n'avoit pu ſe réſoudre de porter la hardieſſe auſſi loin qu'elle pouvoit aller, il n'eſtoit pas auſſi demeuré dans toute la moderation qu'il s'eſtoit d'abord propoſée. Les Bentivoles incontinent aprés le départ de Pic avoient redoublé leur inſtance pour obtenir au moins la permiſſion de s'approcher de Boulogne avec leurs Troupes, & repreſenté que cela ſe pouvoit ſans donner atteinte à la Negociation. Que s'ils réüſſiſſoient, Jules ſeroit contraint de ſigner le Traitté à l'inſtant; & s'ils ne réüſſiſſoient pas, on en ſeroit quitte pour les deſavoüer. Chaumont ne les avoit pas cru tout-à-fait, & n'avoit pas pourtant laiſſé de leur accorder la permiſſion qu'ils demandoient; ſoit qu'il n'eût pas aſſez penetré ce qu'il y avoit de captieux

1510. dans leur raiſonnement, ou qu'il eût cedé ſimplement à leur importunité.

L'épouvante recommença dans Boulogne à l'arrivée des Bentivoles; & les courtiſans, les Cardinaux, & les trois Ambaſſadeurs dont on a parlé, retournerent à la Chambre du Pape pour le conjurer de ſigner les Articles que Pic avoit apportez; & ſa Sainteté ne s'en deffendoit plus que foiblement, lors que le ſecours des Venitiens qu'elle n'attendoit pas ſi toſt, quoy qu'elle eût mis en pratique tout ce qu'il faloit pour le haſter, arriva.

Le Courrier de l'Ambaſſadeur de Veniſe avoit fait une extrême diligence, & trouvé l'Armée de Terre de la Republique qui venoit de paſſer le Po, ſur la préſuppoſition que l'Artillerie de Ferrare l'incommoderoit moins de ce coſté-là que de l'autre. Les Officiers s'aſſemblerent extraordinairement ſur l'avis de l'Ambaſſadeur; & delibererent avec d'autant plus d'attention, que Jules ne leur donnoit pas le temps de conſulter leur Republique. Ils prévirent aſſez

qu'ils ne pouvoient mener toutes leurs Troupes à Boulogne dans le lendemain au soir ; & que la plus grande diligence dont ils estoient capables, se reduisoit à faire partir sur le champ les mieux montez de leurs Cavaliers & à donner à chacun d'eux un Fantassin en croupe, pendant que le reste de l'Amée suivroit avec toute la promptitude possible sans perdre ses rangs, & sans laisser derriere son artillerie. C'estoit-là ce qu'il y avoit de meilleur à faire : cependant il estoit sujet à deux inconveniens également inévitables. L'un que si les Cavaliers & les Fantassins choisis rencontroient Chaumont, il les enleveroit sans rien hazarder : L'autre que le même Chaumont s'avançant ensuite contre le reste de l'Armée de Venise, privée de l'Eslite de ses meilleurs soldats, il en auroit si bon marché que les François ne seroient occupez qu'à prendre, & à garder des Prisonniers. Mais d'un autre costé Jules ne se piquoit de constance que dans l'execution de ses menaces ; & il n'y avoit pas lieu de douter que si on ne le secou- 1510.

1510. roit à point nommé, il ne s'accommodât avec Chaumont, quand ce ne ſeroit que pour avoir le plaiſir de voir punir par les François la lenteur de ſes Alliez. La République de Veniſe en ce cas auroit non ſeulement perdu ce qu'elle avoit recouvré dans l'Eſtat de Terre-ferme, mais encore elle auroit eſté ſoûmiſe aux François, ou aux Alemans, & peut eſtre à ces deux Nations enſemble. Enfin, puis qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre les Ordres du Senat, ſes Officiers ſe crurent aſſez bien fondez pour ſe mettre en ſa place. Ils penſerent à ce qu'il feroit, s'il recevoit à la teſte de ſes Troupes l'avis de l'Ambaſſadeur. Ils conclurent qu'il obeïroit, quoy qu'il en pût arriver; & cette conſideration acheva de les déterminer, encore qu'ils ne fuſſent que trop perſuadez qu'il y alloit de leurs vies ſi la Republique deſavoüoit leur conduite. Ils choiſirent les meilleurs Cavaliers & Fantaſſins, & les envoyerent à Boulogne ſous Chapin Vitelli.

Cet Officier general prit toutes les précautions neceſſaires dans une marche precipitée, & ne s'en rendit pas

moins à la Porte de Boulogne à une heure de nuit. Il n'avoit pas trouvé d'obſtacle à cauſe que les Bentivoles s'eſtoient déja retirez, apres avoir ſollicité en vain les amis qu'ils avoient entre les Bourgeois de Boulogne de ſe ſoûlever ; & perſonne ne l'avoit oſé, tant on eſtoit prevenu dans la Ville que la paix eſtoit faite. Pic en avoit aſſeuré ceux qu'il avoit rencontrez dans les ruës ; & le bruit s'en eſtant répandu dans un inſtant, on n'avoit plus eu d'égard à la preſence des Bentivoles, pour le ſeul intereſt deſquels on eſtoit convaincu que Chaumont ne s'abſtiendroit pas de rentrer dans les bonnes graces de Jules. Ainſi leurs amis ne s'eſtoient pas ſoûlevez de crainte de s'expoſer mal à propos, & leur avoient mandé en ſecret de remettre la partie au lendemain. 1510.

La preſence de Vitelli ne rétablit pas tout à fait Jules dans ſa precedente fierté ; parce que les Troupes qu'il avoit menées ne ſuffiſoient pas pour garentir Boulogne d'inſulte, ſi Chaumont & les Bentivoles l'attaquoient tous enſemble par un meſme endroit,

1510. pendant que la Bourgeoiſie de leur intelligence donneroit par derriere ſur les ſoldats de ſa Sainteté occupez à ſoûtenir l'aſſaut. Elle ne laiſſa pas neanmoins de prétendre qu'elle n'eſtoit pas obligée à ratifier le Traité de Pic de la Mirandole, puis qu'il eſtoit ſurvenu deux accidens qui l'en diſpenſoient. L'un que Chaumont y avoit donné atteinte en permettant aux Bentivoles d'eſſayer de ſurprendre Boulogne contre les maximes de la bonne Guerre, qui deffendoient d'entreprendre rien de nouveau entre la concluſion des Articles & leur Signature. L'autre que Boulogne ne ſe trouvoit plus en l'état où elle eſtoit alors, puiſqu'on y avoit conduit un renfort capable ſinon de la ſauver entierement, au moins de l'empeſcher d'eſtre priſe par d'autres voyes que celle d'un Siege regulier.

Les Cardinaux, & les Ambaſſadeurs ne refuterent pas ces raiſons, parce qu'ils n'eſtoient pas aſſez inſtruits dans l'Art Militaire pour examiner ſi elles eſtoient ſolides ou non. Ils aimerent mieux croire que ſi elles n'eſtoient

convainquantes, elles pourroient au moins disposer Chaumont à moderer tant soit peu ceux des Articles que Jules estimoit moins supportables. Ils furent d'avis que Pic retournât le lendemain au Camp des François pour en prier Chaumont ; & pour seconder ses Offices, les Ambassadeurs envoyerent avec luy leurs Secretaires. 1510.

Chaumont en continuant sa faute s'arresta pour les oüir, & perdit encore la moitié du jour à conferer avec eux. Il s'étendit à prouver que Jules n'estoit pas bien fondé de demander l'adoucissement des Articles, & le montra ; parce que d'un costé il n'y en avoit pas un qui ne fût absolument necessaire au Roy son Maître, pour conserver ses Estats & ses Amis dans l'Italie ; & d'un autre costé pour juger qui du Saint Siege ou de la France avoit raison, il ne faloit point avoir égard à l'estat où Boulogne se trouvoit alors, mais à celuy où elle avoit esté avant l'entrée de Vitelli, & au commencement du jour precedent lors que les François alloient

1510. partir pour l'inſulter, s'ils n'euſſent eſté retenus par la parole que Pic leur avoit donnée, que Jules ratifieroit la convention qu'il leur plairoit de dreſſer.

Chaumont ajoûta que l'approche des Bentivoles devant une des portes de Boulogne, ne devoit point préjudicier aux juſtes pretentions des François. Que Loüis ne les traittoit pas de Sujets, mais d'Alliez; & qu'il ne devoit pas agir autrement à leur égard, ſans commettre une manifeſte injuſtice. Qu'à ſon établiſſement dans l'Italie il les avoit trouvez Souverains, & conclu avec eux en cette qualité un Traitté de Ligue offenſive & deffenſive qui duroit encore. Que c'eſtoit par leur malheur, & non pas par la faute de Loüis, qu'ils avoient perdu leur Souveraineté; & que ſi ſa Majeſté en prenoit occaſion de ne plus conſerver quelque ſorte d'égalité avec eux, elle leur donneroit lieu de ſe plaindre, qu'elle voulût profiter de leur averſité. Qu'à la verité la France avoit preſté ſes Armes pour les dé-

poüiller : mais que si elle estoit blâ- 1510.
mable en cela, ce n'estoit pas à
Jules de l'en accuser, puis que c'é-
toit à luy qu'elle les avoit prestées,
& que sans elle il ne seroit pas Maî-
tre de Boulogne. Que les Bentivo-
les ne recevoient donc pas les Or-
dres du Gouverneur de Milan ; &
que ç'avoit esté plûtost par bien-
seance que par devoir, qu'ils l'a-
voient conjuré deux jours de suite
d'agréer qu'ils se presentassent devant
Boulogne. Qu'il ne les en avoit dé-
tournez la premiere fois, qu'en leur
representant qu'il estoit trop tard ; &
qu'à la seconde n'ayant rien de soli-
de à leur répartir, il les avoit laissez
faire.

Pic & les Secretaires des Ambassa-
deurs qui ne pensoient qu'à gagner
temps, approuverent le discours de
Chaumont, ou feignirent de l'approu-
ver. Ils firent esperer que si on leur
donnoit le loisir de courir à Boulo-
gne & de revenir, ils rapporteroient
la Ratification de Jules pure & sim-
ple, & Chaumont sur cette vaine
confiance consentit de perdre l'autre

1510. moitié du troiſiéme jour. Jules perſiſta dans ſon obſtination à ne pas ſigner les Articles comme ils eſtoient; & Pic n'oſa plus retourner à Criſpolano, de peur que Chaumont ne le retint priſonnier à cauſe qu'il l'avoit amuſé. Sa Sainteté receut encore ſur les huit heures du ſoir un ſecours qu'elle n'eſtimoit pas ſi proche, & ſe trouva tout à fait hors de danger.

Le Viceroy de Naples ravy d'avoir arraché de ſes mains l'Inveſtiture de ce Royaume à des conditions qui ne pouvoient eſtre moins onereuſes au Roy Catholique, avoit donné ſes Ordres à Fabrice Colonne de conduire à ſa Sainteté les Troupes arreſtées ſur le bord de la Riviere de Truento; & Fabrice avoit préveu que s'il ſe hâtoit de ſervir Jules à ſa mode, ſa Sainteté en ſeroit ſi touchée qu'elle ne penſeroit plus à ſe vanger des injures qu'elle diſoit avoir receuës de la Maiſon des Colonnes depuis la mort de Sixte IV. ſon Oncle. Il avoit dans cette veuë marché avec tant de diligence, qu'il avoit joint la Cour de Rome deux jours plû-

toſt qu'elle ne penſoit ; & Jules qui dans une autre occaſion auroit eſté fâché de devoir ſon ſalut à ſon plus ancien ennemy, acciieillit Fabrice avec tant de joye, que ſur le champ il luy pardonna de cœur & de bouche. 1510.

Chaumont ne reconnut ſon égarement, qu'aprés que l'arrivée de Fabrice l'eut rendu irreparable ; & comme il alloit avoir ſur les bras les Armées de l'Egliſe, de l'Eſpagne, & de Veniſe, s'il faiſoit un plus long ſejour dans Criſpolano, il en ſortit. Il y avoit apparence que n'eſtant pas le plus fort à la Campagne, il ſe reduiroit à deffendre le Duché de Milan, & la partie Françoiſe de l'Eſtat de Terre-ferme. Mais il n'eſtoit pas moins délicat ſur le point d'honneur que le Roy ſon Maiſtre, & il n'auroit pu ſouffrit que le Duc de Ferrare luy reprochât de l'avoir abandonné.

Le tiers de l'Armée Françoiſe fut donc diſtribué dans les Villes de Rhege, de Rubiera, de Saſſolo, de Formigo, & de Montequio ; & Chaumont ne prit pas garde qu'en ſe char-

1510. geant de conſerver tant de Places il les perdroit toutes, puis qu'il ne pouvoit ainſi mettre dans aucune aſſez de gens de Guerre pour la défendre; & que la premiere que Jules attaqueroit capitulant d'abord, les autres ſuivroient ſon exemple; & rencheriroient meſmes ſur elle, en ſe rendant ſans attendre de ſommation. Et de fait ſi Jules eût eſté auſſi excellent Capitaine que Politique, il auroit chaſſé d'Italie les François avant la fin de l'année mil cinq cens dix: mais il perdit le temps à ſon tour en s'appliquant nonobſtant ſa maladie à deux ſortes d'affaires, qui luy devoient alors eſtre indifferentes.

Il dépêcha des Agens dans toutes les Cours de l'Europe, ſur la ſuppoſition qu'il les mettroit de ſon coſté en leur donnant avis que le Roy de France s'eſtoit rendu tout à fait indigne du nom de Tres-Chreſtien, dont le Saint Siege avoit honoré ſes Predeceſſeurs: Qu'il ne s'eſtoit pas contenté de violer publiquement la Ligue de Cambray: mais que paſſant tout d'un coup à l'excés de l'impieté,

il avoit fait la Guerre à l'Egliſe Romaine ſans la declarer : protegé contre elle un de ſes Feudataires : convoqué & tenu de ſa propre autorité un Concile National, dont les Actes eſtoient remplis d'hereſies & d'abominations, & aſſiegé le Pape & le ſacré College dans Boulogne. 1510.

L'Hiver eſtoit ſi rude au commencement de Novembre, qu'il n'y avoit plus moyen de camper ; & Jules n'en declara pas moins qu'il vouloit en toute maniere ſe faire porter devant Ferrare, & y remettre le Siege. Ses Medecins luy remontrerent en vain qu'il mourroit en chemin, & ſes Capitaines que la Place eſtoit trop bien munie pour ne pas tenir au moins juſqu'à Paſques ; & que durant un ſi long-temps il luy faudroit un million de Soldats, pour remplir la place de ceux que l'Hiver & les Aſſiegez mettroient à toutes heures hors de combat.

Il fit l'eſprit fort à l'égard de ſes Medecins, en leur remontrant que Jesus-Christ, pour l'Egliſe du-

1510. quel il avoit travaillé prendroit ſoin de ſa vie, & qu'en tout cas elle ne pouvoit eſtre perduë dans une plus glorieuſe occaſion. Il raiſonna plus juſte en ce qui regardoit Ferrare ; & demeura d'accord qu'il ne ſe fioit pas tant à ſes propres forces, qu'à l'avis qu'il avoit receu de bon lieu qu'encore que la Bourgeoiſie de cette Ville aimât beaucoup ſon Prince, elle n'eſtoit pas pourtant reſoluë de ſoûtenir à ſa conſideration un Siege pendant l'Hiver, à moins qu'il ne la diſpensât des plus rudes factions Militaires, ce qu'il ne pouvoit faire ſans mettre en huit jours ſa Garniſon hors d'eſtat de ſervir.

On n'a pas ſçeu d'où venoit cet avis, mais il eſtoit veritable ; & ſi Jules eût tourné contre Ferrare les efforts qu'il employa depuis contre la Mirandole, il l'auroit infailliblement priſe : mais ce n'auroit pas eſté ſi promptement, ny avec des ſuites ſi heureuſes, que s'il ſe fuſt d'abord preſenté devant Rhege. Cette Place eſtoit de telle importance, que la

conſervation du Duché de Milan luy eſtoit attachée. Cependant par une negligence dont les François ne ſe corrigeoient pas, quoy qu'on les en eût ſi ſouvent blâmez qu'elle eſtoit paſſée en proverbe, la Garniſon n'en eſtoit que de cinquante Lances avec leurs Archers, mal propres à ſoûtenir un Siege. Il n'y avoit point de Fantaſſins; ſoit que Chaumont ſe défiant de ceux qu'il y avoit mis les eût congediez, comme portent quelques Relations; ou qu'ils ſe fuſſent diſſipez par la crainte de Jules, qui ne leur auroit pas pardonné s'il les eût pris à diſcretion comme il eſt écrit en d'autres. 1510.

Quoy qu'il en ſoit Jules ſe fit porter par le droit chemin devant Ferrare; & ſon Armée le ſuivit, quoy qu'il n'y eût ny Officiers, ny ſoldats, qui n'obeiſſent à contre-cœur. La Republique de Veniſe luy avoit promis d'envoyer toute ſon Armée de Terre-ferme, renforcer celle de l'Egliſe: mais on accomplit rarement de bonne grace, ce qu'on ne donne qu'à l'importunité.

1510. Cette Republique avant que de consentir à la proposition de Jules, avoit tâché en toute maniere de s'en excuser. Elle s'estoit fondée sur des raisons convaincantes ; & neanmoins selon sa coûtume elle en avoit caché la principale, qui consistoit en ce qu'autant que la prévoyance humaine pouvoit s'étendre, si le temperamment de Jules résistoit à la maladie, il cederoit au mauvais air, & aux autres incommoditez des campemens ; & que quand il mourroit, son Armée au lieu de poursuivre ses desseins se tourneroit contre ceux qui luy auroient aidé à les executer, & par consequent contre les Venitiens ; qui seroient entierement défaits si les Troupes Ecclesiastiques leur donnoient en queüe, au moment que le Duc de Ferrare sortiroit sur eux. L'expedient des Venitiens pour se tirer d'affaire sans rompre avec Jules, fut de n'envoyer devant Ferrare que la moitié de leurs forces, sous pretexte que c'en estoit là l'Eslite ; & que le reste estoit si fatigué, qu'il luy faloit au moins quelques jours de rafraichissement pour se restablir.

Le

Le Marquis de Mantoüe se mit à la teste de cette moitié, & remplit avec elle les deux tiers de la circonvallation : mais il ne servoit de son bon gré ny Jules, ny les Venitiens. Il prétendoit que Sa Sainteté l'avoit laissé languir trop long-temps en prison ; & que le moindre office qu'elle eût fait pour luy, l'auroit délivré ; & son ressentiment contre les Venitiens ne pouvoit estre plus grand, à cause de l'ignominie avec laquelle ils l'avoient receu quand on l'avoit fait prisonnier, pour réparer, disoient-ils, la faute qu'ils avoient commise en luy décernant le Triomphe au retour de Fornouë. Il se vouloit vanger à quelque prix que ce fût ; & son interest se trouvoit mesle avec sa passion, en ce qu'il estoit à craindre que les Venitiens n'obtinssent de Jules la permission d'usurper le Mantoüan, pour récompense de l'avoir aidé à prendre Ferrare. Il y a des memoires où l'on voit que ce Prince manda par une personne affidée à la garnison de Verone, dont la Palice commandoit une partie, de faire irruption dans le Man- 1510.

1510 toüan, afin qu'il eût pretexte de courir à la deffenſe de ſon Eſtat, & d'engager la République à luy preſter ſes Troupes ; par la raiſon que ſi les François & les Alemans l'euſſent dépoüillé, elle n'auroit pu trouver de quoy nourrir ſes Gens de guerre, le reſte de la Lombardie eſtant ruïné, ou ennemy.

La Palice comprit parfaitement l'intention du Marquis ; & n'eut pas plûtoſt propoſé à ceux qui gardoient avec luy Verone, que cette Place n'avoit rien à craindre tant que l'Armée Venitienne ſeroit dans le Ferrarois, & qu'ils auroient ravagé le Mantoüan avant qu'elle en fuſt ſortie, que les deux tiers d'entr-eux le ſuivirent dans le Mantoüan. Le butin que firent les François, & les Alemans dans cette fertile contrée, fut d'autant plus grand que la Maiſon de Gonzague avoit eſté aſſez heureuſe juſques-là pour préſerver ſon Eſtat des incommoditez de la Guerre ; & l'avis n'en fut pas plûtoſt porté au Marquis de Mantoüe, qu'il alla trouver Paul Cappello Provediteur de la République.

Il luy demanda la permiſſion d'aller au plus viſte dans ſon Païs pour éteindre l'embraſement, en des termes qui ſignifioient aſſez qu'il la prendroit ſi elle ne luy eſtoit accordée ; & le Provediteur perſuadé comme luy que c'eſtoit bleſſer la République à l'endroit le plus ſenſible que de la priver des commoditez qu'elle tiroit du Mantoüan, ſe joignit avec luy pour conjurer Jules qu'il agreât que le General des Venitiens retournât dans ſon Marquiſat ; non ſeulement avec ſa Compagnie de cent hommes d'armes, mais encore avec toutes les Troupes de la République occupées au Siege de Ferrare. 1510.

Jules rejetta d'abord cette propoſition, mais apres il luy vint en penſée qu'il n'aſſiegeoit Ferrare que pour chaſſer enſuite les François du Duché de Milan ; & que neanmoins s'il leur abandonnoit le Mantoüan, & qu'ils s'y fortifiaſſent, ils empeſcheroient de là que l'Armée Eccleſiaſtique ne reçût aucun Convoy ; & l'affoibliroient ainſi de ſorte, qu'elle ne ſeroit plus en eſtat ny de prendre Ferrare, ny

1510. d'entrer dans le Duché de Milan.

Il modera dans cette ſeule veuë l'indignation qu'il avoit témoignée, & conſentit enfin que le Siege de Ferrare ſe levât encore une fois, & que le General des Venitiens les conduiſit au plus viſte dans le Mantoüan. Mais ſoit que la violence qu'il venoit de ſe faire luy donnât lieu de croire qu'il pouvoit ſe vanger par une autre voye, ou que ſa haine pour les François le détournât d'appercevoir ce qu'il y avoit de criminel & de lâche dans les actions les plus noires, on pretend qu'il prit alors des meſures avec le Cardinal de Medicis pour empoiſonner le Gonfalonnier de Florence. C'eſtoit le meſme Pierre Soderini dont on a parlé plus d'une fois; & quoy que ſa vertu fût connuë par toute l'Europe, elle n'eſtoit approuvée ny de Jules, ny du Cardinal de Medicis, à cauſe qu'elle eſtoit également contraire aux intereſts de l'un & de l'autre.

Soderini s'eſtoit propoſé en acceptant la premiere Charge de ſa République, de l'exercer en homme de

bien, & croyoit d'ailleurs que la tranquillité de son Païs dépendoit absolument de deux choses. L'une d'y conserver la forme du Gouvernement qu'il y avoit trouvée, sans y rien ajoûter, diminuër, ny changer; & par consequent il s'estoit fait un principe de ne pas souffrir le rappel des Medicis, parce qu'il n'y avoit pas d'apparence de finir leur exil sans les remettre dans la Place qu'ils avoient auparavant tenuë à Florence, & qu'on ne le pouvoit sans hazarder la liberté des Florentins. L'autre que sa République n'estant pas assez puissante pour se maintenir d'elle mesme, avoit besoin d'un Protecteur, & n'en pouvoit choisir de moins redoutable que Loüis. 1510.

Ce Prince n'avoit rien entrepris contre elle qui ne fût honneste & bienseant; & d'ailleurs s'il luy prenoit envie de l'assujettir, les autres Princes d'Italie s'y opposeroient infailliblement, quand ce ne seroit que pour empescher les François de s'agrandir: Au lieu que si les Florentins renonçoient à la protection de la France, ils seroient contraints d'avoir recours

1510. à celle des Eſpagnols, du Pape, ou des Venitiens. Les Eſpagnols les aſſujettiroient, le Pape les ſoûmettroit à ſon neveu; & les Venitiens avoient eux-meſmes beſoin de protection, bien loin de l'accorder aux autres. Soderini s'eſtoit ainſi confirmé dans la réſolution de s'unir toûjours plus fortement avec les François, & d'éloigner les Medicis, & ce fut uniquement pour cela que l'on attenta ſur ſa vie. Mais ceux qui s'eſtoient chargez de mettre le venin dans ſon breuvage furent découverts; & l'on eut la précaution en les condamnant, de cacher le non des perſonnes qui les avoient portez à commettre le crime.

Jules incapable de prendre le temps de ſe guerir, ſe fit tranſporter de Ferrare devant Saſſolo, où il avoit envoyé ſon Armée. Cette Place étoit bonne, & Chaumont avoit aſſez préveu qu'elle ſeroit la premiere attaquée. Il y avoit jetté un forte Garniſon: mais il n'avoit pas aſſez de pénétration pour connoître les hommes, & il ne les examinoit pas aſ-

ſez pour juger s'ils eſtoient dignes 1510.
des Commiſſions qu'il leur donnoit. ——
Il avoit confié le Gouvernement de Saſſolo au fameux Jean de Caſal, à qui l'on attribüoit la meilleure partie des irregularitez de Loüis Sforce. Il avoit partagé avec le jeune Galeas de ſaint Severin la faveur de ce Prince, & l'avoit conſervée juſques au bout.

Comme il eſtoit un des hommes de l'Europe le mieux fait, on avoit crû que les qualitez de ſon eſprit ſecondoient celles du Corps; & l'on s'eſtoit confirmé dans cette opinion, aprés avoir reconnu par experience qu'il eſtoit au deſſus du bien, & qu'il n'avoit rien acquis durant ſa faveur. Mais les vertus Militaires luy manquoient, & l'on s'en apperceut à la premiere occaſion qui s'en offrit. La Ville de Forli l'avoit fait Gouverneur de ſa Citadelle, & prétendoit qu'il la deffendiſt juſqu'à l'extrémité; cependant il perdit le jugement auſſitoſt que le Duc de Valentinois l'eut ſommé. Il ne luy reſta pas meſmes aſſez de lumiere pour penſer à ſoy. Il

1510. ſe rendit à diſcretion, & il ne tint qu'à ce Duc de le punir ſelon ſa lâcheté. Elle eſtoit aſſez publique pour empeſcher qu'on ne luy donnaſt plus d'employ ; & neanmoins Chaumont l'avoit ignorée, ou n'avoit pas fait ſur elle toutes les reflexions qu'elle meritoit. Il n'avoit pas laiſſé de confier Saſſolo à Caſal ; & ce Gouverneur n'eut pas plus de courage dans cette Place, qu'il en avoit eu dans Forli.

Les premieres volées du Canon de Jules l'étourdirent de ſorte, qu'il luy fut impoſſible de ſe remettre juſqu'à ce qu'on l'eût aſſeuré qu'elles ne continüeroient plus. Il demanda de capituler, & ne le fit que pour ſa perſonne & pour ſes domeſtiques. Il oublia qu'il eſtoit chargé du ſoin d'une Bourgeoiſie & d'une Garniſon ; & ne parla non plus de l'une ni de l'autre, que s'il n'y eût eu que ſa Maiſon dans Saſſolo. Jules qui ſe piquoit de clemence à l'égard de ceux qu'il voyoit abandonnez, ſauva la vie & les biens des Habitans, & receut les Soldats en qualité de Priſonniers de Guerre.

La

La Ville de Formigo ne se deffendit pas plus long-temps ; & Jules pretendoit former un troisiéme Siege devant Montequio, sur l'avis que Louis avoit écrit à Chaumont de ne pas attaquer directement les Troupes où Sa Sainteté se trouveroit en personne : mais cette Place fut garentie par la voye dont elle se doutoit le moins. Le Duc de Ferrare avoit soûtenu que Montequio relevoit de l'Empire ; & il n'en falut pas davantage aux Troupes que le Roy Catholique avoit jointes à l'Armée de l'Eglise, pour déclarer qu'elles ne pouvoient servir dans cette occasion. Elles emprunterent leur excuse de l'estroite Alliance de leur Maistre avec l'Empereur, & de ce que l'Archiduc Charles devoit également succeder à l'un & à l'autre ; & sur le refus de Jules de les laisser partir, elles menacerent de s'en aller sans congé. Il n'estoit pas assez fort pour assieger Montequio sans elles, & il s'en abstint par cette seule consideration. Mais il luy prit envie de retourner devant Ferrare, aprés

1510.

Dans le Manifeste d'Alphonse contre Jules.

1510. qu'elles eurent promis de l'y ſuivre; & le Duc de Ferrare auroit eu peine à ſe garentir d'une nouvelle irruption, ſi ſa vertu ne luy eût fait des Amis à la Cour de ſon plus grand Ennemy.

On a crû que le Cardinal de Pavie avoit une étroite liaiſon avec luy; quoyque l'un & l'autre euſſent apporté tant de précautions pour la cacher qu'il n'en avoit rien paru au dehors. Et de fait l'office dont on va parler, n'avoit pas accoûtumé de ſe rendre aux perſonnes indifferentes ou peu affectionnées. Quoyqu'il en ſoit le Cardinal de Pavie hazarda ſa faveur; & ſe mit en danger d'eſtre diſgracié, en prenant la hardieſſe de repreſenter à Sa Sainteté non plus qu'elle prodigueroit ſa vie, mais bien qu'elle perdroit le temps devant Ferrare, qui ſe trouvoit alors mieux pourveuë de Gens de guerre, & de Munitions qu'elle n'avoit eſté durant les Sieges precedens. Que Chaumont en avoit renforcé la Garniſon de trois cent Lances Françoiſes, & de huit cent Fantaſſins Alemans; &

que les Assiegeans ne pourroient si bien fortifier leurs Quartiers, que les Assiegez ne les enlevassent l'un aprés l'autre. Que la Personne sacrée de Sa Sainteté seroit alors exposée à des gens desesperez ; & qu'il n'estoit pas possible de concevoir sans horreur, ce qu'ils feroient s'ils en estoient les Maistres. Qu'il valoit mieux s'adresser à quelqu'autre lieu, où il y eût plus de gain à esperer, & moins de risque à courir, & que la conduite des Espagnols venoit de marquer le lieu par où les François pouvoient estre impunément ruïnez. Que le Roy Catholique avoit fait cesser le ravage du Mantoüan, en rappellant les Troupes qu'il avoit prestées à l'Empereur pour la garde des Places conquises dans l'Estat de Terre-Ferme ; & que comme il n'y avoit point d'Alemans en Lombardie pour suppléer au deffaut des Espagnols, Chaumont seroit contraint d'affoiblir d'autant son Armée, qu'il en tireroit de gens pour mettre en leur place. Qu'il ne seroit donc plus en estat de deffendre les Villes de la 1510.

1510. Mirandole & de Concorde ; & qu'aprés que l'on auroit découvert de ce coſté-là le Duché de Milan, on y pourroit entrer ſans obſtacle juſqu'au centre.

Ce que le Cardinal de Pavie diſoit du Roy Catholique n'eſtoit que trop veritable, & d'ailleurs la diviſion eſtoit plus grande dans la Mirandole & dans Concorde que la Cour de Rome ne s'imaginoit. La Maiſon des Pics avoit toûjours eſté affectionnée à la France, & s'eſtoit enfin miſe ſous ſa Protection par l'accident qui ſuit. Loüis Pic Souverain de ce petit Eſtat avoit épouſé une fille baſtarde de Trivulce ; ſoit qu'il en eût eſté amoureux, ou qu'il n'eût recherché cette Alliance que par une eſtime extraordinaire qu'il avoit pour ſon Beau pere. Il ne s'étoit pas tout à fait trompé dans ſon choix, & ſa femme eſtoit plus propre qu'il ne croyoit à garentir ſon petit Eſtat de l'uſurpation dont il eſtoit menacé. Mais elle eſtoit engagée auſſi bien que ſon Pere dans la faction des Guelphes, & l'Eſtat des

Pics avoit toûjours eſté Gibelin. 1510.

Elle ne demeura mariée que trois ans, & Loüis Pic mourut préciſement au bout de ce terme. Il luy laiſſa deux fils & une fille, & quoyque l'inveſtiture fût ouverte en faveur des Mineurs, il y avoit apparence que leurs voiſins entreprendroient de les dépoüiller, s'ils les voyoient reduis à ſe deffendre par leurs ſeules forces. Trivulce ſe fonda ſur cette raiſon pour perſuader à ſa fille que le Teſtament de Loüis Pic l'avoit déclarée Tutrice de ſes enfans, de recevoir des Garniſons Françoiſes; & la choſe s'étoit paſſée ſans autre oppoſition que celle des Gibelins, qui craignoient que Trivulce ne les traitât comme il avoit fait ceux de leur faction dans le Duché de Milan, lors qu'il en avoit eſté Gouverneur. Mais cet accroiſſement de Puiſſance pour les François avoit augmenté la jalouſie des Italiens, qui ne les trouvoient déja que trop formidables, & penſoient à les humilier. Et de fait l'Eſtat de la Mirandole eſtoit ſi commode pour conſerver ce qu'ils tenoient dans l'Etat de

1510. Terre-ferme ; & les mettoit ſi bien en poſture de ſe ſaiſir du Mantoüan quand il leur plairoit, que Jules fut convaincu qu'il faloit ſuſpendre ſon animoſité contre le Duc de Ferrare, juſqu'à ce qu'il ſe fût rendu Maître de l'Etat de la Mirandole.

Il y eut des préparatifs extraordinaires pour ce nauveau deſſein ; & pendant qu'on y travailloit, Loüis & Maximilien jugerent à propos d'obliger le Roy Catholique à s'expliquer nettement s'il vouloit eſtre de leurs Amis ou de leurs Ennemis. Ce n'eſt pas qu'ils l'apprehendaſſent beaucoup ; & qu'ils n'euſſent moyen de luy ſuſciter de fâcheuſes affaires dans l'Eſpagne, s'il ſe mêloit trop des leurs en Italie. Mais ils avoient plus beſoin de ſes Eveſques que de ſon ſecours ; & ils prevoyoient que ſi les Prelats de Caſtille, d'Arragon, de Naples & de Sicille, n'aſſiſtoient pas au Concile General que l'on alloit tenir, Jules auroit lieu de prétendre que cette Aſſemblée ne ſeroit pas aſſez nombreuſe pour luy faire ſon procez, & de la traiter de faux Concile.

Ainſi le Roy de France & l'Empereur envoyerent de concert en Eſpagne une Ambaſſade extraordinaire, pour ſe plaindre à Sa Majeſté Catholique de deux contraventions qu'elle avoit faites à la Ligue de Cambray. L'une conſiſtoit en ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés de Jules, avoit employé ſes offices pour empêcher que Chaumont n'attaquaſt Boulogne. L'autre que les Troupes Auxiliaires d'Eſpagne eſtoient ſorties de l'Eſtat de Terre-ferme ſans le congé, & mêmes ſans le conſentement de l'Empereur. Les Ambaſſadeurs eurent ordre de ſçavoir enſuite de Sa Majeſté Catholique, ſi elle agréoit de continuer de bonne foy la Ligue de Cambray; & en cas qu'ils la trouvaſſent aſſez-bien diſpoſée à cet égard, les Ambaſſadeurs ordinaires de Loüis & de Maximilien devoient luy propoſer une alliance plus étroite, dans la ſeule veuë de ranger Jules à la raiſon. 1510.

Enfin le principal Article de l'Ambaſſade extraordinaire regardoit le Concile General, ſur lequel on repreſenteroit que ſi la France, l'Alemagne,

1510. l'Espagne, & les trois quarts de l'Italie, estoient d'accord sur la déposition de Jules, le reste du Christianisme y acquiesceroit ; ou ne s'opposeroit que foiblement : Au lieu que si l'Espagne favorisoit Jules en se déclarant pour luy, ou en demeurant neutre, ce qui seroit à peu prés la mesme chose, elle donneroit occasion à un Schisme plus dangereux que n'avoit esté celuy d'Avignon.

La diligence des Ambassadeurs fut extraordinaire ; & le Roy Catholique les receut à Burgos afin qu'ils n'allassent pas jusqu'à Madrid, où ils eussent veu beaucoup mieux le peu de respect des Grands de Castille pour luy. Il répondit à leurs cinq propositiõs avec une justesse & une subtilité d'esprit, qui firent presumer qu'il en avoit eu connoissance long-temps auparavant, & qu'il s'estoit preparé pour y repartir.

Il convint des efforts extraordinaires de son Ambassadeur en Cour de Rome, pour détourner l'attaque de Boulogne. Mais il soûtint que bien loin que Loüis & Chaumont eussent

sujet de s'en plaindre, ils devoient 1510.
compter les Offices de ce Ministre Espagnol entre les plus signalez services que la Monarchie Françoise eût jamais receus de ses Alliez. Que Sa Majesté Catholique avoit consideré l'Affaire avec des yeux, sinon tout à fait indifferens, au moins plus clairs-voyans que ceux des François. Qu'elle avoit apperceu distinctement toute l'impieté que Chaumont alloit commettre, & qu'elle n'avoit pas douté que Loüis ne le desavoüât dans la suite. Que le meilleur remede qu'on y avoit pu apporter estoit de sauver l'ame du Gouverneur de Milan, & la reputation du Roy Tres-Chrêtien, & que l'Ambassadeur d'Espagne aupres de Jules avoit eu ordre de faire l'un & l'autre. Qu'il s'en estoit acquité dignement, & qu'il y auroit de l'imprudence à l'en blâmer. Que les Troupes Espagnoles ne s'estoient engagées à servir dans l'Estat de Terre-ferme que pour trois mois, & que Maximilien en estoit luy-mesme convenu. Qu'on ne les avoit rappellées qu'au bout

1510. de ce terme ; & qu'on les l'auroit laiſſées plus long-temps, ſi le Royaume de Naples n'eut eſté expoſé à un danger impréveu. Que la Flotte des Turcs avoit paru à la hauteur d'Otrante, & que les Eſpagnols ne leur en pouvant oppoſer qu'une plus foible des trois quarts, ils avoient eu beſoin de toutes leurs forces d'Italie pour garder les Coſtes de la Poüille & de Calabre. Que Sa Majeſté Catholique n'avoit garde de renoncer à la Ligue de Cambray, puis qu'elle en avoit tiré l'avantage de recouvrer les Villes du Royaume de Naples qui luy manquoient, & que l'on preparoit actuellement par ſon ordre le double des Troupes qu'elle eſtoit obligée à fournir juſqu'à l'entiere ſatisfaction de Maximilién : mais qu'il ne dépendoit plus d'elle de s'engager dans une union plus étroite avec ſes Alliez. Qu'elle avoit formé le glorieux projet de rétablir la Religion Chreſtienne dans les Coſtes de Barbarie ; & que le Cardinal Ximenez y eſtoit paſſé avec une Ar-

mée, pour laquelle l'Eſpagne s'eſtoit épuiſée de Gens & d'argent. Que ce qu'elle tiroit de Naples & de Sicille ſuffiroit à peine pour ſatisfaire à la Ligue de Cambray, & qu'il ne faloit attendre d'elle rien au de-là. Que pour perſuader les Eveſques Eſpagnols de ſe trouver au Concile dont on parloit, il ſeroit à propos de les convaincre que le ſuccez en pourroit eſtre heureux, & que c'étoit-là néanmoins ce que Sa Majeſté Catholique ne comprenoit point. Qu'elle n'avoit pas remarqué que l'on eût tiré aucun fruit des Conciles, quand il s'eſtoit trouvé deux défauts dans leur convocation; l'un qu'elle s'eſtoit faite pour vuider des querelles particulieres, l'autre que tous les Peuples de la Chreſtienté ne s'y eſtoient pas portez avec une meſme chaleur. Que l'on ne ſçavoit que trop que le different des Cardinaux de Saint Pierre aux Liens & d'Amboiſe, qui avoit paſſé juſqu'à Loüis, eſtoit toute la cauſe du mal entendu; & qu'encore que la France, l'Eſpagne, l'Alemagne & l'I- 1510.

1510. talie, demandaſſent un Concile General, l'Angleterre, l'Irlande, l'Eſcoſſe, la Hongrie, la Boheme, la Pologne, la Suede, le Dannemarc, la Norvege, & la Suiſſe; qui faiſoient plus de la moitié du Chriſtianiſme, n'en vouloient point. Que leur refus ne ceſſeroit que par une Paix generale, & qu'il s'agiſſoit de la conclure avant que de parler de reduire Jules aux termes de ſa profeſſion.

Le Roy Catholique n'ajoûta rien à cela dans l'Audiance publique qu'il donna aux Ambaſſadeurs, mais celuy de Maximilien en eut une ſecrette; & on luy déclara nettement que la veritable raiſon du rappel des Eſpagnols qui ſervoient dans l'Etat de Terre-ferme, avoit eſté tirée de ce que Sa Majeſté Catholique n'étoit pas ſi prodigue du Sang & des biens de ſes Sujets que de les employer pour conſerver à l'Empereur une Ville qu'il vendroit à Loüis toſt ou tard. Que la puiſſance des François n'eſtoit que trop grande en Italie; & que ſi les Traitez de l'Eſpagne avec

eux la deſtournoient de les affoiblir, 1510.
la prudence luy ſuggeroit au moins de ne pas contribuer à leur agrandiſſement.

Il n'eſtoit que trop veritable que le Roy Catholique attendoit à ſe déclarer, que le ſort des armes eût décidé la querelle entre le Pape & les François; & Loüis & Maximilien ne s'amuſerent pas à le preſſer davantage. L'un & l'autre le tinrent déja pour Ennemy, puis qu'il le deviendroit ſi Jules avoit l'avantage, & prirent en ce cas de nouvelles precautions. Ils convinrent du nombre des Gens de Guerre que chacun d'eux luy oppoſeroit; & parce que Maximilien ſe taxeroit en vain ſi on ne luy fourniſſoit en temps & lieu l'argent neceſſaire pour les levées auſquelles il s'obligeoit, Loüis ajoûta cent mil écus à la ſomme qu'il luy avoit promiſe.

Leurs Majeſtez prévirent encore qu'il leur eſtoit d'extrême importance de ne pas augmenter la jalouſie des Republiques & des Princes d'Italie demeurez juſques-là neutres, & tomberent d'accord qu'ils ne paroiſtroient

1510. pas tous deux à la fois à la teſte de leurs armées : mais ſeulement l'un aprés l'autre. Que Loüis paſſeroit les Alpes la premiere campagne, & travailleroit en perſonne à l'execution du commun deſſein, & que Maximilien auroit cependant le ſoin du Concile general. Qu'à la ſeconde Campagne l'Empereur prendroit la place du Roy, & le Roy celle de l'Empereur, & que l'on continuëroit ainſi tous les ans juſqu'à la Paix.

Il n'eſt pas aiſé de déterminer ſi Jule eſtoit aſſuré de l'Eſpagne par des voyes qui ne ſont encore venuës à la connoiſſance de perſonne; ou s'il ſe contentoit de préſupoſer que ſi elle augmentoit le nombre de ſes ennemis, ce ne ſeroit qu'en apparence : mais il eſt certain qu'il ne ſe mit point en devoir de traverſer la Negociation de Loüis & de Maximilien, & qu'il ne penſa qu'à s'emparer de l'Eſtat de la Mirandole. On n'eſtoit encore qu'au commencement de Decembre mil cinq cens dix ; & pourtant l'Hyver eſtoit déja ſi rude, que de memoire d'homme on n'en avoit reſſenty un pareil.

Le grand âge & la maladie de Sa Sainteté ne luy permettoient de faire que de tres-petites journées ; & le mauvais temps empeſchant qu'on ne veillaſt à ſa garde avec aſſez d'exactitude, elle eſtoit ſouvent en danger d'eſtre enlevée. On la portoit au travers des Ban-lieuës de Rubiera, de Carpi, de Guaſtallo, & de Corregio ; & les Garniſons Françoiſes de ces Places renforcées par la Cavalerie que Chaumont y avoit miſe en quartier d'Hiver, faiſoient de continuelles courſes. Elles obſerverent bien-toſt les principales circonſtances de la marche de Jules, & le celebre Chevalier Baillard concerta là-deſſus un projet tout-à-fait hardi, & dont il n'eſtoit poſſible de juger que par le ſuccez. 1510.

Il réſolut de prendre le Pape ; & de le conduire à Milan, où Chaumont l'auroit retenu juſqu'à l'execution des Articles dont Sa Sainteté eſtoit convenuë avec Pic de la Mirandole. Il fit ſes preparatifs avec tant de ſecret, qu'aucun Italien ne s'en apperceut, & les François de ſa confidence eurent le pouvoir de ſe taire, quoy qu'il y en

1510. eût trois cent qui le sçeussent. Jules auroit esté infailliblement enlevé s'il se fust mis en chemin, mais le mauvais temps luy fut favorable. Il tomba tout le jour une si prodigieuse quantité de neige, qu'il luy fut impossible de sortir du lieu où il avoit passé la nuit, & l'entrepriſe de Baillard manqua par cette seule cause.

La Ville de Concorde estoit plus foible sans comparaison que celle de la Mirandole, & pouvoit pourtant contribuer beaucoup à la secourir, si on la laissoit derriere. Ainsi elle fut la premiere attaquée, & ne se deffendit pas avec toute la vigueur que l'on attendoit de sa Garnison. Le fracas de vingt toises de ses murailles la contraignit de capituler dés le premier jour; & Jules à qui le temps estoit precieux, se fit violence pour accorder aux assiegez des conditions honorables. Il pretendoit faire deux distinctions, l'une de la Garnison Françoise avec les habitans, & l'autre des Guelphes avec les Gibelins: mais tout le monde fut traitté de mesmes.

Le Cardinal Bembe s'égare doublement

ment icy ; & ne veut pas que Jules ait 1510.
assiegé Concorde, quoy qu'il soit seul
de son avis, & que les Autheurs im-
primez & les Relations manuscrites
disent le contraire. Il soûtient que l'Ar-
mée de Venise agit pendant que l'Ec-
clesiastique se rafraichissoit. Que le
Provediteur Paul Capello investit Con-
corde ; & que sans s'amuser à des li-
gnes, il avança son Artillerie fort prez
des murailles ; & canona la Place avec
tant d'impetuosité, qu'il la prit en six
heures. La singularité de ce Cardinal
n'est pas moindre dans le recit de ce
qui se passa immediatement apres à
Carpi.

Il écrit que les Troupes Venitiennes
qui s'étoient reposées de-là le Po,
passerent ce Fleuve en diligence sur di-
vers petits Bastimens, & s'approche-
rent de la Place. Que la Garnison que
Chaumont y avoit laissée vivoit avec
autant de negligence, que si les enne-
mis eussent esté à cent lieuës de là.
Qu'elle n'envoyoit point aux nouvel-
les ; & qu'elle fut faite prisonniere si
generalement, qu'il ne s'en sauva ny
maître ny goujat.

1510. On ne s'amuſe point icy à refuter des fables ſi groſſieres, & l'on ſe contente de remarquer que Jules compta toute ſa vie entre ſes conqueſtes perſonnelles celle de Concorde, & que Chaumont avoit retiré la Garniſon de Carpi trois jours avant celuy où Bembe ſouſtient qu'elle fut enlevée. Les aſſiegez dans la Mirandole réparerent l'honneur de ceux de Concorde; & l'on n'avoit point encore veu de Ville en Italie, qui préferaſt ſi longtemps les intereſts des François aux ſiens. Trivulce en avoit procuré le Gouvernement à Alexandre ſon couſin germain du coſté paternel, qui connoiſſoit parfaitement l'humeur de Jules; & ſçavoit que le veritable moyen d'acquerir ſon eſtime, eſtoit de luy reſiſter extraordinairement. On luy avoit permis de choiſir ſa Garniſon dans l'Armée Françoiſe, & il n'avoit pris que des gens dont il eſtoit ſeur.

Il vivoit en bonne intelligence avec la Tutrice du jeune Prince de la Mirandole; & c'eſtoit par elle qu'il avoit diſpoſé les Bourgeois

Guelphes & Gibelins à ſuſpendre leur vieille querelle, & à partager avec la Garniſon les incommoditez du Siege. Enfin il avoit remué la terre autant qu'il le jugeoit à propos pour amuſer l'Armée Eccleſiaſtique, & il gagna par là quinze jours de temps : mais la Batterie de Jules fut en eſtat d'agir au bout de ce terme, & foudroya les rempars de la Place avec plus de bruit que de ſuccez. Les chemins eſtoient ſi rompus qu'on n'avoit pu méner au Camp les plus gros canons, & les autres ne ſuffiſoient pas pour un grand effet. On n'avoit pas meſmes aſſez de ceux-cy pour ſuppléer à la qualité par la quantité ; & pour troiſiéme inconvenient l'humidité du temps, quoy que accompagnée d'une extrême froideur, empeſchoit le feu de prendre à la poudre. 1510.

Jules oppoſoit à ces inconveniens les prieres, les largeſſes, & les menaces : mais on ne l'écoûtoit pas avec aſſez de docilité, & on luy donnoit ſouvent occaſion d'éprouver qu'il mettoit ſa dignité trop en compromis. Trivulce avoit couru en poſte à Paris

1510 pour hâter le ſecours des aſſiegez; & ſon couſin Alexandre concevoit aſſez que le bon-heur ou le mal-heur des armes Françoiſes en Italie, dépendoit principalement de ſa valeur. Il avoit promis de tenir juſqu'au vingtiéme de Janvier, & Chaumont l'avoit aſſeuré de le dégager le meſme jour au plus tard.

On ne voyoit pas qu'autre choſe que le froid fuſt capable de l'en détourner ; & l'on préſuppoſoit qu'il avoit pris ſes meſures de ce coſté-là, ou qu'en tout cas ſept ſemaines luy ſuffiroient pour les prendre. Ainſi la Garniſon & la Bourgeoiſie de la Mirandole mirent tout en œuvre pour differer leur priſe. Elles ſortirent preſque toutes les nuits, & contraignirent pluſieurs fois les Aſſiegeans de recommencer leurs travaux. Alexandre Trivulce reconnut la Tente du Pape, & la renverſa à coups de canon. Sa Sainteté crut y remedier, en changeant de Tente avec le Cardinal de Senigaglia : mais ſoit que les Aſſiegez en euſſent eſté avertis, ou qu'ils tiraſſent également par tout, le meſme inconvenient luy arriva une ſe-

conde fois ; & ſes domeſtiques obtinrent enſuite par leurs larmes, qu'elle allaſt loger hors la portée du canon. 1510.

Loüis manda poſitivement à Chaumont de ſecourir la Mirandole en quelque maniere ce fuſt ; & ce Gouverneur de Milan y trouva des obſtacles, qui ne s'eſtoient point encore preſentez depuis que les François faiſoient la Guerre en Italie. Ses gros canons s'embourboient à tout moment ; & les pieces de bois ſur leſquelles on les rouloit, ne les en empêchoient pas, la neige dont les chemins eſtoient couverts n'ayant pas aſſez de conſiſtance à proportion de ſa hauteur. C'eſtoit avancer beaucoup que de faire un demy quart de lieuë par jour ; & neanmoins Chaumont auroit tenu parole, s'il euſt preveu de bonne heure à quoy monteroit la dépenſe extraordinaire dont il eſtoit chargé, & qu'il eût porté de quoy y ſurvenir. Mais l'argent lui manqua lors qu'il n'eſtoit plus qu'à trois lieuës de la Mirandole ; & ſoit qu'il jugeaſt la choſe de trop grande importance pour la confier à un autre, ou qu'il eſtimât que les Banquiers de Milan ne preſteroient

1510. pas volontiers la ſomme dont il avoit beſoin à moins qu'il ne les en ſollicitât en perſonne : il prit la Poſte pour retourner dans ſon Gouvernement, aprés avoir promis à ſes Troupes qu'il les rejoindroit dans peu de jours. Il l'executa comme il l'avoit dit, mais il ne prit pas garde que les Generaux d'Armée ne deſertoient pas impunément dans cette ſorte de rencontres.

Les François & les Italiens raiſonnerent diverſement ſur la cauſe d'une action ſi ſurprenante ; & ne convinrent qu'à ne pas croire que l'éloignement de Chaumont n'eût point eu d'autre motif que celuy de chercher de l'argent, quoyque ce fût la pure verité. Les plus malicieux d'entre-eux s'imaginerent que ſa haine inveterée pour Trivulce, l'obligeoit à chercher un pretexte pour laiſſer perir ſa fille, ſes petits fils, & ſon couſin, & les autres aimerent mieux ſuppoſer qu'il n'avoit pu s'abſtenir plus long-temps de voir une tres-belle Dame de Milan qu'il aimoit. Les Aſſiegez furent de ce

dernier avis ; & le mépris qu'ils en conceurent pour Chaumont, diminua de beaucoup l'ardeur qu'ils avoient jusques-là témoignée à se deffendre. Ils firent plus de reflexion qu'à l'ordinaire sur la bréche qui se trouva raisonnable le même jour vingtiéme de Janvier, qu'on avoit promis de les secourir. Ils apprehenderent d'estre pris d'assaut, & le previnrent en capitulant. Jules y mit une Garnison de mille hommes. Il condamna la Bourgeoisie à payer six mille écus pour se racheter du pillage ; & parce que la Maison des Pics avoit pris constamment depuis quatre Siecles ses investitures des Empereurs, il crut qu'il n'en faloit pas davantage pour la punir de cette prétenduë felonie. Il declara que le Saint Siege estoit Seigneur Souverain de la Mirandole & de Concorde, & que par consequent il estoit permis à sa Sainteté d'en disposer comme il luy plairoit ; & neanmoins il donna par pure grace ces deux Fiefs à Jean François Pic, pour reconnoistre le service qu'il luy avoit rendu à Boulogne. Cette liberalité ne fut pour- 1510.

1510. tant pas gratuite ; & Jules exigea de Pic vingt mille écus avec tant de rigueur, qu'il emmena ſon fils aîné pour oſtage juſqu'à l'entier payement.

Chaumont ne rejoignit ſon Armée que le vingt-un de Janvier, c'eſt à dire un jour plus tard qu'il ne faloit, & ſon chagrin augmenta par les experiences qu'il fit depuis de l'inconſtance des Italiens. La reputation des François s'eſtoit rétablie lors qu'ils avoient recouvré le Duché de Milan, & augmentée aprés la victoire d'Agnadel ; de ſorte que non ſeulement on eſtoit perſuadé qu'ils emporteroient toutes les Places qu'ils aſſiegeroient, mais encore qu'il n'eſtoit poſſible ny au Pape ny aux Venitiens d'en prendre aucune en leur preſence par un Siege regulier. Le ſuccés de la Mirandole fit ceſſer cette prévention ; & les Italiens qui ne ſont pas capables d'indifference pour les autres Nations, n'eurent pas plûtoſt diſcontinüé d'eſtimer & de craindre l'Armée de Chaumont, qu'ils la mépriſerent. Les Villes tant ſoit peu fortifiées, refuſerent de luy ouvrir leurs

leurs Portes. Les Païſans de la Campagne ne la logerent qu'à contre-cœur, quoyqu'elle payât exactement, & qu'il eût à gagner avec elle; & ne luy rendirent que par force, l'aſſiſtance qu'elle exigeoit d'eux pour le tranſport de ſon Artillerie. Ainſi les Armées du Pape & des Venitiens eurent le temps de ſortir de l'Eſtat de la Mirandole; & d'aller prendre leurs quartiers de rafraîchiſſement, la premiere à Bondeno, & la ſeconde entre Cencio & Finale. 1510.

L'un & l'autre de ces Poſtes eſtoient fort avantageux pour la ſituation; & les Italiens y ajoûterent tout ce qui dépendoit de l'art pour les rendre inacceſſibles à l'Ennemi. Car ils n'étoient pas les plus forts; quoyque le Roy Catholique ſe fût diſpenſé d'accomplir la parole qu'il avoit donnée à Loüis, de retirer de l'Armée Eccleſiaſtique les troupes qu'il y avoit envoyées auſſi-toſt que ſes trois mois durant leſquels il eſtoit obligé de les fournir ſeroient écoulez. Chaumont nonobſtant cela avoit plus d'Infanterie; & quoy que ſes Cavalliers fuſſent à peu prés égaux, les Lances

1510 Françoiſes eſtoient en poſſeſſion de battre celles des autres Peuples, quand elles ne leur eſtoient point inferieures en nombre.

De plus le Duc de Ferrare avoit promis à Chaumont de luy mener ſes Troupes au premier beſoin qu'il témoigneroit d'en avoir; & les Ennemis pouvoient l'en empêcher, tant qu'ils ſe tiendroient dans leurs Retranchemens. Enfin Loüis avoit eſté convaincu par la priſe de la Mirandole, qu'il avoit eu tort d'ordonner à Chaumont d'épargner l'Etat Eccleſiaſtique, & de garder avec Jules d'autres meſures que celles que le droit des gens approuvoit à l'égard des Ennemis déclarez. Sa Majeſté avoit mandé à ſon General & aux principaux Officiers de ſon Armée qu'ils agiſſent deſormais comme ils le jugeroient à propos; & les Soldats Italiens eſtimoient trop leurs vies, pour les hazarder volontiers contre des gens dont ils n'attendoient plus de quartier.

Jules s'eſtoit fait porter à Ravenne; où il avoit dit au Comte de Carpi qu'il ne vouloit plus oüir parler d'ac-

commodement, ſi avant toutes choſes on ne luy donnoit la Ville de Ferrare. La négociation s'eſtoit ainſi rompuë ; & Chaumont qui vouloit agir avec des précautions extraordinaires, aſſembla un grand Conſeil de Guerre, où le Duc de Ferrare fut prié de ſe trouver. Il y vint à point nommé ; & eut le malheur d'ouvrir un avis qui luy eſtoit avantageux, & de meriter par là moins de créance. Il propoſa de marcher teſte baiſſée contre les retranchemens de Bondeno: de les forcer l'épée à la main, & d'attaquer enſuite de meſme ceux de Cencio, aprés que les François auroient pris haleine. 1510.

Il avoüa de bonne foy que cette action eſtoit hardie, mais il offrit d'en eſſuyer avec ſes Troupes le premier péril & d'ailleurs il ſoûtint qu'elle eſtoit néceſſaire, & plus conforme qu'aucune autre à l'humeur Françoiſe. Il pretendit que l'Artillerie ouvriroit les chemins, & que la valeur feroit le reſte. Qu'il n'y avoit que pour une heure de travail en chacun des deux Camps ; & que ſi le ſuc-

portes de derriere, qu'il n'eſtoit pas poſſible de fermer; & que quand on emporteroit la teſte de leurs logemens, ils en ſeroient quittes pour ſe retirer à une demie lieuë au delà, où ils trouveroient d'autres Poſtes auſſi faciles à garder que les precedens, & par conſequent ce ſeroit toûjours aux François à recommencer. Qu'ils avoient fait en n'attaquant d'abord ny Boulogne ny Modene, une faute d'extrême importance; & qu'il s'agiſſoit preſentement de la reparer, en allant droit à l'une où à l'autre de ces deux Places. Que ſi les Ennemis les laiſſoient perdre, ils attireroient la Guerre chez eux; & s'ils ſe mettoient en campagne pour les ſecourir, l'Armée Françoiſe iroit au devant d'eux, choiſiroit ſes avantages pour le combat, & contraindroit les Generaux du Pape & des Venitiens de l'accepter. Qu'il eſtoit hors de doute que la Victoire ſe déclareroit en faveur de la plus juſte cauſe; & que quand cela ne ſeroit pas, les Troupes qu'on levoit dans toutes les Provinces de France arriveroient aſſez à temps dans 1510.

1510. le Duché de Milan pour le conſerver.

Il eſt certain que le ſentiment de Trivulce eſtoit le meilleur. Cependant celuy du Duc de Ferrare prevalut, ſans que l'on en puiſſe donner d'autre raiſon que l'éloquence de ce Prince, & les careſſes extraordinaires qu'il avoit faites aux Officiers Generaux avant la tenuë du Conſeil.

Les François marcherent donc en bon ordre contre les Ennemis ; & le Duc de Ferrare eut l'avant-garde avec ſes Troupes & celles que Chaumont luy avoit preſtées ſous la conduite de Chaſtillon. Chaumont eſtoit à la teſte du Corps de Bataille, & Trivulce menoit l'Arriere-garde. Ils arriverent ſans obſtacle juſqu'à une lieuë de Bondeno : Ils reconnurent tous trois enſemble le Camp de l'Armée Eccleſiaſtique ; & trouverent que non ſeulement il n'y manquoit aucune des Fortifications qui eſtoient alors en uſage, mais encore que la lieuë de chemin qui reſtoit à faire par une eſpece de défilé, eſtoit entrecoupée de Barricades, de Redoutes, & de Foſſez garnis de ſoldats, qu'il faudroit au-

paravant forcer. Chaumont qui ne 1510.
s'estoit point attendu à cela, crut devoir assembler de nouveau le Conseil de Guerre & y rapporta fidelement ce qu'il avoit veu. Le Duc de Ferrare ne le contredit pas, & se contenta de faire entrer des Ingenieurs qui tâcherent de prouver ce que ces nouveaux obstacles n'étoient pas considerables. Qu'avec un effort mediocre, on surmonteroit le premier; & que ceux qui deffendoient les autres, retourneroient aussi-tost dans leur Camp pour s'y mettre plus en seureté : mais son éloquence & ses caresses ne l'emporterent plus à la pluralité des voix. La plûpart des Officiers, qui l'avoient favorisé revinrent à l'avis de Trivulce, & Chaumont marcha du costé de Modene : mais les froideurs & l'humilité du temps, & la neige qui ne discontinüoit pas de tomber en abondance, quoyqu'il y en eût déja de la hauteur d'un homme sur les chemins les plus battus, l'arresterent si long-temps, que l'Ennemy de la France le plus grand & le plus caché tout ensemble eut le loisir de déconcerter son dessein.

1510. Le Roy Catholique avoit préveu dés le commencement de la Guerre que le Pape & les Venitiens n'étoient pas les plus forts, & qu'ils succomberoient tost ou tard. L'unique moyen de les en preserver consistoit à mettre la discorde entre Maximilien & Loüis, & voicy les deux ruses qui furent pratiquées dans cette vuë. Maximilien ne pouvoit souffrir que la Sauvegarde qu'il avoit donnée à Modene ne l'eût pas exemptée de surprise, & pressoit Jules de restituer cette Place à l'Empire dont elle relevoit. Jules ne convenoit ny de l'un ny de l'autre. Il soûtenoit que Modene avoit esté Fief de l'Eglise avant que la Maison d'Este pour ses interests particuliers se fût ingerée d'en demander & recevoir les Investitures des Empereurs. Sa Sainteté en rapportoit deux ou trois, mais elles n'estoient pas certaines; & l'on auroit beaucoup écrit sans terminer de part & d'autre le differend, si le Roy Catholique n'eût fait dire en secret à Jules qu'il luy conseilloit de rendre incessamment Modene à Maximilien, & qu'il luy répondoit qu'a-

prés cela les François & les Alemans ne seroient pas long-temps amis. Jules ne defera pas d'abord à l'avis du Roy Catholique; & néantmoins comme il ne luy estoit pas libre de le négliger, il feignit de se relâcher en sa faveur, & promit de rendre Modene à condition que Maximilien reconnût le Pape pour Seigneur Souverain de cette Ville; & se contentâ d'en estre le Seigneur Mitoyen, avec pouvoir de la donner à un Tiers qui la tiendroit immediatement de l'Empire, comme l'Empire la tiendroit du saint Siege. Mais il fut impossible de faire goûter ce temperament à Maximilien; & de fait il estoit inoüy que les Empereurs se fussent abaissez jusqu'à recevoir de qui que ce fût des Fiefs pour les transporter à d'autres. Il en fit de grandes plaintes au Roy Catholique, qui jugea qu'il avoit raison. Jules persista toutefois dans son refus, jusqu'à ce que l'impossibilité de sauver Modene où Marc-Antoine Colonne qui en estoit Gouverneur luy avoit mandé que les François entretenoient une intelligence infaillible, 1510.

1510. le détermina tout d'un coup à ſuivre le Conſeil du Roy Catholique.

Vitfruſt commandoit les Troupes Imperiales dans la Lombardie; & n'avoit jamais eſté ſi ſurpris que quand on luy vint dire de prendre poſſeſſion de Modene, & d'y conduire une Garniſon ſuffiſante pour la conſerver. Il ne mépriſa point neantmoins cet avis, quoyqu'il ne le crût pas tout à fait ſincere, & il partit à l'inſtant avec ce qui luy reſtoit de gens en Campagne. Mais ils n'eſtoient pas plus de cinq cens, tant le débandement des Alemans avoit eſté general; & Marc-Antoine Colonne le voyant ſi peu accompagné ne laiſſa pas d'executer l'ordre de Jules, parce qu'il contenoit en termes exprés que l'on remît inceſſamment Modene aux Imperiaux, forts ou foibles. Le premier ſoin de Vitfruſt apres avoir exigé des Modenois un nouveau ſerment, fut d'envoyer au devant de Chaumont pour luy dire de ne pas continuer ſa marche vers Modene, parce que cette Ville venoit de rentrer ſous la domination Imperiale.

Vitfruſt n'ayant pas auprés de luy des Perſonnes de qualité, s'eſtoit ſervy d'un de ſes domeſtiques, & Chaumont en prit occaſion de n'y pas ajoûter foy. Cet expedient luy parut moins rude que de reprocher à Vitfruſt qu'il violoit les derniers Traitez de leurs Maîtres, qui portoient qu'il ne ſeroit permis ny à l'un ny à l'autre de recevoir des Ennemis aucune place ſans le conſentement de ſon aſſocié; ou ſi la conjoncture ne permettoit pas de demander ny de recevoir ce conſentement, celuy à qui la Place ſeroit offerte n'y mettroit que la moitié de la Garniſon, & laiſſeroit à ſon Allié le droit d'y en mettre l'autre moitié. 1510.

De plus le Cardinal de Ferrare avoit ménagé dans Modene une intelligence, qui devoit éclater à la veuë de l'Armée Françoiſe; & Chaumont qui ſe trouvoit déja dans Sermedo détacha de là ſon Avant-garde, ſur la ſuppoſition que les Bourgeois de Modene ne laiſſeroient pas de ſe déclarer quoy qu'ils n'apperceuſſent pas toutes les forces qui leur avoient eſté promiſes;

1510. & qu'il y auroit moins d'inconvenient à mener son Corps de Bataille & son Arrieregarde dans une Place qui luy auroit auparavant ouvert ses portes, que de se presenter devant elle avec toute l'Armée pour la solliciter à la revolte. Mais il est plus rare à la Guerre que par tout ailleurs, que les desseins réüssissent quand on les execute avec trop de précaution.

Ceux de l'Intelligence du Cardinal de Ferrare dans Modene attendirent à prendre les Armes contre Vitfrust, qu'on leur tint parole ; & l'Avantgarde de Chaumont se lassant d'estre exposée aux coups de Canon sans qu'on luy fît le signal dont on estoit convenu, retourna vers Sermedo. Chaumont voulut reparer le lendemain la faute qu'il avoit faite le jour precedent : mais la neige le retint malgré qu'il en eust, & Vitfrust découvrit cependant l'intelligence du Cardinal de Ferrare dans Modene Il en punit severement les Complices ; & pour achever de mettre cette Place en seureté, il fit courir aprés Marc-Antoine Colonne pour luy representer le pé-

ril où il venoit d'eſtre expoſé ; & pour le conjurer de venir à Modene, juſqu'à ce que les Alemans y fuſſent en aſſez grand nombre pour la garder. 1510.

Colonne ne defera pas d'abord aux inſtances de Vitfruſt, mais il n'avoit pas le loiſir de conſulter Jules ; & il attireroit la colere de ſa Sainteté, s'il ſe comportoit autrement qu'elle n'eût voulu. Il ſe détermina pourtant, ſur ce qu'il la choqueroit moins en agiſſant de ſa teſte, qu'en laiſſant prendre Modene aux François, & il y retourna avec les Gens de Guerre qu'il en avoit tirez. Jules approuva ſa conduite ; & Chaumont eut tant de chagrin d'avoir irrité les Alemans ſans en profiter, que la fievre luy en prit. Il ſe fit porter à Correge, & y mourut le quinziéme jour de ſa maladie. On parla de luy diverſement ; & toutes les Relations du temps écrites par les Etrangers, diſent qu'il étoit indigne de ſon employ, & qu'il manquoit de prudence. Mais Philippe de Comines que l'on peut ſeul oppoſer à tous les autres, ſoûtient qu'il étoit prudent.

Il ne ſeroit pas pourtant impoſſible

1510. de concilier ces deux opinions, en avoüant que Chaumont n'agit pas toûjours dans les regles tant que le Cardinal d'Amboiſe ſon Oncle vécut, mais que depuis il prit de plus prés garde à ce qu'il faiſoit. Quoy qu'il en ſoit il faloit que Loüis eût conceu de luy une haute eſtime; ou que la memoire du Cardinal d'Amboiſe luy fût bien chere, puis qu'il avoit juſques-là conſervé Chaumont dans l'employ, & qu'apparamment il l'y auroit maintenu plus long temps. Trivulce en qualité de plus ancien Maréchal de France commanda l'Armée, & ſe contenta d'empêcher qu'elle ne ſe diſſipât. Comme il eſtoit Italien, il craignoit de choquer directement le Pape; & d'ailleurs il ne doutoit pas que l'on ne blâmât ſa conduite, pour peu qu'il donnât de priſe ſur luy. Il n'oſa pourtant ne pas prêter au Duc de Ferrare une partie de ſes Troupes, pour executer une entrepriſe hardie à la verité, mais qui réüſſit avec plus de facilité que l'on n'avoit eſperé.

Jules avoit envoyé ſon Armée aſſieger la Baſtie; & n'y eſtoit pas allé luy-

mesme, parce que cette Place estoit trop peu importante. Il en avoit pourtant besoin pour élargir les Quartiers de ses Soldats, & pour asseurer le repos qu'il pretendoit leur donner le reste de l'Hiver. Mais elle se trouva pourveuë d'une Garnison qui ne demandoit qu'à se signaler ; & qui se deffendit si long-temps, que le Duc de Ferrare eut scrupule de la laisser perir. Il envoya sa Cavalerie le long du Po, & embarqua son Infanterie sur les Bastimens qui luy appartenoient, & sur ceux qu'il avoit ôtez aux Venitiens. L'une & l'autre arriverent proche de la Bastie, avant que les Assiegeans eussent avis de leur marche : car le Duc de Ferrare n'avoit découvert son secret qu'à Trivulce, & au Cardinal son frere qui luy servoit toûjours de Lieutenant dans ces sortes d'entrepriſes. D'ailleurs l'Hyver ne relâchoit rien de sa rigueur, quoy qu'il approchât de sa fin ; & le temps estoit si rude que le Duc d'Urbin se dispensoit d'envoyer aux nouvelles aussi loin qu'il auroit esté nécessaire, ou ceux à qui il en donnoit les Commissions ne s'en ac- 1510.

1510. quittoient pas avec aſſez d'exactitude. Ainſi le Quartier General des Aſſiegeans fut enlevé, & peu s'en falut que le Duc d'Urbin ne demeurât priſonnier du Duc de Ferrare. Le tumulte qui fut entendu dans les autres Quartiers des Ennemis les excita tous à fuïr, excepté les Eſpagnols qui ſe picquerent de fermeté. Ils attendirent que le Duc de Ferrare les choquât par devant, dans le meſme temps que la Garniſon de la Baſtie les attaquoit par derriere, & moururent tous chacun dans ſon rang. Ce fut là le plus grand carnage qu'il y eut : car au reſte la neige & les frimats donnoient tant de commoditez de ſe ſauver, que l'Armée Eccleſiaſtique fut plûtoſt diſſipée que défaite. Mais les fuyards ne retournerent pas ſi toſt ſous leurs Enſeignes ; & le Roy Catholique apprehendant avec raiſon que les François qui de concert avec les Alemans avoient convoqué le Concile General à Piſe ne dépoüillaſſent Jules qu'ils vouloient dépoſer, mit en uſage ſon ſecond expedient pour le maintenir ſur le Saint Siege.

Il fit

Il fit repreſenter à Maximilien qu'il perdoit une occaſion qu'il ne trouveroit jamais, de ſe rendre le plus illuſtre des Empereurs depuis Charlemagne; & de recouvrer en meſme temps ſans répandre de ſang, tout ce que les Alemans avoient perdu dans l'Italie. Qu'à la verité il ruineroit le Pape & les Venitiens en demeurant unis avec les François: mais qu'auſſi il rendroit le Roy Tres-Chreſtien ſi puiſſant qu'il s'empareroit de l'Italie quand il luy plairoit. Qu'il importoit peu aux Alemans par quelle voye ils repriſſent ce que les Venitiens avoient uſurpé ſur eux, pourveu qu'ils en redevinſſent les Maiſtres, & que Maximilien n'avoit pour cela qu'à convoquer dans Mantouë une Aſſemblée pour la Paix Generale. Que le Roy de France n'oſeroit refuſer d'y envoyer des Ambaſſadeurs, aprés que l'Eſpagne luy en auroit donné l'exemple; & que le Pape convaincu qu'il ne pourroit autrement éviter d'eſtre dépoſé, feroit auſſi-toſt partir de Rome les ſiens. Que la République de Veniſe qui ne détachoit plus ſes in- 1510.

1510. tereſts de ceux de Sa Sainteté, s'ajuſteroit à ſes volontez ; & que Jules qui avoit changé de mœurs, changeroit auſſi de langage. Qu'il avoit apperceu qu'il ſe perdroit en s'obſtinant à ſauver les Venitiens ; & qu'il les ſacrifieroit volontiers, lors qu'il ne s'agiroit plus que de ſe tirer d'affaire à leurs dépens. Qu'il les condamneroit à reſtitüer tout ce qu'ils tenoient de l'Empire en general, & de la Maiſon d'Autriche en particulier ; & que les Alemans s'établiroient par-là ſi bien dans l'Italie qu'ils y recouvreroient leur ancienne reputation.

Maximilien qui ne voyoit pas que le diſcours du Roy Catholique aboutiſſoit uniquement à le détacher de la France, dans la ſeule veuë de le reduire enſuite à ſe jetter abſolument entre les bras des Eſpagnols, en fut perſuadé ; parce que d'un côté il luy rendoit facile le recouvrement de ſon autorité dans l'Italie, & d'un autre côté il luy ſuggeroit le moyen de ſe paſſer de Loüis, qu'il ne pouvoit aimer à cauſe qu'il avoit contribué à

luy ôter l'heritiere de Bretagne. 1510.

Il convoqua à Mantouë une Assemblée pour la Paix generale. Il exprima le Mandement en des termes tout à fait magnifiques. Il invita tous les Princes Chrestiens de s'y trouver en personne, ou du moins par leurs Deputez. Il y envoya de sa part le mesme Evêque de Gurce qui avoit negocié avec les François ; & il suspendit cependant l'Assemblée que les Evesques d'Alemagne tenoient à Vienne, avant qu'ils allassent à Pise. Il ne se mit pas beaucoup en peine d'excuser son inconstance à l'égard de Loüis ; & il se contenta de luy mander qu'il envoyât à Mantouë une Personne de consideration, & qu'il s'asseurât que sa Majesté Imperiale ne traitteroit sans luy ny avec Jules ny avec les Venitiens. Loüis en fut d'autant plus surpris, qu'il sçût en mesme temps que les Espagnols luy avoient fait cette malice. Et de fait elle déconcertoit toutes ses mesures, & rendoit inutiles les Soldats levez dans toutes les Provinces de France. Elle donnoit à Jules le temps de respirer, & favorisoit les

Le Roy Catholique dit à l'Ambaſſadeur de France à Madrid, & fit dire en meſme temps à Loüis par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, que ſa Majeſté ſe rendroit indigne du nom de Roy Tres-Chreſtien qu'elle portoit, ſi elle continuoit de pouſſer à bout Jules. Que ce Pape n'eſtoit pas ſi mal appuyé qu'elle croyoit ; & qu'encore que la France & l'Alemagne ne le reconnuſſent plus pour Souverain Pontife, plus de la moitié des Chreſtiens perſeveroit dans ſa Communion. Qu'il en naiſtroit un Schiſme & une Guerre de plus longue durée qu'il n'eſtoit à ſouhaiter pour le bien de la Religion Chreſtienne. Que l'Eſpagne alloit mettre toutes ſes forces ſur mer, pour enlever aux Infideles les Coſtes de Barbarie. Qu'en de ſemblables cas elle avoit toujours obtenu des Princes Chreſtiens des ſecours conſiderables en Troupes ou en argent, & que les Rois de France n'avoient pas attendu pour en fournir qu'on leur en demandât. Qu'ils avoient ſouvent prévenu les neceſſitez des Rois d'Arragon, de 1510.

1510. Leon, de Caſtille, & de Portugal : mais que preſentement l'Eſpagne ſe contenteroit qu'ils ne la contraigniſſent pas de diviſer ſes Troupes, comme elle y ſeroit forcée ſi la Guerre continuoit en Italie. Que c'eſtoit preſentement à Loüis de voir ſi cét inconvenient ne le regardoit pas, & s'il ne ſe trouveroit pas expoſé dans la ſuite à plus d'Ennemis qu'il n'avoit penſé.

La menace cachée ſous ces dernieres paroles eſtoit ſi peu du ſtile du Roy Catholique, que le Conſeil de France jugea tout d'un avis que ce Prince ne ſe ſeroit jamais tant avancé, s'il n'eût eſté aſſeuré de Maximilien par un Traitté en bonne forme. Le ſoupçon en augmenta par la nouvelle que la Flote équippée en Eſpagne ſur les Coſtes de la mer Mediterranée, & chargée de Soldats & de munitions de Guerre, s'eſtoit diviſée en deux. Que la moitié en avoit à la verité fait voile vers les Coſtes de Barbarie : mais que le reſte prenoit la route de Naples, & y portoit huit mille Eſpagnols naturels

qui estoient l'élite des forces du Roy Catholique. 1510.

Poncher eut ordre là-dessus de partir incessamment pour Mantouë, & y arriva trois jours aprés l'Evesque de Gurce. Le train de celuy-cy étoit si superbe, que les Historiens se sont épuisez à le décrire ; & ne disent pas un mot de celuy de Poncher, tant il y avoit de disproportion entre l'un & l'autre. L'Ambassadeur d'Espagne aupres de Maximilien accompagnoit Gurce, & l'on ne sçauroit assez s'étonner que les Alemans n'eussent pas apprehendé de donner en cela de l'ombrage aux François. C'estoit un Ministre qui avoit signalé son adresse à la Cour d'Angleterre, & qui l'avoit presque entierement broüillée avec celle de France. Il estoit du Royaume de Valence : Il se nommoit Pedro Ureo ; & cachoit sous un pretexte de pieté une ambition qu'il estimoit d'autant plus legitime, qu'elle estoit enfermée dans l'agrandissement de la Monarchie Espagnole.

Jules pourtant ne le connoissoit pas assez, pour prendre une entiere con-

1510 fiance en luy ; & Sa Sainteté qui ſe trouvoit alors dans Ravenne, ne le crut pas ſuffiſant pour diſpoſer l'Evêque de Gurce à la venir trouver. Elle n'exigeoit pas cette viſite comme un devoir, ny comme une démarche dont elle tâcheroit de ſe prevaloir, quand on parleroit à Piſe de la dépoſer. Elle penſoit uniquement à gagner cet Eveſque par carreſſes & par promeſſes ; & l'opinion que Hierôme Vique Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome y réüſſiroit mieux qu'aucun autre, fit qu'elle le preſſa d'aller à Mantouë pour tâcher de mener à Ravenne l'Eveſque de Gurce. Les deux Miniſtres Eſpagnols ſolliciterent enſemble ce Prelat de donner à Jules la ſatisfaction qu'il deſiroit, mais il ne ceda pas d'abord à leurs importunitez.

Il leur repreſenta que Maximilien ne l'avoit pas envoyé à Ravenne pour des civilitez, mais à Mantouë pour des affaires, & qu'il faloit qu'avant toutes choſes il s'acquittaſt de ſa Commiſſion. Que quand la paix generale ſeroit concluë ou tellement avancée qu'il n'y auroit plus lieu de

de douter de ſa concluſion, il pour- 1510.
roit alors aller à Ravenne, ou en quelque autre endroit d'Italie que Jules honorât de ſa preſence : mais que juſques-là il ne ſortiroit pas de Mantouë, puis qu'il ne le pouvoit ſans donner ſujet aux François de ſe plaindre de luy. Que s'il vouloit mener avec luy l'Eveſque de Paris, il eſtoit à craindre que ce Prelat ne le refusât, & qu'en effet il auroit raiſon de le faire; & s'il ne le menoit pas, les François luy reprocheroient avec juſtice que Maximilen les avoit invitez à l'Aſſemblée de Mantouë pour leur y faire perdre le temps. Mais les Ambaſſadeurs d'Eſpagne repliquerent que le voyage de Ravenne ſeroit ſi court, que l'Eveſque de Paris n'auroit pas le loiſir de s'ennuyer à Mantouë; & que cependant la Paix generale étoit de telle nature, que le point fondamental en devoit eſtre reſolu à la Cour de Jules. Que la Guerre avoit commencé par l'affaire de Ferrare, & qu'il la faloit terminer avant toutes choſes. Qu'elle conſiſtoit plus dans une querelle particuliere, que dans une querelle d'Eſtat; & que Jules en vouloit

1510. plus à la perſonne du Duc de Ferrare, qu'à ſon Fief. Qu'il eſtoit fâché contre luy, à cauſe qu'eſtant ſon feudataire il n'eſtoit pas venu luy-meſme à Rome ſe conjoüir de ſon exaltation: luy preſter ſerment, & recevoir l'inveſtiture. Qu'il s'eſtoit acquitté de ces trois devoirs par Procureur; & que Jules dans la ſeule veuë de l'en punir, avoit renouvellé les vieilles pretentions du ſaint Siege ſur la proprieté du Ferrarois. Que les ſoûmiſſions du Duc de Ferrare eſtoient ſeules capables de terminer ce differend, & qu'il faloit pour cela luy perſuader en toute maniere de venir à la Cour de Rome. Qu'il eſtoit trop défiant pour s'y réſoudre, à moins que l'Empereur ne luy répondît de ſa ſeureté; & que l'Eveſque de Gurce eſtant à Ravenne, ne luy mandât d'y venir ſur ſa parole.

Cette raiſon toute chimerique qu'elle eſtoit, donna tellement dans la veuë de l'Ambaſſadeur de Maximilien, qu'elle le détermina à faire le voyage de Ravenne. Il preſſa Poncher de l'accompagner: mais ce Prelat qui avoit

travaillé en vain pour le retenir dans Mantouë, le convainquit que non seulement il n'estoit pas de la dignité d'un Ministre du premier Roy du monde de rechercher d'accommodement son Ennemy declaré, mais que de plus une conduite si lâche seroit blâmée dans le Deputé du moindre Prince de l'Europe. Et de fait Poncher estoit informé que les Ambassadeurs d'Espagne estoient les premiers trompez, ou trompoient à dessein l'Evesque de Gurce ; & que Jules au lieu de penser à la Paix comme il le feignoit, appliquoit tous ses soins à la Guerre. 1510.

Le dépit d'avoir échoüé devant la Bastie, l'avoit obligé d'envoyer une nouvelle Armée y remettre le Siege, & la Flotte de Venise s'estoit cependant avancée jusqu'à San-Alberto, pour détourner le Duc de Ferrare de secourir les assiegez par la crainte de perdre sa Ville capitale s'il en sortoit: mais la Chambre Apostolique estoit épuisée, & n'avoit pu fournir qu'une montre aux Assiegeans. Ils servirent assez fidelement durant le premier mois: mais l'esperance qu'ils avoient per-

1510. duë de toucher de l'argent pour le ſecond, leur fit prendre la premiere occaſion qui ſe preſenta pour deſerter.

Les Aſſiegez tenoient leurs écluſes preſtes, pour inonder la Campagne au moment qu'ils ſe trouveroient trop preſſez. Ils les lâcherent à propos; & l'Armée Eccleſiaſtique en fut deux heures apres incommodée de ſorte, qu'il y avoit de l'eau dans ſon Camp à la hauteur d'un pied. Il n'en falut pas davantage pour la diſſiper; & le Duc de Ferrare n'en ſçavoit encore rien quand il executa avec le Cardinal ſon frere un projet, qui ne fut pas ſi loüé qu'il auroit eſté blâmé, s'il eût manqué de ſuccez.

La Flotte des Venitiens n'apprehendoit rien à San-Alberto, & s'y tenoit avec une telle negligence, qu'il n'étoit pas poſſible que ſon Ennemy ne le ſçut. Il avoit conſervé les Vaiſſeaux que ſes Sujets avoient enlevez ſur la Flotte de la République de Veniſe; & quoy qu'ils ne fuſſent pas fort grands, il y en avoit toutes-fois un nombre ſuffiſant pour un effet d'importance.

Il s'embarqua deſſus avec ſon Artillerie, ſes Troupes, celles que la France luy avoit prêtées, & environ les deux tiers de la Garniſon de Ferrare. Il arriva à San-Alberto ſans avoir eſté découvert, & trouva moyen de gliſſer ſes petits Bâtimens au travers des Grands de la Republique de Veniſe. 1510.

Le Combat commença par le ſignal qu'il en donna; & ſon Artillerie agit avec un entier avantage, parce qu'elle tiroit à coups ſeurs; au lieu que celle des Ennemis n'atteignoit que rarement ſes Vaiſſeaux, & paſſoit par deſſus. La Flotte Venitienne fut ainſi diſſipée une ſeconde fois, avec autant de fracas & de facilité qu'elle l'avoit eſté la premiere, & le Duc de Ferrare retourna dans ſa Ville capitale avec beaucoup de butin & de Priſonniers.

Jules ne trouva point d'autre remede à tant de diſgraces, que de ſe précautionner contre le Concile de Piſe par la creation de huit Cardinaux. Le Roy Catholique l'avoit prié de ne le pas faire juſqu'à fin de l'Aſſemblée de Mantouë, parce que ſa Sainteté

1510. pourroit alors diſtribuër les Chapeaux pour recompenſe de ceux qui l'auroient ſervie à ſa mode, ſi la Paix y eſtoit concluë, ou ſi la guerre continüoit, pour attacher plus fortement à ſes intereſts les Favoris des Princes ſoupçonnez d'eſtre moins favorables au ſaint Siege. Mais on a déja remarqué que Jules ne vouloit point de Paix, & par conſequent la remontrance du Roy Catholique eſtoit inutile.

D'ailleurs il y avoit deux Prelats à qui la pourpre avoit eſté promiſe depuis long-temps, & qui s'expliquoient aſſez nettement qu'ils n'attendroient pas que la Cour de Rome n'euſt plus beſoin d'eux pour reconnoiſtre leurs bons offices ; & que ſi elle ne leur tenoit parole ils luy feroient plus de mal en un quart d'heure, qu'ils ne luy avoient fait de bien en pluſieurs années qu'elle les amuſoit.

L'un eſtoit l'Eveſque de Sion, qui ne diſſimuloit pas que la Cour de Rome luy eſtoit uniquement redevable de la rupture de l'Alliance entre les François & les Suiſſes, & menaçoit de la renouveller plus forte qu'elle

n'avoit eſté. L'autre eſtoit Chriſtophe Bambridge Ambaſſadeur d'Angleterre, dont l'ambition avoit eſté plus irritée que ſatisfaite à Rome par l'Archevêché d'Yorc que le Roy d'Angleterre ſon Maiſtre venoit de luy donner. Cette dignité, la ſeconde d'Angleterre pour les Eccleſiaſtiques, avoit eſté ſouvent donnée à des Cardinaux ; & il ſembloit à Bambridge qu'il ne la rempliroit pas avec aſſez de luſtre, s'il ne l'eſtoit comme eux. 1510.

Il n'avoit pu diſpoſer Henry Huit à rompre tout-à-fait avec la France : mais il s'en faloit ſi peu, que les Politiques les plus rafinez avoient crû qu'il avoit laiſſé volontairement ſon ouvrage imparfait ; & qu'il n'y mettroit la derniere main, que lors qu'il y ſeroit excité par un pur motif de reconnoiſſance.

La pluſpart des Cardinaux en étoient perſuadez ; & Jules ceda cette fois à la priere qu'on luy fit d'introduire Bambridge dans le ſacré College, quoy qu'il fût d'ailleurs tourmenté d'une inquietude ſemblable à celle de cet Ambaſſadeur d'Angleterre ; &

1510. qu'il n'apprehendât pas moins que luy, qu'auſſi-toſt qu'il n'auroit plus rien à pretendre de la Cour de Rome il n'oubliaſt les promeſſes qu'il luy avoit tant de fois réiterées ; & ne conſeillaſt à ſon Maiſtre de ſuivre à l'avenir les veritables intereſts de ſa Couronne, qui conſiſtoient dans une parfaite intelligence avec celle de France.

Les autres ſix Cardinaux furent choiſis entre les Miniſtres des Princes Eſtrangers, dont on croyoit avoir beſoin, & entre les perſonnes les plus dévoüées à maintenir Jules ſur le ſaint Siege : mais l'adreſſe de ſa Sainteté parut ſur tout dans la creation d'un neuviéme Cardinal, qu'elle ſe réſervoit la liberté de nommer quand il luy plairoit. *

* Cela s'appelle en Italien *in petto*.

Elle n'ignoroit pas que l'Eveſque de Gurce aſpiroit à cette dignité avec une ardeur inconcevable ; & elle eſtoit aſſez bien diſpoſée à ſon égard : mais deux raiſons la retenoient. L'une qu'elle eſtoit obligée aux trois Electeurs Eccleſiaſtiques de l'Empire & à l'Archevêque de Salsbourg, dont

elle s'eſtoit ſervie pour empeſcher les dietes d'Alemagne d'accorder à Maximilien les moyens de faire la Guerre en Italie, & qu'elle eſperoit de ces quatre Prélats qu'ils continuëroient de meſme à l'avenir. Cependant ils auroient eſté mortifiez au dernier point, ſi l'Eveſque de Gurce eût eſté Cardinal ; parce que ce Prélat extraordinairement fier, comme l'on verra bien-toſt, n'auroit pas plûtoſt eſté reveſtu de la pourpre, qu'il leur eût diſputé la préſeance à la Cour Imperiale. L'autre raiſon eſtoit que Jules attendoit trop de cet Eveſque pour le recompenſer ſi toſt ; & ce n'eſtoit pas le ſtyle de la Cour de Rome, que de precipiter ſes faveurs en de ſemblables rencontres. 1510.

Il eſtoit pourtant neceſſaire de convaincre l'Eveſque de Gurce que l'on avoit penſé efficacement à luy donner la pourpre, & que l'on y avoit penſé d'une maniere à ne s'en pouvoir dédire, & on luy fit entendre que le neuviéme Chapeau luy eſtoit reſervé ; & que Jules ne differoit de le déclarer, que juſqu'à ce qu'il eût pris des meſu-

1510. res de bien-ſeance avec les Grands Prélats d'Alemagne, qui pourroient ſe choquer de cette promotion.

L'Eveſque de Gurce plus credule qu'il ne devoit eſtre, haſta ſon voyage; & Jules pour ſe l'acquerir par des honneurs extraordinaires, alla au devant de luy; ce qui n'eſtoit point encore arrivé depuis que les ſouverains Pontifes eſtoient devenus Seigneurs temporels. Sa Sainteté couvrit une démarche ſi nouvelle du pretexte que la Ville de Ravenne eſtoit ſi petite, que la Cour de Rome y logeoit à peine, & que le train de l'Eveſque de Gurce ſeroit contraint de remplir les Fauxbourgs & les villages voiſins: au lieu que Boulogne ſe trouvant la plus grande Ville de l'Eſtat Eccleſiaſtique apres Rome, les Alemans n'y ſeroient point incommodez.

Jules retourna donc à Boulogne; & prit ſi bien ſon temps, qu'il n'y entra que trois jours avant l'Eveſque de Gurce, comme s'il eût affecté de luy perſuader qu'il n'y eſtoit venu que pour luy marquer les logis. L'entrée de l'Evêque fut d'autant plus ſignalée,

que les Princes Chreſtiens n'avoient point eu juſques-là de Miniſtre ſi magnifique. Les autres favoris des Empereurs s'étoient contentez de s'enrichir, ou d'élever leurs Maiſons : mais l'Evêque de Gurce n'avoit eſté tenté ny de l'une ny de l'autre de ces Paſſions. Il n'avoit penſé qu'à faire montre de ſon credit par la multitude de ſes domeſtiques, & il y avoit ſi bien réüſſi que les Italiens ne ſe laſſoient pas de les regarder. 1510.

Le Magiſtrat de Boulogne le receut preſque de meſme que s'il euſt eſté ſon Souverain : mais la joye qu'en eut cet Eveſque, ne l'empeſcha pas de trouver à redire que l'on eût expoſé en meſme temps à ſes yeux un objet deſagreable. L'Ambaſſadeur de Veniſe auprés de Jules avoit accompagné le Magiſtrat de Boulogne, dans la ſeule veuë d'adoucir ce Prélat par une civilité qui avoit eſté juſques-là ſans exemple, & de le rendre par là plus traitable dans la Negotiation qu'il devoit y avoir entre eux : mais l'Evêque ſe plaignit qu'un Ennemy déclaré de l'Empereur ſon Maiſtre eût oſé ſe preſenter devant luy, & refuſa de marcher juſqu'à ce qu'on l'eut fait retirer.

1510. Il alla droit au Conſiſtoire, que Jules avoit aſſemblé pour le recevoir. Il y parla peu, & ne demanda préciſement que l'entiere ſatisfaction de l'Empereur. Il ne fut preſque pas touché des Harangues qu'on luy fit, & des complimens des Cardinaux ; & comme s'il eût eu deſſein de braver Jules chez luy, lors que ſa Sainteté luy manda qu'elle avoit nommé les Cardinaux de ſaint Georges, de Rege, & de Medicis pour conferer avec luy ſur la Paix generale, il repartit qu'il eſtoit venu pour traitter de vive voix avec ſa Sainteté, & non pas par Procureur ; & nomma à ſon tour trois Seigneurs Alemans de ſa ſuite, pour negocier avec les trois Cardinaux dont on vient de parler. Jules qui ne cherchoit qu'à ſatisfaire l'Eveſque de Gurce, voulut alors traitter perſonnellement avec luy : mais cet Eveſque le refuſa, & toute la Negociation ſe paſſa entre les Cardinaux & les Alemans déleguez.

Les premiers rendoient compte à Jules de ce dont on étoit convenu dans chaque Conference ; & les ſeconds agiſ-

soient de mêmes à l'égard de l'Evêque, si jaloux de mortifier les Italiens qu'il ne donnoit à ses trois Ministres subalternes que des ordres verbaux; & ne pouvoit neanmoins souffrir qu'ils y ajoûtassent, diminuassent, ou changeassent la moindre chose. 1510.

Les Venitiens furent abandonnez dans ce Traité; & les trois Cardinaux apres avoir pressé les Deputez de l'Evesque de se relâcher en consideration du Saint Siege, ne tirerent point d'eux d'autre réponse sinon que Maximilien s'accorderoit avec la Republique de Venise pourveu qu'elle restituäst tout ce qu'elle tenoit de l'Empire & de la Maison d'Autriche, excepté Padoüe & Trevise qu'on luy laisseroit par pitié à deux conditions. L'une qu'elle les tiendroit en Fief de l'Empire. L'autre qu'elle payeroit les frais de la Guerre.

L'Ambassadeur de Venise n'osa signer un Traité si desavantageux, sans en recevoir un ordre nouveau du Senat, & l'attendit dans une tristesse dont il ne fut pas difficile aux Ministres Imperiaux de s'appercevoir.

1510. Le Senat preſqu'auſſi déconcerté que luy, délibera pres de vingt-quatre heures ſans pouvoir ſe reſoudre. Il ſe trouva partagé, & les plus hardis opinerent abſolument à refuſer les Articles aux termes qu'ils eſtoient énoncez ; ou du moins à défendre à l'Ambaſſadeur de les ſigner, juſqu'à ce que les Deputez Subalternes les euſſent adoucis. Ils ſe fonderent ſur deux raiſons, auſquelles il n'eſtoit pas poſſible de répondre efficacement. L'une qu'il n'y avoit pas lieu de craindre que Jules abandonnât la Republique tant qu'il ſeroit mal avec les François. puis que ſans elle il ne leur pourroit reſiſter ny les chaſſer d'Italie. L'autre que la derniere reſſource de la Republique conſiſtoit dans ſon Treſor ; & que ſi elle l'épuiſoit en payant les frais de la Guerre, elle ſe mettroit hors d'état de recouvrer l'Eſtat de Terre-Ferme, ſuppoſé que la fortune le favoriſât à ſon tour. Mais l'autre moitié des Senateurs demeura perſuadée que ces derniers malheurs ne luy eſtoient arrivez, que parce qu'elle n'avoit pas ſuivi aveuglement les volontez de Ju-

les, & ne voulut pas échoüer une seconde fois contre un mesme écüeil, quoy que le bon sens luy suggerât le contraire. 1510.

Ainsi aucun des deux partis ne se relâchant, & ne répondant cathegoriquement aux objections de l'autre, leur irresolution auroit duré jusqu'à ce que la chose eût esté jettée au sort, si la précipitation de Jules n'eust tiré d'embarras le Senat. Mais ce Pape manda l'Evêque de Gurce ; & luy dit qu'il ne voyoit pas d'autre moyen d'accommodement entre Maximilien & les Venitiens, que celuy du détachement de Sa Majesté Imperiale d'avec Loüis. Qu'il estoit temps qu'elle pensât à se vanger de l'injure qui luy avoit esté faite par l'enlevement de l'heritiere de Bretagne ; & que s'il vouloit seconder en cela les intentions de ses veritables Amis, on offroit de le rendre Maître à quelque prix que ce fût de l'Etat de Terre-Ferme, & du Duché de Milan. Mais si Sa Majesté Impériale persistoit à rejetter ses propres avantages, on luy déclaroit que toute l'Italie alloit aider aux Ve-

1510. nitiens à recouvrer ce qu'ils avoient perdu; & qu'aprés que l'on auroit renvoyé les François de-là les Alpes, le Saint Siege ſe remettroit en poſſeſſion de la Seigneurie Souveraine du Duché de Milan que les Empereurs de la Maiſon de Suabe avoient uſurpée ſur luy.

Jules aprés les intereſts de Maximilien, prit ſoin de ceux de l'Eveſque de Gurce; & luy dit nettement que s'il avoit aſſez de credit pour rompre l'union de ſon Maître avec Loüis, non ſeulement on le déclareroit Cardinal au premier avis que la choſe auroit eſté faite, ſoit que les autres Prelats d'Alemagne l'agreaſſent ou non: mais encore qu'on luy confereroit de plein droit le Patriarcat d'Aquilée, & cent mille écus de rente en Benefices ſituez dans des Païs amis.

L'Eveſque de Gurce ne fut gueres moins ſurpris des propoſitions de Jules, que l'avoient eſté les Venitiens à la lecture du Projet dreſſé pour les reconcilier avec les Alemans; & la violence qu'il ſe fit fut extrême, pour ne pas

pas interrompre Sa Sainteté. La Cour Imperiale ne l'avoit pas tout à fait gâté ; & quoyqu'il eût de l'ambition quand il y estoit venu, & que cette passion se fût beaucoup augmentée en luy par le credit où il estoit parvenu, elle n'étoit pas toutefois encore assez grande pour l'obliger à meriter le Chapeau de Cardinal, & cent mille écus de rente en conseillant une infidelité. Il eut de l'horreur pour un crime que l'on ne se mettoit plus en peine de luy déguiser ; & bien loin de se charger d'une si lâche commission, il prit à l'instant congé de Jules. 1510.

Sa Sainteté le fit suivre inutilement par l'Ambassadeur de Portugal son intime ami, & d'ailleurs attaché aux interests de Maximilien, à cause que ce Prince estoit fils d'une Infante Portugaise. L'Evesque de Gurce ne voulut plus souffrir qu'on luy parlât ny de la Cour de Rome en general, ny de Jules en particulier ; & se retira au plûtost dans le Duché de Milan, où il eût un nouveau sujet d'accroître sa colere contre le Pape.

1510. Jules s'estoit servi de la suspension d'armes que Loüis avoit accordée durant l'Assemblée de Mantoüe, pour former une entrepriſe ſur Genes. Les principales meſures en avoient esté priſes avec un ſecret merveilleux; & l'on n'attendoit plus pour la faire éclater que l'arrivée de l'Eveſque de Vintimiglia, que la Cour de Rome envoyoit à Genes dans cette unique veuë. Mais les principaux Conjurez eurent l'imprudence de ſe découvrir à un ſimple Bourgeois de Genes qui ſervoit d'eſpion à Trivulce, & l'informa de tout ce qu'il avoit appris. On diſpoſa de la Cavalerie Legere ſur les divers chemins qui menent de Boulogne à Gennes; & on luy donna des Portraits de l'Eveſque de Vintimiglia, afin que s'il s'eſtoit traveſti elle ne laiſſât pas de le reconnoiſtre.

Dans l'Hiſtoire de Michel Coccinius de Tubingen Secretaire de Vitſruſt.

Elle le ſurprit en effet déguiſé en Marchand, derriere une Troupe de Bœufs qu'il conduiſoit, & le mena Priſonnier à Milan. Il ne fut pas néceſſaire de l'appliquer à la queſtion pour tirer de ſa bouche la verité; &

le respect des Juges pour le Saint Siege fut nonobstant si grand, qu'ils n'oserent rien prononcer contre un de ses Ministres qui s'avoüoit luy-mesme coupable. On n'eut pas le mesme égard à Genes pour ses Complices; & ceux qui ne furent pas assez diligens pour fuïr avant qu'on les arrestât, perirent par diverses sortes de supplices. 1510.

Les Venitiens n'étoient pas encore revenus de la joye que leur avoit causé le départ impréveu de l'Evesque de Gurce, quand il leur survint un nouveau mal-heur. Il y eut un furieux tremblement de Terre dans tout l'Estat de Terre-ferme, & sur tout dans les Places restées sous leur domination. La plûpart des Maisons en furent renversées; & les fortifications en receurent un tel dommage, que le peu de temps qui devoit s'écouler jusqu'à l'ouverture de la Campagne ne suffisant pas pour les rétablir, il fut absolument necessaire d'en redoubler les Garnisons.

L'Armée Françoise sortit de ses Quartiers d'Hyver au commencement de

1510 May mil cinq cens once, & ſe trouva plus foible de cinq mille Fantaſſins que Loüis n'avoit ordonné. Elle devoit eſtre renforcée de trois mille Griſons, & de deux mille Alemans : mais le Treſorier General de Normandie qui luy ſervoit d'Intendant, avoit pris la liberté d'interpreter à ſa mode les intentions du Roy ſon Maître ; & d'interrompre les levées de ces Etrangers par un ménage à contre-temps, & dans la ſeule veuë qu'elles ne ſeroient pas neceſſaires, les Troupes du Pape & des Venitiens ayant eſté ſi mal traitées à la fin de l'année precedente, qu'elles ne ſeroient pas ſi nombreuſes à beaucoup prés que de coûtume.

La conjecture de ce Treſorier n'avoit eſté ny tout à fait vraye, ny tout à fait fauſſe ; car encore que l'Armée Françoiſe ne fuſt pas ſi forte que celles du Pape & des Venitiens quand elles ſe joindroient, elle eſtoit aſſeurée de les battre ſéparement, tant elle avoit d'avantage ſur elle en Cavalerie. On s'eſtoit attendu des deux coſtez que le Territoire de Boulogne ſeroit le Theatre de la Guerre ; & Ju-

les en eſtoit ſi bien perſuadé, qu'il y avoit fait hyverner ſon Armée; & permis à celle des Venitiens d'y venir quoy que cela ne ſe pût ſans le déſoler. 1510.

Trivulce qui commandoit encore les François, les y mena par le droit chemin; & ne s'arreſta qu'aprés qu'il ſe fut ſaiſi de la fameuſe Iſle de Laviniano, où l'on pretend que le Triumvirat fut autrefois formé entre Octavien Ceſar, Marc-Antoine, & Lepide.

Il n'y a pas deux lieuës de-là juſqu'à Boulogne où eſtoit le Pape; qui ne voulant plus hazarder ſa Perſonne aſſembla les principaux Officiers de ſon Armée & de la Venitienne, pour ſonder s'ils ſeroient d'humeur d'attaquer Trivulce. Mais les Italiens étoient univerſellement prevenus de l'opinion que les François eſtoient invincibles au commencement des Campagnes; & le Conſeil de Guerre de Jules déclara tout d'une voix que Trivulce eſtoit logé ſi commodement, que quand tous ſes ennemis ſe réüniroient contre luy il leur ſeroit impoſſible de le chaſſer de Laviniano; & que d'ail-

1510. leurs il n'y manqueroit pas de vivres, l'Empereur ayant ordonné à Vitfruſt de luy en fournir de Modene pour de l'argent. Que les François obſerveroient de là à leur aiſe la contenance des Armées du Saint Siege & de Veniſe, & les reduiroient à d'étranges extremitez; parce que ſi elles s'éloignoient de Boulogne, ils les enleveroient infailliblement. Si elles en approchoient, & qu'elles ſe diviſaſſent, elles s'expoſeroient au danger d'eſtre défaites ſans pouvoir s'aſſiſter; & ſi elles ſe joignoient, elles affameroient Boulogne.

Jules comprit par ce raiſonnement que la Cour de Rome n'eſtoit pas en ſeureté dans Boulogne, & reſolut de prendre la commodité des Troupes Eſpagnoles, que le Roy Catholique rappelloit enfin de l'Armée Eccleſiaſtique, pour retourner à Ravenne ſous leur eſcorte. Il épargnoit ainſi celle qu'il auroit eſté contraint de tirer de ſon Armée, en l'affoibliſſant d'autant: mais il faloit avant toutes choſes empeſcher que ſa retraite ne paſſât pour ce qu'elle eſtoit en effet, & que

ſes Soldats, auſſi bien que ceux des Venitiens ne l'imputaſſent à la peur. 1510.

Il faloit encore prévenir de ſorte la Bourgeoiſie de Boulogne, qu'il ne luy vint point en penſée qu'on l'abandonnoit, & que l'on perdoit l'eſperance de la conſerver ; & Jules crut éviter tous les inconveniens que l'on vient de rapporter, en commandant au Duc d'Urbin de camper depuis le Poſte de Caſaneccio, ſi celebre par la Victoire que Galeas Viſcomti Duc de Milan y avoit remportée ſur les Florentins & les Boulonnois, juſqu'à la porte de Boulogne qui eſtoit vis à-vis. Il n'y avoit qu'une lieuë de diſtance de l'un à l'autre, & le Duc d'Urbin ſe fortifia bien-toſt de maniere à ne pouvoir eſtre contraint de combattre.

Jules obligea immediatement aprés les Venitiens à loger ſur la Montagne de Lucques ; où d'un coſté ils ne pouvoient eſtre attaquez qu'avec trop de deſavantage de l'Ennemy, & de l'autre ils avoient une porte de derriere pour ſe retirer quand il leur

1510. plairoit par les Montagnes voiſines dans la Romagne.

La précaution de Jules fut principalement admirée, en ce que l'Armée des Venitiens n'étoit pas aſſez proche de Boulogne pour l'incommoder: mais auſſi elle n'en eſtoit point tant éloignée qu'elle n'arrivât aſſez toſt pour ſecourir celle du Pape en cas qu'elle fuſt attaquée. Et de fait ſa Sainteté ne fit plus de difficulté de mander le Magiſtrat de Boulogne, & de luy dire qu'elle retournoit à Ravenne, où des affaires d'extreme importance l'appelloient. Qu'elle confioit Boulogne à la bonne foy de ſes Habitans; & que pour les en mieux convaincre, elle n'y laiſſoit que trois cens Chevaux Legers & mille Fantaſſins incapables de leur donner la loy. Qu'il dépendoit d'eux de demeurer comme ils eſtoient, ou de demander au Duc d'Urbin autant de Gens de Guerre qu'ils en auroient beſoin pour renforcer leur Garniſon. Que ce Duc ne leur en offriroit pas de crainte du ſoupçon qu'il ne voûlut attenter ſur leur liberté, mais qu'il n'en refuſeroit

refuseroit point aussi. Que Sa Saincteté ne s'estoit pas contentée de faire approcher de Boulogne deux Armées pour la rasseurer : mais que de plus elle venoit d'envoyer à Venise vingt mille écus, lesquels estans ajoustez à une pareille somme que le Senat devoit fournir, serviroient à faire entrer dans le Duché de Milan douze mille Suisses, qui contraindroient Trivulce de retourner sur ses pas pour défendre les Estats du Roy de France, au lieu d'usurper ceux du saint Siege. 1510.

Le Magistrat de Boulogne remercia Jules du soin qu'il prenoit de sa conservation ; & luy déclara que la Bourgeoisie luy estoit trop obligée de ses anciens Privileges qu'il luy avoit rendus, & des Charges & des Benefices de l'Estat Ecclesiastique qu'il luy donnoit, en l'égalant par là à celle de Rome, pour ne pas défendre ses murailles contre les François jusqu'à la derniere goute de son sang. Mais à peine Jules fut-il parti, qu'il parut dans Boulogne quatre Factions dont la moindre estoit la siene.

1510. La premiere & la plus grande étoit de ceux qui ſouhaitoient le rétabliſſement des Bentivoles ; non pas par inclination qu'ils euſſent pour eux, mais par la haine dont ils eſtoient prévenus pour le Gouvernement Eccleſiaſtique, quelque moderé qu'il fût. La ſeconde eſtoit des plus riches Habitans qui avoient du bien à la campagne ; & qui voyant les bleds ſur le point d'eſtre meurs, deſeſperoient de les recüeillir ſi les trois Armées campoient plus long-temps dans leur voiſinage. La troiſiéme comprenoit ceux qui ſçavoient qu'il n'avoit tenu qu'à Chaumont de ſurprendre Boulogne, & qui voyoient le danger preſent plus grand qu'il ne l'avoit alors eſté. Ils apprehendoient d'eſtre pillez ; & pour l'éviter ils ſe fuſſent donnez aux Turcs, ſi peu il leur importoit de changer de Maiſtre, pourveu qu'ils ſauvaſſent leurs biens, leurs femmes, & leurs enfans ; & la derniere eſtoit des eſprits les plus remüans, que Jules avoit comblez de bien-faits.

Ces quatre Factions prirent les ar-

mes ſans congé du Magiſtrat, ſous pretexte de les tourner contre les François, mais en effet pour ſe garentir l'une de l'autre. François Alidoſio ſi connu ſous le nom du Cardinal de Pavie, eſtoit alors au comble de ſa faveur. Paul Joue * dit qu'il en eſtoit tout-à fait indigne, & qu'elle avoit commencé par une voye abominable. Jules outre l'Evêché de Pavie & le Chapeau de Cardinal, luy avoit donné l'Archevêché de Boulogne; & quoique la bonne Politique ne luy permiſt pas de mettre l'authorité ſpirituelle & la temporelle dans une Ville de telle importance entre les mains d'une même perſonne, il avoit pourtant voulu que le Cardinal fût Gouverneur de ſon Dioceſe, comme s'il n'y eût point eu d'autre homme dans le monde à qui il pût confier la principale de ſes Conqueſtes: mais les plus habiles ne font pas toûjours de juſtes diſcernemens, & la faveur ne donne pas les qualitez neceſſaires pour executer les Commiſſions qu'elle procure. 1510.

* Dans le quatriéme Tome de ſes Eloges.

Le Cardinal de Pavie perdit le ju-

1510. gément incontinent aprés le départ de Jules ; & trois Gentils-hommes des plus conſiderables de Boulogne s'étant oppoſez à ſes ſentimens dans les Aſſemblées de Ville qu'il convoquoit, il les fit arreſter priſonniers, & mourir ſur un échaffaut ſans formalité de Juſtice, & ſans en rendre d'autre raiſon, ſinon que Jules luy en avoit envoyé l'ordre. Il ne pouvoit douter aprés ce qu'on a déja remarqué, que le Duc d'Urbin ne fût le plus grand de ſes Ennemis ; & de crainte que l'approche des François ne le contraignît de luy demander un renfort de Garniſon, il aima mieux choiſir les Bourgeois de Boulogne les mieux faits: les diviſer en quinze Compagnies, & leur permettre de nommer leurs Officiers.

Il ne ſe paſſa pas trois jours, ſans qu'il reſſentît les inconveniens de la faute qu'il venoit de commettre. Les Bourgeois avoient élû deux Capitaines dévoüez aux Bentivoles, Laurens Arioſto, & François Rinucci. Arioſto avoit ſi peu diſſimulé ce qu'il avoit dans l'ame, que Jules avoit autrefois

commandé qu'on le mît en prison ; & qu'on le menât à Rome, où il avoit souffert la question. Sa fermeté & son silence luy avoient sauvé la vie ; & on l'avoit renvoyé à Boulogne, dans la seule veuë de convaincre le Peuple qu'on ne vouloit pas toucher à ses Privileges. 1510.

Rinucci n'avoit pas tant donné de prise sur luy : mais il estoit Ennemy irreconciliable de Guy Vaino Beaufrere du Cardinal de Pavie, & cela suffisoit pour l'exclure de la Charge de Capitaine. Ce Cardinal n'osa pas neanmoins témoigner les justes soupçons qu'il avoit de luy & d'Arioste. Il ne demanda pas que l'on procedât pour eux à une nouvelle Election, & cette faute fut pire que la précedente. Arioste & Rinucci ne furent pas plûtost en possession de leurs Charges, qu'ils attirerent leurs Soldats dans le party des Bentivoles ; & cette corruption passa dans les autres Compagnies, avant que les Espions du Cardinal l'en eussent informé.

Il n'apprit le mal qu'il avoit fait que lors qu'il estoit devenu incurable,

1510. & pourtant il ne ſe propoſa pas moins d'y remedier par deux expediens. L'un fut d'écrire au Duc d'Urbin qu'il luy envoyât deux Compagnies de Soldats reglez pour celles d'Arioſto & de Rinucci, qui ſerviroient dans l'Armée Eccleſiaſtique. Le Duc d'Urbin y conſentit : mais Arioſto & Rinucci déclarerent nettement, que l'obligation qu'ils avoient à leur Patrie ne permettoit pas qu'ils ſortiſſent de Boulogne au temps qu'elle eſtoit menacée d'inſulte par les François. Le reſte des Bourgeois enrôlez qu'ils avoient gagnez approuva leur zele, & le Cardinal de Pavie ne réüſſit pas mieux dans ſon autre expedient.

Il pria le General des Venitiens de renforcer la Garniſon de Boulogne de mille hommes de pied ſous la conduite de l'Officier Ramazzoto, & ce General fit partir les Fantaſſins. Mais il s'en falut peu que Trivulce ne les enlevât à cauſe qu'Arioſto & Rinucci ne doutant pas d'eſtre dépoſez, & peut-eſtre encore plus mal-traitez ſi le Cardinal de Pavie devenoit aſſez puiſſant pour les punir de leur refus, ſoûleve-

rent la Bourgeoiſie, en luy perſuadant que ſi elle permettoit aux Venitiens d'entrer, ils la pilleroient, ou partageroient ſes dépoüilles avec les François. 1510.

Ainſi les Venitiens furent reduits à s'en retourner plus viſte qu'ils n'étoient venus; & ſans leur extrême diligence, & l'eſcorte qu'ils obtinrent du Duc d'Urbin, ils ne fuſſent pas tous arrivez à la Montagne de Luques. Le Cardinal de Pavie reconnut alors qu'il eſtoit perdu, s'il ne ſe défaiſoit d'Arioſto & de Rinucci. Et de fait il n'avoit pas d'autre moyen pour les prévenir, que d'aſſembler ſa Garniſon: de ſe mettre à ſa teſte: de les aller prendre priſonniers, & de les faire punir exemplairement à l'heure même. Mais au lieu de cela il abandonna ſon Palais avec tant de précipitation & de crainte, qu'il n'en tira ny ſes Papiers ny ſon argent. Il s'enfuit dans la Citadelle; & deux heures aprés qu'il y fut entré, il ne crut plus y eſtre en ſeureté.

Il envoya demander au Magiſtrat ſes Papiers & ſon argent; & il ne les

1510. eut pas plûtoſt receus, que par une lâcheté ſans exemple il abandonna ſon Archevêché & ſon Gouvernement, pour prendre le chemin de Ravenne ſous l'eſcorte de cent Chevaux commandez par ſon Beau-frere; ſans conſiderer que le danger auquel il s'expoſoit eſtoit plus grand ſans comparaiſon, que celuy qu'il prétendoit éviter.

Le premier effet de ſon départ, fut que la faction des Bentivoles prévalut aux trois autres. Arioſto & Rinucci n'ayant plus de meſures à garder, envoyerent aux Bentivoles deux hommes de confiance par autant de diverſes routes; & leur manderent que s'ils ſe trouvoient à l'heure de minuit du vingt-un au vingt-deux de May avec quelques Troupes devant la Porte de Sarragoſſa, elle leur ſeroit ouverte.

Les Bentivoles prirent leurs meſures avec Trivulce, & partirent à point nommé. Ils eurent la précaution de ne pas aller par le droit chemin qui menoit au pont du Rheno, & de paſſer cette petite Riviere un peu au-deſſous, ce qui les empêcha de trou-

ver aucun obſtacle juſqu'à la porte de Sarragoſſa. Ils n'eurent pas plûtoſt fait le ſignal dont ils eſtoient convenus avec Arioſto & Rinucci qu'on les fit entrer, & la Garniſon du Pape n'eut pas le courage de s'y oppoſer. Elle ſe laiſſa deſarmer & prendre priſonniere ſans tirer un coup d'Arquebuſe ; & ſa lâcheté auroit obligé les Bentivoles à la traitter plus rudement, ſi la Bourgeoiſie de leur faction n'euſt tiré parole d'eux avant que de les rétablir dans Boulogne, qu'ils ne bleſſeroient & ne tüeroient perſonne, ſuppoſé qu'ils ne trouvaſſent pas de reſiſtance. L'armée Eccleſiaſtique n'eut pas plûtoſt appris la ſurpriſe de Boulogne, qu'elle fut ſaiſie d'une conſternation dont il ne fut poſſible ny au Duc d'Urbin, ny à ſes autres Officiers de la guerir. 1510.

Les Cavaliers & les Fantaſſins quitterent leurs Tentes, leur Bagage, leurs Armes, & leur Artillerie, pour fuïr ; & ſi Trivulce fût ſurvenu à propos, il auroit remporté une entiere Victoire ſans rien hazarder. Mais on a déja remarqué qu'il n'eſtoit pas

1510. heureux à la Guerre, qu'oyqu'il fuſt d'ailleurs le plus ſage & le plus experimenté Capitaine de ſon temps. Il trouva au pont de Rhèno des Troupes Eccleſiaſtiques retranchées avantageuſement, & commandées par un excellent Officier appellé Raphaël Pucci ; qui tout Florentin qu'il étoit, portoit les Armes contre les François, parce qu'il avoit tué dans Florence un de ſes ennemis, & qu'il ſervoit dans l'Armée Eccleſiaſtique pour éviter la punition de ſon crime.

Les Relations ne marquent pas s'il n'eſtoit point encore informé de ce qui ſe paſſoit dans le Camp d'où on l'avoit détaché, ou s'il agit par la ſeule conſideration de ſatisfaire à ſon humeur. Mais il eſt conſtant qu'il ſe deffendit contre toute l'Armée Françoiſe : Qu'il l'arreſta deux ou trois heures : Qu'il luy tua beaucoup de gens; & qu'il ne fut défait & pris qu'aprés qu'on eut envoyé de la Cavalerie paſſer la Riviere au deſſus & au deſſous du pont du Rheno, pour attaquer par derriere ceux qui le deffendoient.

L'Armée Eccleſiaſtique ſe ſauva de cette ſorte, mais il fut impoſſible de la raſſeurer ; & elle ſe diſſipa dés le lendemain ſi generalement, qu'il ne reſta pas quinze cens hommes en tout ſous les enſeignes du Duc d'Urbin. 1510.

L'Armée de Veniſe informée de cet accident ſe retira par les Montagnes, mais elle y fut encore plus maltraitée que n'avoit èſté l'Eccleſiaſtique aux portes de Boulogne. Elle s'étoit émancipée à piller un Village fermé, qui luy avoit refuſé l'entrée ; & les Païſans irritez de cette action dont ils apprehendoient les ſuites, allerent attendre les Soldats Venitiens entre des Montagnes dont ils ne connoiſſoient pas aſſez les détours, & en tuërent ou en détrouſſerent la plûpart.

Il ne reſtoit plus dans Boulogne que la Citadelle ; qui auroit occupé long-temps les Armes Françoiſes, ſi Jean Vitelli que le Cardinal Alidoſio y avoit laiſſé eût eu plus de fidelité que de raiſonnement. Il avoit veu de ſes propres yeux fuïr l'Armée Eccleſiaſtique, & il n'avoit pas lieu de dou-

1510. ter que la Venitienne ne l'eût imitée. Il conclut delà que tout estoit perdu pour le Pape, & qu'il ne serviroit de rien à Sa Sainteté que la Citadelle de Boulogne se deffendît.

Il estoit d'ailleurs ennemy particulier des Bentivoles, & il les connoissoit assez pour s'attendre au gibet s'il estoit pris de force. Il aima donc mieux traiter avec Trivulce, & luy donner des Ostages pour une capitulation; dont le principal Article étoit que si on ne le dégageoit dans trois jours, il sortiroit de la Citadelle Armes & Bagage sauves.

Vitfrust l'apprit assez à temps, pour rompre le marché s'il en eût esté cru. Il vint à Boulogne; & y fut receu par les François & par les Bentivoles, qui ne se défioient pas de luy. Il alla trouver Vitelli dans la Citadelle, & il essaya de luy persuader qu'il la rendist à l'Empereur plûtost qu'aux François. Il luy montra par de bons titres que Boulogne avoit appartenu aux Gibelins, avant que les Guelphes les en eussent chassez; & il ajoûta que si Trivulce recevoit de

luy la Citadelle, il la remettroit aux Bentivoles, qui n'eſtant pas aſſez puiſſans pour la deffendre, la rendroient aux François, ou la laiſſeroient perdre. Au lieu que ſi Maximilien en eſtoit le Maiſtre il en arriveroit de meſme qu'à Modene, qui n'avoit reſſenty aucune incommodité de la Guerre depuis qu'elle eſtoit retournée ſous la domination Imperiale, le Pape & les François l'ayant également épargnée. 1510.

Mais Vitfruſt ne gueriſſoit pas Vitelli de l'apprehenſion des Bentivoles, qui l'auroient enlevé au ſortir de Boulogne s'il eût traitté avec les Alemans, qui n'eſtoient point alors en eſtat de luy fournir une ſuffiſante eſcorte. Ainſi la Capitulation fut executée de bonne foy; & Trivulce donna la Citadelle aux Bentivoles, qui permirent à l'inſtant à la Bourgeoiſie de la démolir. Ils acheverent par là de ſe la rendre affectionné, quoyque leur intention fût bien éloignée de celle qu'ils feignoient d'avoir.

Ils conſideroient ſi peu ceux qui

1510. venoient de les reſtablir, qu'ils n'avoient garde de ſe priver en leur faveur d'une Forteresſe qu'ils jugeoient neceſſaire pour les retenir dans le devoir : mais d'un coſté ils ſe voyoient dans l'impoſſibilité d'en entretenir la Garniſon, & de l'autre ils prévoyoient judicieuſement que s'ils contraignoient la Bourgeoiſie d'en faire les frais, ils la porteroient à ſe remettre ſous la puiſſance de Jules.

Il ne reſtoit donc que deux voyes. L'une de raſer la Citadelle. L'autre d'en confier la garde aux François ; & la premiere fut préferée à la ſeconde, parce que les Bentivoles n'euſſent pas eſté Maiſtres abſolus de Boulogne, tant que le Roy Tres-Chreſtien y auroit eſté le plus fort.

Il y avoit long-temps que les affaires de ſa Majeſté n'avoient eſté en ſi bon état dans l'Italie. Ses Ennemis n'avoient plus d'Armées ; & bien loin de recouvrer le Duché de Milan, ils ne pouvoient deffendre aucune des Places qu'il plairoit à Trivulce d'attaquer. Jules ſe tenoit ſi peu aſſeuré

dans Ravenne, qu'il se préparoit pour retourner à Rome où il n'auroit pas esté mieux. Toutes les Villes de la Romagne tendoient les mains aux François ; & celle de Forli avoit commencé, en députant vers Trivulce pour luy offrir ses clefs. 1510.

S'il les eût acceptées il est certain que les autres Villes eussent suivy l'exemple qu'on leur donnoit ; & s'il eût pousse son avantage jusqu'à Rome, il y auroit entré le plus fort, de la mesme maniere que Charles Huit en mil quatre cens quatre-vingt quinze. Mais il a souvent nuy aux plus Grands Capitaines d'estre trop Politiques. Trivulce qui faisoit regulierement sa Cour, avoit eu le loisir d'estudier le Genie de Loüis, & de reconnoistre l'excés de la déference de sa Majesté pour la Cour de Rome.

Il apprehendoit d'estre désavoüé ; s'il tiroit tout le fruit qu'il pouvoit de la Victoire qu'il venoit de remporter ; & ce fut là-dessus qu'il remit les Députez de Forli jusqu'au retour du Courier, qu'il alloit dépé-

1510. cher en France. Sa précaution ſe trouva juſte; & Loüis luy répondit qu'il ſe contentât d'avoir rétably les Bentivoles dans Boulogne, & qu'il n'entreprît plus rien ſur le Pape & ſur les Venitiens.

Trivulce eut ainſi les mains liées, & la France perdit encore une fois l'occaſion de conquerir la plûpart de l'Italie ſans répandre une goute de ſang. Jules s'attendoit ſi bien d'être dépoüillé, qu'il perdit l'eſperance qui luy eſtoit juſques-là reſtée de conſerver la Papauté.

Il paſſa quelques jours à Ravenne, dans la crainte que les François n'y vinſſent l'enlever; & comme il n'apprit au bout de ce terme aucune de leurs nouvelles, & qu'il ne ſçavoit rien de ce que Loüis avoit écrit à Trivulce, il s'imagina que les François s'arreſtoient par une pure négligence.

Il ſe raſſeura là-deſſus, & envoya vers eux pour les amuſer un Cardinal de leur Nation: mais plus attaché ſans comparaiſon à la Cour de Rome qu'à celle de France. C'eſtoit Robert de

de Guibé, Gentilhomme sorti d'une des plus illustres Maisons de Bretagne qui s'estoit élevé par luy-mesme, & sans la faveur des Testes Couronnées. Jules avoit autant de bonne volonté pour luy, qu'il en pouvoit compâtir avec son aversion generale pour les François; & s'il ne le croyoit pas assez bien disposé pour servir au prejudice de sa Patrie, il l'estimoit assez sincere pour executer de bonne foy les ordres qu'il recevroit de sa Saintеté. Il luy commanda là-dessus d'aller trouver Trivulce, & de luy parler d'accommodement. 1510.

Trivulce qui n'avoit rien à faire, ne contribua pas moins que le Cardinal de Guibé à allonger la Negociation; & il repartit que le Roy son Maistre avoit fait à Jules des Propositions qui avoient esté rejettées, & qu'il n'étoit pas de sa dignité d'en faire d'autres. Qu'il dépendoit de la Cour de Rome de les accepter, ou d'en mettre de nouvelles en leur Place. Qu'on luy donneroit du temps pour cela, & qu'il y auroit cependant une suspension d'Armes.

1510. Jules reprit ſes premiers deſſeins ſur la réponſe de Trivulce, & profita du temps qu'on luy donnoit. Il arreſta dans la Romagne les reſtes de l'Armée des Venitiens, preſts de s'embarquer au Port de Ceſena, où la Republique avoit envoyé des Vaiſſeaux pour les tranſporter, & il retira de Veniſe l'argent qu'il avoit envoyé pour les Suiſſes.

Il l'employa à de nouvelles levées; & manda au Cardinal de Guibé de preſenter à Trivulce un memoire, qui donnoit à la France toute ſorte de ſatisfaction, pourveu que la Ville de Ferrare fut réünie à l'Eſtat Eccleſiaſtique. Mais il eſtoit temps que celuy qui troubloit la Chreſtienté, reſſentît ſa part de l'inquietude qu'il cauſoit aux autres.

Le Cardinal de Pavie n'eſtoit pas ſi-toſt revenu de ſa conſternation, qu'il s'eſtoit apperceu d'avoir offenſé Jules par l'endroit le plus ſenſible en abandonnant Boulogne. Il n'avoit pas oſé ſe preſenter ſi-toſt devant luy, & n'étoit allé à Ravenne qu'aprés qu'une Lettre tres-obligeante écrite de la

propre main du Pape l'y avoit invité. 1510.

Sa Sainteté l'avoit convié de dîner avec elle; & il eſtoit parti pour cela, quand il rencontra dans la ruë le Duc d'Urbin, qui le poignarda avec tant d'inhumanité qu'il le reprit à diverſes fois, & luy donna pluſieurs coups aprés ſa mort.

La plûpart des Autheurs Imprimez & Manuſcrits pretendent que ce meurtre fut ſeulement l'effet de la vieille querelle dont on a parlé entre le Cardinal de Pavie & le Duc d'Urbin, qui n'avoit pû eſtre terminée par une autre voye, quelque ſoin que l'on y eût pris; parce que Jules d'un coſté n'avoit pû ſe reſoudre de fruſtrer ſon Neveu de la reputation qu'il pouvoit acquerir en commandant les Armées de l'Egliſe, & de l'autre il n'avoit oſé les luy confier ſans partager ſon autorité; & luy donner le Cardinal de Pavie pour ſurveillant, ſous pretexte de moderer les emportemens de ſa jeuneſſe. Mais il y a auſſi des Eſcrivains qui ſoupçonnent Jules d'avoir eſté l'Auteur, * ou du moins le com-

* A la fin de

1510. plice de ce meurtre ; & qui ne ſont pas tout à fait à rejetter, ſi l'on conſidere qu'il eſtoit implacable ; & que comme il ne ſe vantoit de rien tant que d'avoir conquis Boulogne, on ne pouvoit l'irriter davantage qu'en devenant la cauſe ou l'occaſion de luy faire perdre.

premier Chapitre du trentiéme Livre de l'Hiſtoire Latine de Mariana.

Quoyqu'il en ſoit il reſſentit, ou feignit de reſſentir une extréme douleur de la mort du Cardinal de Pavie. Il leva les mains au Ciel : Il luy demanda la juſtice d'un crime, qu'il ne ſe ſentoit pas capable de faire luy-meſme : Il eut de l'horreur pour la Ville où il venoit d'eſtre commis, & partit à l'heure meſme de Ravenne pour retourner à Rome : mais il eût un ſurcroiſt de chagrin en paſſant par Rimini. Il y vit le Concile de Piſe affiché pour le premier jour du mois de Septembre ſuivant mil cinq cens onze, & la ſommation qui luy étoit faite d'y aſſiſter, & de s'y ſoûmettre.

La Ville de Piſe n'avoit eſté choiſie qu'aprés beaucoup de conteſtations, parce que Maximilien avoit

prétendu qu'il eſtoit de la Majeſté de 1510.
l'Empire que le Concile fût convoqué dans une de ſes Villes. Il propoſoit celle de Conſtance, où lon avoit terminé cent ans auparavant un Schiſme ſemblable ; & meſme plus grand que le preſent, puis qu'il avoit duré quarante ans, & qu'il avoit eſté queſtion de dépoſer trois Papes, & d'en élire un quatriéme. Mais les Eveſques d'Italie ne vouloient par ſortir de leur Païs ; & n'oſoient ſe fier à la parole de Maximilien, qu'il avoit tant de fois violée en d'autres rencontres.

Ils ne s'excuſerent pas neanmoins là-deſſus, & chercherent une autre défaite ; en préſuppoſant que ſi le Concile ſe tenoit dans la France ou dans l'Alemagne, Jules pour lequel il eſtoit principalement convoqué auroit juſte raiſon de ne s'y pas trouver, ſur ce que Maximilien & Loüis eſtoient ſes parties déclarées & que la premiere de toutes les Loix naturelles qui eſtoit celle de ſa propre conſervation, luy deffendoit de ſe mettre à la diſcretion de ſes capitaux ennemis.

Cette conſideration empeſcha Loüis

1510. de propoſer la Ville de Lyon, quoyqu'il l'eût reſolu. Il ſe reduiſit à Turin : mais cette Ville n'étoit pas encore fortifiée, & les Cardinaux apprehendoient que Jules ne les y fiſt enlever. Les Suiſſes offrirent de les y garder, mais il les faloit payer pour cela ; & il eſtoit à craindre que la dépenſe ne devint exceſſive, ſuppoſé que le Concile tirât en longueur.

Ce fut donc par neceſſité que l'on jetta les yeux ſur Piſe, & que l'on en convint. Cette Ville eſtoit forte de ſituation ; & les Florentins aprés l'avoir recouvrée, y avoient ajoûté de nouveaux Remparts. Elle n'eſtoit ſuſpecte ny à Maximilien qui en étoit Seigneur Suzerain, ny à Loüis qui vivoit en bonne intelligence avec les Florentins, ny à Jules qui convenoit qu'elle luy eſtoit la plus commode de l'Italie aprés celles de l'Eſtat Eccleſiaſtique.

La Garniſon ordinaire que l'on y avoit miſe ſuffiroit pour la ſeureté du Concile : Le Territoire eſtoit tres-fertile : On y vivoit à bon marché ; & la proximité de la mer qui en

facilitoit l'abord à tout le monde, donnoit auſſi lieu de ſe ſauver promptement, ſuppoſé qu'il parût dans le voiſinage des Ennemis qui n'auroient point eſté préveüs. Loüis la demanda aux Florentins, qui l'accorderent trop legerement. Ils avoüerent depuis qu'ils l'auroient refuſée, ſi on leur eût permis de faire plus de reflexion ſur ce qui en pouvoit arriver. Mais en recompenſe ils garderent à ſa Majeſté le ſecret avec tant d'exactitude, que l'on ne le ſçut dans le monde que lors qu'il plut à ſa Majeſté de le publier, quoyque le conſentement eût eſté donné dans une Aſſemblée où il y avoit cent cinquante perſonnes. 1510.

La Citation de Jules eſtoit exprimée en des termes, où le reſpect ne diminüoit rien de la force; & il ſeroit à ſouhaitter que celuy qui en eſtoit l'Autheur, * n'eût pas apporté tant de précautions à cacher ſon nom. Ceux qui l'attribüent aux Cardinaux Carvajal & de Corneto ſont d'autant moins croyables, que le premier des deux écrivoit trop mal, & le ſtile

* Dans les Actes du Concile de Piſe.

1510. du ſecond eſtoit trop confus.

Elle commençoit par la préſuppoſition que puis que tous les Peuples Chreſtiens qui avoient intereſt à l'Election des Papes l'avoient tranſportée au Sacré College, ils avoient auſſi conſenty par une ſuite neceſſaire que le meſme ſacré College fût Juge de la conduite des Papes éleus ; & eût droit de prononcer ſi elle avoit eſté Canonique, & de les dépoſer ſuppoſé qu'ils ſe fuſſent rendus indignes du Saint Siege par l'énormité de leurs crimes. Elle ajoûtoit qu'il y avoit des preuves inconteſtables que Julien della Rovere Cardinal du Titre de ſaint Pierre aux Liens, eſtoit devenu Pape par Simonie. Qu'il eſtoit de notorieté publique, qu'il avoit de plus merité ſa dépoſition par un grand nombre d'actions ſcandaleuſes ; & qu'il ſuffiſoit pour l'en convaincre, de dire qu'il avoit declaré la Guerre ſans ſujet à l'Empereur, au Roy de France, & au Duc de Ferrare ; & qu'il avoit actuellement ſes Armes à la main contre-eux, quoyque Jesus-Christ dont il ſe vantoit de tenir la place, eût

eût déclaré à ſes Apoſtres dans le dernier entretien qu'il avoit eu avec eux avant ſa Mort, que leur conduite devoit eſtre tout à fait éloignée de celle des Souverains de la Terre, ſur tout en ce qui regardoit l'eſprit de domination. 1510.

Que les Conciles de Conſtance & de Baſle avoient ordonné que l'on en tint de Generaux au moins de dix en dix ans, & que le Cardinal de Saint Pierre aux Liens ne devoit pas trouver mauvais qu'on l'obligeât de ſe ſoûmettre à cette Conſtitution. Qu'on l'en avoit ſollicité pluſieurs fois ; & que bien loin de l'y trouver diſpoſé, la ſeule propoſition du Concile luy avoit inſpiré de l'horreur, parce qu'en l'éludant il ſe maintenoit dans l'impunité de ſes crimes. Que les Cardinaux aſſemblez à Piſe ne le citoient pas neanmoins par leur ſeule authorité, quoyqu'il l'eût approuvé devant & aprés ſon élection. Que tous les Eveſques d'Alemagne & de France, & la plûpart de ceux d'Italie, les en avoient preſſez ; & que le déſordre eſtoit déſormais ſi grand, qu'il

1510. ne pouvoit plus eſtre ſouffert.

Que ſi le Cardinal de Saint Pierre aux Liens eſtoit innocent, il pouvoit en toute ſeureté venir à Piſe & y deffendre ſa cauſe ; & s'il eſtoit coupable, il n'avoit rien à craindre de pire que ce qui eſtoit arrivé aux trois Papes que le Concile de Conſtance avoit dépoſez.

Les Theologiens dévoüez au Pape publierent bien-toſt aprés une réponſe à cette citation, fondez ſur ce qu'il n'y avoit qu'un ſeul cas dans lequel il fût permis de dépoſer les Souverains Pontifes, qui eſtoit celuy de l'Hereſie. Ils ſoûtinrent que Jules bien loin d'en eſtre convaincu, n'eſtoit pas ſeulement ſoupçonné d'avoir des ſentimens particuliers ſur la Religion, & convinrent de bonne foy qu'il n'étoit pas un homme d'étude. Ils conclurent de là que toutes les procedures qui ſe feroient contre luy ne ſeroient pas juridiques, & le juſtifierent ainſi par avance.

Ils prétendirent encore que la convocation des Conciles Generaux dépendoit ſi abſolument du Pape, que

c'estoit-là seulement ce qui les distinguoit des Conciliabules, & mirent dans ce dernier rang celuy de Pise. Enfin ils le prouverent par un dénombrement des Assemblées Chrestiennes tenuës au gré des Papes & contre leur gré ; & par l'étrange malheur où le Christianisme seroit reduit, s'il étoit permis à quelques Cardinaux ambitieux & à des Evesques mécontens de troubler sa tranquilité sous pretexte de donner à l'Eglise un nouveau Chef. 1510.

Il ne fut pas si facile aux Theologiens de Rome de répondre à la Transaction passée dans le Conclave de Jules que le Concile de Pise fit imprimer, & dont il offrit de montrer l'Original passé pardevant Notaires.

Pour entendre ce qui suit, il est necessaire de remarquer qu'avant Pie second les Papes n'entreprenoient rien de considerable sans l'avoir auparavant communiqué aux Cardinaux en plein Consistoire, & sans avoir obtenu le consentement de la plûpart d'entre-eux. Mais Pie Second s'estant proposé d'agrandir Picolomini son

1510. Neveu; & trouvant mieux ſon compte pour cela avec la Maiſon d'Arragon qu'avec celle d'Anjou, reſolut de maintenir la premiere des deux ſur le Trône de Naples dont elle eſtoit en poſſeſſion, & d'empécher de toute ſa force, la ſeconde de le recouvrer. Il employa de cette ſorte les Armes Spirituelles & les Temporelles contre René d'Anjou, & Jean Duc de Calabre ſon fils; & parce que ces deux Princes avoient dans le Sacré College une faction puiſſante, Pie ne trouva pas de meilleur expedient pour l'empêcher de déconcerter ſes deſſeins, que de ne les luy plus communiquer.

Les Cardinaux en murmurerent, & furent ſur le point de faire Schiſme. Mais Pie rempliſſoit d'ailleurs ſi dignement la Papauté; & avoit ſi bien gagné la Bourgeoiſie de Rome en faiſant traîner par les ruës l'Original de la Pragmatique Sanction, que le Sacré College ne trouvant point d'appuy contre ſon Chef fut contraint de diſſimuler ſon reſſentiment durant le peu de temps qui s'écoula depuis la liaiſon particuliere de Pie avec les

Arragonnois jusqu'à sa mort. 1510.

Les Papes qui luy succederent ne suivirent pas tout à fait son exemple, mais aussi ne s'en éloignerent-ils pas entierement. Ils donnerent part aux Cardinaux de toutes les affaires, dans lesquelles ils s'attendoient à ne pas trouver de resistance, mais ils leur cacherent les autres ; & les Cardinaux n'oserent en témoigner leur chagrin, parce qu'il s'agissoit principalement alors de conserver le Fief de Naples, qui se seroit perdu pour le Saint Siege si le Consistoire eût paru divisé.

Mais dans le Conclave d'Innocent Huit il se trouva un Cardinal Espagnol, qui eut la hardiesse de penser à rétablir les Cardinaux dans leur ancien droit, & de leur proposer un expedient pour en venir à bout qu'il croyoit infaillible. C'estoit le mesme Bernardin Carvajal, qui se trouvoit actuellement à la teste du Concile de Pise. Il dressa un Formulaire que ceux du Conclave devoient signer avant que de proceder à l'Election, & que le Pape qui seroit élû jureroit

1510. d'obſerver avant ſon Couronnement.

Il contenoit que l'ancienne Coûtume d'examiner & de réſoudre à la pluralité des voix toutes les affaires importantes dans le Conſiſtoire, ſeroit rétablie ſous peine d'excommunication. Il le propoſa dans le Conclave. Les Cardinaux au nombre de vingt-cinq le ſignerent ; & élurent enſuite Jean-Baptiſte Cibo, qui prit le nom d'Innocent Huit.

Le nouveau Pape n'oſa s'excuſer de ratifier le Formulaire dont il eſtoit convenu en qualité de Cardinal. Mais comme il luy étoit rude de ne pas exercer la Papauté avec autant d'indépendance que ſes trois ou quatre Predeceſſeurs immediats en avoient euë, il traita ſéparement avec le Sacré College ; & le diſpoſa à conſentir qu'il ſe diſpenſaſt de ſa promeſſe & de ſon ſerment, à la reſerve de Carvajal qui demeura inflexible. Il en fut diſgracié ; & contraint de vivre dans une perpetuelle apprehenſion, tant que dura le Pontificat d'Innocent Huit. On ne penſa pas dans le Conclave ſuivant qui fut celuy d'A-

lexandre Six, au Formulaire de Carvajal, parce que les deux Cardinaux Neveux Borgia & della Rovere qui en eſtoient les Maiſtres, & prétendoient également au Saint Siege, n'avoient garde de s'impoſer une Loy dont ils prévoyoient que l'obſervation ſeroit trop incommode. On en uſa de meſme dans le Conclave de Pie Trois, à cauſe qu'il ne s'agiſſoit alors que de mettre en dépoſt la Papauté : mais dans le Conclave de Jules Second Carvajal fut aſſez puiſſant pour rétablir ſon Formulaire, & mêmes pour le faire augmenter. 1510.

Les trente huit Cardinaux de l'Aſſemblée entre leſquels Julien della Rovere tenoit le ſecond rang par l'antiquité de ſa Promotion, ſignerent & jurerent avec des ſermens execrables que le Pape qu'ils alloient élire ne déclareroit la Guerre, & ne la feroit à aucun des Princes Chreſtiens qui n'eſtoient pas Feudataires du Saint Siege, ſans la participation, & même ſans le conſentement du Sacré College obtenu dans les formes. Qu'il rétabliroit les Cardinaux ſes freres

1510. dans tous leurs anciens Privileges ; & ſur tout dans la connoiſſance & le jugement des cauſes que le Droit Canon appelloit Majeures. Qu'il reduiroit le ſacré College à vingt Cardinaux. Qu'il convoqueroit un Concile General dans les deux années qui s'écouleroient à compter du jour de ſon Exaltation ; & que s'il contrevenoit en quelque maniere que ce fût aux trois Articles que l'on vient d'abreger, il conſentoit que le ſacré College le déposât : Qu'il luy fît ſon procés ; & qu'il le punît de mort, ſuppoſé qu'il l'eût meritée.

Jules avoit confirmé aprés ſon Election, ce qu'il avoit promis en qualité de Cardinal de Saint Pierre aux Liens. Il eſtoit plus clair que le jour qu'il y avoit contrevenu ; & le Concile de Piſe n'eut pas plutoſt fait imprimer & diſtribüer des Copies du Formulaire de Carvajal, que Sa Sainteté ſe tint pour perduë. Elle envoya un ordre ſecret au Cardinal de Nantes de conclure la Paix avec Trivulce à quelque prix que ce fût, mais elle ſe retracta bien-toſt à l'occaſion de l'intrigue qui ſuit.

On a veu que le Roy Catholique avoit entrepris & commencé la Conqueſte des Coſtes de Barbarie ; & le ſuccés en avoit répondu à ſes eſperances, par la facilité qu'il avoit trouvée à s'emparer d'Oran & du Pegnon de Velez. Il ſe préparoit pour continüer ſes Conqueſtes, lors qu'il apprit la ſurpriſe de Boulogne, & le débandement des Armées du Pape & de Veniſe. 1510.

Il ne douta pas que cette République & Sa Sainteté ne s'accommodaſſent avec les François, par l'impoſſibilité où elles ſe verroient reduites de continüer la Guerre ſans eſtre tout à fait ruïnées ; & comme en ce cas le Royaume de Naples auroit à craindre, & ne pourroit eſtre conſervé que par des ſecours extraordinaires, Sa Majeſté Catholique fit partir pour l'Italie la Forte deſtinée contre l'Afrique. Navarre qui la commandoit eut ordre de débarquer toutes ſes Troupes dans le Royaume de Naples, & de n'en pas ſortir s'il apprenoit en arrivant que Jules & le Senat fuſſent en paix avec la France. Mais ſi la

1510. Guerre duroit, qu'il raſſeurât l'un & l'autre en leur offrant les Troupes qu'il auroit menées, & en formant une Ligue entre-eux & l'Eſpagne.

Navarre s'acquitta de ſa Commiſſion avec toute l'adreſſe qui luy étoit naturelle. Il flatta Jules de l'eſperance de renvoyer les François & les Alemans delà les Alpes en moins d'une année ; & convainquit les Venitiens que comme ils ne pouvoient recouvrer l'Eſtat de Terre-ferme ſans l'aſſiſtance de l'Eſpagne, ils ne devoient pas non plus negliger l'occaſion qui s'en préſentoit, tellement ſinguliere qu'il n'y avoit jamais eu de Pape qui eût tant d'averſion que Jules pour la France, & qu'apparemment il n'y en auroit jamais.

Jules & la République ne s'appliquerent donc plus qu'à rompre la Negociation du Cardinal de Nantes avec Trivulce ; & pour y parvenir on dépécha à ce Prelat un Courier extraordinaire, qui l'obligeoit à faire ces trois nouvelles propoſitions. Que Trivulce traittât pour l'Epereur, auſſi bien que pour le Roy Tres-

Chreſtien. Que le Duc de Ferrare payât les frais de la Guerre ; & que les Bentivoles fuſſent abandonnez à la diſcretion du Saint Siege, tant pour ce qui regardoit leurs Perſonnes que pour leurs biens. Trivulce reconnut aſſez qu'il eſtoit ſurvenu un grand changement dans l'eſprit de Jules ; & renvoya le Cardinal de Nantes à Rome, où l'on prétend qu'il mourut dans la miſere abandonné de tout le monde. 1510.

Jules tacha de corriger ce qu'il y avoit eu d'irregulier dans ſa derniere action, en tirant du Chaſteau Saint Ange le Cardinal d'Auche, mais il ne luy rendit pas une entiere liberté. Il luy donna ſon Palais pour priſon, juſqu'à ce que les Bentivoles euſſent élargy toutes les perſonnes de la Cour de Rome arreſtées à la ſurpriſe de Boulogne ; & le contraignit de donner caution Bourgeoiſie pour quarante mille écus, en cas qu'il ſortît de Rome, où qu'il allât à Piſe.

Loüis en eut un chagrin extraordinaire, qu'il témoigna par une conduite plus éclatante que ſolide. Il

1510. avoit differé jusques-là de prendre encore une fois les Bentivoles en sa protection, & son Conseil d'Etat n'en avoit pas esté d'avis par une raison convainquante.

Ceux qui connoissoient parfaitement Jules estoient persuadez qu'il aimeroit mieux hazarder d'estre déposé, que de conclure un Traitté dans lequel la restitution de Boulogne au saint Siege ne fût pas comprise, & il s'ensuivoit de là que la France mettroit un obstacle invincible à la Paix, en se chargeant de proteger les Bentivoles. Outre que ce n'estoit déja plus la coûtume que les Grands Princes se chargeassent gratuitement de deffendre les petits, & l'on commençoit à faire acheter bien cher à ceux-cy la conservation qu'on leur promettoit.

Cependant Loüis par un ressentiment qui n'estoit plus de saison signa un Traité, dans lequel toute sa Puissance devoit estre employée à maintenir la Ville de Boulogne dans l'état qu'elle se trouvoit alors, sans qu'il en coûtât rien aux Bentivoles.

Sa Majesté se relâcha encore dans le principal Article du Traité, qu'on negocioit pour elle avec Maximilien. Elle estoit convenuë avec l'Evesque de Gurce que la France ne fourniroit point de Troupes extraordinaires à l'Empereur s'il ne passoit les Alpes en personne, & ne menoit en Lombardie une Armée digne de luy. Mais les Alemans trouverent cette condition trop dure; & Loüis pour les satisfaire consentit que la Palice, à qui il venoit de donner la Charge de Grand Maistre de sa Maison vacante par la mort de Chaumont, joignît l'Armée Imperiale avec douze cent Lances, autant de Chevaux Legers, & huit mille Fantassins; soit que Maximilien y fût ou non, & de quelque nombre de Troupes qu'elle fust composée. 1510

Maximilien satisfait de cette condescendance, se disposoit à faire plus qu'il n'estoit obligé quand l'Ambassadeur d'Espagne le remit dans ses irresolutions précedentes, en luy remontrant que s'il passoit les Alpes trop foible, ce ne seroit qu'à sa honte, comme il avoit reconnu par experien-

1510. ce dans ſes dernieres Campagnes ; & s'il les paſſoit trop fort, il réüſſiroit encore moins à cauſe qu'il donneroit de la jalouſie aux François, qui n'auroient pour l'affoiblir qu'à diſcontinüer de luy fournir de l'argent. Qu'il devoit eſtre perſuadé que la Conqueſte de l'Eſtat de Terre-ferme pour l'Empire ou pour la Maiſon d'Autriche, dépendoit uniquement de la priſe de Padoüe ; & que c'eſtoit par là qu'il faloit commencer, ſi l'on prétendoit ne plus trouver de difficultez dans le reſte. Qu'il eſtoit à croire que les Venitiens ne changeroient pas la conduite dont ils s'eſtoient ſi bien trouvez juſques-là ; & qu'ils jetteroient encore toutes leurs forces dans Padoüe, auſſi-toſt qu'ils la verroient menacée de Siege. Qu'il ne faloit donc pas l'entreprendre ſans eſtre aſſeuré du ſuccés ; & que puis que ſoixante mille hommes y avoient échoüé, il en faloit mettre le double. Que Maximilien en pouvoit bien lever ſa part, mais non pas l'entretenir ; & que comme la dépenſe en tomberoit toute ſur Loüis, il eſtoit raiſonnable de ſçavoir par avance s'il voudroit la faire.

Le raiſonnement du Roy Catholique eſtoit malicieux, en ce qu'il tendoit à mettre la diſcorde entre Maximilien & Loüis. Mais comme il ne contenoit rien que de veritable, Maximilien en fut ſi convaincu, qu'il auroit renvoyé ſur l'heure l'Eveſque de Gurce à Paris, s'il ne ſe fût aviſé de deux choſes. L'une qu'il y auroit de la honte pour luy d'entrer dans une Confederation, dont ſon Allié porteroit ſeul toutes les charges. L'autre que ſi les François payoient ſeuls l'Armée formidable qui travailleroit au Siege de Padoüe, il eſtoit à craindre qu'ils ne s'en rendiſſent les Maîtres. 1510.

Sa Majeſté Imperiale aprés y avoir bien penſé, crut remedier à ces inconveniens en faiſant propoſer à Loüis par ſon Ambaſſadeur ordinaire, ſous pretexte d'ajoûter un article au Traité de l'Eveſque de Gurce, Que la France mît ſur pied ſoixante mille hommes, & l'Alemagne autant, pour le Siege de Padoüe. Que l'Artillerie neceſſaire pour cela ne pouvant eſtre tirée de Verone, ny conduite par les Alpes, on la prendroit dans le Duché de Milan.

1510. Que les soixante mille hommes de Maximilien seroient entretenus de l'argent que Loüis luy presteroit, & mettroit entre les mains de quelques Commissaires Alemans, reconnus pour gens de bien & solvables, qui feroient serment à sa Majesté Très-Chrestienne d'en payer exactement les Troupes de Maximilien, & de ne pas souffrir que ce Prince le détournât à d'autres usages.

Le Conseil de France consulté sur la proposition nouvelle de l'Ambassadeur de Maximilien, fut d'avis qu'on l'acceptât. Sa raison fut, qu'on ne le retiendroit que par là dans la Ligue avec les François. Que l'on sçavoit de bonne part que toute l'Europe travailloit à l'en détacher ; & que s'il augmentoit le nombre des Ennemis du Roy, il coûteroit plus à la France pour se deffendre de luy, que pour l'aider à prendre Padoüe.

Mais Loüis s'éloigna encore une fois de ses veritables interests par délicatesse de conscience. Il présuppos̃a que les frais dont on luy parloit, estoient excessifs ; & quoyqu'il ne dou-

tât

tât pas que s'il les impoſoit ſur ſes ſujets ils ne les payaſſent ſans murmurer, il ne crut pas le pouvoir faire avec juſtice. 1510.

Il ſe fonda ſur ce qu'il arriveroit peut-eſtre, qu'ils ne tournaſſent pas au bien de la Monarchie Françoiſe, parce qu'il n'avoit point d'enfans mâles, & que le mariage de ſa fille aînée avec le Comte d'Angouleſme heritier préſomptif de cette Monarchie n'eſtoit pas encore achevé. Que la mort de ſa Majeſté, & pluſieurs autres cauſes, ſuffiroient pour le rompre; & que quand il s'acheveroit, on n'eſtoit pas aſſeuré qu'il en vint des enfans. Qu'en ces deux cas le Duché de Milan qui n'étoit point uny avec la Monarchie Françoiſe en ſeroit détaché; & les François qui ſe ſeroient épuiſez pour le conſerver, n'en tireroient aucun avantage.

Il eſtoit neanmoins dangereux de mécontenter tout-à-fait Maximilien, & Loüis crut le ménager en augmentant juſqu'au nombre de vingt mille hommes l'Armée que la Palice luy menoit. Mais on avoit accordé trop long-temps à Maximilien tout ce qu'il

1510. demandoit, pour l'obliger à ſe contenter deſormais d'en obtenir une partie. Il n'oſa ſe plaindre directement du refus de Loüis ; mais il n'envoya pas les Eveſques d'Alemagne à Piſe ; & Jules ne pouvant l'ignorer, en prit occaſion d'inſulter ceux qui l'avoient convoqué. Il n'y avoit en effet que trois Cardinaux, Carvajal, Briſſonnet Archeveſque de Narbonne, & François de Borgia Eveſque de Coſence. Mais on y avoit ajoûté les noms de ſix autres dont on ſe tenoit aſſeuré, & dont on diſoit avoir les conſentemens par écrit, Loüis de Luxembourg Eveſque du Mans ; Philippes de Prie Eveſque de Bayeux, Adrien de Corneto, Finar, Saint Severin, & Ceſte.

Jules tâcha de les faire revenir à Rome ; & ne le pouvant, les excommunia ; & les priva de la Pourpre, s'ils n'obeïſſoient dans ſoixante-cinq jours. Le Cardinal de Coſence n'eſtoit pas nommé avec les autres, parce que Jules avoit eu peur d'offenſer le Roy Catholique dont il eſtoit parent. Mais ſa Majeſté n'en fut pas plûtoſt avertie, qu'elle luy fit dire de ne pas excepter

de la punition le Cardinal Borgia, puis qu'il ne l'avoit que trop meritée. Qu'il avoit agy non seulement contre les intentions de l'Espagne, mais encore à son insceu; & qu'ayant trahy les interests de sa Patrie, il avoit lieu de s'attendre qu'elle l'abandonnât. Que toute la grace que l'on demandoit estoit que son Chapeau fût donné à un autre Arragonnois, & que pour son Evesché de Cosence Jules en disposât comme il le jugeroit à propos. 1510.

Le dernier des Borgia restez à la Cour de Rome fut ainsi dégradé, & Jules se prévalut admirablement d'un conseil que le celebre Sansovino luy avoit donné par reconnoissance. Il avoit esté compris par un pur mouvement de sa Sainteté dans la creation des huit derniers Cardinaux; & il en estoit d'autant plus à loüer, que ny luy ny ses amis n'y avoient rien contribué.

Jules ne s'estoit pas contenté de l'agrandir. Il luy avoit donné de plus les moyens de soûtenir l'éclat de la Pourpre; & ce fut autant pour éviter l'ingratitude que pour se distinguer par un avis d'extrême importance, qu'il

1510. demanda à ſa Sainteté une Audience ſecrette. Il luy dit qu'il ne faloit pas tant penſer à punir les Cardinaux rebelles, qu'à rompre en toute maniere l'Aſſemblée de Piſe, & qu'il n'y avoit pour cela qu'à convoquer un autre Concile dans Rome. Qu'on la détruiroit en répondant par les effets aux raiſons ſur leſquelles elle eſtoit fondée. Qu'on luy oſteroit l'autorité des deux derniers Conciles. Que la Cour de Rome ſe mettroit à couvert des objections qu'on luy faiſoit ; & que les conſciences ſcrupuleuſes dont le nombre eſtoit le plus grand, déferoient plûtoſt au Concile de Rome qu'au Conciliabule de Piſe.

Fin du Livre Septiéme.

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le vingtiéme Novembre 1687. Signé GAMART, & scellé du grand Sceau de cire jaune; il est permis au Sieur VARILLAS de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir *l'Histoire de Louis XII.* pendant le temps & espace de dix années consecutives, à compter du jour qu'elle sera achevée d'imprimer: Faisant sa Majesté deffenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres, de contrefaire ny faire contrefaire ladite Histoire, ny mesme d'en vendre de contrefaite, ny d'impression Etrangere, à peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 22. jour de Novembre 1687.

Signé J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit Sieur Varillas a cedé & transporté son droit du present Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer le 23. jour de Mars 1688.

De l'Imprimerie de PIERRE LE MERCIER 1688.

A01 1473126